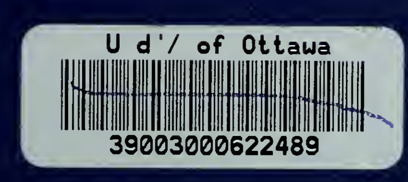
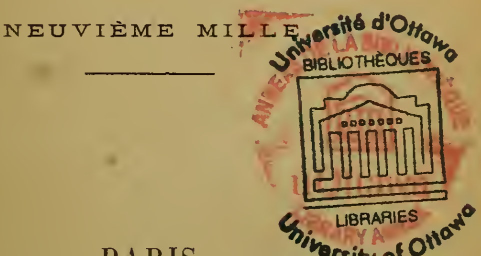

U d'/ of Ottawa
39003000622489

GEORGES CLEMENCEAU

LA
MÊLÉE SOCIALE

NEUVIÈME MILLE



PARIS
BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER
EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR
11, RUE DE GRENELLE, 11

1913

PRÉFACE

N'y a-t-il pas comme une guerre
ordonnée aux mortels sur la terre?
(Job, VII, i.)

La mêlée sociale! « Déclamation, métaphore », disent superbement les heureux. — « Poignante réalité », geignent les misérables.

Contre l'accablante évidence, les dénégations intéressées ne peuvent plus prévaloir. Ce simple recueil d'épisodes fournis par la rencontre du jour atteste assez haut le fait violent, l'âme cruelle.

N'est-ce pas vraiment un prodige que l'humanité ait eu besoin des méditations des siècles, des observations, des recherches, de l'effort de pensée des plus grands esprits pour aboutir à découvrir avec surprise, après tant d'âges écoulés, *le combat pour la vie?*

Que de lampes oscillèrent des poutres avant de rencontrer l'œil d'un Galilée! Que de pommes tombèrent de l'arbre avant qu'un Newton se pré-

sentât pour tirer de l'accident vulgaire les lois de la gravitation. Combien de sang répandu, de morts affreuses, lentes ou soudaines, de plaintes des mourants, de gémissements désespérés, de cris de haine et de malédiction des vaincus avant que Darwin dénonçât le grand conflit vital.

Encore n'est-ce pas le spectacle de la douleur humaine dans l'effrayant champ de bataille, qui lui a révélé la loi de l'universelle tuerie. Non. Ni le tumulte plaintif de la nature peinante, ni le cri de souffrance de l'humanité douloureuse ne furent primitivement perçus du cerveau subtil aux écoutes. Tant nous vivons dans l'inconscience des choses.

La vague rumeur de la nature passive, l'appel muet des organismes sans voix, voilà ce qu'entendit d'abord le savant plus préoccupé du cryptogame que de l'homme, voilà d'où lui fut révélée l'inexorable loi de la concurrence vitale. Tant la connaissance supérieure se fait péniblement de l'observation d'en bas!

La lutte pour l'existence! Le combat pour la vie! Dès que le mot fut jeté, les généralisations abondèrent, et la loi de tout et de tous apparut. Que sont les corps, sinon un équilibre plus ou moins stable de forces? Même loi pour les êtres vivants : avec cette différence, qu'en proportion de sa sensibilité, chaque organisme, du grand au

petit, oscille, dans la douleur ou dans la joie, entre les forces de conservation et d'évolution qui se le disputent. Pour le maintien de la composante, qui est la vie, tout s'efforce, tout s'acharne, et la plante, et la bête et l'homme presque divin. La loi du développement de l'un se heurte à la loi du développement de l'autre. Conflit. Bataille. Il faut un vainqueur et un vaincu.

***

Aux jours où les lourdes mers du globe encore fumant bouillonnèrent de vie naissante, les premiers vivants de la terre, à peine apparus, commencèrent le premier combat pour l'obscur accroissement qui contenait en puissance l'avenir du génie humain. L'imagination fait défaut pour la vision de la monstrueuse rencontre. Le noir cimetière de houille atteste plus tard d'incroyables batailles, et toute la terre recèle en ses flancs les empreintes d'une indescriptible mêlée.

De la terre au soleil trente-sept millions de lieues. Sur ce ruban de route, écrivez un chiffre qui rejoigne les deux globes, et vous n'aurez pas dénombré les êtres vivants de notre planète à l'heure où j'écris. Comptez les morts depuis les siècles innombrables, et jaugez, si vous pouvez, la

somme de douleur obtuse ou déchirante d'où nous sommes sortis.

Nous renfermerons-nous dans le temps présent? Pénétrez dans la forêt vierge, comptez de combien de milliards de cadavres votre pied recouvre la tombe, et songez combien d'autres milliards gisent dans la profondeur, accumulés par le temps impassible. Du baobab à la fougère, du lichen pointant du spore à l'évoluante cellule, c'est une bataille éperdue. Et le monstrueux amas de morts et de mourants lutte encore, par la fièvre foudroyante, contre l'organisme supérieur brusquement survenu : tel, le preux de la légende, qui, mort, combattait toujours.

Et la faune multipliante du sol ou de la mer non visités de l'homme, comment se maintient-elle sinon par le combat sans merci de toute heure entre la vie qui est et la vie qui veut être. J'écarte l'infini pullulement des organismes inférieurs. « Des données recueillies par Bonnet et d'autres naturalistes, dit Quatrefages, il résulte que si, pendant un été, les fils et petits-fils d'un seul puceron arrivaient tous à bien, placés à côté les uns des autres, ils couvriraient un terrain d'environ quatre hectares. » Jugez, par ce petit fait, de l'œuvre de mort autour de nous.

Cela n'est rien encore. Où tend cet universel massacre de toujours? Où aboutit l'évolution de

vie surgie du champ de carnage? Tous ces êtres qui s'empressent dans le mortel tumulte, du primitif organisme à l'ancêtre du mystérieux anthropoïde, où vont-ils? A quelle œuvre les entraîne l'obscure fatalité?

A la génération de l'homme, à l'apparition de la conscience, avec sa réaction de volonté, au prodige qui, sans l'excuser, rachète peut-être en partie l'universelle douleur où il fut enfanté. D'un être souverain, ce serait crime assurément. Nécessité : subissons vaillamment ce qui s'impose.

***

L'œuvre est accomplie. Dans sa force, dans son intelligence, dans son action supérieure, l'homme surgit, aspirant Dieu. De ses saisons, de ses climats ennemis la terre le refoule et le garde aux régions heureuses qui lui sont accueillantes et douces. La mort pour qui s'aventure au delà devient préservatrice de l'espèce. C'est le paradis perdu qui ne sera plus retrouvé. Au dernier venu, au chéri de la terre, le sol offre son antre et l'eau sa ligne de défense. L'arbre étend sur lui son grand bras protecteur. L'herbe lui fait un lit. La fleur le charme et l'enivre. Le fruit mûr tombe à ses pieds. L'oiseau s'approche confiant. La bête grondante attend, pour savoir à qui l'empire.

L'empire est à lui. C'est la loi. L'empire par la force, l'empire par la guerre. La même nécessité le régit qui régit tous les êtres. Il régnera par la violence et par le meurtre, qu'impose le besoin fatal. Le silex frappé vole en éclats tranchants, la roche dure est taillée ou polie, elle s'aiguise en lame ou s'use en pointe. L'étincelle jaillit du bois qui s'enflamme au feu retrouvé de la planète éteinte — prodige qui retentira jusque dans les derniers temples, à travers toutes les mythologies qui viendront. Le métàl extrait du sol, y rentr pour le fouiller, le cultiver, en extraire les trésors. L'industrie, la science rudimentaire naissent du lent effort qui doit transformer le monde.

Action de guerre toujours. Guerre à la planète entaillée, guerre à la plante dont le fruit déchiré rend à la mort ce qui voulait vivre et ne naîtra pas, guerre à la bête tremblante que réclame la dent meurtrière. La troupe épouvantée fuit en vain. Dans la forêt sans fin, dans la grande mer protectrice, au plus haut de l'air, le projectile l'atteint quand elle échappe au piège. La peau, la chair et l'os, il faut toute la bête à l'homme pour ses premiers besoins, comme pour son évolution de progrès. Il est le plus fort étant le plus perfide. Donc il sera roi, et son règne de violence et de perfidie mêlées.

Mieux armé contre les climats, il a maintenant

quitté le primitif Éden pour se lancer à la conquête de sa Terre. La mort, partout la mort. Les continents et les mers gémissent de l'effroyable offrande de massacre. C'est le cirque, l'immense Colysée de la Terre, où tout ce qui ne pouvait vivre que de mort, se pare de lumière et de vie pour mourir. De l'herbe à l'éléphant, pas d'autre loi que la loi du plus fort. Au nom de la même loi, le dernier né de l'évolution vivante confond tout ce qui est de vie dans une prodigieuse hécatombe offerte à la suprématie de sa race. Point de pitié. Le pouce retourné commande la mort. L'âme ingrate répudie l'antique solidarité des êtres enlacés en la chaîne des générations transformées. Le cœur dur est fermé. Tout ce qui échappe au carnage prémédité, voulu, s'entretue pour la gloire du grand barbare. La splendeur de la floraison de vie s'éteint dans le sang, pour en renaître, pour y sombrer encore. Et le cirque, toujours vidé, s'emplit toujours...

* * *

Patience. Voici le vengeur. La loi a dit : « Le plus fort tue. » Et l'homme a tué. Par lui, tout ce qui vit succombe, et ne renaît que pour expirer sous sa main. « Tout arbre qui porte semence, lui dit le Dieu de la Bible, sera ta nourriture et tu

domineras sur les poissons de la mer, et sur les oiseaux des cieux, et sur toute bête qui se meut sur la terre. » Puisque l'arrêt de cette domination c'est la mort, puisque le *frère supérieur* est condamné à détruire le *frère inférieur*, pourquoi, quand l'homme qui veut croître rencontre l'homme qui veut croître aussi, s'arrêterait-il frappé d'un soudain respect devant son frère en humanité?

Il ne s'arrête pas. Il tuait la bête plus faible. Il tue l'homme vaincu. Il le tue pour vivre aussi, pour apaiser l'inexorable faim qui ne peut pas attendre. Rien de sacré que le besoin de vivre à tout prix. Ainsi la muette victime a légué sa vengeance au bourreau. Contre l'homme tortionnaire de la bête, se dresse l'homme tortionnaire de l'homme. Il lève le fer, il déchire, il torture dans la joie anticipée du festin ou dans le ravissement du carnage, il tue, il mange.

C'est la guerre, la guerre du cannibale sous l'aiguillon du besoin. Plus tard la guerre d'impulsion acquise, l'inutile massacre. Encore le cirque. Mais l'homme est dans l'arène maintenant. S'il tue, il est tué enfin. Plaines, collines et vallées, toute la terre et toute la mer aussi s'offrent aux meurtrières rencontres. Et sur les monstrueux gradins du cirque immense, sur les montagnes, sur les pentes, sur les sommets, toute la nature vivante entassée contemple la mort ven-

geresse fauchant à grands coups l'ennemi commun. La bête libre encore dans son fourré, l'arbre dominateur envahi de spectateurs voletants, bourdonnants, la liane qui monte aux branches, et la mousse du bois mort et le lichen du roc inaccessible sont témoins de la sanglante revanche par laquelle ils changent d'ennemis, sans échapper jamais à leur destinée de lutte éternelle.

*
* *

Depuis le premier meurtre, que symbolise Caïn, l'homme est demeuré le meurtrier de l'homme par toute la terre. Mais une minorité seulement se délecte encore d'une chair fraternelle, et l'homicide de guerre ouverte n'est plus qu'intermittent. Quel immense progrès, semble-t-il, si, par miracle, le fer échappait de la main levée, si soudainement l'œuvre de meurtre humain s'arrêtait sur la terre étonnée. Changement admirable, en effet, qui nous ferait des sociétés nouvelles. Et cependant, même alors, la loi de tuerie, pour être moins frappante aux yeux, moins douloureuse au cœur, n'en continuerait pas moins son éternelle fauchée dans le pâle troupeau.

Ce fut un progrès — jugez par là du mot — d'asservir le vaincu, pour tirer de son labeur une plus grande provision de subsistances que n'en

eût pu donner sa chair. L'intérêt d'abord commanda l'acte qui nous semble aujourd'hui de pitié. Les animaux eux-mêmes nous donnent de ces exemples. Après avoir péniblement rejoint la fourmi, nous l'avons dépassée... peut-être.

L'espèce humaine, sociable comme tant d'autres, mais arrivant à disposer de ce merveilleux agent de rapprochement, d'entente, de suggestion, qui s'appelle le langage articulé, fonde des groupements — famille, tribu, cité, peuple — capables d'évoluer à mesure que se modifie la conception de l'intérêt du groupe, ou, plus simplement, de ceux qui le dominent. La mêlée bestiale de la lutte sanglante pour la vie, dès cette heure devient la *mêlée sociale*, aussi violente, aussi brutale — forme nouvelle des manifestations de l'ancien appétit — mais de violence atténuée, de brutalité admise, parée de cette hypocrisie qui, affirmant la bonté, lui prépare les voies.

Il ne s'agit plus de se ruer et de tuer ouvertement. L'homme sociable se propose d'user et d'abuser de l'homme comme du bœuf — sauf la boucherie finale, peu à peu devenue répugnante. Dans le cœur de l'homme, le respect de la vie de l'homme s'est fait jour. Rudimentaire assurément, puisque aujourd'hui encore, après tant de siècles passés, nous continuons de tuer, d'impulsion atavique, dans la guerre et dans la paix.

L'esclave cependant se sépare du bœuf en ce point qu'il a conquis la paix de la tombe. Et sa vie sauvegardée implique à son égard un sentiment nouveau : l'altruisme, que déjà la bête montrait formidablement mêlé d'égoïsme, envers sa femelle, sa progéniture, ses compagnons de vie, et qui, gagnant de proche en proche, dans le groupement humain, s'étendra de la famille à la tribu, au peuple, à la race, et plus tard à toute l'espèce, à tout ce qui vit, à tout ce qui est.

Un nouveau sentiment entraîne l'homme vers autrui, malgré les résistances du besoin égoïste. D'abord non désintéressé peut-être : aider pour être aidé, donner pour recevoir. Et plus tard, par le perfectionnement de l'être, donner pour donner : l'altruisme. De l'éternel conflit de ces deux sentiments se fera l'homme désormais, l'homme social oscillant — incertain — du négrier à l'ascète.

Déjà la dignité de l'homme, outragée dans l'esclave, s'affirme vaguement par l'obligation que s'impose le maître de respecter, en quelque point, sa propre apparence dans la créature dégradée. C'est la civilisation qui commence par *la mêlée sociale* du travail servile.

Elle commence mal. Nous sommes trop près de la barbarie primitive pour que le contact de l'esclave et du maître ne soit pas tout de violence.

C'est un perpétuel écrasement du vaincu avec un luxe incroyablement raffiné de tortures. Atroce cruauté du bourreau, rage féroce de la victime, ultime dégradation de l'un et de l'autre : voilà le spectacle de *la mêlée sociale* dans l'état esclavagiste. Cela nous paraît monstrueux, et le Dahomey de Behanzin nous fait horreur. Songez aux abominations de l'esclavage *chrétien* des États-Unis, il y a quarante ans. Songez aux actes innombrables de sang dont le continent d'Afrique est témoin de nos jours. Sous nos yeux encore, les nouveau-nés ne sont-ils pas mutilés par milliers, sans qu'aucun effort soit tenté contre cette barbarie ?

Mais l'esclavage, après tout, est un rapport d'homme à homme. Le contact quotidien, même de violence, finit par user la brutalité native. Une certaine somme de souffrance chez la victime tôt ou tard lassera la férocité du bourreau. Après des siècles de tortures, un apitoiement se fait. Le tortionnaire, impuissant à jouir plus longtemps de la souffrance qu'il inflige, s'émerveille d'en ressentir maintenant le contre-coup douloureux. C'est l'obscure pitié naissante, c'est le lent altruisme qui se précise, c'est le besoin de se dire et plus tard de se sentir bon, généreux, secourable. C'est la brutale loi d'un rapport de violence, qui se modifie, par voie d'évolution psychique, en un rapport de sociabilité. C'est l'apparition de je ne

sais quel rudiment de droit dont se réclamera l'homme, sous les sanglantes lanières.

Dès que l'idée d'un droit intervient entre l'esclave et le maître, l'esclavage est condamné. Il n'y a plus qu'à vivre des siècles de cris et de sang, pour attendre que l'idée de justice passe de l'esprit dans les actes, et que la main obéisse au cerveau commandant que les chaînes tombent. Le lent *processus* est l'histoire même de l'humanité. Que de transitions douloureuses, que de pénibles progrès, suivis de quels cruels retours! Que de paroles de paix vaines en apparence, tandis que se poursuit la lutte mortelle.

***

A côté du labeur servile, voici que le travail libre s'est installé, avec la primitive justice pour garantie du droit naissant. Travail *libre* ou *nécessaire?* Il faut vivre, donc faire effort pour entretenir et propager la vie contre les efforts de vie concurrents. Il faut travailler ou faire travailler. Le travail sous le bâton du maître n'est que la forme primitive de la fatalité du travail sous le commandement de la nécessité. Le travail, même avili par l'esclavage, suggère le travail *de volonté libre*, qu'exige le besoin, notre maître suprême. Et du consentement de l'effort laborieux pour la vie — qui

est notre condition même — un pouvoir de libération se dégage, qui nous affranchit peu à peu de toute autre dépendance que celle des lois d'évolution vers une individualité plus haute. La sélection du plus fort, mortelle au plus faible d'aujourd'hui, prépare le progrès favorable au plus faible de demain. Le besoin, la douleur, provoquant l'effort, sont les agents de l'évolution qui nous entraîne, à travers l'éternel combat, à une liberté, à une justice agrandies, à une humanité supérieure.

Ainsi s'accomplit l'œuvre des âges. Si dans des régions privilégiées, l'homme ne lutte plus pour le dépeçage du vaincu, si le meurtre en masse est intermittent désormais, si l'on ne combat plus quotidiennement, le fer à la main, pour le champ, pour l'enclos, la hutte ou le troupeau, il faut batailler encore, par des règles nouvelles, pour les possibilités de vivre qui s'offrent sous la forme d'une propriété allant du cultivateur à la moisson. Formes changées, fond immuable.

L'humanité passe, déroulant des états sociaux successifs dont nous retrouvons encore aujourd'hui le vivant témoignage sur les différents continents du globe. Toute l'histoire est là présente sous nos yeux. A travers le temps et l'espace, le spectacle éternel de la violence et de l'iniquité. Mais la violence qui s'atténue, l'iniquité qui décroît.

Esclavage, servage, *travail libre* du salarié, tous ces états de progrès reposent sur la commune base de la défaite du plus faible et de son exploitation par le plus fort. L'évolution a changé les conditions de bataille, mais, sous les muantes apparences, le combat mortel est demeuré. Accaparer de la vie d'autrui, pour s'en faire un secours de vie, voilà du cannibale au propriétaire d'esclaves ou de serfs, au baron féodal, à l'employeur petit ou grand de nos jours, tout l'effort des activités majeures. L'homme n'a pas plutôt cessé d'être un objet de commerce que son travail devient maintenant marchandise, et qu'un abonnement léonin le tient encore d'une solide chaîne.

Il est vrai, l'ancienne tuerie brutale ne se voit plus qu'aux époques de guerre ouverte, ou dans les accès de violence individuelle promptement réprimés. Pourtant le goût du sang demeure, et Napoléon est grand parmi les hommes pour avoir fait, hier, les plus grands massacres dont on ait mémoire. Ces champs de cadavres, ces plaines hurlantes de mourants éventrés, écartelés, broyés, sont l'affreux témoignage de l'histoire dénonçant l'homme qui fut, l'homme qui est encore, à l'homme qui sera.

Mais déjà ce n'est plus là qu'un intermède, un énorme divertissement de carnage offert aux penchants ataviques qui veulent du sang. La bataille

maintenant, dans sa forme moderne, c'est l'effort de labeur, solitaire ou par troupes enrégimentées, se heurtant à l'effort concurrent pour la vie. C'est la *mêlée sociale* d'aujourd'hui, notre lutte pour la vie, puis pour le bonheur c'est-à-dire pour une plus grande intensité de vie, le corps à corps opiniâtre qui jamais ne s'arrête, et tue, à chaque battement du pouls, plus d'êtres qu'on n'en saurait faire le compte.

Il faut combattre, car l'homme gêne l'homme. Eternellement Diogène dit à Alexandre : « Ote-toi de mon soleil ». Alexandre n'a pas trop de tout le soleil. Allons, tous les gueux hâves, méchants, affamés, contre tous les potentats infatués ou abêtis, mais de redoutable pouvoir ! D'un côté le nombre, l'indiscipline, l'ignorance ; de l'autre, toute la puissance accumulée du passé. Sur toute l'étendue de la terre, la faim, la misère, la maladie sont déchaînées faisant rage, dévastant, dans l'humanité soumise ou résistante, tout ce qui est marqué du destin. Hommes vaillants, femmes, vieillards, enfants, tout succombe, portant et recevant des coups dans la nuit de l'incessante bataille. Les morts crispés d'impuissante rage, les mourants, les blessés, les captifs voués aux tortures, hier comme aujourd'hui, c'est l'ancienne tuerie de toujours, mais dépouillée, pour notre sensibilité accrue, de la sanglante franchise des premiers jours.

On ne tue plus l'homme d'un coup : on l'use. De l'activité de chacun, chacun tâche à surprendre le bénéfice, ne laissant à qui s'efforce que la part de vie nécessaire pour s'efforcer encore. On n'a plus la pitié de tuer. On entretient la vie pour tirer avantage du supplice de la vie. On tourmente le nerf, on galvanise le muscle du vaincu pour soulager d'autant le nerf et le muscle du vainqueur.

Longues journées d'efforts sans réparation suffisante, accidents de toute heure, étiolement de vie dès l'enfance, la femme arrachée au berceau pour l'usine ou la prostitution, le fœtus marqué du sceau de la défaite dès le ventre de sa mère, l'ancienne sélection de force remplacée par la sélection de fraude et de ruse, les vices qui sont de la vie dévoyée, les violences qui sont de la vie détruite, un résidu de mendiants dont la fonction sociale est d'obtenir pour autrui les félicités éternelles au prix d'une modique aumône, voilà les faits de toute seconde marquée du balancier, sur la planète indifférente roulant dans les cieux sourds le cri accusateur de la vie torturée.

*
* *

Et puis, parce que nous sommes au plus fort du carnage, parce que nous sommes tout à notre bataille, nous n'avons pas conscience de l'uni-

versel massacre, nous n'en sommes pas émus.

Dans l'usine, dans le champ, au travail, au repos, dans sa tanière ou sous le ciel, toujours un vaincu qui succombe. Pas de vainqueur, sinon d'un moment éphémère. L'homme qui va frapper s'arrête, et, raidi dans son geste de victoire, tombe foudroyé. Pour une catastrophe isolée, l'émotion, la sympathie se feraient jour. Mais cent, mais mille, mais des milliers. Que faire? On se détourne, on passe. « Défends-toi », crie l'égoïsme. On se met en défense : on est frappé. L'ambulance sociale, hôpital, geôle ou morgue, recueille le blessé, et, sous les menaces du prêtre qui surenchérit de son éternité de tortures, la terre, enfin apaisée, se referme pour l'oubli.

Loi de nature que, de ses propres mains, l'homme forge plus dure et plus impitoyable. Loi férocement raillée dans la danse macabre du moyen âge. Loi méconnue jusqu'à nos jours, de ceux-là mêmes qui, marchant inconscients dans leur rêve d'espérance, glissent — hallucinés — dans le sang.

« De la nature, dit Darwin nous apercevons la face qui brille de bonheur. Nous oublions que parmi tant d'oiseaux qui chantent à loisir autour de nous, la plupart ne vivent que d'insectes ou de graines, c'est-à-dire que par une destruction constante d'êtres vivants. Nous oublions que ces

chanteurs, ou leurs œufs, ou leurs couvées, sont détruits par des oiseaux ou des bêtes de proie. »

Oui, le chant de l'oiseau pâmé d'amour, enivré de vie, se fait des plaintes de l'insecte broyé ; oui, le hurlement de joie du fauve se fait des cris de douleur de sa proie pantelante ; oui, les grands rêves de l'Orient, la sublime pensée de la Grèce, l'art, la science, toute la gloire de la civilisation des peuples, et jusqu'à la conception de justice et le bonté se font du concours obscur des iniquités meurtrières où succombent tous les vaincus de l'éternelle bataille. Écoutez cependant. Par l'accumulation des siècles, voici que le gémissement des faibles qu'on écrase, d'abord inentendu, monte des profondeurs. Bientôt peut-être, la plainte de l'insecte torturé couvrira le chant de l'oiseau ; le cri de l'oiseau déchiré, le hurlement du fauve ; la malédiction des révoltés, l'expansion de joie des heureux de la terre.

Déjà la clameur croissante emplit le monde, accusatrice de la cruauté des forts. L'homme ému s'arrête incertain. Et, même continuant l'affreux combat, se prend à juger l'œuvre de mort, à la détester. L'altruisme de la bête ne va pas jusqu'à la pitié de sa proie. L'homme s'exalte, lui, de la conscience de son crime. Il se sent atroce et suit sa loi. Mais sa loi c'est aussi l'in-

time protestation contre l'injuste souffrance qu'il inflige, c'est le besoin de la réduire, de l'atténuer, de la supprimer même, s'il se peut. Et voilà la pitié, et voilà la bonté, nées de l'homme — comme la cruauté fatale — contenant l'égoïsme effréné, lui traçant sa limite mouvante, et ballottant l'âme étonnée de la férocité barbare à la générosité divine.

Car c'est une vue incomplète de la mêlée sociale, de la montrer toute de carnage et de sang. Le soir de la Moskowa 80,000 hommes gisaient sur la terre épouvantée. Qui sait, pourtant, dans cette inexcusable tuerie du grand carnassier supérieur, combien d'actes de pitié, de bonté, de dévouement, essayèrent de racheter quelque chose de l'effroyable crime contre l'humanité. Tour à tour cruel, indifférent, pitoyable, l'homme qui venait de blesser secourut, le meurtrier, soudainement attendri, tendit une main de frère à sa victime, et le bien et le mal tragiquement mêlés se confondirent en une œuvre sans nom.

Même spectacle dans *la mêlée sociale*. Brutalité, pitié, barbarie, charité, incroyablement enchevêtrées. L'homme qui affame, donne, et se calomnie peut-être, parlant de récompense attendue. Malfaisants, bienfaisants, multiples, divers, monstrueux mélange de ce qu'il y a de meilleur et de pire, nous aimons en tuant, acharnés à

l'œuvre de mort où se perd l'œuvre d'amour en qui nous vivons.

Et comme le bienfaiteur a la fierté du bienfait, comme il y voit l'atténuation de maux jugés inévitables, le peu de bien qui vient de nous, démesurément amplifié à nos yeux, nous cache le mal immense, et nous incite à persévérer dans l'acte inexorable.

Cependant l'altruisme a pris son vol. Il s'est emparé des cœurs. Sous mille noms divers nous avons prêché l'amour du prochain, en le rattachant à toutes les conceptions de vie formulées par les dogmes. Seulement, si notre cœur généreux se donne, notre vie égoïste se refuse. Si la noble doctrine nous exalte à nos yeux, la volonté mauvaise, impitoyable, atteste l'écart entre le rêve de paix et le fait de bataille.

De longs siècles avant Jésus-Christ l'Inde, la Chine aussi avaient dit le détachement suprême. Pour quels résultats? Qu'est-il sorti de la parole de paix et d'amour du *Sermon sur la montagne* sinon le massacre et la mort? Plutarque blâme Caton l'ancien qui vendait ses vieux esclaves « pour ne pas les nourrir à rien faire ». « C'est la marque, dit-il, d'un naturel trop dur qui s'imagine que d'homme à homme, il n'y a pas d'autre lien social que le besoin. Or, nous voyons que la bonté s'étend plus loin que la justice. La loi

et la justice ne nous tiennent rigoureusement qu'envers les hommes; la bienfaisance et la libéralité *vont souvent jusqu'aux êtres privés de raison*. La bonté est comme une source abondante qui jaillit de notre cœur. » Que pourrions-nous dire de plus aujourd'hui?

Ce n'est pas la prédication qui manque. Les hommes recueillent pieusement la grande parole d'amour, la prodiguent aux carrefours, et portant superbement la charité du genre humain dans le cœur, prêchant la paix de justice, se jettent aveuglément dans le combat d'iniquité. Ainsi triomphe l'égoïsme silencieux, de l'altruisme bruyant qui emplit nos cathédrales de sa gloire. Et cependant nous allons vers la justice et vers l'amour, et la haute parole n'est pas vaine. Seulement nous accomplissons l'évolution vers la règle de paix dans la violence et dans la guerre.

***

Cette loi de massacre est fatale, intangible, disent les économistes qui attendent du seul effort de l'individu l'atténuation du mal. Est-ce que la loi d'altruisme n'est pas aussi naturelle à l'homme — bien que tardive — aussi fatale que la loi d'égoïsme elle-même? La société n'est pas seulement la mise en commun de tous les égoïsmes

individuels. L'altruisme moyen de tous se retrouve aussi dans la formule sociale de l'État. Pourquoi vouloir le corps social égoïste? Pourquoi barrer la route à l'altruisme collectif? A quoi bon constituer une puissance de tous, si c'est pour la faire spectatrice impuissante de l'écrasement de tous les faibles par tous les forts?

Mieux vaudrait disperser les hommes et les rendre aux forêts, que de les réunir uniquement pour en faire les témoins impassibles des iniquités communes. Isolé, chacun aurait du moins la sensation d'un mal qui vient de lui. L'association passive qu'on nous propose, en permettant à l'individu de noyer sa part de responsabilité dans l'irresponsabilité commune, tendrait à détruire en nous tout effort vers autrui. C'est donc la négation même de notre nature, cet état social, de chimère, que les économistes s'obstinent à fonder sur la moitié purement égoïste de l'âme humaine.

L'âme altruiste n'est pas moins légitime que l'autre, et veut être satisfaite. L'égoïste vie rachète le crime obligatoire, par l'appétit de justice, par le jaillissement de pitié, par le besoin d'amour. Il faut bien que l'individu, d'égoïsme et de bonté, se retrouve dans la société faite à son image. Sans doute, la bonté du corps social, étant moyenne, sera nécessairement dépassée par l'effort individuel. Elle n'en ira pas moins crois-

sant avec le développement, dans l'âme humaine, du désir de justice, et du besoin pressant de toute réparation possible.

Le socialisme c'est la bonté sociale en action, c'est l'intervention de tous au profit de la victime de la vitalité meurtrière de quelques-uns. Prétendre, avec les économistes, qu'on doit s'opposer à l'effort d'altruisme social, c'est méconnaître l'homme, le calomnier gravement. Se plaindre que l'action collective amoindrira l'individu par quelque diminution de liberté, c'est réclamer en faveur de la liberté du plus fort, qui s'appelle l'oppression.

N'est-ce pas, au contraire, fortifier l'individu, que de contenir et de réprimer tout homme qui abuse de l'homme, comme fait l'usinier de nos jours, quand on l'abandonne aux seules sollicitations de la concurrence? N'est-ce pas exalter la créature humaine, que de susciter en elle un sentiment de justice supérieure, de bonté suprême, et de le lui monter sanctionné de la volonté de tous?

Laissez faire l'individu, dit l'économiste antisocial, et bientôt vous verrez accourir une légion de dévouements au secours du vaincu. Nous attendons toujours, et ne voyons rien, sinon l'affreuse condition de l'humanité qui demeure. Vivre c'est tuer, puisque tuer, c'est se défendre. Qui suspend ses coups, voit toute la nature insurgée contre

lui. *Chacun pour soi*, voilà le mot d'ordre des éléments déchaînés.

Contre cette anarchie l'homme met sa gloire à réagir. Il prétend modérer, régler la fatalité s'il ne peut s'y soustraire. Comment? A la fois, par l'acte individuel, où l'altruisme peut se donner carrière jusqu'à la folie de l'amour, et par l'action collective, plus mesurée, mais d'un effet plus durable par les règles de vie sociale qu'elle transmet aux générations, préparant, façonnant, imposant les mœurs. L'individu agit par la suggestion de la parole et de l'exemple. La loi, en décrétant un minimum de moralité publique.

L'homme gêne l'homme, ai-je dit. L'homme aide l'homme aussi. L'aide pour la vie dans la lutte pour la vie, voilà l'ordre pour la vie, né de la loi suprême de la solidarité de tous. Toute la nature fournit l'exemple du secours pour la vie et la sociabilité n'a pas d'autre raison d'être. Les organismes associés pour vivre, même luttant entre eux, s'entr'aident. La cellule avoisinant la cellule lui prend sa part de vie quand elle peut, mais réglée dans son action de vie par l'équilibre des forces environnantes, apporte la solidarité de son effort individuel à l'effort de commune défense. Ainsi fait l'homme dans le corps social : une partie de sa force nuit au voisin, une autre le protège et le soutient.

Seulement cette force d'altruisme, rudimentaire en bas de l'échelle organique, va grandissant dans l'espèce humaine, se développant en justice, en bonté, toujours conquérant, sur la loi mauvaise, une part de souffrance atténuée.

Comment l'action de progrès serait-elle de l'individu, sans être du corps social en même temps? A la notion plus haute de justice, imposant une morale individuelle supérieure, correspond nécessairement une règle plus sévère de moralité sociale. C'est cette règle nouvelle de respect plus complet de l'individu et de justice accrue, que le socialisme entend fixer par la loi, alléguant que les libertés ainsi supprimées sont des libertés de barbarie.

De l'Afrique centrale à Paris, tous les échantillons historiques de la mêlée sociale sont présentement sous nos yeux. L'esclavage africain, rudiment de l'histoire, témoigne des premiers jours. Il est d'hier aux États-Unis, comme le servage en Russie. A l'autre extrémité de l'évolution sociale, le salariat, venu de l'esclavage atténué de l'antiquité, déjà couvre les continents de la terre. « Mendiant, salarié ou voleur », disait Mirabeau. Le socialisme cherche un quatrième terme : associé Déterminer le nouveau contrat, voilà le problème, dont la solution veut à la fois la réforme progressive des conditions de la lutte éco-

nomique, et la réforme mentale qui rend l'homme capable d'une civilisation meilleure.

L'association n'a pas la vertu de supprimer la lutte, soit des éléments, soit des groupements entre eux. C'est les conditions mêmes de l'association qu'il s'agit de transformer, en vue d'un idéal de justice que notre grandeur est de concevoir, même si notre loi nous en refuse la réalité.

Rapprocher les hommes, encore séparés par les sentiments subsistants de l'antique barbarie, resserrer les liens de solidarité de l'espèce, développer la mentalité altruiste par la restriction sociale des égoïsmes effrénés, telle est la tâche consciente ou non des politiques. Les uns s'y efforcent; les autres, en résistant aveuglément, provoquent une impulsion plus vive de l'altruisme social. Entre ces actions et ces réactions se meut l'humanité diverse, subissant sa loi de lente évolution en dépit des bonds qui la tentent et des reculs qui la désespèrent. D'une part, la guerre du capital contre le travail, du travail contre le travail, du capital associé contre le travail associé, les syndicats violentés, les marchandages, les grèves, les usines à l'index, tous les tumultes de la concurrence pour le salaire, pour la vie, avec leurs conséquences de misères, de maladies, de famines, de suicides, de tourments et de morts. D'autre part, les grandes luttes d'idées, avec leur

éternel aboutissant de massacres, de bûchers, d'échafauds. Autant de pas douloureux vers la libération, vers l'accroissement de la créature humaine, vers son ascension dans la justice et dans la bonté. Ainsi le bien qui toujours croît, naît du mal d'abord sans mesure. Ainsi l'homme lentement se fait de sa larve d'humanité.

*
* *

Que sera-t-il des sociétés futures? Qui peut le dire, ou même l'entrevoir? Toujours évoluant vers la justice, vers la bonté supérieure, elles se maintiendront dans les conditions de la vie : la lutte pour le mieux-être, le conflit d'égoïsme et d'altruisme, source de tout progrès.

Une certaine part de misère supprimée — comme on a déjà fait, comme il est facile de faire encore — de nouveaux maux, hélas! s'offriront aux efforts de la pitié croissante. Plus de guerre, plus de faim sur la terre, plus de froid, à tous l'abri assuré contre les intempéries, plus de pauvreté, plus de misère, quel emploi de l'activité humaine? Qu'on se rassure. Si cet idéal était jamais atteint, les ressorts d'action ne manqueraient pas à l'homme et l'éternel aiguillon du mieux-être le pousserait encore en avant. La bonté sociale accrue jusqu'aux ultimes limites main

tiendrait vivante en l'individu l'éternelle aspiration vers des satisfactions nouvelles. Nous n'avons pas plutôt le nécessaire qu'il nous faut le superflu. Et combien mouvante, la limite de l'un à l'autre. La notion s'en déplace à toute heure. Qui de nous ne fait autant d'efforts pour des satisfactions de convention pure, que pour les nécessités premières? Il n'est pas à craindre que le socialisme atteigne jamais le point mort de l'activité humaine.

Le socialisme, d'ailleurs, n'est sans doute qu'une des phases de l'humanité. La mentalité inférieure de la masse bourgeoise ou plébéienne nous réduit seule à la nécessité de certaines contraintes sociales. Le progrès consistant, après tout, dans l'extrême culture de l'individu, le jour doit venir où des mœurs nouvelles rendront certaines obligations des lois sociales futures aussi superflues que les prescriptions actuelles des lois de décence publique, qui nous sont légères aujourd'hui après avoir été peut-être vexatoires à nos aïeux. Le premier besoin de justice sociale satisfait, l'esprit de liberté réclamera sa part. Et, tour à tour épris de plus de justice et de plus de liberté, oscillant des prêcheurs de communisme aux prêcheurs d'anarchie, l'homme social toujours rencontrera de nouveaux domaines pour son initiative indépendante ou associée.

III.

Et puis, la vie extérieure, qu'est-elle sinon le support de la vie intérieure merveilleusement fertile en émotions, en déterminations décisives. Puisque l'homme n'est pas tout entier dans la faim, dans l'égoïste besoin de vivre pour vivre, puisqu'il veut ajouter à la satisfaction d'être le sentiment de la plénitude de l'être, le bonheur d'être au profit d'autrui, quel vaste champ de vie morale s'ouvre à ses aspirations, à ses rêves, à ses espoirs, à ses efforts!

Le meilleur de l'activité humaine n'est-il pas au service des exigences de l'esprit? Le besoin de connaître et de sentir, aussi impérieux que la faim, se confond avec le besoin d'être. Et la connaissance acquise et l'émotion reçue se traduisent en action d'industrie ou en expression d'art, qui fatalement nous sortent de nous-mêmes pour nous livrer à autrui. Quelle dépense de forces vives en ces luttes épiques pour la grandeur idéale! Que d'espérances et que de déceptions, que de triomphes enivrants, que d'effroyables défaites dans l'éternelle rivalité des hommes pour la science et pour l'art, pour la noblesse de l'âme, pour l'amour, pour l'émotion de beauté. Toute la tragédie de la vie humaine est là, de la joie suraiguë à l'affolante douleur. Le bonheur court est-il trop payé de la longue torture? Qui donc consentirait que l'ennoblissante souffrance lui fût enlevée?

Notre destinée ne comporte point de remède pour le mal qui fait la dignité de notre joie. Même le désordre social dissipé, la souffrance morale, comme la douleur du désordre organique, demeure la condition de la vie. Alors qu'il n'y aurait plus de pauvres, il y aura encore des malades, il y aura encore des malheureux. Le domaine est assez vaste pour l'effort désintéressé d'altruisme obstiné.

Le mal social lui-même ne sera pas aisément vaincu. Il y faudra des prodiges : des prodiges de réforme sociale, des prodiges de réforme mentale.

Quelles tentatives inouïes contre la souffrance infinie, pourra suggérer à l'âme harcelée de pitié, le spectacle du mal amoindri sans doute, mais plus vivement ressenti, par l'affinement de l'être? Je pose la question. Et, songeant de quelle sanglante barbarie se sont faits un Lao-Tseu, un Çakya-Mouni, un Jésus, un Socrate, un Spinoza, je me demande quels hommes sortiront de notre présent trouble, et quelle humanité agrandie surgira, dans les mêlées sociales futures, de nos sociétés relativement policées?

Que de meurtres, pourtant, que de massacres encore en préparation dans la terre innocente! A quel prix rachetés?

Par la parole et par l'écrit, la suggestion de pensée, d'émotion, gagnant de proche en proche,

nous fera peut-être, quelque jour, une bonté de génie dont nous ne saurions calculer l'essor. Pour l'évolution magnifique que nul de nous ne doit voir efforçons-nous donc sans repos, et tâchons d'apporter le plus possible de nous-mêmes à la construction sublime, conçue toujours plus haute dans l'inachèvement humain.

*
* *

Qui dit évolution, dit courbe, hélas! et l'ascension ne peut être infinie. Après le sommet atteint, c'est la descente, la chute lente ou rapide dans la vertigineuse nuit.

Il faut savoir regarder le malheur de notre espèce en face, comme nous faisons de notre propre sort. Les lois immanentes, éternelles qui règnent — connues ou inconnues — de la terre à l'étoile la plus reculée, ne sont qu'une misérable contingence dans le temps et dans l'espace infinis, un moment de la force universelle dans un devenir ignoré. Notre système solaire, démesuré pour nos organes, n'est qu'une imperceptible poussière entraînée dans l'univers sans fin, par une puissance sans nom, vers des destinées imprévues. L'heur d'avoir commencé, évolué, vécu, se paye de la nécessité de finir, c'est-à-dire de se continuer sous des formes nouvelles.

Un jour, après des gestes inconnus, l'humanité ayant gravi sa cime — pour un temps de raison, immobile entre deux impulsions contraires — verra le gouffre devant elle et douloureusement subira la noire descente dans l'Averne. Quelle horrible angoisse quand l'être le plus parfait, né de nous, ultime expansion de joie en qui se rachetait le malheur humain, au moment de jeter le cri de triomphe, se retournant tout à coup, verra la sinistre pente déjà parcourue, la pente vers le gouffre insondable qui attend sa proie dans la sérénité de l'inévitable.

A cette heure déchirante, qui ne regrettera les douleurs ennoblies d'espérance, perdues dans l'ombre du passé? Oui, nos fils en seront là que l'horrible massacre des temps historiques, et même la barbarie primitive, leur sembleront de l'humanité heureuse au regard de l'effrayante catastrophe qui, d'un pas irrésistible, à toute heure gagnera sur eux. Ce serait, jusque dans la décadence dernière, une monstrueuse ascension de douleur si la notion, déjà présente, de la fin nécessaire, ne suscitait en nous la philosophie supérieure qui nous permet d'affronter toute destinée sans pâlir.

L'affreuse décroissance insensiblement sous nos yeux s'accomplira. La décrépitude envahissante amortira les chocs pour la conscience de sensi-

bilité diminuée, et pas à pas, par le chemin de mort déjà parcouru vers la vie, l'homme venu de la terre, retournant à la terre, trouvera sa tombe dans son berceau, noyé d'oubli dans la source de douleur. La lente régression sans pitié fera son œuvre. Le dernier humain qui vivra s'éteindra dans le même mystère où surgit le premier qui vécut. Ainsi s'achèvera, dans la suprême misère, la lutte commencée pour la vie aux jours de la naissance heureuse dans le monde enchanté.

La vie humaine avait été de domination mortelle sur toute vie inférieure. De nouvelles conditions de vie font maintenant de nouvelles conditions de lutte. L'heure est venue de la grande revanche de la nature d'en bas contre la nature d'en haut. L'organisme inférieur, moins exigeant que ses grands concurrents, se contente de conditions médiocres pour vivre. A mesure que les conditions de vie s'atténuent, l'homme, la bête, l'arbre, rabougris, s'appauvrissent, s'anémient, s'étiolent. Incapables de réprimer plus longtemps l'obscure végétation des formes primitives, ils reculent maintenant : et la vie inférieure envahit l'immense domaine d'où la vie supérieure la refoula jadis. C'est la suprême bataille, la grande déroute de la vie vaincue cédant le terrain pas à pas, sous le regard des siècles, indifférents à quelque moisissure humiliée qui dans quelque

bas-fonds ignoré, attend dès à présent son heure.

Nos cités croulantes, parmi d'informes vestiges humains, les dernières ruines effondrées sur la vie mourante, toute la pensée, tout l'art — ô horreur dont le chrétien n'a cure — engloutis dans la grande mort montante. Toute l'œuvre humaine sous la dernière viscosité de vie. Horrible jour, que, du moins, nous ne verrons pas!

Et puis l'ultime manifestation de vie terrestre sera détruite à son tour. Inutilement le globe froid et nu promènera son indifférence par les stériles chemins de l'espace. Alors s'accomplira le cycle des dernières planètes-sœurs, les unes mortes dès aujourd'hui peut-être, les autres prêtes à enfanter demain. Et le soleil éteint, suivi de son funèbre cortège, précipitera dans la nuit sa course incalculée vers l'inconnu.

Comment se refera, si elle doit se refaire, l'antique nébuleuse? En vertu de quelles lois? Dans quel temps? Pour quelle puissance nouvelle de fécondité vivante? Hypothèses. On peut rêver, comme fit Auguste Blanqui dans son merveilleux poème : *L'éternité par les astres*.

***

Ainsi, me dira-t-on, voici tout ce que vous pouvez nous offrir. Une lutte effroyable, des siècles

déchirants de douleur et de mort pour une inutile vie. La désespérance et le néant. Le rêve tout au plus.

Hélas! Je ne vous offre rien, ne disposant de rien, et ne me trouvant responsable de rien dans l'ordre de l'univers. Je cherche, et je constate. Et quand la nuit se fait, je le dis : voilà tout. Je suis tenu de ne pas leurrer, volontairement : rien de plus. Si la consolation n'est pas dans le monde, pourquoi m'imputer la faute de ne l'y pas rencontrer? Est-ce donc un sujet d'espérances que cette éternité de peines qui condamne votre Dieu? L'inconsciente paix du non-être est-elle plus troublante que la menace d'éternelles tortures à tout instant suspendue sur nos têtes?

Il est vrai, l'homme est hanté d'éternité : à ce point de ne pas trouver son immortalité trop chèrement payée de l'enfer. Je vois là l'obscur sentiment des forces immortelles dont il est la manifestation passagère. Autour de lui, tout évolue, tout meurt, mais rien ne se perd. C'est la loi de l'univers. Toute force humaine se répercute à l'infini, comme toute autre. Nous vivons des morts. Aussi longtemps que l'humanité vivra, tout effort pour l'humanité demeure visible en elle.

Au delà j'ai mis le rêve. Gardons-nous d'en médire. N'est-ce pas la consolation tant cherchée, cette admirable faculté de rebâtir à notre guise le monde où nous vivons ? Concevoir ce qui est.

paraît merveilleux sans doute. Combien plus prodigieuse encore la faculté de concevoir ce qui pourrait être. Dans la conscience humaine, fragment de l'univers où se réfléchit l'univers, voici qu'apparaissent, à côté des vivantes images de vérité, les miroitantes visions d'une combinaison fantastique d'impressions déformées de réalités.

La vue de l'esprit en est fatalement obscurcie. Il faut que la patiente investigation du monde remette laborieusement chaque chose à son point. Par l'illusion première, l'homme, avant d'être capable de vérité, aura vécu dans le monde divin qu'il a lui-même édifié pour la satisfaction de son rêve. Point de barrières à l'imagination féconde qui épuise, dans le cours des âges, toutes les possibilités d'univers. La vie est jugée, trouvée mauvaise, refaite sur un plan meilleur, prolongée dans les paradis égoïstes d'éternelle félicité. Qu'importe, pour la mentalité inférieure, qu'aucune réalité ne corresponde au rêve, si nulle déception ne s'ensuit après la vie terminée.

Cependant l'impitoyable vérité nous harcèle, et dissipe les visions merveilleuses. Le rêve s'enfuit, se transforme, s'adapte aux données nouvelles, et toujours nous séduisant d'images heureuses, proches ou lointaines, nous entraîne à l'action et nous conduit, dans l'hallucination décevante, jusqu'au terme de la vie de labeur et de peine.

Que serait l'horrible vie sans le rêve, refuge de l'homme douloureux, consolation du vaincu, vision d'idéal qui entraîne le vainqueur dans sa marche à l'étoile jusqu'au trébuchement suprême.

Aussi longtemps qu'elle subira sa loi de lutte, l'humanité vivante ne se laissera pas dépouiller de sa puissance de rêve, source d'espoir, principe de force et d'action. Rêvons donc librement, et, sur le fondement solide de ce que nous savons, ou croyons savoir, élevons hardiment le miraculeux édifice de notre espérance, et de notre volonté.

Quoi qu'il arrive, où que nous conduise notre rêve, la force immortelle qui fut comme filtrée en nous, pour une heure, subsistera éternellement active dans le temps et dans l'espace. En ce sens notre action demeure. Qui peut dire si la vie et la mort de nos globes d'un jour ne sont pas des stages d'une évolution inconnue vers le grand *devenir* où s'élabore l'Être? Qui pourrait réfuter l'hypothèse de l'inconsciente collaboration de l'homme et de sa terre à quelque prodigieuse transmutation de l'avenir?

*
* *

Eh bien ! même si tout l'homme s'engloutit à jamais dans la nuit de la terre, si toute sensation, toute pensée, toute conscience, est pour toujours

éteinte, si les lois biologiques ont irrévocablement succombé sous la loi mécanique éternelle, si dans l'espace infini tous les astres éteints, immobiles d'un stupide équilibre, n'attendent plus rien, même du hasard, si l'univers est à son point mort, une chose, du moins, ne peut être supprimée : c'est que nous avons vécu, c'est que nous avons souffert, c'est que nous avons voulu, c'est que nous avons aimé. Si, par impossible, l'éternité a dit en nous son premier, son dernier mot, si nous sommes le grand miracle qui jamais n'avait été et jamais ne sera plus, au moins aurons-nous été ce miracle de conscience et de volonté, surgi de l'obscure matrice terrestre pour s'opposer, dans un instant de vie changeante, à l'immuabilité morne de l'éternel absolu.

Tout corps est impressionné d'un autre, et tout corps au contact d'un autre réagit : voilà de quoi se font la conscience et la volonté brièvement rassemblées dans une vie humaine. De l'amibe à l'homme intense, la puissance d'impression et de réaction s'amasse pour éclater soudain en mentalité supérieure. Parce que la conscience et la volonté, diluées dans le monde, se trouvent en nous subitement condensées, l'éclair de raison, de justice et d'amour a jailli de l'éternel inconscient sans raison, sans justice, sans amour. L'éclair de la foudre n'est pas plus miraculeux dans la nuit

noire. La puissance électrique qu'il exprime, obscurément dispersée dans le monde, s'accumule pour jaillir en aveuglante lumière. Ainsi de l'homme, éclair de conscience et de volonté, dans la nuit d'inconscience et de *nolonté* ambiantes. Et puis les forces, heurtées en lumière, retournent en obscurité au commun réservoir, et, des âmes lumineuses, dispersées, se fait le crépuscule des choses.

Mais l'homme d'un jour n'en aura pas moins affronté l'éternité, et, de sa conscience et de sa volonté, momentanément vaincu l'inconsciente fatalité. « Si l'univers m'écrase, dit Pascal, j'ai sur lui l'avantage : car je sais qu'il m'écrase et l'univers n'en sait rien. » Ce n'est pas assez dire. L'homme vivant qui passe a sur l'impassible absolu qui est, mais ne vit pas, d'autres supériorités encore, et non moins décisives.

Oui, l'homme a pris conscience des lois inconscientes, mais pour les retourner contre elles-mêmes, et leur arracher quelque chose du crime de la fatalité. Il a conçu la justice, et n'en eût-il rien réalisé, ce serait assez de l'avoir portée en lui vivante, agissante dans le monde intérieur où s'objective l'autre, pour surpasser de la beauté de l'idéal le sombre Cosmos où tout s'enchaîne par une loi de fer sans autre justification que ce mot stupide et formidable : cela est.

Il a fait plus encore, cet être misérable et perdu, condamné avant de naître, en butte aux lois fatales du mal et de la mort, attaqué, tourmenté, déchiré, abandonné sans secours. Il a trouvé, dans l'affreuse angoisse des tortures, assez de désintéressement et de grandeur pour dompter sa souffrance, et, de sa chair vaincue, soutenir son compagnon de supplice. Il a tendu vers autrui, il a secouru, il a aimé. Ayant conçu la justice, il a réalisé l'amour et la bonté. De la souffrance imposée, il a tiré la joie de soulager la souffrance d'autrui. De l'égoïste absolu qui se suffit à lui-même, il a tiré l'altruisme secourant d'un jour la bonté désintéressée qui ne veut pas de récompense et se prodigue à qui ne s'en souviendra pas.

Du mal, sous sa main puissante, a jailli le bien rédempteur. Il a vaincu la dure loi des siècles, le fils éphémère de la dure loi des siècles, et dans sa conscience et dans sa volonté s'est résumé, s'est justifié l'univers.

***

Vue de cette hauteur, *la mêlée sociale* se juge avec une sérénité qui, loin d'exclure la passion de justice, la commande, oserai-je dire. Contenir le vainqueur, relever le vaincu, paraît le premier

devoir à qui comprend la loi suprême. Devoir secourable au vainqueur lui-même, dont la victoire n'est que l'engrenage de la défaite prochaine.

Plaignons le faible de souffrir. Plaignons le fort de faire souffrir. Montrons lui que, sous d'autres formes, le mal qu'il inflige lui est rendu. Faisons apparaître dans l'égoïsme triomphant l'ignominieuse déroute de toute noblesse. Combattons les sophistes qui mettent en doctrine moderne l'antique barbarie du *chacun pour soi.* Faisons la société profitable à tous, et non plus seulement à quelques-uns. Qu'elle soit plus douce à qui faiblit, plus rude à qui opprime, sévère gardienne de vie, relevée d'un plus haut sentiment du devoir.

Prêchons la paix, puisqu'il n'y a que bataille; la justice, puisque l'iniquité nous enveloppe; la bonté, puisque la haine sévit.

Surtout, agissons, puisque notre mérite est de protester par l'action contre la loi fatale de la déchéance des faibles. Ennoblissons la *mêlée sociale* de notre cri de secours, de notre acte de bonté. Donnons de tout notre être contre la nature marâtre, contre la stupide brutalité de la force, contre l'insolence heureuse, le dédain, l'indifférence ou la peur. Et prodiguons-nous sans mesure. Pour l'atome titanesque, dans sa lutte sublime

contre l'écrasant univers, s'efforcer seulement de toute sa puissance, c'est mal mériter la victoire qui, pendant tout un éclair de temps, le fait dieu.

LA MÊLÉE SOCIALE

DE BAS EN HAUT

EN BAS

I

LA FAIM

« La faim, voilà l'ennemi de la race humaine... Tant que l'homme n'aura pas vaincu ce cruel et dégradant ennemi, les découvertes de la science n'apparaîtront que comme une ironie de son triste sort, comme le luxe d'une existence à laquelle il manque le nécessaire. »

Ainsi s'exprime M. Oscar Comettant dans un curieux article de la *Nouvelle Revue*, intitulé : *La Faim*. Je reconnais que c'est une sujétion cruelle pour tout ce qui vit, que ce perpétuel besoin d'alimentation qui contraint tous les êtres vivants à s'ingénier, à se torturer, à s'entre-détruire pour conserver à tout prix ce bien ou ce mal suprême : la vie. C'est la loi.

Le cristal indifférent enchâssé dans le roc immuable, ne sent, ni ne désire, ni ne veut. Les eaux du ciel inconscientes mettront peut-être cent siècles à ronger son arête, sans qu'il en souffre, sans que le besoin lui vienne de réparer la perte subie. Il est, il demeure. Toute la mécanique planétaire qui l'a produit le menace et quelque jour disposera de lui, renvoyant dans le cycle des impalpables nébuleuses l'éternelle matière, témoin muet de ce qui a été et de ce qui sera. Lui, le dur cristal enroché, il attend, défiant les éléments, semble-t-il. Cependant le nuage qui passe doucement l'effleure, et le caresse d'une insensible égratignure. C'en est assez pour le marquer du signe que le temps sera vainqueur de lui...

Regardez cette petite tache grise que couvrirait une tête d'épingle. C'est le lichen, venu du vent, qui s'est cramponné là et ne s'en ira plus. Il veut manger, lui, et le bon cristal qui ne s'en soucie guère, impassiblement l'alimente et le fortifie. C'est la vie qui est apparue, la vie exigeante, absorbante, mangeante, qui veut s'accroitre, s'épanouir aux dépens de ce qui l'entoure, dompter la matière inerte pour se l'assimiler, pour en faire de la substance organisée, tour à tour souffrant du besoin qui veut se satisfaire, ou jouissant du besoin satisfait.

Et puis dans l'humidité de la tache lépreuse, survient la graminée qui pousse ses radicelles à travers la fissure des âges, et d'un filament gonflé d'eau, capillaire, incompressible, fait éclater la pierre. Alors c'est la guerre déclarée. L'hiver tue et le printemps fait renaitre. L'herbe a vaincu le lichen, comme le lichen a vaincu le cristal. Survient l'arbuste qui prendra la vie de tous. La faim est reine du monde. Et tout à l'heure

quelque troupeau alpestre dévorera ce qui reste et du lichen, et de l'herbe et de l'arbrisseau. Et le berger mangera le chevreau, et l'obscure végétation cellulaire qui fut le premier mot de la vie, dira le dernier mot du berger. Ainsi se manifeste à tous les degrés de la hiérarchie le besoin de vivre, la faim régulatrice de l'ordre vivant.

Tout ce qui vit veut vivre, tout ce qui vit a faim, tout ce qui vit dévore, et est, à son tour, dévoré. La loi suprême du besoin en quête de proie, c'est la force. L'univers est une rencontre de forces dont la plus grande a raison.

Sans doute, l'homme est un jour sorti de ses cavernes, où le barricadaient les fauves, avec l'idée de se grouper, de s'associer, pour se défendre contre la nature ennemie. Il suivait sa loi naturelle, faisant des débilités individuelles une grande force commune. Lutte des individus, lutte des tribus ou des nations, toujours la guerre, toujours l'arbitrage de la force. Je sais bien que, luttant, bataillant, tuant, mangeant son semblable, ou seulement — progrès immense — son frère quadrupède, l'homme cependant raffinait ses dieux brutaux de pierre ou de bois, jusqu'à leur demander enfin bonté, pitié, justice.

A cet égard, incrédules ou croyants d'aujourd'hui en sont au même point. Sous des formes différentes, avec des formules variées, ce qu'ils cherchent d'un même désir, d'une même anxiété, c'est la pitié de l'implacable univers, c'est la bonté de l'insensible loi, c'est la justice de la force. Ils interrogent le ciel et scrutent la planète, et s'analysent, et raisonnent d'eux-mêmes, cherchant à tâtons dans la nuit la justification des choses. Les uns la trouvent dans une divinité sou-

veraine, les autres en eux-mêmes, dans leur seule conception du bien et du beau. Au fond, tous sentent de même, tous cherchent la satisfaction d'un besoin nouveau, d'une faim nouvelle qui combat l'autre, une faim de justice, une faim de bonté qui prétend régler d'une loi supérieure l'appétit des organes de la vie végétative.

Alors les temples s'élèvent, les prières montent dans l'air, les philosophes cherchent à dégager de la gangue des dogmes et des rites le sentiment d'amour qui est une force aussi, et par qui doit être vaincue l'injustitiable stupidité de la force brutale. C'est un grand cri de justice et de pitié qui s'élève sous la voûte d'inquiétante sérénité. Et pendant ce temps, sur la planète roulante, obscure ou lumineuse, sévit le meurtre, la guerre, le carnage de toute heure et de toute minute. La tête dans les cieux, les pieds dans le sang, voilà l'homme. Il tue pour manger, il tue pour jouir, il tue pour punir, il tue sans le savoir, en marchant, en respirant, en vivant; et de toutes ces iniquités, il active quelque chose en lui qui proteste et demande justice. Cette bonté supérieure qu'il tire de tant de maux, cette haute joie faite de tant de souffrances, c'est son orgueil, sa gloire et sa puissance. C'est ce qui le fait grand, supérieur au temps même qui le vaincra. Cette pitié suprême qu'il cherche si loin, elle est en lui. Que ne la peut-il répandre? L'ayant conçue, que ne la fait-il agissante, conquérante, dominatrice du monde? C'est là tout le problème. Il n'y en a pas d'autre.

La nécessité de la cruauté pour satisfaire la faim, a fait de l'homme un loup pour l'homme, comme dit l'ancien. Mais la faim qui fit le meurtre, a fait aussi le

travail, et, sous l'aiguillon de la faim, c'est le travail qui doit libérer du meurtre. Défendre l'homme contre les éléments d'abord, contre l'homme ensuite, pour faire de tous ces ennemis conjurés, autant d'aides et de soutiens : voilà le but que nous nous assignons. Le meurtre barbare, le meurtre sanglant par masses, ne sévit plus que par intervalles. Entre deux guerres, la paix le remplace par le meurtre économique, moins bruyant, plus méthodique, non moins sûr. Lentement, le pâle troupeau s'éclaircit des lentes victimes de la faim. On le voit, on le sait, on laisse faire tout en jurant qu'on s'efforce de l'empêcher. Les grands sacrifices de bonté, de justice, on les prêche dans les églises, mais si le prêtre dit : « Soulagez les pauvres », on ne permet pas que le percepteur se présente chez le chrétien pour lui demander l'obéissance à la parole du Christ. Le curé ne communique avec le percepteur que pour lui réclamer son salaire.

M. Comettant veut coloniser, déporter les gens — c'est une rage — dans les pays où la terre attend le laboureur. Excellente intention. Pauvre résultat qui, même efficace, ne serait que temporaire. Consultez Malthus sur les dangers de la prolification. Envoyer des blancs affamés rejoindre en Afrique des nègres qui déjà s'entre-dévorent de famine, c'est simplement propager la guerre de la faim. La France peut nourrir encore plus de Français qu'elle n'en possède. Le problème social est moins dans la création de nouvelles sociétés d'injustice, que dans l'introduction de la justice dans les sociétés qui sont.

On discute sur les formules, sur les systèmes, sur les mesures à prendre, mais on ne discute pas sur les sentiments qui, unanimes, s'ils nous pénétraient au

point de déterminer l'acte de volonté, soulageraient dès à présent ce qui peut être soulagé. Tout ce qui pouvait être dit là-dessus a été dit, avant le Christ et depuis. Tous les livres l'enseignent, toutes les chaires le crient. Mais la vie le dément.

Nous vivons des actes réflexes de l'ancienne barbarie, transmis de père en fils avec les doctrines qui les réprouvent. Ce que nous appelons notre civilisation, c'est la lutte de la puissante inconscience atavique contre le besoin nouveau de justice, qui, las d'être relégué dans les cieux, veut être satisfait sur la terre.

Tous les hommes ont faim, c'est la loi de nature. Tous doivent manger, c'est la loi de justice. Tous mangeront, c'est la loi attendue. Pour la réaliser sans déportation, sans révolution, sans bouleversement social, que nous manque-t-il? La volonté d'agir comme nous sentons.

II

LE DROIT DE VIVRE

Le droit économique à la vie, qu'est-ce que cela veut dire?

Herbert Spencer, dans une lettre publiée récemment, ne veut pas « apprendre aux *inférieurs* que l'État a pour devoir, non seulement de leur permettre la libre poursuite du bonheur, mais encore de leur fournir les moyens de se procurer ce bonheur ». Poser

le problème ainsi, c'est se donner le plaisir de le résoudre à bon compte. Avant de savoir dans quelles conditions se pourra faire la recherche du bonheur, une première question se présente : le maintien de la vie, reçue d'un hasard, reprise par un autre hasard.

Cette fortuité fragile, qui d'éléments inconscients fait la conscience où se reflète l'univers, est-elle un bien ou un mal? Mieux vaudrait n'être jamais né, dit le penseur, comparant notre infinie capacité de souffrance à nos courtes possibilités de joie. Et là-dessus, quelques-uns décident de rendre à l'inconscience souveraine du monde, une conscience que résout en ses éléments primitifs une balle désespérée.

Mais, ce sont là des cas pathologiques. Avec le germe de vie, apparaît la loi d'évolution, le besoin de croître, de s'irradier, de se développer, suivant la courbe mystérieuse d'une destinée inconnue. De là l'espérance, qui entraîne l'homme en avant, qui éclaire sa route ou lui donne l'illusion de la lumière.

Il faut donc que l'être vive, par l'unique raison qu'il est là, vivant. D'autres vies lui disputent le droit de vivre : il se défend, il s'organise en communauté, pour sa défense. A la faiblesse physique, première cause de défaite, s'ajoute maintenant la faiblesse sociale. Et voici que la question se pose : En sommes-nous arrivés à ce degré de civilisation, que nous puissions concevoir et rechercher une organisation sociale, d'où soit éliminée la possibilité de la mort par la misère ou par la faim?

Les économistes n'hésitent pas. Ils répondent carrément par la négative : « La contribution commune indispensable, dit le plus féroce d'entre eux, doit être levée pour l'entretien de la force publique et les dé-

penses de l'administration. » Quand l'État nous a donné des soldats et des ronds de cuir, il est au bout de son office ; nous n'avons plus rien à lui demander. Est-ce qu'on ne pourrait pas trouver, dans un coin du globe, quelques kilomètres carrés pour l'expérience de la grande construction économique de MM. Leroy-Beaulieu, Yves Guyot et Cie?

Daniel de Foë, dans son *Robinson Crusoé*, a fait passer en raccourci devant nous l'histoire du labeur humain aux prises avec la planète ; mais en fait de construction sociale, il n'a pas été plus loin que l'esclavage. Des hommes abordent dans l'île : c'est pour s'y manger. Aussitôt que deux êtres humains s'arrangent pour y vivre en paix, l'un deux est esclave de l'autre.

Est-ce qu'il ne se trouvera pas un économiste pour continuer cette histoire, interrompue au moment décisif où l'embryon du corps social apparaît? Qu'une chaloupe jette à la côte une naufragée ou deux, et la société se fonde. N'est-ce pas une aventure bien tentante?

Au lieu de l'écrire, que n'essaye-t-on de la réaliser? Je voudrais voir, dans quelque plaine de l'Australie, sous le patronage de M. Yves Guyot, un état social fondé sur ce grand principe : il n'y a pas de solidarité sociale. Un percepteur, un gendarme, un préfet, voilà tout ce que nous nous devons les uns aux autres.

Il faut bien dire que les communautés nouvelles, qui se forment spontanément dans ces lointains parages, débutent, si nous en croyons les gazettes, dans un sentiment tout contraire à cet idéal. Les malheureux pionniers s'imaginent que la part de liberté qu'ils sacrifient au corps social leur doit être rendue sous forme de justice. De là une tendance marquée à ac-

croître l'action de l'État, au lieu de la restreindre.

C'est que dans ces solitudes, loin des conventions desséchantes, le sentiment de la solidarité humaine surgit et s'impose d'une puissance irrésistible. Qu'auriez-vous pensé de Robinson, laissant mourir de faim Vendredi, aux applaudissements de M. Yves Guyot, par la raison que les provisions accumulées par son travail étaient juridiquement sa propriété? Si, au lieu de deux hommes, il y en a mille ou cent millions, dites-moi en quoi le devoir s'en trouve changé. Et puisqu'il est reconnu que, dans ce cas, la charité individuelle ou sociale est impuissante, quel est donc l'office de votre état social, d'une complication si savante, s'il ne peut pas même aboutir à empêcher un être humain de mourir de faim?

L'Anglais résout la question par le *Workhouse*. Ce n'est pas l'idéal; c'est une solution empirique, aux termes de laquelle la mort par la faim est *de fait* éliminée de la Constitution anglaise. Le régime est dur — pour ne pas attirer la foule — mais tout homme qui a faim trouve la porte ouverte. Pour un travail déterminé, du pain, un matelas, une couverture : durée du séjour, à la convenance de chacun. Sortant de là, l'homme n'est pas plus avancé qu'à son entrée, mais il a vécu, et si toute la journée s'est passée dans la recherche infructueuse du travail, il retourne à sa prison volontaire.

On peut s'étonner que l'Anglais, qui passe pour individualiste, ait agréé une affirmation aussi catégorique du devoir social. C'est qu'il n'est pas théoricien, c'est qu'il met volontiers son orgueil à associer les contraires. Il n'y a pas de pays où l'intervention de l'État se soit manifestée avec plus d'éclat qu'en Angle-

terre, dans ces dernières années. Et puis, sous l'aiguillon de la faim, tous ces Vendredi rageurs seraient fort capables, un beau jour, d'étrangler Robinson, dans son île, pendant qu'Yves Guyot s'évertuerait en chaire. Robinson s'assure contre cet accident.

Chez nous, Vendredi, maugréant, se soumet. L'influence de la race et du climat le fait plus riche de spéculation intellectuelle que de volonté, plus frondeur, moins agissant. Par d'autres moyens, par d'autres paroles surtout, on le contient tant bien que mal. Et, dans tous les pays du monde, sous les formes résultant de notre civilisation tant vantée, à travers les malédictions de la révolte ou les lamentations résignées de l'impuissance, la misère poursuit son œuvre d'apaisement par la mort.

Sans doute, chacun lutte spontanément contre le fléau. En vain!

Mais voici que la société, en dépit des théoriciens de l'*insolidarité*, s'éveille à son devoir. Elle défend la vie de l'homme contre l'homme, pourquoi ne la défendrait-elle pas contre tous? Pas plus que l'individu, la fatalité sociale n'a le droit de tuer. Le jour viendra sans doute où la loi le dira.

D'ici là, une modeste réforme pourrait être obtenue, qui serait un grand progrès. La loi, dites-vous, ne peut pas enrichir le pauvre. Elle pourrait, en tout cas, ne pas l'appauvrir. Ce serait encore maintenir la vie en lui, que de ne pas lui enlever le nécessaire, par d'iniques impôts, pour en faire, chez d'autres, du superflu.

Prudence ou bonté, Robinson serait sage de ne pas trop rogner la part de Vendredi.

III

POUR QUELQUES ANTHROPOPHAGES

Un « Révérend Père » a visité, en septembre dernier, des villages de la rive droite de l'Oubanghi (limite du Congo français), et voici son récit de ce qu'il a vu :

On amène les esclaves sur le marché, et celui qui ne peut pas se payer le luxe d'un esclave entier achète seulement un membre qu'il choisit à son goût. S'il choisit le bras, le client fait une marque longitudinale avec une sorte de craie blanche, et le propriétaire attend qu'un autre client choisisse un autre bras et lui fasse la même marque.

Chacun choisit ainsi les bras, les jambes, la poitrine, etc.; et lorsque tous les membres ont été marqués, on coupe tout simplement la tête du pauvre esclave, qui est immédiatement dévoré sur place.

Ces scènes sont atroces, mais s'expliquent, après tout, par la nécessité de satisfaire le plus respectable de tous les besoins : la faim. Et puis ce sont les mœurs des ancêtres. Quoi de plus vénérable que les traditions de famille ? Tous les jours, dans les villages de cette immense Afrique noire, défendue contre la civilisation blanche par un soleil homicide, des scènes analogues se répètent depuis tant de milliers d'années qu'on n'en peut dire le nombre.

Les autres continents de la planète, pendant cette interminable durée, ont offert des spectacles, sans cesse renouvelés, qui n'ont guère différé que par la

forme de ceux dont le récit nous paraît si choquant aujourd'hui. Ce qu'il y a de curieux, c'est que nous ayons attendu jusqu'à nos jours pour éprouver cette louable répugnance. Ce qui est plus surprenant encore, c'est que l'horreur de ces atrocités ne nous révolte vraiment que si nous y sommes étrangers.

L'anthropophage a bien des excuses. Il est si loin des bouillons Duval et de la Maison d'Or! Il fait — tout comme nous-mêmes — ce qu'il a toujours vu faire. Et s'il avait des juges, il ferait sûrement condamner comme anarchistes, ceux qui lui parlent de faire autre chose. Il mange aujourd'hui, il sera mangé demain. C'est une partie qu'il joue contre la destinée, comme fait partout l'homme jaune ou blanc se débattant, plus ou moins heureusement, contre la souffrance, qui est sa loi de la naissance à la mort.

Je conviens qu'elles doivent être lamentables, les réflexions du pauvre nègre, délicatement palpé par un camarade aux yeux luisants, aux dents aiguës, qui conclut en lui dessinant à la craie, sur la poitrine, le carré des côtelettes qu'il se réserve dans la boucherie de tout à l'heure. Mais il n'y a pas longtemps qu'il en a fait lui-même tout autant à d'autres frères ; et il n'est pas plus surpris de l'aventure qu'un d'entre nous apprenant qu'il est atteint de cancer, de phtisie, de fièvre jaune ou de choléra.

Et puis, la sensibilité varie avec les races. L'Annamite, sa natte mortuaire sous le bras, marche au lieu de l'exécution dans la plus complète indifférence, s'arrêtant à la porte de ses amis pour leur dire un tranquille adieu, s'agenouillant sans liens pour recevoir le coup fatal, mourant sans une protestation, sans un geste de révolte. Le nègre, congestionné par le

soleil, a certainement le système nerveux moins affiné que le blanc. Et, même dans notre race, que d'êtres, stupéfiés par le malheur, s'abandonnent passivement au destin !

Ceci pour atténuer l'horreur de l'anthropophagie, qui se défend après tout par son but utilitaire. Le pauvre cannibale, marqué d'avance à son tour pour le prochain massacre, peut très bien être un rêveur, un être doux et bon, un poète, un altruiste attendri partageant avec un moins fortuné le morceau de filet humain qui est sa propriété légitime, risquant sa vie pour un compagnon de misère, dévoué, désintéressé, exquis Quel droit aurions-nous au monopole de ces sentiments, nous qui vivons de sang comme l'anthropophage, nous qui massacrons sans relâche des *frères inférieurs* pour nous repaître de leur substance ? Souffrent-ils moins que le nègre, en recevant le coup fatal ? Ce n'est pas sûr. Ils se lamentent plus bruyamment. Pensent-ils moins ? Que cette réflexion nous rende indulgents pour l'antique anthropophagie de nos pères, continuée de nécessité par nos frères noirs.

Quelles leçons leur donnons-nous, d'ailleurs, qui nous permettent de le prendre de si haut avec eux? Qui est allé chercher des hommes sur la côte d'Afrique pour les enchaîner à la file et les livrer — contre argent — au fouet des planteurs d'Amérique? Quelle torture leur fut épargnée? Lisez dans les journaux des États-Unis, avant 1860, les avis descriptifs des esclaves en fuite. Ce ne sont que marques au fer rouge, mâchoires fracassées, yeux crevés, membres mutilés ou sciés. N'est-ce pas l'œuvre des blancs, des civilisés, des chrétiens?

Qui donc a épouvanté l'Amérique du Sud du raffi-

nement des supplices, qui donc l'a noyée dans le sang sinon le conquérant catholique?

Qui donc a fait un immense charnier de la terre, sinon le blanc civilisateur?

J'ai sous les yeux cinq photographies accusatrices prises dans la brousse de Bakel, aux frontières du Sénégal et du Soudan. L'une est une exposition de têtes coupées, sous la garde d'un jeune nègre. Les quatre autres représentent des cadavres noirs amoncelés, effroyablement roidis dans la convulsion suprême. On peut compter les blessures. Pourquoi certains corps sont-il criblés de coups de pointe? Pourquoi ces cadavres mutilés, ces têtes coupées? Pourquoi ces hommes tués avec les mains liées derrière le dos? Q'on réponde si l'on peut, et qu'on ose dire l'histoire de ce massacre. On connaît bien ces photographies au ministère des colonies. L'*Illustration* les a reproduites en 1891. Leur authenticité ne peut être l'objet d'un doute.

Voilà l'enseignement des blancs, fils du Christ, aux païens noirs. C'est une leçon de choses qui révolterait sans doute de dégoût et d'horreur les anthropophages de l'Oubanghi. Des deux boucheries humaines, la plus explicable est assurément celle de l'homme qui a faim. Nos cannibales pensifs ne comprendront jamais les 30,000 Parisiens de la semaine de mai, abattus sans que Galliffet, lui-même, y ait mis la dent. On aura beau leur dire que c'est pour le plaisir des yeux, pour la pure satisfaction des âmes chrétiennes, ils répondront, eux les barbares, que c'est pure sauvagerie. Voyez comme il est difficile de s'entendre.

On va sans doute détruire prochainement la boucherie humaine de l'Oubanghi. Les noirs, au lieu

d'être mangés, seront bientôt étendus dans la brousse, les mains liées derrière le dos, pourrissant fraternellement à côté de ceux qui, sans cet accident, seraient occupés peut-être à les dépecer. C'est l'homme blanc qui passe, marquant sa route d'inutiles charniers.

Qui fera le compte de la douleur humaine accumulée dans toute l'étendue de la terre depuis l'apparition de la vie? Qui sondera l'inépuisable réserve de souffrances dont l'humanité se prépare à faire l'avenir?

Mangez-vous les uns les autres, frères de l'Oubanghi! Après vous, il y aura encore des mangeurs et des mangés.

IV

THERMOMETRE SOCIAL

Paris flambe de printemps. C'est la fête du jeune soleil. La ville toute blanche, parée de la verdure mouillée d'avril, chatoie de fleurs, de toilettes claires, de gais visages. Le marronnier pointe ses fusées blanches, le lilas fleurit son thyrse, qui jette au vent son parfum de l'année nouvelle. Éblouis de lumière enchantée, les yeux agrandis de la jeunesse s'ouvrent aux révélations de l'être.. C'est le temps de vivre.

C'est le temps de mourir aussi. A l'heure même où la vie luxuriante sourd de la terre, pullule, se répand, envahit tout, voici que l'ordre humain donne la mort à son tour, et rend à la planète l'être de joie et de

douleur dont l'ironie du hasard avait fait une sensation d'un jour dans le monde éternel.

L'ordre social fait parfois cette sensation trop douloureuse, paraît-il, puisque de sa volonté propre, l'homme retourne à l'inconscience d'où il n'avait pas demandé de sortir. Le rire est le propre de l'homme, dit Rabelais. Le suicide aussi. Manifestation d'extrême joie, d'extrême souffrance, voilà son lot.

De la douleur morale, l'état social n'a pas à répondre. L'être déçu dans la poursuite du bonheur, désespéré, se juge à bout de forces, s'abandonne, se résout au renoncement suprême. Pitié pour le vaincu! Passons.

Mais celui qui veut vivre et ne peut pas, qui cherche à donner, en retour d'un peu de vie, l'effort de ses muscles ou de son cerveau, et n'en trouve pas l'emploi? A bout de ressources, ayant fait argent de tout, jeune ou vieux, seul ou aiguisant sa misère de la misère des siens, désespérément isolé dans la foule haletante après la joie de vivre, affamé dans un tourbillon de richesses, qui arrêtera-t-il au passage, à qui dira-t-il : « Je suis homme comme vous? »

Les églises somptueuses sont d'éternelles mendiantes, recevant l'or et le gardant. Les maisons de secours sont bien barrées. Pour en franchir l'entrée, il faut être *présenté* comme dans le monde. Il y a la prison! Beaucoup l'acceptent. Affreuse déchéance, dont le crime retombe sur ceux qui vont parlant de charité divine et se dépensent en efforts pour maintenir un état social d'égoïsme et de cruauté

Les raffinés préfèrent le suicide. Ils n'obtiennent pas toujours la paix du tombeau. Voyez les Caubet, bourgeois paisibles, qui se tuent discrètement pour ne pas

mendier. On ne leur a ménagé ni railleries ni blâmes. Ce père et cette mère, silencieusement dédaigneux de la vie, au point d'emmener sans remords leur enfant avec eux, cette jeune fille sans tache qui se refuse à la vie pour suivre ceux qu'elle aime, et qui n'a pas un mot de protestation contre ce qui la tue. Eh bien! on en a fait un objet de risée. On a inventé un suicide d'apparat, un banquet funèbre. Autant de mensonges. Personne pour démentir. La lâcheté humaine pouvait se donner carrière, et les morts ont été déchirés avec autant de plaisir que si l'on avait eu la douceur de tenir des vivants. Un aimable échappé de séminaire les a mis en pièces pour les défendre. Après quoi, honnis, conspués, salis, on leur a fait don de l'oubli.

C'étaient des bourgeois. On est plus indulgent pour le populaire. Les gens de rien sont admis à mourir de faim ou à se suicider de misère, sans qu'on les trouble après leur mort.

C'est un avantage appréciable. On est même assez discret sur leur cas. Il est de bon goût, de temps à autre, de faire un peu de sentimentalité à l'occasion de quelque mort dramatique. Mais il ne faut pas donner à penser que ces choses-là se renouvellent trop souvent.

Je les trouve assez fréquentes, cependant. Nous sommes à la mi-avril. Et, bien que je n'aie pas compulsé tous les faits divers, je compte, depuis le premier jour du mois, dans la seule ville de Paris, un nombre assez respectable de catastrophes.

Le 1er avril, un vieillard de soixante-dix ans tombait, mourant d'inanition, sur les marches de l'église de Notre-Dame-de-la-Croix de Ménilmontant. Des gar-

diens de la paix le transportèrent au poste de la rue Étienne-Dolet, où il succombait en arrivant.

Le 4 avril, une dame Jacquet, âgée de cinquante-huit ans, demeurant 96, rue Montmartre, sur le point d'être expulsée de son domicile, tenta de s'asphyxier. Elle fut trouvée à demi brûlée par le réchaud. On la transporta mourante à l'hôpital.

Le 10 avril, Mme veuve Raynot, ouvrière perleuse, 10, rue des Nonnains-d'Hyères, ayant trois enfants, de quinze, quatorze, et quatre ans, sans travail et sans pain, écrit une lettre pour recommander ses enfants à la charité publique, et s'asphyxie.

Le 11 avril, les époux Savart, âgés de cinquante huit ans et de quarante-sept ans, réduits à la plus atroce misère, sur le point d'être expulsés de leur domicile, 50, avenue de Saint-Ouen, s'asphyxient. Les deux enfants sont recueillis par les voisins.

Le 12 avril, Mme veuve Bertrand, âgée de soixante-sept ans, et son fils Léon, âgé de quarante-cinq ans, s'asphyxient rue Notre-Dame-de-Lorette, 60. Ils laissent une lettre déclarant qu'ils n'avaient pu trouver du travail, et qu'ils étaient sans pain. Ils allaient être expulsés de leur domicile.

Est-ce qu'il n'y a aucune conclusion à tirer de la lugubre répétition de cette éternelle et monotone histoire? A l'heure où j'écris, sait-on le nombre des gens qui sont occupés à calculer le jour de l'échéance fatale, et, d'avance, mettent de côté les quelques sous nécessaires à l'achat du charbon rédempteur? A côté d'eux, beaucoup d'égoïsmes sans doute, mais aussi des braves gens qui, plus tard, diront : « Si j'avais su! »

Je connais un vieux professeur, âgé de soixante-dix ans, dont la vie a été toute de labeur. Il est paralysé.

Sa femme, qui a dépassé la soixantaine, gagne péniblement, de raccroc, quelques pièces blanches. Ils sont dénués de tout. J'ai appris hier qu'ils venaient de vendre un meuble important, le seul qui leur restât des anciens jours, et qu'ils avaient calculé qu'il leur restait encore de quoi vivre pendant quatre mois. Au bout de ce temps, ils étaient résolus à se donner la mort.

Un homme de Montmartre m'est venu voir pour me demander de le recommander à la pitié de Séverine. Il vit seul avec une enfant de dix ans qui lui fait sa cuisine et l'aide dans son travail. Il fait la confection pour dames. Sa vue est usée. Il est hors d'état de travailler. Il va être expulsé. Son propriétaire — un millionnaire, que je veux bien ne pas nommer — avait refusé de l'entendre. Que faire de sa fille? Savez-vous ce qu'il gagnait, quand il avait du travail? Pour un peignoir : 0,30 centimes. « C'est la protection de M. Méline, m'a-t-il dit mélancoliquement, qui a tué le métier. »

Naturellement, le professeur et l'ouvrier ont été secourus. Mais pour combien de jours? Et quelle multitude de faits semblables ne pourrait-on pas citer !

En attendant que de meilleures conditions sociales soient faites aux travailleurs, en attendant que l'État se décide à ne pas appauvrir les faméliques en les grevant des impôts dont il écrase la misère, il me semble qu'il y aurait une révolution à faire dans l'Assistance publique à Paris.

Tous ceux qui sont au courant de la question savent que les enquêtes — qui sont la base de tout — sont déplorablement faites. Il faudrait des enquêteurs très

bien payés, de qui on exigerait beaucoup et qu'on soumettrait au contrôle le plus sévère. Et puis, il ne faudrait pas seulement enquêter les misères qui se montrent, il faudrait encore, et surtout, rechercher celles qui se cachent.

Combien de catastrophes pourrait-on prévenir, rien qu'avec l'argent qui se gaspille aujourd'hui? Il ne serait peut-être pas difficile de trouver des bourgeois bénévoles, retirés des affaires, qui ne demanderaient pas mieux que de surveiller, pour le compte de l'Assistance publique, deux ou trois familles besoigneuses, qu'ils finiraient par aider eux-mêmes de leurs propres deniers. Quand on saurait qu'il n'y a plus de gaspillage, les dons ne manqueraient pas.

Si l'organisation sociale est vicieuse, si les hommes absorbés par la lutte pour la vie ou par les plaisirs, n'accomplissent pas tous le devoir social que comporte leur situation de fortune, ou s'ils croient trop aisément se mettre en règle avec leur conscience par des dons à l'Église, il n'en est pas moins vrai qu'il y a encore, dans notre humanité égoïste, des trésors inexplorés de dévouement et de bonté. La mine est riche, en dépit des apparences. Le filon n'est qu'effleuré. Qu'on l'attaque hardiment, et qu'on le suive.

Nos conseillers municipaux auraient là une belle occasion de faire la leçon à nos législateurs.

V

COMME DE JUSTE

Au futur garde des sceaux.

Il y a au Palais une chambre des *flagrants délits*, devant qui comparaissent, après une instruction sommaire, les individus arrêtés pour de légers manquements. Ivrognes, vagabonds, mendiants, filous de petite marque, souvent coupables de rébellion ou d'outrages aux agents, défilent tout le jour devant trois juges somnolents qui leur font une généreuse distribution de mois de prison.

Un flot d'agents apporte et reprend cette scorie sociale, ballottée par le destin. Hommes, femmes, enfants, tout y passe. Le juge est pressé, l'agent est cru sur parole, la défense est inutile. On n'a pas ouvert la bouche qu'on est condamné. Automatiquement, la porte de la prison s'ouvre au moment même où l'on franchit le seuil du tribunal. Les délinquants le savent, étant pour la plupart des habitués. Ils ne se révoltent pas. Ils sentent sur eux le grappin de la puissance sociale, et, hors d'état de résister, ils s'abandonnent. L'agent dit un mot, le juge pose une question, ils répondent d'un hochement de tête, et c'est fait. Pas de défenseur. Que sert de contester, de finasser? Les avocats, c'est pour les riches.

Et puis, si l'on ne condamnait pas tous ces gens, où iraient-ils? Échapper aujourd'hui pour être repris demain, à quoi bon? Ils n'ont pas eu besoin de laisser

l'espérance à la porte, n'en ayant pas été pourvus. Résignés, ils subissent la fatalité. Et le juge, content qu'on ne l'ennuie pas d'un plaidoyer inutile, fait mouvoir d'une main tranquille l'engrenage d'acier qui broie cette matière douloureuse, pour en faire de l'ordre social.

Donc, personne ne se plaint, ni les assesseurs dodelinants, ni le président laissant tomber négligemment de ses lèvres des sons articulés qui se traduisent par des tortures humaines, ni les agents de l'autorité fiers de concourir au salut de l'État, ni les condamnés voués par le sort à l'écrasement inévitable, ni même un lamentable Christ, spectateur inutile, qui, désespérant de son impuissance, semble dire à tout ce monde : « Puisque vous ne voulez pas vous aimer, haïssez-vous tout à votre aise, et ne m'ennuyez plus. »

Le drame monotone déroule lentement ses mornes péripéties. Quelquefois un cri de révolte. C'est un nouveau *qui ne sait pas*. Le juge ouvre un œil, et mécaniquement douche l'homme d'un surcroît de prison, qui le ramène repentant, ahuri, au sentiment de ce qui est.

Je connais un magistrat, qui n'est point méchant, et qui estime que les choses ne peuvent être autrement. A son avis, la justice imparfaite dont disposent les hommes est encore trop raffinée pour se pouvoir distribuer jusque dans les profondeurs de l'épais résidu que l'alchimie des lois dépose au fond du creuset social.

Qu'on prenne la peine d'examiner, de discuter, d'ergoter à l'infini quand il s'agit d'intérêts qui se peuvent monnayer, voilà ce que mon homme comprend fort bien. Mais se donner tant de mal quand il

ne s'agit, après tout, que de simples vies humaines — d'une humanité inférieure — voilà ce qui lui paraît le rêve d'un idéologue en délire. Comment! Il faudrait s'intéresser à chacun de ces misérables, faire une enquête approfondie sur chaque cas, essayer de mettre l'homme en voie de se refaire, au lieu de l'abrutir de ce mot: « Il fallait travailler », quand il vous dit: « J'étais sans ouvrage »! N'est-il pas plus simple de l'envoyer passer quinze jours en prison, quand on sait que le seizième jour, il sera fatalement ramené devant le même juge, par les mêmes agents, pour le même délit!

Que dire? Le juge est blasé. Il frappe au hasard, persuadé, même s'il a la main lourde, de ne jamais atteindre un innocent. Le voyez-vous expliquer à son garde des sceaux qu'il se commet tous les jours, dans son prétoire, des injustices effroyables; que les misérables qu'il expédie par fournées dans les geôles, sont bien plutôt victimes d'une fatalité sociale que marqués d'une culpabilité individuelle! En voilà un qui ne serait pas président de la cour de cassation! Il se tait donc, ayant pour complices involontaires le ministre de passage, occupé d'apaiser l'appétit de ses créatures, le législateur absorbé par la lutte parlementaire, et le public affairé, le public inconscient.

Après cette longue préface, j'arrive au fait. Le voici comme je l'ai vu.

Un vieux guenilleux affalé, stupide et doux, sale, déchiré, poisseux, est traduit à la barre de la société. Il se présente, abruti, au guichet des mois de prison, attendant sa part, comme il ferait pour sa ration de soupe à la distribution d'une société charitable. Une femme est là qui l'accuse. Une jeune charcutière de

trente ans, endimanchée, avec des frisons sur les yeux. Replète, haute en couleurs, l'œil émerillonné, la parole sèche et vibrante. Voici le dialogue.

Le témoin. — Oui, monsieur le président, je le reconnais parfaitement. Il est entré et il m'a demandé *un croûton de pain*, en disant je ne sais quoi. **Comme de juste, je lui ai refusé.** Alors il m'a dit : « C'est bien, *quand ce qui doit arriver arrivera, vous verrez ce qui vous arrivera.* »

Le juge. — Qu'entendiez-vous par ces mots?

L'accusé. — Rien.

Le juge. — Alors vous ne niez pas? Vous êtes obligé de reconnaître que, non content de mendier vous avez essayé d'extorquer une aumône par la menace, et quelle menace! Il n'est que trop aisé de comprendre à quels crimes abominables vous faisiez allusion.

L'accusé. — Heuh!

Le juge. — C'est bien, taisez-vous.

Conclusion de cette conversation : **Trois mois de prison** pour le guenilleux.

Et le Christ était là, qui regardait faire, sans comprendre apparemment, car il n'a pas bougé. Quelle occasion, pourtant, de placer son mot, d'expliquer au juge que *ce qui doit arriver* c'est le jugement final annoncé par l'Écriture, et que le pouilleux n'avait rien fait que de répéter ce que dit le Livre.

Trois mois de prison pour un *croûton de pain* demandé, avec citation de la parole divine à l'appui, c'est beaucoup. J'avoue que si j'avais été sur le siège du juge, c'est à la femme chrétienne — rachetée par le sang de Jésus — que je les aurais appliqués de bon cœur, pour son : « **comme de juste,** *je lui ai refusé* ».

Mais cela n'a pas frappé le juge, et ce *comme de juste* lui a paru naturel. Ce mot ingénu exprime en effet, à le bien considérer, tout un état social. Les trois mois de prison du juge, bien qu'ils donnent à penser, sont moins éloquents que ce simple *comme de juste*. C'est le dernier mot de l'ordre établi.

Comme de juste, le juge aura sa croix pour avoir, dans le cours d'une brève existence, distribué des siècles de prison ; la chrétienne, pour quelque don fait à l'Église, sera bénie du ciel ; et le pouilleux philosophera dans sa prison sur le croûton de pain enfin obtenu du geôlier miséricordieux. Ainsi se fait la grande répartition sociale entre les enfants du même Dieu.

VI

SUICIDES

Encore des suicides de misère. Une blanchisseuse, un ouvrier, tous deux jeunes encore s'asphyxient par le charbon, tous deux laissant un écrit pour expliquer qu'ils ne peuvent plus vivre faute de travail. C'est une lamentable série. La Morgue, aussitôt vidée, s'emplit. Et pourtant le gouvernement ne s'épargne pas. Hier encore, on nommait à la recette particulière de Compiègne, aux appointements de 36,000 francs M. Rambourgt, le député non réélu de Troyes, l'homme lige de M. Casimir-Perier. Voilà au moins une vie de sauvée. Que n'avons-nous plus de recettes particulières !

Le clergé de son côté ne reste pas indifférent. Seulement, comme il s'attaque au problème de la misère en maintenant intangible un ordre social qui, pour empiler dividendes sur dividendes, creuse le trou noir où la misère et la faim font culbuter des foules gémissantes, son action se réduit à pallier inefficacement le mal qu'il entretient de tout son effort. Quand il a distribué quelques soupes aux misérables qui les doivent payer en assiduité aux offices, toute sa force de propagande sociale se dépense en faveur des puissances d'argent qui l'entretiennent de leurs cérémonies somptueuses, de leurs legs ou de leurs fondations de toute nature.

Pour les pauvres, on leur prêche la résignation, on leur dit les joies de la souffrance, on leur promet une réparation hypothéquée sur les nuages qui passent. « Je fais ainsi des heureux », dit l'Église benoîtement. Cela rappelle l'histoire de *l'homme du monde* qui avait promis quarante mille francs à sa maîtresse pour le lendemain. — Comment feras-tu pour les trouver, lui dit son ami? — Je ne les lui donnerai pas, répliqua l'autre, mais elle aura toujours passé une bonne journée.

Voilà tout justement le genre de félicité que nous offre l'Église. Félicité relative d'ailleurs, qui n'est pas sans faire beaucoup de méfiants. Car tous ces suicidés sont d'authentiques chrétiens, tenus sur les fonts baptismaux, nourris de la parole sainte, ayant reçu le Seigneur dès la douzième année. D'où vient l'inefficacité de toutes ces pratiques? C'est que la foi s'envole, dites-vous. Mais pourquoi? Pourquoi votre Dieu suscite-t-il des hommes qui le nient et le blasphèment, entraînant les générations dans l'incroyance? Vous

répondez : « mystère. » Et sur ce mystère, fondant votre édifice, vous vous étonnez de le trouver branlant. C'est que la science est venue, anxieuse de percer les mystères, et tout incomplètes qu'elles sont, ses solutions, tous les jours, sapent quelque chose du formidable pilier *d'inconnaissance* qui soutient votre temple aérien.

Que devient la liberté du suicide que vous punissez de l'éternelle torture, quand le médecin surgit avec sa liste de suicidés héréditaires? Que dire à cet enfant condamné dès la naissance au suicide par un atavisme auquel il ne saura pas se soustraire? Que répondra le juge suprême quand l'autre invoquera l'hérédité fatale lui imposant l'acte de mort? Il pourra le punir sans doute, mais contre toute raison et contre toute justice Votre Dieu de bonté ne sera plus qu'un exécrable bourreau, un Deibler éternel dont le couteau ne chôme jamais.

Cette pensée n'est pas sans gêner les hommes d'Église. L'un d'eux écrivant à M. Charles Canivet du *Soleil*, auteur d'une chronique sur le suicide héréditaire, laisse échapper cette phrase curieuse : « Pensez-vous que ces constatations scientifiques ne sont point un malheur pour l'humanité et qu'il ne faut pas les mettre en regard, pour leur confusion, avec la précaution providentielle qui laisse mystérieuse la durée de la vie et qui surtout fait briller l'espérance aux yeux des plus déshérités, des plus horriblement malheureux »? Vous avez raison, prêtre de l'Église catholique, les *constatations scientifiques* voilà l'ennemi qu'il faudrait supprimer. Le savant le plus pieux, par les parcelles de vérité dont il enrichit la connaissance humaine, pour sa part contribue à susciter l'esprit

d'investigation et de doute, atténue quelque peu de croyance, dessèche une partie de foi. Comment refaire l'homme ancien qui croyait, ne sachant pas? Autant proposer de retourner l'adulte dans le ventre de sa mère.

L'élément hérédité est aujourd'hui scientifiquement reconnu comme un des principaux facteurs de l'être, et la part qui lui échappe se rétrécit à mesure que nous avançons dans la connaissance des choses. Conciliez cela, si vous pouvez, avec vos âmes qui tombent du ciel pour se loger sous l'amnios, bonnes ou méchantes, cruelles ou douces, probes ou perfides suivant une trame d'hérédité tissue par des ancêtres de combinaisons imprévues. Et si chaque âme a son corps prédestiné depuis toujours, que devient notre liberté, funeste présent d'un jour que vous nous faites expier de peines éternelles? Pourquoi notre éternité de souffrances ou de joies, à nous hommes d'aujourd'hui, serait-elle de plusieurs milliers d'années, plus courte que celle de nos aïeux, ou plus longue que celle de nos neveux? Prédestination, mystère, n'est-ce pas? C'est là votre éternelle réponse quand l'esprit humain vous accule au mur de déraison si laborieusement édifié de vos mains.

Oui, toutes les avenues de l'esprit sont par vous barrées de ce mot : mystère, qui veut simplement dire « je ne sais pas ». Si vous ne savez pas, laissez-nous essayer de savoir. Et ne soyez pas surpris si l'homme ne vous écoute pas, lorsque, devant ses maux — qui lui viennent d'un ordre social dont vous prêchez le maintien — vous exigez de lui qu'il continue de souffrir.

Je laisse de côté les thèses de Jean-Jacques Rous-

seau sur le suicide qui ne sont que des thèses. Je prends le fait. Le pouvoir de disposer de soi est la plus haute affirmation d'individualité d'un être qui n'a pas demandé l'existence. On ne réussit pas plus, par des développements de rhétorique, à empêcher un homme de se tuer, que par les supplices dont on martyrisait autrefois son cadavre. Il faut l'aider de travail, non d'aumône, et pour cela changer l'ordre des choses. Seulement, ceux qui en profitent aiment mieux payer des prêtres pour déconseiller le suicide, que de secourir de ce même argent ceux qui penchent au bord de l'abîme.

C'est cependant ainsi qu'on détruira le germe de mort, qu'on fera échec à la fatalité héréditaire par la mise en valeur de toutes les puissances d'action qui sont en nous. Le travail sauve deux fois, par sa rémunération, et par le salutaire déploiement d'activité qui fait aimer la vie. L'action, c'est le salut, parce que c'est l'espérance, le bien pour soi comme pour autrui. On ne renonce pas aisément à l'action quand on l'a conquise. L'homme sorti de lui-même, ne revient plus en arrière. Le voilà lancé dans l'œuvre d'humanité. Courage, être d'un jour, pioche cette bonne terre qui te reprendra demain, frappe le fer ou le bois ou la pierre; peins, sculpte, écris, parle : tout cela, c'est vivre pour toi-même, pour les hommes qui vivent ou qui vivront. Il est d'un vaillant d'accomplir sa destinée. Travaille d'un bras ferme et d'un cœur résolu. Un jour, la paix où tu aspires, la grande paix d'où tu viens, te sera rendue.

P. S. — Et puis, je vais te dire : si tu es trop fatigué, va-t'en

---

VII

TROIS TÉMOINS

Je lis dans le *Figaro* :

Hier matin, deux agents en tournée ont découvert, sur la berge du bassin de la Villette, entre deux pierres de taille, trois enfants âgés de huit, dix et treize ans, qui se tenaient embrassés.

Ils étaient morts.

Le froid les avait tués.

Voilà où nous en sommes, après des siècles de civilisation chrétienne, quand des richesses sans nombre gisent accumulées de toutes parts, quand l'imbécile vanité humaine prodigue l'or aux églises de celui qui a dit : « Donnez tout ce vous avez aux pauvres. »

Car il n'a pas dit : donnez la moitié, donnez le quart. Il a dit : « Donnez *tout*. »

Ceux qui se réclament de sa parole possèdent le monde. Ils ne donnent *rien*.

Car c'est ne rien donner que de se laisser prendre par l'impôt ce qu'on ne peut lui soustraire ; car c'est ne rien donner que de résister éperdument, comme font nos classes dirigeantes, à tout ce qui pourrait diminuer les charges du pauvre en augmentant celles du riche ; car c'est ne rien donner que de prendre aux pauvres pour donner aux pauvres ; car c'est faire pis encore, que d'enfouir stupidement vingt millions dans la butte Montmartre, pour planter, sur Paris, le signe visible d'une orgueilleuse domination, pendant que,

sous le ciel glacé, les petits enfants se blottissent dans le froid des pierres et, d'un pitoyable élan de commune misère, s'embrassent pour mourir.

Oui, c'est ne rien donner que de léguer à l'Assistance publique ce qu'on ne peut pas emporter avec soi; c'est ne rien donner que d'accabler l'Église de dons toujours croissants, qui lui ont permis de couvrir le sol de monuments somptueux, dont la charité est le prétexte, quelquefois même l'objet, reconstituant ainsi, sous des noms divers, une incalculable fortune de mainmorte, auprès de laquelle celle qui fut dispersée par la Révolution n'est qu'une misère.

C'est ne rien donner que de laisser tomber misérablement de ses poches une avare monnaie, qui atteste seulement que, dans le cœur endurci, subsiste vivant le germe de bonté que l'égoïsme civilisé n'a pu tuer encore.

Tout cela n'est que la part du feu. Impôts, dons charités, qu'est-ce donc, sinon l'octroi imposé de la somme nécessaire pour garantir, par la force, le droit d'user et d'abuser du reste? Voilà le tuf où se fonde la civilisation dont nous sommes si fiers.

Il fait froid, et l'on s'aperçoit qu'il y a des êtres humains qui n'ont ni pain, ni habit, ni abri. Mais, ce n'est pas d'hier, cela. Ces petits corps faméliques, que la mort a trouvés roidis, de leur vivant, par le froid, les voilà qui se dressent contre votre société du Christ, et, muets, demandent des comptes.

D'où venaient-ils? Qu'est-ce que leur histoire? Ils ont été engendrés quelque part, après tout. Leurs parents les ont nourris, couvés, aimés peut-être? Où étaient-ils? Que faisaient-ils? Quelles misères les ont séparés, et pourquoi sont-ils venus tout seuls, mourir

là? Pas même un vieux pour les étreindre et partir avec eux, consolé de la mort par le spectacle de la vie.

Vivants, qu'en auriez-vous fait? Vagabonds, voleurs, criminels, traînés à la barre, vilipendés de haut par quelque procureur, et puis jetés à la flétrissure éternelle de la prison ou du bagne. L'affreuse vie de l'emmuré, le silence morne et lourd, le travail hébétant sans rémunération, les gardiens durs, les compagnons odieux, le cachot, les fers, la vie sans espoir, une seule issue : l'échafaud.

Ils ont bien fait de mourir. Je vous dis, moi, que votre Christ. tout mort qu'il est, vous maudit. Je l'ai vu à Bâle où l'a mis Holbein, tout raide sur une planche, verdissant, décomposé, sa longue main, toute d'os, violemment crispée. Malgré le corps figé, la tête, convulsée dans l'affre dernière, se retourne et va se soulever, effroyable par la révolte de l'œil effondré qui veut percer l'ombre, par l'horreur de la face émaciée qui darde son décharnement vers le ciel, par la bouche grande ouverte qui lance le cri terrible à travers les siècles, et accuse la destinée de l'avoir fait mourir en vain. Holbein l'a bien vu, c'est lui. Non tel que vous le dites, mais tel qu'il est, tel que vous l'avez fait. Eh bien! ce Christ-là, qui est le vrai, c'est contre vous qu'il jette sa suprême clameur. Et tous les chants de vos églises ne couvriront pas la lamentation muette des trois petits cadavres glacés.

Sans doute, il faut faire appel à la charité publique. Des journaux comme *Paris*, nous y convient, et ils ont raison. Séverine a parlé la première et le plus haut. Elle fait appel aux directeurs de journaux. Il faut que sa voix soit entendue. Ouvrons des asiles, des chauffoirs, distribuons des soupes et du pain.

Et après? Quand nous aurons réchauffé pour une heure quelques vieux, quelques petits, est-ce qu'elle ne sera pas encore là, la terrible question de toujours : que faire?

C'est la question sociale, messieurs les heureux du monde qui n'êtes pas plus méchants que d'autres, mais que le contact journalier de la misère a blasés, et que la desséchante facilité du bonheur condamne à la pitié intermittente, à l'inutile charité d'apparat.

Le mot de ce sphinx redoutable, je ne l'ai pas plus trouvé que vous, et je ne crois pas qu'il dépende d'une formule économique de faire régner le bonheur ici-bas. Mais il faudrait essayer — tous — de bonne foi, de bonne volonté, au lieu de résister à tout, bêtement, brutalement, parce qu'on est le plus fort. Il faudrait surtout méditer un mot qui est une grande leçon, et que j'emprunte tout simplement à l'article de M. Chincholle, où j'ai pris le fait divers qui m'occupe : « Ce peuple de vaincus est, *quand il sent qu'on veut le soulager*, d'une douceur dont on n'a pas idée. »

Voilà le grand secret. Vous n'êtes pas requis, comme vous faites semblant de le croire, de résoudre la question sociale d'ici à demain. Vous êtes tenus de commencer, de vous mettre à l'œuvre généreusement, résolument.

Et quand vous aurez fait les premiers sacrifices pour diminuer la misère, les misérables vous aideront à leur tour. Les malentendus seront dissipés, les cœurs seront changés, les violents seront apaisés, les désespérés renaîtront à l'espoir. Le malheur humain, attaqué dans sa source, reculera devant la solidarité des hommes affirmée, pratiquée, plus saine, plus bienfai-

sante encore, peut-être, aux privilégiés qui se dévouent qu'aux déshérités qu'elle relève.

Amour chrétien, fraternité, que fait le nom? Il faut l'acte.

VIII

REFUS DE VIVRE

Un enfant de onze ans s'est suicidé, il y a quelques jours, à la Petite-Roquette, où il était arrivé de la veille. Une serviette accrochée à l'espagnolette d'une fenêtre, un nœud autour du cou, et le malheureux petit a rendu à sa famille et à la société le triste présent qu'il en avait reçu.

En apprenant cette nouvelle, le ministre de l'intérieur a sûrement dépêché un inspecteur à la Maison de correction. On a fait une enquête. On a reconnu qu'il y avait eu défaut de surveillance. L'inspecteur a grondé le directeur, qui a blâmé un surveillant chef, lequel a sans doute puni un gardien. Puis, chacun ayant le sentiment d'avoir fait son devoir, tout est rentré dans l'ordre. On ne laissera plus traîner les serviettes, et on supprimera les espagnolettes.

Et les enfants? Ah! les enfants demeurent. Et rien ne sera changé, ni au régime ni à la loi.

Le régime, c'est la prison dans toute son horreur, avec sa discipline de fer, avec ses moyens de coercition contre lesquels il n'est pas de résistance. Et tout cela pour des enfants coupables d'avoir reçu de leur

ascendance des instincts plus ou moins antisociaux contre lesquels une famille négligente ou coupable, une société indifférente ou hostile, ne les ont pas aidés à réagir.

Au fait, quel était le crime du suicidé de onze ans ? Aucun.

Enfermé par mesure de correction : voilà son cas. D'explication, point. Il avait dit à sa mère : « Si on m'enferme, je me tuerai ». Il a tenu parole.

Quand on aura réformé les espagnolettes de la Petite Roquette, ne pourrait-on pas enlever de notre Code ce reste de barbarie romaine qui s'appelle le *droit de correction* du père sur l'enfant ?

On va répétant que le droit de vie et de mort du *Pater familias* a disparu. Il a seulement changé de forme. Le père de famille ne peut plus livrer directement son enfant au bourreau. Il l'expédie aux espagnolettes de l'État. Les articles 375 à 382 du Code lui en donnent le pouvoir, et la société lui prête ses prisons pour le dispenser du premier de ses devoirs envers l'être débile qu'il lui a plu de jeter, sans autre raison que son plaisir, en pleine mêlée humaine.

Il y a, dira-t-on, la garantie du président du tribunal civil, dont l'intervention est nécessaire. C'est se moquer, vraiment. Est-ce que les deux parties qui se présentent devant le magistrat sont en état de discuter librement ? Que peut dire un enfant de onze ans, terrorisé par le souvenir de la faute commise, par les menaces, par les coups ? Quelle situation pour lui, en rentrant au logis, si le juge lui donnait raison contre son père ? Quelle vie l'attendrait ? Mieux vaut courber le dos, obéir, tendre les mains aux menottes et franchir, front bas, le seuil infâme.

Instinctivement, il se débat : on l'entraîne pleurant, humilié, abject, et le voilà dans la geôle, revêtu de l'uniforme qui le marque à jamais, dans sa pensée, comme irréparablement déchu, astreint au travail machinal, compagnon d'êtres souillés, marchant à la baguette, muet, fini, vaincu.

Pendant ce temps, les parents peinent ou sont à leurs plaisirs, et, se substituant à eux, la société continue à sa façon une éducation si bien commencée.

Je ne sais rien de plus révoltant que le spectacle de la fatalité physiologique et sociale sur l'enfant. Quand l'homme, engagé dans l'action, est happé au passage, par quelque dent de fer de l'engrenage social, entraîné, tordu, déchiré, broyé, innocent ou coupable, on peut alléguer qu'il a, du moins, obtenu sa part des chances communes. Déterminer le degré de responsabilité qui lui incombe, c'est l'affaire du philosophe. L'homme est écrasé, voilà le fait. Et même si la société lui a été mauvaise, si c'est elle qui l'a poussé vers la catastrophe finale, encore semble-t-il qu'il eût dépendu de lui de l'éviter. S'il n'a pas eu la liberté de résister, il en a eu tout au moins l'apparence ; et, par cette raison, la pitié de ses compagnons, exposés aux mêmes périls, sera moins aisément éveillée en sa faveur.

Mais l'enfant qui est là sans avoir demandé la vie, qui n'a choisi ni famille, ni milieu social, ni pays, que lui répondre, s'il était en état de se retourner contre son juge — père ou magistrat — et de lui demander des comptes à son tour? Avoir onze ans, n'être rien que le produit fatal d'une évolution physiologique ou pathologique ancestrale, se sentir obscurément marqué d'une empreinte passagère, ou durable — au hasard des choses — et avant même d'avoir pu s'élever

jusqu'à la conscience de l'être, du phénomène social ambiant, sentir la lourde main qui s'abat, crier sous le pied de l'ogre qui, sans y prendre garde, écrase à chaque pas, des choses douloureuses. Quelle plus terrible condamnation de ce qui est?

J'ai vécu, pendant toute une année, au milieu des petits épileptiques de Bicêtre. Je les ai vus arriver gais, intelligents, avides de plaisir et de joie, et puis s'assombrir, à mesure que l'affreux accès se répétait, s'obscurcir, s'abêtir, sombrer dans l'idiotie où surnage tout juste assez de vie matérielle pour que le Créateur puisse se repaître à son aise de la souffrance de la créature.

Eh bien, quand ils arrivent, on pressent l'inévitable fin, mais on lutte. Qui sait? on vaincra peut-être.

Pour les autres, pour ceux qui ne sont pas sur le chemin de l'épilepsie, de l'idiotie, est-on en règle avec eux, quand on les livre au geôlier avant même qu'on ait pu juger de ce qui est en eux?

J'ai visité, à plusieurs reprises, la Petite Roquette. *Les jeunes détenus*, comme on les appelle, ne sont pas tous beaux à voir. Quelques-uns sont résignés ou paraissent tels. D'autres frémissent de révolte, beaucoup paraissent sournois ou méchants. Tous sont lamentablement douloureux. Ils ont clairement conscience que s'ils ont pu mal faire, le remède n'est pas dans le régime absurde qu'on leur inflige. Leur faute, ils l'excusent; la faute sociale, non. L'iniquité du traitement les aiguillonne et les met en rébellion.

Au fond, ce sont des épileptiques moraux. Il faudrait les traiter comme on fait des autres. Au lieu de soins, de pitié secourable, la prison avilissante, qui empire quand il faudrait amender. Avant Pinel, n'est-ce pas

ainsi que l'on traitait les fous? Aujourd'hui, plus de carcans, plus de ferrailles, un régime humain pour les aliénés. N'en pourrait-on venir là pour les êtres non privés de raison

Hélas! l'humanité, comme les armées en marche, ne s'attarde pas aux traînards. Le petit condamné de onze ans nous arrête un moment, parce qu'il est là, mort, sous nos yeux. Demain, oublié; et puis ce sera le tour d'un autre. Pensez ce qu'il a fallu accumuler de souffrance dans le fragile cerveau d'un enfant de onze ans pour l'amener jusqu'au bord de l'acte irréparable. L'attrait de l'inconnu, l'espérance menteuse, qui nous entraînent, perdus dans notre rêve, jusqu'à l'abîme sans fond, la réalité les a tués d'abord chez ce misérable petit. N'attendant rien, n'espérant rien, il a reculé devant l'entreprise de la vie. La route dure que l'illusion pare et fait riante, nous la lui avons montrée telle, qu'il a refusé le voyage.

Mais nous sommes en paix avec nous-mêmes, parce qu'un aumônier, qui ne lui a pas tendu la main de son vivant, a marmotté je ne sais quoi sur son cadavre. Les heureux du monde lisent le fait divers et disent : « Gibier de potence. Un de moins. » Ainsi parlent de prétendus chrétiens. Et pourtant, ces condamnés peuvent être rachetés, ces malades peuvent être guéris. Pas tous, peut-être, mais beaucoup, et s'il n'y en avait qu'un, ce serait assez pour essayer. La joie de corriger, de rectifier l'œuvre mauvaise du Dieu bon qui a créé le mal, l'humanité la connaitra peut-être un jour. En attendant, elle s'applique à l'empirer.

IX

LA VIE CONTINUE

Séverine ne veut plus que nous fassions d'enfants. « *Ce qui est fait est fait* », dit-elle sagement. Mais il faut s'en tenir là. Elle préfère *la continuité du néant à a douleur enfantine* et nous adjure de ne plus *alimenter Moloch.* « Tant qu'encourageant le pauvre à augmenter l'effectif de la nation, on ne lui aura pas fourni les moyens d'élever ceux qu'il a engendrés ; tant qu'il ne sera assisté qu'en monnaie de singe, viande creuse et félicitations de philanthropes, qu'il écoute, goguenard, et se garde, comme de la peste, de pluraliser sa graine : viande à caserne, viande à bagne, viande à trottoir ! »

Voilà une réforme qui ne passera pas inaperçue si le beau zèle de Séverine l'obtient de notre courtoisie. Je crains des résistances pourtant. Nous sommes routiniers. Nous avons pris là, hommes et femmes, depuis trop longtemps une trop facile habitude. Ce sera le diable d'y renoncer. Le clergé catholique assurément nous donne l'exemple. Mais si l'exemple avait été suivi, comment se seraient recrutés les pasteurs d'âmes ? L'âme, hélas ! a besoin d'un misérable corps pour manifester ses vertus. Il a donc fallu que d'obscurs papas et mamans se chargeassent de cette partie nécessaire de l'œuvre universelle, sans laquelle la stérilité cléricale n'aurait pu sauver le monde.

Ce sont les misérables laïques qui ne voudront

entendre à rien. Les vieux se laisseront peut-être raisonner. Mais cela ne nous avancera guère, car ceux-là sans doute ne sont plus malfaisants. Pour ce qui est des jeunes, je crains bien que Séverine ne perde son temps et sa peine. Ils la laisseront dire et pousseront tout droit devant eux, l'espérance au cœur, la flamme aux yeux, tout vibrants de la joie de vivre et de communiquer la vie.

« J'aime, vous criera l'homme ; la vie déborde en moi. Que me parlez-vous d'arrêter la sève fécondante appelée des bourgeons qui veulent naître. Engendrer est la loi de la vie. Je veux l'action, toute l'action : l'action sur la nature que je violente, sur la matière que je pétris et modèle, sur les hommes de mon temps par le consentement d'effort que j'apporte à l'effort commun, sur les hommes futurs par ce que je laisserai de moi — œuvre ou postérité — sur la compagne par qui, de deux âmes confondues, se fait la vie continue, le prolongement indéfini de l'activité humaine. Tout cela n'est pas trop pour la puissance qui est en moi, et il est des heures où, affrontant les mondes qui m'entourent, je me plains de mon triste globe vieilli, pour lancer aux étoiles des défis qui se perdent dans le silence de l'immensité.

« Et c'est quand j'appartiens tout à la joie de l'action, quand la terre me suffit à peine, que vous venez me proposer de m'arrêter dans la propagation de vie par qui je suis, de souffler la flamme qui me fut transmise et que ma loi impérieuse est de communiquer plus brûlante et plus belle. Quel beau cri de révolte, ô Séverine, si quelque désillusionné vous eût tenu ce langage à vingt ans ! Vous me parlez de souffrance. Croyez-vous que j'aie peur de souffrir? Non, je réclame

ma part de peine et de douleur. Ceux qui furent l'ont bien portée. Suis-je donc indigne d'eux? Pourquoi me déroberais-je au commun fardeau? C'est la rançon de la vie. C'est l'écot de l'hôtellerie terrestre.

Ceux qui sont dans *le devenir* réclameront, comme moi-même, l'honneur de payer comptant. Ne savez-vous pas que l'humanité profite des leçons du passé, qu'elle tire parti de la souffrance qui fut, pour en construire le bonheur qui sera. Elle n'est donc pas perdue, cette douleur que vous voulez lâchement supprimer, puisque c'est le tuf solide où se fonde la joie de l'avenir. Ce milieu social que vous accusez justement, comment pourrais-je attendre, inerte, qu'il s'améliore sans moi? Si mon labeur, à moi, doit être stérile, je laisse ma descendance pour faire mieux. Car l'humanité n'est pas stagnante, et c'est ma loi d'évolution, de transmettre plus de vie, plus de puissance d'action que je n'en ai reçu. Par là tout au moins, j'appartiens à l'œuvre humaine. Je refuse d'en abandonner ma part.

« Et à quel moment me proposerait-on d'y renoncer? Quand le plus dur labeur est accompli, quand après tant de siècles écoulés, les grandes barbaries commencent à reculer dans la nuit. Les casernes sont pleines, dites-vous, les bagnes regorgent, les trottoirs pullulent. Il faut donc que nos enfants achèvent l'œuvre commencée. Toutes ces choses mauvaises sont irrévocablement condamnées au jugement de l'esprit humain. L'arrêt est décisif et sans appel. Le temps est venu de l'exécuter. C'est aux mêmes enfants, à qui vous nous proposez de refuser l'existence, que nous léguerons ce soin. Sans eux, toutes les douleurs passées seraient vaines. Par eux, elles seront fécondes. Comment pou-

vez-vous me proposer la mort, quand j'annonce, quand je prépare la vie? »

Que répondre à ce discours? Pour ma part je serais fort embarrassé. Oserez-vous dire, Séverine, que tout n'est qu'illusion et mensonge? On ne vous croira pas. Crierez-vous à cette jeunesse qui aime, qu'il n'y a pas d'amour? Elle ne vous croira pas. Lui direz-vous que la vie est une trahison, que l'intérêt mène l'homme, que les mains tendues se retirent dès que l'espoir du profit disparaît, que d'une douleur supprimée jaillit une moisson de souffrances nouvelles, et que la recherche du bonheur humain est l'ascension dans la nuit d'un pic qui n'a pas de sommet? On ne vous croira pas, vous dis-je. Ou quand ils vous croiront, les jeunes seront devenus vieux, et ne pourront plus convaincre personne à leur tour.

L'humanité est. Souffrons qu'elle soit. C'est le plus sage. Car elle ne se laissera pas plus persuader de mourir, que la planète de rebrousser chemin dans les cieux.

Mme Ackermann, avant Séverine, avait eu l'idée du suicide total, mais ce n'est pas de la volonté de chacun qu'elle l'attendait.

Oui, mais si c'est un Dieu maître et tyran suprême
Qui nous contemple ainsi nous entre-déchirer?
. . . .
Comment ne disposer de la force infinie
Que pour se procurer des spectacles navrants;
Imposer le massacre, infliger l'agonie,
Ne vouloir sous ses yeux que morts et que mourants?
Devant ce spectateur de nos douleurs extrêmes
Notre indignation vaincra toute terreur.
Nous entrecouperons nos râles de blasphème
Non sans secret désir d'exciter sa fureur!

Qui sait? Nous trouverons peut-être quelque injure
Qui l'irrite à ce point, que d'un bras forcené
Il arrache des cieux notre planète obscure
Et brise en mille éclats ce globe infortuné.
Notre audace du moins vous sauverait de naître,
Vous qui dormez encore au fond de l'avenir,
Et nous triompherions d'avoir, en cessant d'être,
Avec l'humanité forcé Dieu d'en finir.
Oh! Quelle immense joie, après tant de souffrances!
A travers les débris, par-dessus les charniers,
Pouvoir enfin jeter ce cri de délivrance :
Plus d'hommes sous le ciel, nous sommes les derniers!

Dieu n'ayant pas fait la réponse attendue, et les hommes devant demeurer sourds à l'appel de Séverine, il faut bien nous accommoder de vivre et de continuer la vie. S'éveiller pour une heure à la conscience du monde, le juger, le rectifier même, en atténuer le mal, pour si peu que ce soit, accroître le domaine de joie, s'il est possible, cela vaut bien la peine d'être sorti de la terre. Ce n'est pas la secourante Séverine qui pourrait me démentir.

X

NEUF ENFANTS

La magistrature tient pour Séverine contre moi. Procureurs et juges trouvent mauvais que les *classes inférieures* se reproduisent à leur gré et nous encombrent de petits va-nu-pieds que nous sommes obligés

d'entretenir aux *Enfants trouvés*, ou à la *Petite Roquette*.

L'autre jour, à la police correctionnelle, un bandit provoqua une bousculade. Il fallut plusieurs gardes municipaux pour le contenir. A côté de lui se trouvait une femme qui fut assez malmenée dans la bagarre. Elle était venue chercher quelques mois de prison pour je ne sais quel délit de vagabondage ou de coups, ou de vol. Le malheur est qu'elle avait sur les bras un bébé de quelques semaines tout prêt à recevoir sa part des horions échangés. La maman n'eut que le temps de le jeter dans la robe d'un avocat compatissant pour le sauver des coups.

Voilà un petit citoyen qui fait un assez triste début dans la vie. Cette âme immortelle avait bien besoin de s'embarrasser de ce corps! Ils sont, comme cela, un petit lot de jeunes habitants de Saint-Lazare qui ne veulent pas mourir. Quelques-uns même y naissent par bravade. Que peut-on augurer d'une telle impudence?

Le cas des époux Schœnstedt est encore plus suggestif. Ils avaient neuf enfants, les imbéciles. Le dernier a sept mois, l'aîné onze ans. L'homme et la femme sont ouvriers riveurs. Ils travaillent tout le jour pour nourrir cette marmaille, logés dans une petite mansarde de Belleville, au loyer de 180 francs par an Enfermés dans l'usine, ils ne sauraient conduire la petite troupe aux Champs-Élysées pour monter sur les chevaux de bois ou se promener dans la voiture aux chèvres, après s'être bourrés de gâteaux. Il a fallu inventer autre chose, et faute d'imagination ils n'ont rien trouvé de mieux que de laisser les marmots à la maisòn. Quelle imprudence! Et sans domestique

encore! Il était si simple d'installer tout ce monde dans une bonne *nursery* bien chauffée, sous la surveillance d'un personnel de choix. Vraiment, par leur coupable négligence, les parents se préparent trop souvent de cruels remords.

Cependant le bébé résistait à la crèche, et les huit bambins sous clef, visités peut-être de temps à autre par quelque obligeante voisine, prospéraient comme millionnaires, ou même mieux encore. Il y a quelques jours, l'un d'eux se penchant à la fenêtre, tombe dans la rue. Pourquoi demeurer si haut? Tombant du rez-de-chaussée, l'enfant en eût été quitte pour une foulure. Tandis que le voilà mort, et le procureur de la République n'est pas content. Il y a des lois, homme et femme Schœnstedt, qui protègent les enfants contre l'incurie des parents. Les magistrats vont vous l'apprendre, c'est leur devoir. Connaissez-vous seulement votre cas? Vous êtes coupables d'homicide par imprudence — et sur votre propre enfant! Quel horreur! En police correctionnelle, lamentables parents. Venez rendre compte à la société de vos méfaits.

Ils y vont, car il se trouve un juge d'instruction pour les y expédier et un substitut pour requérir superbement contre eux. Mais tout se relâche, comme dit très bien M. Jules Simon en rompant ses derniers morceaux de lance pour Dieu. Les juges, qui ce jour-là ne dormaient que d'un œil, acquittèrent nos deux criminels. Bien contents les huits petits, restés plus seuls que jamais pendant que papa et maman, au lieu de *river* à l'usine sont allés rendre des comptes au magistrat du Peuple français.

Attendez la fin. Quand on est sous la griffe du *chat-fourré*, on ne s'en tire pas à si bon compte. Le tri-

bunal indulgent avait consenti à ne pas appliquer la loi parce qu'il ne s'agissait, après tout, que d'un petit misérable dont les hautes puissances sociales ne pouvaient vraisemblablement attendre aucun profit. Mais le père a commis un autre délit.

L'accident survenu, on va le chercher à l'atelier, il accourt, trouve son enfant dans les dernières convulsions de l'agonie, chez le pharmacien où l'ont transporté les passants. Il crie, il pleure, il s'exaspère, il est fou de douleur. Un sergent de ville veut le calmer. « Laissez-moi, s'écrie-t-il, ou je vous crève le *kiki.* » Halte-là, père meurtrier! La loi te tient pour responsable de la mort de ton enfant. Nous avons bien voulu feindre de l'ignorer. Mais outrager l'agent de l'autorité, voilà ce qui ne se peut tolérer. Allons, reviens causer avec ces bons Messieurs du tribunal. Quoi! tu restes à ton travail. Requérez, Monsieur le substitut.

Le substitut requiert. Un mois de prison. Avec les frais de justice et le papier timbré, les Schœnstedt ne se plaindront pas qu'on les oublie. Encore leur fait-on grâce de l'amende qu'ils ont encourue pour ne pas avoir envoyé le gamin de neuf ans à l'école, sous prétexte que le pain nécessaire passe avant l'alphabet obligatoire.

Il faut bien concéder que l'exemple de cette déplorable famille ne pousse pas nos travailleurs dans la voie d'une reproduction éperdue. Si le raisonnement intervenait chez eux dans les manifestations de fatale vitalité, ils se diraient sans doute qu'il n'y a pas de place pour leurs enfants dans une société qui n'aide que d'amendes et de mois de prison, le père, neuf fois criminel, de neuf petits Français. Et comme le bourgeois, d'autre part, n'a pas besoin de prédication

pour restreindre sa famille en vue du maintien et de l'accroissement du patrimoine, nous nous achemine-rions doucement vers un état de choses où il ne nous resterait plus, dans la paix ou dans la guerre, qu'à ouvrir nos frontières aux peuples proliférants.

A chaque nouveau recensement, c'est une lamentation générale. Nous ne faisons plus d'enfants. La population de la France décroît pendant que les nations voisines nous envahissent du surplus de leurs travailleurs qui viennent concurrencer les nôtres. Mais les lois continuent d'écraser le travailleur prolifique pendant que les mœurs stérilisent la bourgeoisie. Quand on se plaint des générations décroissantes, c'est qu'on manque d'hommes pour les fièvres du Tonkin ou de Madagascar. Voilà jusqu'où se hausse l'esprit de gouvernement. Ce n'est pas pour l'œuvre de mort que je voudrais des Français, c'est pour la vie de la France, pour le rayonnement de son clair esprit qui réjouit les âmes et les vivifie, pour l'action libératrice si glorieusement commencée, il y a cent ans, par les grands morts dont nous sommes les fils indignes.

XI

ENFANTS D'HOSPICE

C'est le moment de s'occuper des petits enfants, dans cette rigueur d'hiver. M. Ledrain, dans un bel article ému de l'*Eclair*, fait une courte monographie des *enfants d'hospice* et de leurs misères

J'en puis parler aussi, les ayant vus de près. Trois volumineux rapports, qui encombrent les annales du Conseil général de la Seine, attestent que, pendant trois années consécutives, j'ai étudié à fond, jusque dans leurs détails, les différents services de cette partie de l'administration départementale.

Combien de Parisiens passent tous les jours devant cette petite porte fermée de la rue de Sèvres, sans donner une pensée aux drames déchirants sur lesquels elle se referme, à chaque heure du jour et de la nuit.

De toutes les tortures de la misère, il ne s'en peut concevoir de pire que celle de la pauvre créature enveloppant, pour la dernière fois, de ses bras aimants, le petit être grelottant qu'on vient de lui arracher douloureusement des entrailles, et l'abandonnant — elle pleine de tendresse et d'amour — aux mains impassibles qui le lui enlèvent pour jamais.

Cette honte est sur nous. Elle est de tous les jours. Nous la côtoyons à chaque heure. Le Christ a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants. » On les lui expédie, en effet, et par la voie du *Tour*.

Le mot *Tour* est une métaphore, car, dans sa forme primitive, le *Tour* a été supprimé. Il fut un grand progrès en son temps. Mieux valait, assurément, recueillir les enfants, tant bien que mal, et les soigner à peu près, que de les laisser abandonnés sous le porche des églises, dans la rue, sur les fumiers, quand on ne les jetait pas à la rivière. Ah! pour eux, la civilisation chrétienne n'était pas douce. Elle ne l'est pas davantage aujourd'hui. Ils n'ont pas fini de naître qu'elle les prend à la gorge. La lutte pour la vie avant de vivre. Une belle question sociale, n'est-ce pas?

La dure loi des choses a voulu que, d'un éclair de

joie suraiguë sortît un demi-siècle de misères. L'être n'est pas fait, ses organes ne sont pas constitués, que la douleur a mis sa marque sur lui. Et le pauvre corps déchiré ne l'a pas expulsé, que déjà la société demande compte au nouveau-né de sa présence : « Que viens-tu faire ici? D'où tes parents? Qu'ont-ils fait? Ont-ils suivi les rites? Obéi à la règle? Non? Va-t'en! Si tu n'as pas de rentes, va-t'en encore. Sinon, à nous deux! »

Ce fut donc un progrès que ce trou noir dans la muraille, moderne barathre des innocents, où l'obscure pitié sociale donnait à l'être arraché de sa mère, tout ce que la société voulait bien lui laisser de chances de vie.

Et quand la boîte avait tourné? Quel accueil de l'autre côté du mur? On dirait que je mens, si je décrivais maintenant la réalité d'il y a seulement cinquante ans, — produit de christianisme, non de laïcité, peut-être. Allaitement, soins, hygiène, se jugent par un fait. Il y eut une année, dans la Loire-Inférieure, où la mortalité fut de 90 p. 100.

Nous n'en sommes plus là, quoiqu'il y ait encore, hélas! beaucoup à faire.

D'abord, le tour est supprimé, et j'ai grandement contribué, pour ma part, à en empêcher le rétablissement, au grand désespoir de mon excellent ami de Lacretelle. Les intentions de Lacretelle sont les meilleures du monde, mais il a tort.

Il faut que toute femme, qui veut abandonner son enfant, puisse le faire, sans courir le risque d'être obligée d'avouer ce qu'elle peut vouloir cacher. Mais ce point réglé, il faut, dans l'intérêt de l'enfant, comme de la mère, tenter les plus grands efforts pour main-

tenir, s'il se peut, le lien qui les rattache l'un à l'autre.

Pour cela, il faut interroger la mère, si elle se prête à l'interrogatoire, s'efforcer de lui faire accepter le *secours pour prévenir l'abandon.* Si, au lieu de lui prendre l'enfant, pour le mettre en nourrice chez une mercenaire, on le lui confiait à elle-même, comme nourrice rémunérée? N'est-elle pas la meilleure nourrice de son propre enfant? Sinon, elle ne le reverra plus, car il n'y a pas de demi-abandon, et l'on ne peut pas venir visiter l'enfant qu'on a abandonné.

L'argument, bien présenté, produit presque toujours son effet. L'enfant pris en nourrice par la mère est sauvé, car il y a très peu d'exemples d'enfants abandonnés après l'allaitement. Et, à son tour, en un autre sens, la mère est sauvée par l'enfant.

Je revendique l'honneur d'avoir, le premier, donné, dans le département de la Seine, un grand développement au *secours pour prévenir l'abandon.* La bourgeoisie réactionnaire, qui avait administré jusque-là les finances départementales, s'y était montrée résolument hostile. C'était *favoriser le vice*, disait-on. On n'est pas plus bête. Voyez-vous cette femme, qui se donne ou se vend parce qu'il y a un *secours pour prévenir l'abandon?* Hélas! les malheureuses n'ont pas besoin de cet affreux appât pour subir la brutalité de qui les pousse à l'abîme.

Je les ai vues venir, pleurant avec leur petit paquet de chiffons, geignant. Toujours la même histoire, le même cri de douleur et de honte. Pendant ce temps, l'homme, libéré du fardeau, continuait son œuvre, où la vie et la mort se mêlent effroyablement.

L'une arrivait l'œil sec, provocateur, mauvais, la

voix brève, le ton dur, désespéré. A chaque mot, une courte réponse : « Non. » Elle jetait là le triste fardeau, comme elle l'aurait lancé n'importe où. Inutile de lui parler de secours, à celle-là, sur la pente du meurtre.

Pour d'autres, c'était de cruelles scènes. La monotone histoire, entrecoupée de larmes. La joie, quand apparaissait le moyen de garder l'enfant; l'hésitation, la lutte, le refus. « Je ne peux pas, monsieur, je ne peux pas. » Et le petit, ballotté par les secousses des sanglots, s'hébétait de ces soubresauts, comme d'un bercement tragique. Enfin, l'horrible déchirement, quand il fallait prendre la petite chose vivante, et la remettre à l'infirmière impassible qui attendait. Le dernier contact de la main, de l'œil, quand on l'emportait. Oh! l'atroce regard d'adieu! Il n'y a pas de mots pour ces choses. Je voudrais que les femmes gâtées de la fortune, allassent quelquefois passer une heure en ce lieu.

Je me souviens d'une grande fille blonde, rose et blanche, molle, flasque. Les larmes tombaient de ses joues, sans une parole, sans même un sanglot. D'un mouvement machinal des genoux, elle berçait le petit. Quand on l'eut enlevé, sans qu'elle eût fait un geste, dit une parole, elle restait là, ballante, regardant stupidement l'empreinte laissée par l'enfant sur ses genoux, l'arrosant de grosses larmes muettes, berçant le vide du même mouvement inconscient. Il fallut la chasser. On la mit debout. On la poussa dehors. Elle franchit le seuil toute raide, retournant dans la vie comme on marche à l'échafaud.

Voilà ce qu'on voit, à Paris, derrière la petite porte de la rue de Sèvres. Et pendant ce temps, avant de rentrer pour le *five o'clock*, nos belles chrétiennes

mettent dans un tronc d'église une pièce blanche, pour sauver un petit Chinois.

Pour tout dire, la misère physiologique, l'affreuse contagion, ne guettent plus nécessairement le petit misérable aux mains qui l'ont reçu. De grands progrès ont été faits. Je voudrais les dire, l'espace me manque.

J'ai visité les enfants abandonnés dans un grand nombre de départements. Je suis allé de ferme en ferme, et je puis dire à M. Ledrain que, s'il est vrai que le paysan est trop souvent dur aux petits de l'hospice, une bonne surveillance protège parfois très efficacement les petits abandonnés.

Je connais des vieux inspecteurs chenus, qui sont tout simplement des anges pour les petits de l'hospice. C'est l'exception, sans doute, et le nombre est encore trop grand des petits misérables, que l'indifférence des surveillants livre à la brutalité de leurs exploiteurs.

Puisse donc le généreux cri de M. Ledrain être entendu des hommes illustres, qui consacrent leurs veilles à sauver l'Etat par des lois (admirez l'euphémisme) de *sécurité générale*. Après tout, ce serait peut-être aussi un élément de sécurité générale, de prendre soin des petits abandonnés, d'en sauver le plus possible, d'en faire de bons travailleurs et de bons citoyens.

Sans doute, on fait quelque chose. Mais quand il s'agit de sauver des hommes, on n'a pas le droit de s'arrêter en chemin.

XII

LES BATARDS

Les bâtards sont plus populaires au théâtre qu'à la Chambre. La foule, qui sent vivement l'injustice, se révolte contre la barbarie du Code et acclame les victimes du droit antique, détruit par la Révolution tant honnie, ressuscité par Napoléon tant glorifié. Antony fut dieu, Didier fondit les cœurs, et le drame de M. Alexandre Dumas fils, qu'on disait démodé, remue, fait éclater en applaudissements de révolte le public blasé d'aujourd'hui.

C'est que les spectateurs de l'Odéon diffèrent notablement d'instincts, de passions, d'avec la plèbe de l'hémicycle parlementaire. Mettez les uns à la place des autres, le résultat sera tout de même, tant l'homme est faible contre le milieu. Le fait n'en demeure pas moins acquis : prenez l'homme moyen de notre Société moderne, et, de sa stalle de théâtre, dégagé de tout intérêt particulier, donnez-lui à juger la cruauté du Code Napoléon, au regard des enfants naturels : il n'hésitera pas, la condamnation sera prompte et sans appel.

Quel crime est sur cet embryon d'être, qu'une contraction suprême vient de jeter tout sanglant dans la vie, douloureuse répercussion d'une détente nerveuse de hasard? Aucun. Alors, pourquoi le frapper? Et quand deux êtres d'inconscience et d'innocence égales arrivent au jour, pourquoi toute la loi pour l'un, toute la loi contre l'autre? C'est l'iniquité même, dit l'homme dans son fauteuil, et de ses mains encore chaudes des

applaudissements de sa passion généreuse, il va le lendemain donner son vote à l'homme prudent et sage qui ne renversera pas de ministère, ne troublera pas la quiétude des majorités serviles, et laissera pourrir les petits criminels qu'on est en train de faire à l'heure même où j'écris, dans le gouffre de misères et de turpitudes où les rive l'insondable loi du hasard, aggravée par la volonté de l'homme.

Et nos législateurs sont réunis, et ils délibèrent. Ils le disent du moins, et quelques-uns le croient. Et voilà devant eux la question des enfants nés hors mariage.

On a dit, j'ai moi-même dit cent fois, que le premier vice du régime parlementaire c'était de mettre deux votes dans un seul. Il faut, à tout instant, se prononcer à la fois et sur la question posée et sur l'existence même du gouvernement. Que faire quand la question posée n'a pour elle que le bon droit? Le sentiment, la raison, c'est bien abstrait. Le gouvernement, quoi de plus réel et de plus fort? Et puis, ces deux questions simultanément posées, c'est ce qu'on voit. Pensez donc à tout ce qu'on ne voit pas. Les ambitions grandes ou petites, les intérêts, l'engrenage des services rendus, des promesses, les rancunes, les passions, les préjugés, l'ignorance, tout ce qui partout conduit la vie. Contre tant d'ennemis, que faire? Misérer, mourir! C'est bien ce que fait le bâtard.

Quelquefois, pourtant, il vit, malgré tout. Voilà pourquoi les Chambres sont mises en demeure de s'occuper de lui. Des députés demandent le retour au droit de la Révolution française, l'iniquité du droit romain — prolongé dans le droit chrétien de la monarchie — faisant place à l'égalité civile promise

sur les murailles, outrageusement violée dans la loi.

Que de batailles livra ce malheureux Emile Acollas pour l'enfant né hors mariage! Que de passions chez ce grand homme de loi dédaigné, honni, parce qu'il voulut le droit! Tant que vous n'aurez pas fondé le droit de la femme et de l'enfant, disait-il, votre démocratie ne sera que mensonge.

Je vois dans la Chambre ses amis, ses élèves, qui relèvent le drapeau. Je lis dans l'*Événement* un excellent article de M. Léopold Lacour. Si l'on n'obtient pas toute la justice, peut-être en arrachera-t-on quelques bribes à l'indifférence parlementaire. Si l'égalité civile du Code demeure un mensonge, — comme il n'est que trop probable, — si l'enfant naturel reconnu reste dans son état actuel d'infériorité « quand il est en concours avec des descendants légitimes », peut-être obtiendra-t-on la modification d'un régime dans lequel il suffit qu'un défunt laisse un parent au douzième degré pour que son enfant naturel reconnu ne puisse hériter — en dépit de sa volonté — de la totalité de ses biens.

Mais il faudra lutter, car l'esprit bourgeois veille et ne veut rien abandonner de ce qui subsiste des privilèges de caste. Tout ce qu'on pourra garder de la *famille* romaine, on a la volonté de le maintenir pour en faire un instrument de domination sociale. C'est au nom de l'*ordre social*, que les mêmes rédacteurs du Code civil qui avaient fait adopter le décret de la Convention assimilant les enfants nés hors mariage aux enfants légitimes, les exclurent plus tard du droit commun quand, avec Napoléon, la réaction s'installa triomphante sur les ruines de la Révolution.

Lisez le *Journal des Débats* et vous verrez de quelle ardeur l'esprit bourgeois bataille pour maintenir tout

ce qui est de réaction monarchique dans l'œuvre du grand restaurateur du trône et de l'autel. Oui, « le régime est injuste pour les enfants naturels qu'il punit de la faute d'autrui ». Oui, « l'inégalité dont souffrent les enfants naturels est bien évidemment injuste, *si l'on ne considère que les individus qui en sont frappés.* Mais notre loi... n'a pas eu la prétention d'accomplir une œuvre de *justice individuelle* absolue. Elle a accompli *une œuvre de justice et de morale sociales*, ce qui est bien différent ».

On ne leur fait pas dire. Ils l'avouent spontanément. Leur justice sociale se fonde sur l'injustice individuelle, leur morale collective sur l'iniquité particulière.

Et ce sont les mêmes hommes qui opposent à la doctrine socialiste de l'intervention de l'État cette réponse superbe : « L'État ne nous doit que l'armée et la justice. Le reste est de l'individu. » Les voilà maintenant qui veulent faire le bonheur de cette entité métaphysique, *le corps social*, par la violation avouée du droit de l'individu naissant qu'un destin mauvais jette en pâture à la violence des forts.

Au moins, les communistes nous offrent l'égalité dans l'oppression.

Ni communistes, ni économistes, nous nous maintenons sur le fondement solide du droit de l'individu, et nous n'invoquons l'autorité sociale que pour le garantir, le protéger, le défendre contre la violence des coalitions d'intérêts. C'est la République.

XIII

DÉCLASSES

Le coup de pistolet du cocher Moore et l'attentat de Vaillant ont fait reparaître à la lumière tous les vieux articles que je lis depuis trente ans sur les *déclassés*. Naturellement, la diffusion de l'instruction dans le peuple est notée par nos conservateurs comme l'agent principal de ce *déclassement*, qui fait les mécontents, les pousse au désordre, à la violence.

« L'instruction populaire, dit M. Magnard, est toujours inutile et souvent nuisible..... Les masses ne sont pas plus heureuses depuis qu'elles savent lire, personne ne leur ayant en même temps appris à raisonner. » Conclusion : la fermeture des écoles ? Ils n'oseront jamais le dire.

C'est qu'on peut écrire autant d'articles qu'on voudra contre les avantages et les inconvénients de l'enseignement populaire : la cause du développement intellectuel de l'homme est désormais gagnée. L'article de M. Magnard retarde de cinquante ans. La science a pris son vol : on ne la fera pas rentrer dans le cabinet du docteur Faust.

Dans la lutte impitoyable de tous les êtres déchaînés les uns contre les autres, l'homme doit tendre nécessairement à tirer de son cerveau, comme de ses muscles, le plus possible de la force accumulée par les générations antérieures. Ne perdons pas notre temps à discuter ces choses.

Moore était à l'école sous l'Empire ; Vaillant a été

élevé par les frères. Ils seraient sortis hier de l'école laïque, que cela ne prouverait pas davantage. Il y a eu des violents de tous les temps. Ils savent lire quand tout le monde sait lire, voilà tout. Y en aura-t-il moins quelque jour, grâce à un enseignement plus rationnel et à une éducation meilleure? C'est possible et même probable. Pourtant, l'impulsion héréditaire ou acquise, favorisée par les circonstances, jettera, pendant longtemps encore, certains hommes en dehors des sentiers battus de l'honnête et paisible médiocrité.

Mais quelle singulière erreur de croire, comme M. Magnard, qu'on peut rendre les hommes heureux en leur apprenant à raisonner. Qu'il s'interroge lui-même. Il s'apercevra qu'il n'y a rien de plus relatif que la félicité qui naît d'un syllogisme bien construit et d'une conséquence déduite suivant des règles de Port-Royal.

Apprendre à raisonner pour être heureux serait pour l'homme une nouveauté singulière, lui, dont le bonheur est fait de sentiment bien plus que de raison. Est-ce que le grand motif d'impulsion chez l'homme n'est pas le sentiment? Est-ce que le principal office du raisonnement n'est pas, le plus souvent, d'expliquer, de justifier, après coup, l'action plus ou moins consciemment impulsive? Le sentiment trompe assurément. Et le raisonnement donc?

Enseignez! Ensemencez! La loi de l'homme, c'est que la bonne graine qui germe dans son esprit, en mûrissant, étouffe l'autre. Les Jésuites qui ont élevé Voltaire, vous diront que le semeur ne peut pas toujours prévoir la moisson. Mais la moisson vient! A travers tout, l'humanité grandit. Pour un poisson qui naît dans la mer, des milliards de milliar-

d'œufs ont été perdus, *déclassés*. C'est la loi de la nature. Direz-vous pour cela au poisson de ne pas pondre ?

Faire des conditions meilleures à chacun : voilà le but de l'effort social. Mais le socialisme le plus caractérisé doit respecter le grand principe de Jefferson, assignant comme droit suprême à chacun : *la libre recherche du bonheur*.

Et quand nous aurons fait des conditions économiques moins barbares, un milieu social plus juste, plus solidaire, sommes-nous sûrs que nous aurons augmenté *d'autant* le bonheur humain ? Moins de souffrance matérielle sans doute — et c'est un grand point. Mais la douleur morale ne pousse-t-elle pas l'homme à sortir de la vie plus souvent que l'autre encore ?

Si complet que vous rêviez le triomphe du socialisme, croyez-moi, la *libre recherche du bonheur* nous fera des *déclassés*, et vraiment, quand je regarde les *classés*, je pense que c'est tant mieux.

S'il fallait soutenir que par les *déclassés*, l'humanité a pensé, senti, agi, vécu, je ne serais guère embarrassé. Qu'importent les exceptions !

Est-ce que l'histoire de la pensée humaine n'est pas un effroyable martyrologe : la révolte de ceux qui sortent du rang, la violence des autres pour les y faire rentrer? Est-ce que la cohorte bien disciplinée des *classés* de tout ordre n'a pas toujours donné, de l'effort le plus désespéré, contre qui a prétendu dire et faire autre chose que ce qui se disait et se faisait avant lui ?

Le mécontentement de ce qui est, le malaise moral, voila la source de l'impulsion individuelle pour le progrès. Impulsion plus ou moins bien ordonnée, dans

un cerveau plus ou moins bien équilibré. Ici le génie, là la folie avec le crime. Les *classés* n'ont pas toujours distingué.

Cela n'excuse pas les criminels, et l'état social attaqué doit se défendre. Mais la haine de nos chrétiens pour les *déclassés* nous met dans le cas de leur rappeler que ce sentiment n'est apparu chez eux que du jour où ils ont conquis le *classement* par le succès. Est-ce que leur Dieu ne s'est pas incarné dans le *Déclassé* par excellence, vivant au milieu des *déclassés* de tout genre, condamné comme *déclassé* par les *classés* de son temps? Dans quel monde leurs premières recrues? La lie. Et leurs saints? Que d'étranges histoires!

Au nom de ces grands souvenirs, pitié pour les déclassés. Réprimez la violence : personne ne conteste ce droit. Mais ne croyez pas que vous débarrasserez l'état social des irréguliers de la pensée ou de l'action. Si, par malheur, vous pouviez y réussir, l'ordre obtenu serait si parfait, l'équilibre si complet, que l'humanité demeurerait inerte, *à son point mort*.

Cela n'est pas à craindre. L'Eglise Romaine, oublieuse de ses origines, se disant en possession de l'unique vérité, a tenté de faire l'unité, l'ordre absolu dans la pensée, dans l'action humaine. Que reste-t-il de dix-huit siècles d'efforts par la plus grande puissance humaine qui fût jamais? Demandez aux éducateurs de Vaillant.

La Révolution française, dont se réclame aujourd'hui si facilement le plus réactionnaire de nos bourgeois bourgeoisants, fut une terrible chose, toute de déséquilibrement : la France aux mains des *déclassés* qui, s'entre-tuant, la laissèrent en proie à l'un des plus prodigieux *déclassés* que le monde ait vus. Celui-là fut,

hélas! des plus funestes pour sa patrie. Sa puissance de mal n'est pas encore épuisée.

Que sera la Révolution de demain? Qui sait? Peut-être pacifique. Il faudra bien en venir là.

Pour cela, cultivez l'homme au lieu de décrier l'instruction populaire. Un peu de science l'irrite, dites-vous? Que beaucoup de science l'apaise, en lui enseignant la suprême sagesse du doute.

Et puis, que les prêcheurs d'idéal fassent leur œuvre. Le but est haut. L'avenir est loin. L'homme est petit. La vie est courte.

XIV

POUR DES FEMMES

L'affaire de Mlle Leymarie, arrêtée, bousculée, injuriée sur la voie publique par les agents des mœurs, appelle une fois de plus l'attention sur les actes de la fameuse brigade.

Qu'est-ce que c'est au juste que le service des mœurs? On l'aura jugé d'un mot, quand on aura dit qu'il a pour principale fonction d'empêcher le *racolage*, qui s'étale tous les jours, en plein boulevard, de neuf heures du soir à deux heures du matin. Interrogez le préfet de police, il vous dira que s'il fallait arrêter toutes les *racoleuses*, on ne saurait où les mettre, car la prison de Saint-Lazare doublée ou triplée ne suffirait pas. En ce cas, pourquoi lancer dans Paris une brigade d'agents — qu'on ne peut pas recruter parmi l'élite de la population — avec l'absurde

mission d'arrêter ou de ne pas arrêter, au gré de leur fantaisie?

Qu'attendre d'eux? Ils laissent faire. Et pour ne pas rentrer les mains vides, de temps à autre ils arrêtent, à coups de pieds, à coups de poings, tantôt des malheureuses filles qu'ils laissaient *travailler* en paix la veille, tantôt une honnête femme qui passe. C'est ce que M. Jonnart appelle : maintenir l'ordre impitoyablement.

Quand les faits sont, comme aujourd'hui, trop révoltants, la presse proteste pendant deux ou trois jours, la police répond par des notes officieuses pour excuser ses agents — car il ne faut pas *énerver le service* — et puis les choses reprennent leurs cours jusqu'au prochain accident.

Rappelez-vous Céline Montaland, arrêtée en sortant des magasins du Louvre; une dame dont le nom m'échappe, saisie au bras de son mari; et tant d'autres aventures familières aux Parisiens.

Je reconnais que la réglementation du commerce de chair humaine est singulièrement difficile, dans une ville comme Paris. Mais ce n'est peut-être pas une raison pour faire supporter au public les conséquences de l'arbitraire administratif le plus extravagant.

Peut-on interdire l'étalage de la marchandise? Impossible, assurément. Peut-on l'empêcher de s'offrir au public? L'expérience répond négativement. Il y faudrait un ensemble de mesures draconiennes, nécessitant une dépense énorme et des moyens exceptionnels, dont l'action ne tarderait pas à se relâcher. Que faire? Empêcher l'excès du scandale? C'est à quoi la police ordinaire pourrait suffire. Seulement on a la prétention — mal justifiée — de mieux faire, au

moyen d'une police spéciale, qu'on livre, sans garanties pour le public, à toutes les tentations de l'arbitraire et de la brutalité.

Après tout, s'il y a offre, c'est qu'il y a demande. Le lugubre monôme des spectres plâtrés, bleuis, fardés qui vont dans le vent, dans la boue, dans la pluie dans le givre, laissant après eux une horrible traînée de répugnants parfums, se motive par le gai défilé des boulevardiers qui les croisent, la narine au vent, l'œil allumé, en quête du bas dévergondage qui les débarrasse d'eux-mêmes pendant une heure. L'un explique l'autre, le justifie, le nécessite. Seulement, lois, règlements, police, tout protège l'homme. Lois, règlements, police, tout écrase la femme.

Et alors vous avez, au cœur de votre civilisation, dans vos villes chrétiennes, tout un mouvant ghetto de réprouvées qui sont hors la loi, et contre qui tout est permis. Il vous les faut, vous en avez besoin pour les intermèdes de votre vie normale. L'accident quotidien qui est la règle pour toute une classe de créatures vouées d'avance à cette destinée, se charge de vous les fournir. Survient la police, qui les enrégimente à votre intention, les marque de son estampille, les parque dans leurs repaires, ou les dissémine dans d'ignobles bouges d'où elles s'élanceront quelque jour pour aller chercher l'assassin qui, rassasié, mettra d'un seul coup fin à leur misère.

D'ici là, toutes les immondices de la vie, sans autre joie que l'alcool ou les coups, voilà leur lot. Ne connaître de l'homme que la brute, avoir perdu le droit à la libre possession de soi-même, livrer son corps aux abjections qui se succèdent sans trêve, et, pour couronner le tout, subir une ignoble protection,

par où achève de se dégrader le dernier sentiment qui aurait pu survivre au naufrage : c'est de quoi se compose une existence humaine.

Enfin, la société, qui trouve que ce n'est pas assez, met la main de son agent sur cet être effondré, fini, et trouve moyen d'y réveiller encore une révolte de quelque chose, pour broyer irréparablement tout ce qui pouvait subsister d'inconsciente dignité humaine.

Il semble que l'agonie d'une pareille torture pourrait disposer l'homme à l'indulgence. Il n'en est rien Aucune voix ne s'élève pour demander pitié, à défaut de justice. Arrestations arbitraires, mois de prison prononcés *sans défenseur*, *sans juge* — par voie administrative — comme une brute inerte, la femme subit tout, résignée. Que peut faire l'être déchu, qui se débat non plus même contre la loi, mais contre la sombre irresponsabilité d'un machinisme impitoyable ? Allez donc lui parler de 89 et des conquêtes de la Révolution.

« *Que tu aies ton corps* », dit la loi anglaise, qui a placé ce principe au seuil de la société humaine. Cette loi n'est pas faite pour cette créature. Ni l'homme ni la loi ne lui reconnaissent la propriété de son corps, puisqu'elle n'est même pas admise à le défendre. Chamisso n'a pu inventer que l'homme qui avait perdu son ombre. Nous, nous avons réalisé l'ombre qui a perdu son corps.

Combien serait-il plus simple de recourir au bon *Yoshivara* du Nippon qui, sans faire de mal à personne, ingénument expose en de brillantes vitrines ses poupées vivantes. Le même Japon nous recommande encore l'indication du nœud de la ceinture, qui, placé

devant ou derrière, avertit le promeneur de ce qu'il peut attendre d'une rencontre.

Je ne compte pas sur cette réforme. Nous garderons nos mœurs, si le régime actuel mérite un pareil nom. Des êtres humains, des femmes, capables au moins de sentir et de souffrir, continueront de subir les pires tortures aussi longtemps que la vie s'obstinera en elles. Lisez les *Confessions d'un mangeur d'opium*, de Quincey, et vous verrez ce qu'il peut encore sortir de bonté, de charité, de dévouement désintéressé de ces créatures flétries.

Peut-être un jour ce problème sollicitera-t-il l'attention de nos maîtres. Peut-être, au lieu de livrer ces femmes sans défense aux brutes qui les achèvent dans l'opprobre, essayera-t-on de les sauver. Déjà ce serait un grand progrès que de les tirer de la servitude corporelle, et de leur rendre la dignité de la personne devant la loi.

La complète suppression de la misère — si le socialisme doit nous la donner quelque jour — ne suffirait pas, hélas! à résoudre ce terrible problème, qui se complique d'une question de physiologie virile. Nous sommes donc fort loin, suivant toute apparence, du grand jour de la réparation universelle qui donnera sa part de parfaite justice à chaque être sous le soleil. N'est-ce rien, en attendant, que de pouvoir diminuer la part d'injustice existante? Ce ne serait pas impossible, si on voulait.

A l'occasion des derniers méfaits de la brigade des mœurs, les journaux réclament, avec trop de raison, la protection de la loi pour les honnêtes femmes. demande la pitié de la loi pour toutes.

XV

DE TOURS AUX POMOTOU

Le conseil général d'Indre-et-Loire a émis un vœu tendant à appliquer la relégation « aux gens qui n'ayant pas de moyens d'existence, vivent de la mendicité ».

On s'est dit : « Déporter les anarchistes est excellent. Mais tout pauvre est graine d'anarchiste : se débarrasser des pauvres est encore mieux. Qu'est-ce que font parmi nous ces gens-là? Ils sont dans *notre* soleil, ils respirent *notre* air qu'ils corrompent de leurs maladies de misère. Ils encombrent *nos* maisons de secours dès qu'ils ont faim, *nos* hôpitaux aussitôt qu'ils sont malades, *nos* prisons lorsqu'ils prétendent s'approprier quelque chose alors que *rien* n'est à eux, et jusqu'à nos guillotines quand se réveille en eux la barbarie des ancêtres, sans parler de *nos* cimetières où nous avons eu la faiblesse de leur donner asile. Ils errent dans nos villes qu'ils empestent de leurs haillons, qu'ils souillent de leur vermine. Il faut leur donner, de peur qu'ils ne prennent. Pour nous qui ne demandons qu'à vivre dans l'abondance et dans la joie, leur vue seule est intolérable.

« Qu'on nous débarrasse de tous ces gueux qui pullulent, et qui, n'étant contents de rien, sèment la haine de l'ordre par lequel nous jouissons des biens qu'ils n'ont pas. Après tout, les anarchistes ont raison, les pauvres n'ont pas de patrie. La Patrie est à nous, puisque nous en possédons la substance. Avec la terre

des champs, avec l'eau des fleuves, et les bois, et les montagnes, avec les pierres des maisons, avec les outils de travail — machines de fer ou bras de chair — avec le capital qui nous rend maîtres du travail, nous avons acquis en toute propriété jusqu'à la nation elle-même, avec son histoire et sa langue, et les traditions des ancêtres et le patrimoine de travail et de pensée. Hors d'ici gens de rien, sans foyer, sans patrie, sans droit d'occuper la quantité de sol qu'il faut pour dormir. Qu'on les entasse dans les nefs profondes et qu'ils disparaissent dans les brouillards de l'Océan, à la recherche de quelque rocher perdu, s'il en est qui ne soit la propriété de personne. »

Voilà sans doute le raisonnement intime, non avoué, des excellents conseillers généraux de la riante Touraine, grands propriétaires et bons chrétiens que le problème social tourmente, et qui s'occupent des pauvres — osera-t-on le nier — pour chercher la fin de leurs maux. On peut contester sur les phrases ou sur les paroles. Mais l'acte dénonce le sentiment qui n'est pas niable.

Je ne sais pas ce que diraient les misérables s'ils avaient la parole. Ils ne diraient peut-être rien. A un certain degré, la misère abêtissante obstrue toutes les avenues de l'esprit. Pourquoi parler, pourquoi se révolter quand la fatalité vous écrase? Hors de la propriété, de la société, de tous biens, de toutes joies, que leur importe, à eux, qu'on les mette maintenant hors de la Patrie, puisqu'en leur enlevant la Patrie on ne leur enlève rien? Que dis-je? On les soulage. Sur le rocher désert de la mer d'Océanie, ils ne payeront pas peut-être pour la lumière qui entre par le trou de leur paillotte, pour l'air qui franchit le seuil, pour le feu

qu'ils allument, pour ce qu'ils mangent, pour ce qu'ils boivent, pour la couverture dont les gratifiera la pudeur administrative.

Qui donc parlera pour eux? Ce n'est pas le gendarme qui les arrête, le procureur qui les flétrit, le juge qui les condamne, le propriétaire qui, de son conseil général, les exile, le Parlement qui proscrit, le président qui exécute la loi de proscription.

J'y songe. Il y a le prêtre du Dieu vivant, notre père commun, qui nous chérit tous également, depuis Casimir-Perier — dont la volonté soit faite en toutes choses — jusqu'au dernier vagabond qui use un reste de vie, crachant des morceaux de poumon noir, à trier le charbon sur le carreau de la mine. Où donc es-tu, prêtre du Christ? Je ne te vois pas accourir au secours des misérables. Je ne t'entends pas dire la parole de pitié et de paix. Je sais bien qu'à des heures marquées, dans les cathédrales gothiques, étoilées de cierges, fumantes d'encens, vibrantes de grondements sonores, devant le peuple courbé vers la terre, tu accomplis les rites sacrés. Mais tu montes en chaire? Quand as-tu pris le parti des faibles contre les forts? Quand as-tu fait rougir le riche de son avarice, le puissant de sa violence? Quand as-tu arrêté le bras séculier prêt à écraser le misérable? Tu ne peux pas. C'est le pouvoir séculier qui te paye, c'est le riche qui dote tes églises. Comment te retourner contre tes bienfaiteurs, au nom de ceux qui ne peuvent rien pour toi? Diras-tu à ces hobereaux de Touraine : « Vous êtes de méchants hommes et de mauvais chrétiens. Pour n'avoir pas à guérir le mal qui vient de vous, vous ne songez qu'à l'éloigner de vos yeux? » Non, tu prêcheras un évangile approprié, adapté, arrangé, dépouillé, comme dit

saint Paul, de l'esprit qui vivifie. Après quoi, tu tendras la main. Tu tendras la main pour les pauvres... et pour toi. Et dans le secret de la sacristie tu feras toi même les deux parts. Jésus-Christ ne dit point de faire ainsi.

Alors ne t'étonne pas si des hommes surgissent, qui prennent en main le cause de justice que t'avait confiée le sublime rêveur de Galilée. Puisque le corps sacré qui s'arrogea la mission de soulager l'humanité souffrante, déserte, pour les joies du siècle, son devoir de pitié, des hommes se lèveront, qui, sans mandat divin, sans autre titre que le droit de chacun à dire ce qui est juste, et l'ayant dit, à s'efforcer de le réaliser, prêcheront aux masses souffrantes la revendication légitime de leur part de bonheur humain. Dans le progrès pacifique ou dans la tumulte des révoltes, ils conquerront ce qui fut promis sur la montagne, et ce que les prétendus Galiléens d'aujourd'hui refusent de concéder : la possibilité pour chaque homme de ne pas mourir de faim. S'ils seront socialistes, communistes ou anarchistes, je ne sais pas ; si leur sagesse nous sauvera, ou si leur folie nous rejettera d'abord dans une réaction de barbarie, je ne le saurais dire. C'est le secret du destin. Ce que je dis, c'est qu'il faut trouver autre chose que la solution enfantine de nos excellents Tourangeaux, c'est qu'il faut surtout énergiquement réagir contre l'état d'esprit qu'elle dénonce.

Nous ne nous débarrasserons pas de la question sociale. Il n'y a pas une île de la Polynésie où elle n'organise et n'avive les luttes de la faim, qu'aggraverait au centuple l'arrivée de nos députés de la misère. Le problème est posé chez nous. A nous de le résoudre, dans la mesure de ce qui est de l'homme. A quoi bon

les complications savantes de notre organisme social, si c'est pour aboutir à ce lamentable aveu d'impuissance devant les sauvages de l'Océanie : « Frères, nous vous envoyons des frères que nous n'avons pas engraissés. Ne les mangez pas, si vous en pouvez tirer un meilleur parti. »

Nous sommes en République, amis de la Touraine. Il doit y avoir autre chose à faire. Qui sait? Un jour, peut-être, des naturels des Pomotou, incapables de faire sortir un peu de justice de leur organisation rudimentaire, désespérant d'y réussir, et d'ailleurs dégoûtés de l'anthropophagie de leurs pères, proposeront d'envoyer les plus lamentables d'entre eux aux pays de grande civilisation, pour qu'on en prenne soin, comme peuvent faire les peuples dont la science a si puissamment accru les ressources. Cela serait de toute raison.

Si les Océaniens ont entendu parler là-bas du *Jardin de la France*, c'est là qu'ils voudront accourir. Le conseil général d'Indre-et-Loire voudra les recevoir avec honneur sans doute. Je souhaite qu'il reste en ce temps là quelque témoin du vote d'hier, car je me promets quelque joie de son discours.

XVI

LE MILLIARD DES INDIGENTS

Saviez-vous que les indigents de France possèdent un milliard et plus? La *statistique générale de la France* établit que les hôpitaux et les bureaux de bienfaisance

jouissent d'un revenu de cinquante-cinq millions, représentant environ un capital de un milliard, en valeurs mobilières et immobilières. La somme est ronde. Bien employée, elle peut évidemment apporter une aide appréciable à la foule de ceux qui ont besoin de l'assistance sociale pour vivre, souffrir et mourir.

M. Armand Brette a fait, à ce sujet, une très intéressante conférence à la Ligue démocratique des écoles. Je viens de lire d'un trait sa brochure, qui pourrait être mise à profit par le ministre de l'intérieur, si M. Raynal avait le temps de s'occuper des choses de son ministère.

M. Brette se plaint que la pensée ne soit encore venue à personne « d'étudier la constitution précise des biens des indigents, leur montant exact, et la répartition des revenus en proportion du nombre et des besoins des malheureux ». Il conclut à une grande enquête. Et, afin d'en montrer la nécessité, il cite un certain nombre de faits qui établissent péremptoirement les vices de l'organisation actuelle.

Les bureaux de bienfaisance et les hôpitaux de nos départements sont des institutions communales qui jouissent d'une existence propre. Ce sont des personnes morales qui peuvent faire tous les actes de la vie civile, acquérir, posséder, aliéner, ester en justice, etc. L'autorisation de l'État, théoriquement nécessaire pour l'accomplissement de ces actes, est, *en fait*, une pure fiction. Grâce à cette indépendance, ces établissements, dont le législateur ne s'occupe que pour leur accorder un secours annuel de cinq millions, ont vu leur fortune s'accroître en proportion inverse de leurs besoins. Inutilement riches dans les pays prospères où il n'y a que peu d'indigents à secourir, ils sont pri-

vés de toutes ressources dans les régions déshéritées.

Sur 36,139 communes, 15,308 bureaux de bienfaisance seulement ont fonctionné en 1889. Il y a donc, en France, 20,000 communes privées de bureaux de bienfaisance. Ce sont les plus pauvres, naturellement.

M. Brette cite la loi — non abrogée — du 24 vendémiaire an IV qui interdit, *sous peine d'une amende de deux journées de travail, de donner aucune espèce d'aumône à un mendiant*, d'où il résulte que dans 20,000 communes de France, il n'existe aucun moyen *légal* de secourir un affamé.

En 1889, les ressources propres des 15,308 bureaux de bienfaisance, c'est-à-dire *les seuls revenus de leurs biens*, se sont élevés à 15,747,753 francs. Il semble qu'une pareille somme, convenablement répartie, peut apporter un soulagement notable aux plus criantes misères de notre état social. Quelle sera votre surprise d'apprendre que, dans cette même année 1889, ces mêmes bureaux de bienfaisance, tout en distribuant une quarantaine de millions, ont fait des placements en rentes et en immeubles pour une somme de 27,530,092 francs. C'est-à-dire, que non seulement ces établissements ont immobilisé tous leurs revenus propres (15 millions) au lieu de les distribuer aux pauvres, mais que, sur leurs autres ressources, (subventions des communes, droits des pauvres, dons et legs, se montant en 1889 à 53 millions), ils ont prélevé 12 millions environ pour le même *non usage*. Cette fureur de thésauriser ne tend à rien moins qu'à reconstituer les biens de mainmorte au détriment des pauvres, lésant ainsi doublement l'intérêt social, qu'il s'agissait précisément de servir.

Il ne faut pas croire que le phénomène signalé soit

particulier à l'année 1889, car de 1881 à 1889 les placements des bureaux de bienfaisance sont en excès de 1,500,000 francs sur leurs revenus.

M. Brette a relevé seize départements, dans lesquels la dépense totale des bureaux est *inférieure à la moitié de la recette.* Il y a même des départements dans lesquels les placements ont été supérieurs à la dépense totale. L'Ariège place 518,473 francs pour une dépense totale de 110,721 francs. La Gironde place 5,481,647 fr., pour une dépense de 605,743 francs, au profit de 23,000 individus secourus.

Les subventions des communes, qui devraient être basées sur les besoins des indigents, présentent la plus choquante inégalité. Dans la Charente, elles sont de 33 fr. 88 c. par tête d'individu secouru, de 0,35 centimes dans les Alpes-Maritimes, de 23 fr. 25 dans la Seine, de 0,25 centimes dans la Lozère, de 87 fr. 61 c. dans l'Indre.

Je ne puis suivre M. Brette dans sa longue démonstration, hérissée de chiffres. Il me suffira de dire qu'il applique la même méthode d'investigation aux hôpitaux des départements et à l'Assistance publique de Paris. Partout, même ardeur de thésauriser, d'accroître la mainmorte, au grand dommage des indigents.

A l'Assistance publique de Paris, M. Brette signale une augmentation de capital de 67 millions, alors que dans la même période les dons et legs ne se sont élevés qu'à 10 millions. Il faut donc qu'une partie des revenus ait été capitalisée. Il se peut, à mon avis, que cette opération soit justifiée par l'affectation du revenu du capital ainsi créé, à la fondation de nouveaux lits dans les hôpitaux. La question, en tout cas, vaut d'être examinée.

Paris veut nécessairement être traité à part. M. Brette fait avec raison ressortir l'étrangeté de ce fait que la municipalité parisienne accorde une subvention de 18 millions à l'Assistance publique, pendant que *les excédents de recettes* des hôpitaux de province montent à une somme équivalente. « Pour ceux qui, comme nous, dit-il, confondent dans une même sollicitude les intérêts de Paris, de Carpentras et de Quimper, il est impossible d'admettre que l'excès des biens d'une région ou d'une ville soit en rapport direct avec la pénurie des autres. »

Tandis que les hôpitaux de Paris sont absolument encombrés, « dans certaines villes qui possèdent des établissements d'une véritable opulence, quand un malade, un gêneur, se présente, on lui fait une pension avec promesse qu'il retournera chez lui, afin de n'avoir pas à défaire les lits; — je tiens ce détail d'un fonctionnaire public ». Il n'est pas douteux que Paris, encombré des indigents de province, pourrait — et devrait, aux termes de la loi — présenter de fortes notes à payer aux administrations départementales et communales.

Comment remédier à la manie thésaurisante des administrations des bureaux de bienfaisance et des hôpitaux? M. Brette n'indique pas de remède. Il a évidemment une tendance marquée à *nationaliser* l'Assistance publique. Mais il a reculé devant l'énoncé même de la proposition.

Il réclame une enquête approfondie, et j'estime qu'il a amplement justifié sa demande. Quand les faits seront établis, précisés, il conviendra de choisir les moyens les plus propres à arrêter cette fureur d'amasser qui sévit si redoutablement. Un impôt progressif

ne manquerait pas sans doute d'inquiéter nos parcimonieux administrateurs, et de les décider à distribuer leurs revenus aux pauvres, au lieu d'accumuler stérilement d'inutiles richesses.

La question est posée. Rien ne serait si facile à l'administration que de mener à bien l'enquête réclamée par M. Brette. A son défaut, souhaitons que la Ligue démocratique des écoles réponde à l'appel de son conférencier.

XVII

LE PAYSAN

Trop heureux, déjà, du temps de Virgile, le paysan continue de ne pas connaître son bonheur. Il est, présentement, tiré à quatre orateurs, qui ont juré de lui faire goûter les félicités suprêmes. L'infortuné ne sait à qui entendre, et vraiment, on serait embarrassé à moins.

Ce niais d'Hercule a fait beaucoup de bruit, pour avoir eu à choisir, un jour, entre deux chemins. Qu'eût-il fait si, couronnées de pampres et de festons fleuris, déployant toute la séduction de leurs charmes, il eût vu ces quatre nymphes de la pastorale parlementaire, Léon Say, Méline, Jules Guesde, Jules Roche, l'agacer de leurs plus appétissantes propositions? Qui sait? Comme le *Char du Soleil*, qu'on voit au Louvre de Perrault, immobilisé par des chevaux fougueux tirant en sens contraire, notre homme fût

peut-être demeuré coi. Je ne serais pas surpris que ce fût justement la fin de l'aventure.

Comment ne pas donner raison à M. Léon Say disant à M. Jaurès :

Vous prohibez les blés, vous qui appartenez à une démocratie pour laquelle nous avons toujours réclamé le bon marché des denrées de première nécessité. Nous qui demandons que le pain soit à la disposition de ceux qui en ont besoin dans les meilleures conditions possibles, nous vous trouvons en face de nous. Vous qui avez la prétention d'être encore plus démocrate que nous ne le sommes nous-mêmes, vous vous prononcez pour le renchérissement du blé, et vous croyez, par je ne sais quelle aberration de l'esprit, que ce renchérissement pourrait devenir la formule nécessaire de la démocratie française.

Qui profitera de l'élévation du prix du blé ? Pas les citadins, assurément, ouvriers ou bourgeois. Pas davantage les 2,150,000 petits propriétaires qui cultivent exclusivement leur champ, et qui ne sont pas des producteurs de blé. Est-ce que les forestiers, les maraîchers, les jardiniers produisent du blé ? Ajoutons-y les horticulteurs, les pépiniéristes, au nombre de 983,000, les bûcherons, les maraîchers, les vignerons, au nombre de 300,000, soit un total de 1,283,000 cultivateurs, qui n'ont rien à faire avec la culture du blé. Quant aux journaliers agricoles, ils ne vendent pas de blé, ils en achètent, et l'expérience a prouvé que la protection n'avait pas relevé leur salaire. D'ailleurs, les départements où la superficie cultivée en froment est la plus considérable, ne sont précisément pas ceux où le nombre des journaliers est le plus grand.

L'argument porte aussi bien contre M. Méline que

contre M. Jaurès. Il est vrai que ce dernier fixe un minimum de salaire, mais comme il n'oblige pas à employer le travailleur, est-il bien sûr de ne pas aboutir à diminuer le travail quand le minimum de salaire sera trop élevé, et à décourager les bons travailleurs quand on voudra leur imposer ce minimum devenu trop bas?

Pourquoi l'Etat aurait-il seulement le monopole de la distribution du blé et non des autres marchandises? On n'en pourrait donner de raison, et M. Jaurès l'a loyalement reconnu. Monopole universel de l'Etat, fixation de tous les salaires : voilà donc le régime promis. J'admire l'audacieuse imagination qui, sans broncher, bouleversant tous les rapports des hommes entre eux, franchit l'abîme qui sépare les sociétés modernes des communautés entrevues dans le rêve.

M. Jaurès eût-il l'heureuse fortune d'être en possession de la vérité absolue, il ne peut faire le bonheur de l'humanité qu'avec son consentement. Il faut donc la convaincre d'abord. Il s'y essaye bravement, avec un entrain, une bonne foi qui l'honorent. J'ai lu ses articles de la *Dépêche*. Ma culture intellectuelle ne doit pas être inférieure à celle des paysans. Eh bien! je lui dis franchement, il n'a pas fait la lumière dans mon esprit. J'en conclus que nous sommes loin de compte.

Il critique M. Léon Say, absolu dans sa doctrine d'économiste endurci, niant la solidarité sociale, j'applaudis. Il critique M. Méline, faisant hausser le prix de toutes les denrées nécessaires à la vie, j'applaudis encore. Mais quand il enchérit sur M. Méline, et fait du protectionnisme empirique de cette école une doctrine universelle et absolue, le paysan secoue la tête et se défie.

Le paysan écoute volontiers M. Méline, et se laisse agréablement duper parce qu'on a soin de surprendre sa simplicité par une question captieuse : « Mon ami, veux-tu vendre tes produits plus cher ? » Je crois bien, qu'il le veut. Et, pour l'espérance de trouver un meilleur prix de quelques-unes des denrées qu'il produit, il accepte la certitude de payer plus cher toutes les denrées qu'il consomme. C'est toujours la proie lâchée pour l'ombre.

Le paysan commence à s'en apercevoir. Et quand M. Méline nous raconte que l'agriculteur français paye un impôt de 14 0/0 plus élevé que son concurrent étranger, quelque paysan en sabots se lèvera, un de ces jours, qui lui dira : « En ce cas, mon bon monsieur, faites-nous une meilleure répartition de l'impôt, et déchargez le travailleur en frappant *la fortune acquise* suivant l'expression de M. Casimir-Perier lui-même.

C'est dans cet ordre d'idées que M. Jules Guesde, affrontant bravement M. Méline, l'a cloué d'un mot :

> Le protectionnisme, depuis huit ans, a dit à toutes les catégories de la classe possédante et capitaliste : Venez à moi, demandez, exigez, et je vous donnerai, et je vous servirai. Il s'est adressé à tous les appétits, sauf aux appétit les plus respectables, aux appétits de ceux qui ont faim, sauf à la classe ouvrière.

Puis, se retournant vers M. Léon Say, M. Guesde lui a fortement reproché d'être libre-échangiste, non seulement pour les produits, mais encore pour la *marchandise-travail*, pour la main-d'œuvre ouvrière, et d'écraser le travailleur sous la coalition des intérêts librement déchaînés.

La critique a porté. Elle aurait porté davantage, si M. Jules Guesde ne s'était vu dans l'obligation de nous

dispenser quelques lueurs de collectivisme. Il a porté, à mon sens, le jugement le plus sévère sur cette tentative — d'ailleurs intéressante, — en constatant que ses adversaires *n'étaient pas encore mûrs pour le comprendre.* Mûrissons donc, mais pour cela, il faut vivre.

Vivons, chante M. Jules Roche, célébrant sur les pipeaux de Tityre les joies du campagnard qui ne va plus pieds nus, mange de la miche et jouit d'un confort inconnu à l'homme des cavernes.

C'est cette société ainsi établie, la plus bienfaisante, la plus juste, la plus douce par ses mœurs et ses lois qui ait jamais été vue sur aucun point du globe, à aucune époque de l'histoire...

C'est cette société, la plus généreuse, la plus aimante, la plus prête à secourir librement ceux de ses membres dont elle aperçoit les souffrances, que vous accusez de tous les maux de l'humanité, alors que nous nous efforçons ici chaque jour, dans la mesure où nous le pouvons, de les diminuer et de les amoindrir.

Cette berquinade, débitée sans rire, fait pleurer de joie toute la Chambre. On s'embrasse dans les couloirs. On se félicite d'être si bon, et d'avoir la candeur de se le dire.

Et le paysan? le paysan appauvri continuera de payer d'absurdes impôts, que Berquin ne veut pas réformer parce qu'il faudrait charger la *fortune acquise.* En revanche, la vie de tous les Français qui mangent du pain, le paysan compris, sera devenue plus chère. Et de ce surplus de la dépense de tous, s'enrichira la bourse des grands propriétaires fonciers.

Qui ne reconnaît, à ce trait, « la société la plus juste, la plus généreuse, la plus aimante, etc., etc. ».

XVIII

LA FRANCE DÉCROIT

Depuis trois ans, en France, les décès excèdent les naissances. Voilà le fait brutal sur lequel un article récent de M. de Nadaillac, dans le *Correspondant*, vient d'appeler à nouveau l'attention du public.

Le ralentissement de la natalité date de 1830, mais jusqu'en 1889 les naissances sont demeurées en excédent sur les décès. Depuis 1890 ce sont les décès qui sont en excédent.

En 1881, l'excédent des naissances est de 108,229. En 1889, il n'est plus que de 85,646. En 1890, l'excédent des décès est de 38,446. En 1892, il est encore de 20,041.

Telle est la situation, en France, dans toute sa simplicité.

Mais ces chiffres ne prennent leur véritable signification que si l'on compare la natalité française avec celle des autres pays d'Europe.

En Allemagne, l'excédent des naissances était de 675,751 en 1891. En Angleterre, de 401,757 en 1892. En Italie, de 308,630 en 1892. En Russie d'Europe, de 1,632,625 en 1888. En Autriche, de 336,309 en 1890. En Belgique, de 53,131 en 1891.

« A moins d'une réforme, hélas! bien improbable dans nos mœurs, conclut M. de Nadaillac, notre race est menacée de disparaître peut-être plus rapidement que nous ne pensons. Et le seul doute qui puisse rester pour l'avenir, est de savoir si elle sera submergée

par la race slave ou par la race anglo-saxonne, dont l'énergique vitalité contraste si tristement avec notre défaillance. »

Les causes de cette déchéance sont assez difficiles à déterminer. On a déjà beaucoup écrit sur la matière, sans arriver à d'autre conclusion que celle-ci : L'effort vital de la race est en décroissance. En d'autres termes, il semble que nous soyons au bout de notre courbe d'évolution.

Pourquoi cette décadence? Parler de l'accroissement du luxe, du service militaire, de l'inégalité sociale, etc., c'est ne rien dire, puisque l'Allemagne, qui se trouve dans des conditions identiques aux nôtres, a un excédent de près de 700,000 naissances en 1891, quand nous avons, dans la même année, un excédent de 10,000 décès.

M. de Nadaillac croit se tirer d'affaire en attribuant tout le mal à la progression de la criminalité! Il constate que la moralité ne croît pas avec la richesse, et que la Normandie, qui est une des provinces les plus riches de France, a le fâcheux privilège de fournir, en même temps, le plus grand nombre de criminels. C'est, pour lui, une révélation. Nous ne faisons pas d'enfants, parce que nous nous démoralisons; et la cause de notre démoralisation, c'est que le sentiment religieux va s'affaiblissant. Supprimons les écoles laïques, rappelons les bons pères, et rétablissons la monarchie.

J'avoue que je ne comprends pas très bien comment des gens qui proclament la supériorité du célibat et le présentent comme un idéal de perfection, auraient qualité pour nous engager à ne pas faire comme eux Que ne nous donnent-ils un peu d'aide, au lieu de se

croiser les bras et de tourner le dos à l'œuvre de pro création universelle?

Est-il nécessaire de faire observer que la loi de laïcité, fût-elle appliquée, — ce qui n'est pas, — aboutit tout simplement à faire enseigner la religion dans l'Église, ce qui ne peut que fortifier l'enseignement religieux? D'ailleurs, si M. de Nadaillac veut bien regarder autour de lui, il verra que tous ces criminels qui encombrent nos prisons, ont reçu le sacrement du baptême, se sont approchés de la Sainte-Table, et ont été soumis, dès l'enfance, à l'action de l'Église. Il s'apercevra encore, que les classes riches — soutiens de l'autel — sont les moins prolifiques, tandis que la vitalité de la race semble s'être réfugiée dans la population ouvrière de nos villes, laquelle ne manifeste pas toujours des sentiments d'une piété exemplaire.

Il est un autre ordre de considérations qui a complètement échappé à M. de Nadaillac, c'est la question de l'impôt. Il n'est pas douteux que nos impôts sont absurdes, grevant le travail, ménageant le riche, chargeant le pauvre. Voulez-vous travailler ? impôt de patente. Etes-vous oisif? exempt. M. Burdeau se donne un mal énorme pour exempter ridiculement de quelques sous le père d'une nombreuse famille. Il ne lui a pas plutôt fait cette faveur, qu'il l'écrase de tous ses autres impôts.

Aussi longtemps que le budget de la France s'est maintenu dans de certaines limites, le travailleur a pu, tant bien que mal, garder sa force vive en dépit de l'écrasant fardeau. Aujourd'hui, la source de vie même est atteinte en lui. Et si, au lieu de nous entêter dans nos monstrueuses iniquités fiscales, nous ne nous décidons pas à répartir plus équitablement la charge

de trois milliards et demi, nous allons les yeux ouverts à une irréparable catastrophe.

Maintenant, il faut tout dire. Il y a, chez le Français, des habitudes de vie, des mœurs, un état mental en un mot, qui le font verser dans l'égoïsme du célibat, ou, s'il est marié, le poussent à restreindre sa famille. L'Anglo-Saxon, jusqu'au dernier soupir, se surmène dans l'action. L'idée de retraite, de repos, d'oisiveté lui est odieuse. Il n'a pas plutôt épargné, qu'il se plaît à jeter le prix de son labeur dans quelque nouvelle entreprise, ou à le disperser pour son plaisir.

Le Français épargne pour jouir de la vie, — c'est son mot, — non de la vie active, mais de l'existence aimable de l'oisif qui se regarde vivre, et se félicite d'être. Dans ces conditions, ses enfants lui sont une charge, d'autant plus lourde qu'il prétend leur laisser un capital. Aucune pensée n'agit plus efficacement pour restreindre la famille. Pensée malheureuse, à tous les points de vue, car on ne réussit, le plus souvent, par là, qu'à détourner les enfants du travail.

L'Anglo-Saxon cherche simplement à assurer l'avenir de ses enfants, en leur mettant en main un instrument de travail. Ainsi, il développe en eux l'esprit d'entreprise, au lieu d'en faire des oisifs. La question d'héritage devenant accessoire, qu'importe à l'Anglais, à l'Américain, à l'Australien, le nombre de ses enfants?

On ne modifiera pas aisément l'état de choses actuel dans notre pays.

Pour réagir, il n'y a pas d'autre moyen que de frapper lourdement le revenu du célibataire (j'entends d'ici les cris des *réguliers* comme des *séculiers*), et de décharger le revenu du père de famille en proportion du nombre de ses enfants. On ne peut rien attendre

que d'une mesure radicale, à laquelle le monde officiel résistera de toute sa puissance.

Et comme le pouvoir politique est organisé de façon à ce qu'il soit toujours plus facile d'aggraver le mal que d'y remédier, les publicistes continueront de gémir, la Chambre de discourir, et le gouvernement de maintenir l'état social dont nous venons d'apprécier les résultats.

Une réforme socialiste de l'impôt? La bourgeoisie trouve bien plus commode de se réfugier derrière ses gendarmes. Seulement, sa lâcheté ne la sauve pas, puisqu'elle est incapable de se reproduire.

Quand donc viendra l'effort de vitalité et d'audace dont notre pays a donné de si beaux exemples?

XIX

L'EVOLUTION HUMAINE

Sous ce titre : l'*Hégémonie de l'Europe*, M. Élisée Reclus publie, dans la revue *La Société nouvelle*, un remarquable article qui fait singulièrement suite à mes réflexions sur la décroissance de la natalité en France.

La question que se pose l'éminent penseur est celle-ci : « Après avoir eu si longtemps la prépondérance, l'Europe héritière de l'Égypte, de la Chaldée, de l'Inde, sera-t-elle à son tour déshéritée? Le foyer de civilisation qui s'est graduellement déplacé suivant son orbite, comme un corps céleste qui chemine dans l'espace, échappera-t-il à notre continent, pour émigrer,

comme nos colons, sur les terres du Nouveau-Monde, devenues à leur tour le centre d'enseignement pour toutes les nations civilisées ? »

Non, il n'en sera point ainsi, conclut M. Élisée Reclus. L'Europe ne verra point la bande de touristes Néo-Zélandais, conduite par une agence Cook d'Océanie, qui devait venir un jour, suivant Macaulay, visiter curieusement les ruines de Westminster. « Les mouvements de civilisation ne se propagent plus suivant une ligne de moindre résistance, mais se répercutent d'une extrémité du monde à l'autre, comme les ondulations qui frémissent à la surface d'un étang et vont se réfléchir sur le rivage. »

Le foyer de lumière ne peut plus s'avancer de l'Orient à l'Occident, suivant la marche du soleil. L'esprit colonisateur a, d'étape en étape, conquis le globe et ceint la planète d'un ruban de lumière, comme le proposait Puck à Titania. Parti de l'Égypte, de la Chaldée, de l'Inde, l'esprit humain a pris son vol. Athènes, Rome, ont cru le fixer. Il va toujours, conquiert toutes les terres habitables et revient, plus puissant, à son point de départ. « C'est ainsi que, grâce à l'Occident, la Grèce a pu se reconstituer, et qu'elle a cessé d'être une terre de ruines pour se couvrir de cités nouvelles. De même les pays où nous cherchons les origines premières de notre civilisation, l'Égypte, la Chaldée, l'Inde surtout, sont désormais partie intégrante du monde moderne. La fille a retrouvé sa mère. »

Sur le fond immuable des nations la science étend son universel empire, « et les mêmes livres d'étude qui servent aux Européens sont entre les mains des Japonais, des Hindous et des Cafres Basouto ». L'ère de civilisation commence pour le Nouveau-Monde, sans être

achevée pour l'ancien. « Notre force n'est point épuisée. Nous nous sentons jeunes encore, emmagasinant sans cesse, pour une vie plus intense, plus de chaleur solaire. »

Ce n'est pas moi qui contredirai à cette réconfortante affirmation de notre vitalité. Je crois, avec M. Reclus, que pour longtemps encore la grande poussée d'initiative viendra de ce merveilleux continent d'Europe, où 370 millions d'hommes — le quart de la race humaine — possèdent actüellement plus de la moitié des richesses du monde.

Mais à mesure que les continents se peuplent, que les races se pénètrent, que la science pousse l'activité humaine accrue vers des conquêtes nouvelles, et que s'approche à grands pas le jour d'une civilisation équivalente pour tous les continents de la planète, les diversités ethniques, géographiques et climatériques n'en laisseront pas moins un vaste champ à la concurrence vitale entre les groupes humains. L'activité cérébrale prédominera nécessairement, sous quelque forme, en certains points, et les foyers de vie, si nombreux qu'ils soient, ne pourront tous irradier même chaleur, même lumière.

Il faut s'arrêter devant le merveilleux tableau où M. Élisée Reclus peint, à grands traits, la civilisation de l'Orient abordant la terre de Grèce « déchiquetée de baies nombreuses, avec des ports favorables et bien abrités, des îles et des îlots d'escale sur les chemins de la mer », où se croisent « les Grecs de l'Asie-Mineure, les Cypriotes, les Phéniciens, les gens de l'Égypte, porteurs de marchandises et d'idées ».

« Alors les populations helléniques, éclairées par le soleil qui se levait en Asie, s'éveillaient à l'aurore de

la science et, jeunes elles-mêmes, s'ouvraient à tout ce qui est jeune et beau dans l'existence humaine. » Et puis, c'est la conquête de l'Italie et, plus tard, des Gaules, tracées d'une plume magistrale. « Que de pays d'Europe se sont succédé comme porte-lumière depuis que la Grèce leur a transmis le flambeau! D'abord la grande Rome, dont tous les hommes policés finirent par devenir des citoyens; puis, dans cette même Italie, les Républiques du Nord : Sienne et Florence, Gênes et Venise! Les communes d'Espagne et des Baléares, celles de France et des Flandres, la Hanse germanique furent aussi pour un temps les grands centres de la vie sociale, réalisant déjà, sans le savoir, comme une aurore de la société future des communautés libres et fédérées. L'Espagne, le Portugal découvrant le Nouveau-Monde et le chemin des Indes, eurent aussi leur jour, et pendant un siècle se trouvèrent les premiers à l'œuvre collective de l'humanité. Plus tard les Provinces-Unies, presque imperceptibles sur la carte, n'en furent pas moins, pendant une ou deux générations, les représentants les plus glorieux du genre humain; et Paris, après avoir été la ville des encyclopédistes, devint celle de la Révolution. On y comprit qu'un nouvel idéal venait de naître. »

Nous n'en pouvons rester là, et il faut, avec M. Reclus, avoir le courage d'envisager l'avenir. « Si les Anglais, dit-il, ont, comme chaque nation, leur honte et leurs misères, il n'en est pas moins vrai que dans l'ensemble, ils sont entraînés par le mouvement d'évolution le plus rapide. Ils ont la force de projection la plus grande, à en juger par l'accroissement de leur commerce, par l'envahissement de leur race, les em-

piètements de leur langue. Avant la période de la Renaissance, la population des îles Britanniques était évaluée à trois millions seulement... Ceux qui parlent la langue anglaise sont déjà cent vingt millions. Leur nombre s'accroît annuellement de trois millions. »

Et M. Reclus affirme que « l'anglais sera, dans un prochain avenir, la langue universelle ». Conclusion : « Malgré la différence des génies, la Grande-Bretagne répond à ce que fut la Grèce, il y a plus de vingt siècles... Athènes fut le centre de la Méditerranée orientale, Londres est un foyer de vie pour l'ensemble de la planète. »

Malgré mon admiration pour le bel essor du génie anglo-saxon, il m'est impossible de m'associer à cette conclusion. Londres est sans contredit le premier entrepôt du monde. La race anglaise couvre le globe de son activité puissante. L'humanité n'a personne à mettre au-dessus de Shakespeare et de Newton.

Mais, dans l'avenir comme dans le passé, d'autres nations peuvent, sans crainte, affronter cette rivalité redoutable. Il fut un temps où la France balança la fortune de l'Angleterre dans l'Amérique du Nord et dans les Indes, et notre défaite fut moins une défaillance de la race que le crime d'un monarque. Si nous conquérons encore des continents, nous n'aspirons plus à les peupler, déchus que nous sommes de notre puissance prolifique.

Pourtant il y a peut-être autre chose à faire dans le monde qu'à bâtonner des nègres ou des jaunes, et à pulluler sans merci. Je ne vois pas que la qualité de la pensée française ait fléchi, et c'est la pensée qui mène le monde. La suprématie d'Athènes fut toute d'esprit. La domination de Londres est surtout un fait.

Comment le haut esprit de M. Reclus a-t-il pu rapprocher deux manifestations aussi dissemblables de l'activité humaine?

Paris n'a point renoncé à revendiquer son rang. La langue française est un trop puissant outil d'évolution, pour que ceux qui l'ont reçu de glorieux ancêtres, le gardent inactif et le transmettent inutile aux hommes qui viendront. L'œuvre même de M. Reclus est là pour attester, avec bien d'autres, que dans les divers champs de la pensée humaine, la France infatigable continue de creuser le sillon, emplissant superbement la plaine *du geste auguste du semeur.*

EN HAUT

I

CEUX D'EN HAUT

« Si la perversité est grande en bas, la folie est encore plus grande en haut On ne pourra ramener les classes ouvrières *qu'en élevant le niveau des classes aisées.* »

Cette parole de M. Bonghi vaut d'être méditée dans la crise que nous traversons. Après le débordement de sottise et de lâcheté provoqué par la bombe de Vaillant, c'était le moins qu'un mot de bon sens fût dit par un conservateur, par un chrétien.

Nos bourgeois croient avoir assez fait, quand ils ont maudit Vaillant et *ses complices*, proposé de raffiner la peine de mort ou de rétablir la torture. A ce compte, il suffirait de M. Deibler comme président du Conseil. Pour cette politique, M. de Paris sera toujours plus expéditif que M. Raynal.

Mais c'est bien vieux, la peine de mort, bien usé, bien inutile. On n'a pas plutôt tué le criminel, que le crime renaît. Tuons toujours, dit la férocité humaine,

et l'on tue... par habitude. Suggestive rivalité de l'assassin et du bourreau. C'est la désespérante histoire d'hier, contre laquelle la République fut une protestation vivante, et qu'elle s'acharne à continuer aujourd'hui.

Grand triomphe de l'ordre social demain, quand, au petit jour, sur la place de la Roquette, s'abattra le couteau. Quel dommage que le gendarme qui fut le père de Vaillant n'ait pas eu un bel avancement. Je l'aurais voulu là, sabre au clair, impassible représentant de la justice humaine, regardant tomber la tête de l'enfant qu'il a jeté dans la rue pour le faire rebondir à la sinistre bascule.

Et puis, le sang lavé, on recueillera la fillette qu'on aurait laissée sur le pavé, si Vaillant n'avait pas jeté de bombe. Dans le même article de journal, on demande à la fois la mort du père et une dot pour l'enfant. Ainsi, se confondent étrangement, dans l'homme, la férocité, la sensiblerie... et peut-être aussi le cabotinage.

Restent les complices. « Il faudra maintenant, dit le *Soleil*, s'occuper des complices de Vaillant : *car il en a, et de plus dangereux que lui-même.* Les complices de Vaillant sont les hommes qui ont pris à tâche de discréditer et de corrompre toutes les sauvegardes sociales. Complices de Vaillant, les législateurs qui ont déshonoré la loi par des attentats légaux contre la conscience, contre la liberté, contre la famille, contre Dieu. Complices, les magistrats, etc., etc... » Toute l'antienne.

Oui ! M. Casimir-Perier, M. Raynal, complices de Vaillant ! Si cette imputation peu bienveillante pouvait au moins leur enseigner à ne pas prodiguer légère-

ment des accusations analogues ! Ils hausseront les épaules, et ils auraient bien raison, s'il n'y avait pas d'autre reproche à leur adresser. Mais que répondre à M. Bonghi, opposant à la perversité d'en bas *la folie d'en haut*, et proposant, pour ramener les prolétaires, *d'élever le niveau bourgeois ?*

Qu'est-ce que cela veut dire, sinon que les heureux se désintéressent trop aisément des misérables, ce qui est d'un niveau moral déplorablement bas ; que lorsqu'on a payé ses impôts et pris toutes ses précautions à l'égard du Code, on n'est pas quitte encore envers ses compagnons d'humanité ; qu'il faut viser plus haut, et, au lieu de se cantonner dans la possession d'aujourd'hui, préparer, par son effort personnel pour l'amélioration sociale, une jouissance plus paisible et plus juste des biens du monde pour tous les hommes ?

Donner aux pauvres qu'on voit, c'est un accès de sensibilité. Créer un lit d'hôpital au détriment de ses héritiers, c'est un acte de bonne volonté posthume. Mais le sacrifice, l'effort sur soi pour se débarrasser des préjugés cruels qui parquent les uns dans la richesse, comme les autres dans l'abjection de la misère, où sont-ils ? Les meilleurs se mettent en règle par un don, et se disent : la police correctionnelle pourvoira au reste. Eh bien ! non. D'en bas, vient la rumeur confuse des lamentations, des cris de douleur, de colère et de menace, que la force brutale est désormais impuissante à contenir. Le prêtre a échoué, le bourreau ne suffit plus. Il faut parlementer, composer.

Ne criez pas que la tâche est trop compliquée et le problème insoluble. On ne vous demande pas de construire la *cité de Dieu*. Donnez un peu plus de justice,

ce sera bien. Donnez-le de bon cœur, et prêchez d'exemple, ce sera mieux.

Mais quoi ! l'état social repose sur le labeur individuel, sur l'effort de chacun en vue d'acquérir et de conserver. Et quand tout l'être a été entraîné pour cette lutte d'un seul contre tous, voilà qu'on lui demande de s'arrêter, de se limiter, d'abandonner une partie de ce qu'il a conquis ou reçu. Il se rebelle, il consentirait encore à un acte de générosité qui le grandit dans l'opinion des autres et dans la sienne. Mais donner la main à l'organisation d'un état de choses qui le rationne plus sévèrement que l'état actuel, et cela sans que personne puisse lui en avoir de reconnaissance, voilà ce à quoi il résiste, voilà en quoi il se montre d'une humanité inférieure, et voilà pourquoi M. Bonghi est obligé de lui crier : « Elevez d'abord ceux d'en haut, si vous voulez ramener ceux d'en bas. »

C'est que tout le côté bourgeois de la question sociale est là, en effet. Il faut le reconnaître, l'effort qu'on demande n'est pas sans mérite, et dépasse peut-être, en valeur morale, l'acte d'un La Rochefoucauld ou d'un Montmorency, se ralliant, en 1789, à la cause du Tiers. L'heure est proche, cependant, où il ne pourra plus être différé. La répression brutale d'un côté, l'anarchie de l'autre : voilà le régime qui a trop duré. La violence, venue d'en bas, ne peut que détruire. La justice venue d'en haut doit fonder. Hommes d'en haut, hommes qui détenez, avec la force, le pouvoir intellectuel, l'autorité morale, faites la justice. Fondez.

II

APRÈS LE SERMON SUR LA MONTAGNE

Rue Morand, deux vieux se tuent faute de pain. Rue Henri-Regnault, une femme, réduite aux dernières extrémités de la misère, s'asphyxie avec ses cinq enfants. Les journaux relèvent quatre autres suicides dans des conditions analogues. Texte à déclamations, disent les heureux du monde. Matière à réflexions, répond le philosophe. Appel à l'action, conclut le politique. Et puis, quand les grands seigneurs de la bourgeoisie se seront indignés contre la violence des récriminations trop légitimes, quand journalistes ou députés auront fait leurs articles ou prononcé leurs discours, quelque incident surviendra grâce auquel, après deux levers de soleil, il ne sera plus question que de M. Casimir-Perier changeant sa livrée ou de M. Dupuy sa politique.

Cependant, sous nos yeux, la faim continuera de faire son œuvre, et parce que nous avons des églises pour l'ostentation de la charité, des bureaux de bienfaisance, des hôpitaux et une morgue pour débarrasser la voie publique des mourants et des morts, nous nous croyons en règle avec des hommes, des femmes, des enfants que quotidiennement nous tuons de notre indifférence.

C'est que nous vivons sur les données de la charité chrétienne ou laïque, sans nous embarrasser des horreurs que les lois et règlements, dont se fait la bonté de l'État, sont chargés de soustraire à notre vue. Les

pauvres s'entr'aident parce qu'ils se voient souffrir. Les riches ne veulent pas voir ou ne peuvent pas : de là l'insensibilité de fond qu'il est toujours aisé de masquer du cabotinage de la charité. Donnez des millions aux pauvres, et leur premier mouvement sera de se détourner des haillons. Allégez les riches de leur opulence, et ces mêmes hommes qui, hier, laissaient à peine tomber quelques pièces blanches, ne se trouvant pas de superflu pour autrui, sauront rogner sur leur nécessaire pour venir au secours d'un plus malheureux. L'homme est moins divers qu'on ne croit. Il ne lui manque pour être bon que de voir souffrir, après avoir souffert.

Il faut dire que la limite est étrangement mouvante du nécessaire au superflu. Si nous nous interrogeons rigoureusement, en face des misères qui fauchent la sombre masse autour de nous aussi sûrement que la mitraille dans le plus meurtrier combat, combien d'inutiles prodigalités trouvera dans sa vie, l'homme le plus austère. C'est pourtant ce besoin de quelque chose de plus que le strict nécessaire qui fait que l'action de l'homme ne s'arrête pas à la conquête du pain et de l'abri. C'est de là que procèdent le progrès, la civilisation, le développement humain. Du premier âge de l'humanité jusqu'à nos jours, l'accoutumance au superflu en fait bientôt le nécessaire, et maintient dans l'effort du mieux l'homme toujours inquiet d'une satisfaction nouvelle.

Ainsi l'impulsion égoïste est la condition même de l'accroissement de l'être. Où l'arrêter? Comment la mesurer ? Les moines renonçants, qui prétendent follement la supprimer, n'aboutissent qu'à la transformer au profit de l'ordre, qu'ils enrichissent sans

mesure, de l'appauvrissement des individus, Ce n'est pas une vue incertaine d'outre-terre qui peut mâter l'égoïsme de la réalité terrestre par l'égoïsme du rêve céleste. Cette fantaisie d'absolu avive la cupidité du moi, appâté du ciel, loin de l'émousser. Elle produira des dogmes, des sermons, des chapelles où l'œuvre de secours ne sera plus que l'accessoire de la propagande religieuse. Les grandes cathédrales diront le rêve d'art, le sermon, par l'annonce des félicités ou des peines, ouvrira les cœurs qui se refermeront dès le sacré parvis franchi, c'est-à-dire dès l'heure même où le contact retrouvé de la vie ambiante les voudrait accessibles.

Les chrétiens croient-ils bonnement que jamais homme n'eut pitié de son semblable et ne lui fut secourable avant la venue du Christ? On a été bon, mauvais, indifférent, dans les cavernes primitives, tout comme aujourd'hui dans nos chaumières et dans nos palais. Six siècles avant l'homme de Nazareth, Çakya Mouni quittait le palais du roi de Kapilavastou, son père, pour aller, mendiant de par le monde, délivrer l'hu manité de ses maux et l'affranchir de la souffrance. La doctrine chrétienne n'a fait que recueillir, condenser, renouveler les antiques enseignements de la pensée orientale. Mais la contemplation n'est pas de l'Occident. La lutte noire pour la vie, d'où est sortie notre civilisation, n'a pu comporter une prédication de désintéressement, de renoncement, d'amour qu'à la condition de n'en pas tenir compte dans la pratique de la vie. Quand le cœur s'est ému au contact trop direct de la souffrance, il a provisoirement imposé sa trêve de bonté, de quelque nom qu'on l'appelle, et puis la bataille a repris. Coups donnés, coups reçus

Dans l'action, la pitié c'est la défaite. L'âme se cuirasse de fer si bien que l'armure, malaisément, plus tard, se laisse délacer.

Est-ce la loi fatale et définitive? Sommes-nous condamnés à parler éternellement de bonté, de charité, d'amour, à nous livrer même à des effusions sincères quand le prêtre nous y convie, tout en conduisant notre vie sans charité, sans bonté, sans amour? La charité chrétienne est une spéculation d'égoïsme, l'assistance laïque un minimum d'assurance contre les révoltes qui troubleraient les jouissances des grands possédants. N'y a-t-il rien au delà et le problème se réduit-il, en présence des drames de la misère, à organiser un peu moins mal les secours aux indigents? Je ne le crois pas.

C'est la gloire du monde moderne d'avoir fait jaillir, du heurt des égoïsmes, la notion supérieure de la solidarité des hommes, formule et sanction de l'altruisme invincible qui limite et mesure en nous les redoutables conséquences de l'accroissement du moi. Les bêtes ont leur altruisme, leur solidarité dès qu'elles sont en troupe. Nous pratiquons ces sentiments de même, d'instinct, sans vue décisive de raison. Mais l'heure approche où, devant l'égoïsme dominateur, va se dresser le sentiment plus haut de la cause commune des hommes. Non plus comme une doctrine de temple ou de chapelle, comme un texte à sermon, comme un sujet d'édification pieuse, mais comme une réalité qui s'impose et doit produire dans l'organisation sociale des conséquences décisives.

Le droit, au sens strict du mot, est une conception relativement moderne. Son apparition dans la réalité légale a été une immense révolution, qui a tiré l'hu-

manité d'un empirisme de férocité mitigée de douceur. Qu'est-ce au fond cependant, sinon l'organisation des égoïsmes se contenant l'un par l'autre. C'est là, sans doute, le squelette social. Mais ce n'est pas davantage. Il manque encore l'enveloppe de vie, le principe d'action harmonieuse, et c'est justement la notion supérieure de la solidarité qui nous les fournit. Elle n'est encore que dans les livres, c'est-à-dire dans la pensée d'une élite, mais c'est beaucoup déjà qu'elle y soit, car il suffit désormais qu'elle fasse son chemin dans l'esprit des hommes pour transformer le monde. Quand elle aura pénétré les cœurs jusqu'à les faire déborder d'impulsion vivante, quand l'homme aura compris qu'il est en toute chose solidaire de l'homme, et qu'il expie fatalement dans lui-même et dans sa descendance les maux dont l'égoïsme débordant accable l'humanité, quand le sentiment et la raison s'uniront pour lui commander d'en finir, une paisible révolution sociale s'accomplira, qui fera rougir les fils des sottes terreurs de leurs pères.

Si Jay Gould naufragé se trouvait dans une île déserte avec le dernier loqueteux, tous les deux, se sentant à chaque heure solidaires, s'aideraient en frères et bientôt s'aimeraient probablement. Et, parce que l'île est très grande et qu'au lieu d'être deux ils sont des centaines de millions, voilà que le loqueteux crève de besoin à la porte de Jay Gould, qui n'y prend pas garde et se croit bon parce qu'il paie un ministre de je ne sais quelle église chrétienne pour le lui dire; voilà que le misérable hait le riche et que le riche a peur du misérable. C'est l'anarchie, cela. Jay Gould, mon excellent frère, et toi, loqueteux lamentable, je vous le dis en vérité, vous êtes deux

naufragés d'un jour sur une grande île flottante qu'entraînent des courants inconnus dans l'océan sans horizon de l'espace. La loi de solidarité, que vous sentez si bien quand vous êtes confinés sur un étroit radeau de roc et de terre battu des flots, ne dépend pas de l'étendue de terrain où vous vivez. Sur le grand continent planétaire, la même loi vous tient et ne vous lâchera pas. Le mal que vous ferez, à une échéance inconnue mais certaine, sous une forme fatale, vous sera rendu. Le plus sage est de s'entr'aider comme vous faisiez là-bas. Quand ce sentiment sera vôtre, vraiment, quand il sera descendu de vos lèvres dans votre cœur, quand il aura pénétré votre vie, des devoirs nouveaux vous apparaîtront qui présentement sommeillent obscurcis dans vos âmes.

Un homme qui meurt de faim à côté d'un autre qui accumule, jusqu'à être hors d'état d'en jouir, des biens qui sont faits de la privation d'autrui, paraîtra un spectacle aussi intolérable que le serait pour nous, aujourd'hui, l'institution de l'esclavage acceptée, il y a cent ans, par les âmes pourtant très hautes d'un Washington ou d'un Jefferson. Seulement, il faudra, pour en arriver là, que beaucoup de vieux encore, comme ceux de la rue Morand, que beaucoup d'autres femmes et d'autres petits enfants comme ceux de la rue Henri-Regnault, allument des réchauds pour finir une vie de tortures. Un révérend anglais, qui vient de mourir millionnaire, le pape de Rome, au milieu de sa cour, nous disent que c'est l'arrêt d'un dieu de bonté.



III

MIDAS

Un journal californien, *l'Examiner*, a eu dernièrement l'idée de poser à quelques-uns de ces milliardaires américains auprès de qui M. de Rothschild n'est qu'un bourgeois cossu, une série de questions sur la manière de faire fortune en Californie. Vous pensez si la consultation fut copieuse. Chacun de recommander le travail, l'économie, la sobriété et toutes les vertus domestiques, sans oublier de citer son propre exemple à l'appui. L'histoire est invariable : « Je n'avais rien, je travaillai, j'économisai quelques milliers de dollars, etc., etc. » C'est tout justement là qu'apparaît le tour de main : économiser quelques milliers de dollars quand on gagne de deux à trois francs par jour, et qu'on a seulement quatre enfants à nourrir.

M. Léon Say, qui va prêchant cette doctrine avec tout l'Institut, est remarquablement discret sur la manière de s'en servir. C'est dommage, car il n'aura pas plutôt trouvé ce secret qu'il aura résolu la question sociale. Quelle tentation pour tant de génies inoccupés! Je leur suggérerais de commencer par une meilleure répartition de l'impôt. Rien ne facilite mieux le pouvoir d'économie du pauvre, que de lui laisser en poche les sommes énormes que le fisc prélève sur son budget, tout en ménageant étrangement celui du millionnaire. Mais, quand on lui parle des taxes de consommation, M. Léon Say se borne à hausser les épaules,

et si on lui touche un mot de l'impôt sur le revenu, il tombe en pâmoison.

Je le laisse pour un temps dans cet état de plaisante inconsciente, et je me demande de quel droit nos ultra-millionnaires s'acharnent à donner de fastueux conseils aux pauvres, dont le moindre grain de mil ferait bien mieux l'affaire. Cela est d'autant plus choquant qu'à mon estime personne n'a plus besoin de conseils que le malheureux encombré d'inutiles richesses. Or nul mieux que le pauvre n'est en état de les lui donner.

L'économiste vous dira quand vous voudrez que la richesse c'est du travail accumulé. A ce compte, Jay Gould, avec ses deux milliards, est assurément le plus prodigieux travailleur qui ait vécu. On ne comprend même pas comment il a pu, par son travail, produire une telle somme, quand un simple mineur, piochant toute la journée sous terre, dépasse bien rarement un gain de 120 francs par mois. Ici Jules Guesde m'arrête et me fait observer que les 120 francs du mineur, c'est le produit de son travail accumulé, tandis que les deux milliards de l'Américain, c'est le produit du travail accumulé des autres.

C'est ma foi vrai, et voilà qui explique la différence. Comment un homme peut-il accumuler dans de telles proportions le travail des autres, et comment peut-on soutenir que c'est justice? Autant de questions qui sont aujourd'hui posées, et dont la solution amènera tôt ou tard un ordre social auprès duquel le nôtre paraîtra de barbarie. Je n'entre point présentement dans la discussion de ces choses. Je prends le milliardaire et le mineur tels qu'ils sont. Et comme je suis las d'entendre Midas donner des conseils aux tristes porteurs

de besace, je pense qu'il est temps pour ces derniers de prendre leur revanche.

Je rencontre quelquefois aux Champs-Élysées un petit vieux tout semblable à un maigre lapin blanc battu de la pluie, et je me demande si cet homme n'est pas, comme le mineur, bien qu'à un moindre degré assurément, la victime de cet état social auquel il tient tant. Il n'y a, en somme, qu'une ressource, qu'une richesse dans le monde, c'est l'intelligence humaine. Qu'elle soit vivante dans le travail en action — quel qu'il puisse être — ou latente dans les écus, qui la renferment comme l'accumulateur l'électricité, c'est toute la force de l'homme, la grande productrice du bien-être conquis sur la résistance de la matière.

Prenez les deux milliards de Jay Gould et répartissez-les à raison de dix mille francs l'une, entre deux cent mille personnes ne possédant rien qu'un outil de travail, quel qu'il soit. Beaucoup gaspilleront absurdement cette somme commme Jay Gould lui-même, beaucoup se lanceront dans de mauvaises entreprises, se ruineront lentement ou d'un seul coup. D'autres s'enrichiront, ce sera le plus grand nombre peut-être. Tous se serviront bien ou mal de cette force, pour accroître les moyens d'action que leur intelligence met en œuvre afin de maintenir et de développer en eux la puissance de vie. Je n'examine pas si ce serait un bien, je constate simplement qu'il y aurait là un développement de forces considérables en raison de la multiplication d'énergie intellectuelle produite et alimentée par deux cent mille foyers nouveaux.

Et puis je me retourne vers ce cube de fer, bourré de simples feuilles de papier, que garde jalousement le malheureux qu'il hypnotise. Le voilà le redoutable

accumulateur social, réceptacle de forces inouïes auxquelles il faut donner l'essor. Qu'y a-t-il là dedans? Tout, des maisons, des champs, des mines, des chemins de fer, des bateaux, des possibilités de joie et de vie. des réalités de souffrance et de mort. « Vous voyez bien, s'écrie notre économiste, que cette force ne reste pas plus inactive concentrée, que distribuée entre vos deux cent mille camarades, puisqu'elle se répartit naturellement entre les diverses manifestations de l'activité humaine. » Cela est vrai, mon ami, mais elle agit par voie de prélèvement sur l'intelligence des deux cent mille, au lieu de produire l'accroissement, la multiplication des forces que je signalais tout à l'heure. Elle restreint les deux cent mille personnalités en les employant à son profit, en attirant à elle une part des énergies développées, au lieu de les accroître en leur laissant le soin de transformer, pour leur propre bénéfice, la plus grande part possible de la puissance produite.

L'homme est une machine dont la quantité de travail est d'avance déterminée par les lois qui le régissent. Mettez autant de charbon qu'il vous plaira dans un engin de cinq cents chevaux, il faudra que le surplus de vapeur s'échappe inutile. Physiquement il n'y a pas de force perdue; utilement, c'est une autre affaire. Quand un homme met en valeur sa propre intelligence, il peut, dans une très large mesure, utiliser son superflu, en raison des goûts qu'il acquiert par l'exercice approprié de ses facultés. Mais quand une quantité énorme du travail d'autrui vient journellement se mettre au service d'un cerveau inactif, ou seulement occupé de la question égoïste du placement utilitaire, la mentalité qui, convenablement aménagée, eût peut-

être été d'un heureux effet personnel et social, se trouve hors d'état de tirer parti d'un surplus de force dont elle n'a pas l'emploi. Nul ne peut contenir en soi la puissance intellectuelle qui veut se manifester. Mais sous forme d'espèces monétaires, on peut accumuler la force mentale d'autrui, pour n'en tirer qu'un minimum d'effet utile, dont le plus clair résultat est d'accroître encore au profit d'un seul intellect, accablé sous ce poids, l'accumulation déjà monstrueuse d'autres énergies.

Que voulez-vous que fasse un malheureux préposé à la surveillance d'un tel réceptacle de forces. Sans doute, il peut tourner le robinet de la machine et mettre en action une partie notable de la masse vivante du globe. Mais pourquoi? Toutes les facultés de l'égoïsme ont été développées, surchauffées en lui Aucune de l'altruisme. On a bien vite fait de satisfaire le *moi*, et les plaisirs purement personnels sont terriblement bornés. Manger, boire, chasser, jouer, aimer, pour employer cette expression dans le sens où on la déshonore. On a bien rapidement fait le tour de ces joies. Et puis les organes protestent, la dyspepsie survient, le surmenage blase tout, le sommeil s'en va, les écus restent. Qu'en faire? Des musées? Des écoles? Réaliser la conception grandiose de quelque savant? La chimère d'un rêveur de philanthropie sublime? Pourquoi? On ne s'intéresse pas aux hommes. On est trop loin d'eux. On fera la charité sans doute. Mais il n'y a pas de pauvre qui ne trouve moyen, dans sa détresse, de se procurer une joie plus haute en aidant plus pauvre que lui.

Alors on est là, envié, jalousé, haï, triste objet des convoitises de tous, détesté de ceux qui souffrent et

qui pensent qu'on détient avarement le remède à leurs maux — la vie des malades, la force du travailleur, la joie du foyer, — méprisé de la vieille aristocratie à la remorque de qui l'on se traîne, ignorant les hommes, rassasié de mendicité, méprisant le cortège des flatteurs, doutant de l'amitié désintéressée... On demeure là, stupidement accroupi sur cette boîte enchantée de Pandore, d'où, de tant de maux accumulés, la seule volonté de l'homme pourrait faire jaillir tant de merveilles. Mais le fatal coffret s'emplit toujours et ne laisse rien sortir. Et toujours l'éternelle question: qu'en faire? Rien. Le corps refuse toute joie. L'esprit sans ressources profondes, faute de culture appropriée, est vite blasé de la vue des objets d'art qui sont le plus souvent d'étiquette vaniteuse, et dont le Louvre peut repaître au centuple le moindre faquin. On voudrait s'intéresser à quelque chose. Pas d'impulsion. L'aiguillon de l'action fait défaut.

Ce que les plus grands génies souvent n'ont pas obtenu de leur vivant : l'approbation, la reconnaissance, l'amour de leurs contemporains, on tient la baguette magique qui pourrait d'un seul coup assurer tous ces biens par quelque création grandiose forçant l'admiration des hommes, laissant un nom à l'étonnement de la postérité. On n'y pense pas. Et si l'on y pensait on resterait inerte, parce qu'on est dans une forme de vie dont le principe est de tout ramener à soi, et que si l'effort paraît immense, le résultat semble incertain. Comment devinerait-on, sans l'avoir tenté, que c'est cet effort même qui est la vie, qui est la joie, qui est la récompense? Misérable martyr de l'ordre social, on passe à côté de la vie sans la connaître, fléau et victime des hommes.

Tout ce que touchait l'infortuné Midas se changeait en or. Au moins se baigna-t-il dans le Pactole pour se débarrasser de ce funeste avantage. Secret perdu pour ses fils, qui laissent follement aux socialistes la gloire de le retrouver.

IV

LES PRODIGUES

M. Paul Leroy-Beaulieu n'est pas content. La faute en est à l'avocat général qui a requis dans l'affaire du jeune millionnaire M. Max Lebaudy, ainsi qu'à M. Waldeck-Rousseau, l'avocat du prodigue.

Ces messieurs se sont oubliés jusqu'à revendiquer le droit à la prodigalité : de quoi l'économiste les tance vertement dans le *Figaro*.

Dire que « la prodigalité *restitue à la circulation* des millions amassés par les pères *économes et travailleurs* », quelle hérésie économique! M. Paul Leroy-Beaulieu a tôt fait de rétablir la doctrine.

Quelle idée vous faites-vous donc de la richesse? s'écrie notre économiste. Peut-être croyez-vous que c'est un tas d'or où l'on puise? Sachez donc que la fortune du prodigue Lebaudy n'était pas du tout « soustraite à ce qu'on appelle la circulation : c'étaient, par exemple, d'immenses usines de raffinerie, avec leurs approvisionnements et leurs fonds de roulement, des quantités de maisons à Paris, des parts dans des entreprises de toutes sortes, anciennes ou nouvelles.

« Et toutes ces choses remplissaient leur office social : la raffinerie, en procurant aux consommateurs une denrée utile et agréable, et en entretenant nombre d'employés et d'ouvriers ; les maisons, en abritant des industries et des commerces divers, et en fournissant des logements au public ; les parts dans les entreprises, en dotant le pays d'installations de chemins de fer, d'électricité, de gaz et d'eau, de tous les agencements qui peuvent rendre la vie saine, confortable et agréable. »

Ceci ne peut être contesté. Mais ce que je n'aperçois pas distinctement, c'est ce que M. Max Lebaudy peut bien avoir à faire là-dedans. Il a hérité d'une trentaine de millions de son père, qui devait être, d'après la théorie de M. Leroy-Beaulieu, un des hommes le plus prodigieusement *économes et travailleurs* qui fût jamais. Quand M. Max Lebaudy a reçu sa part des *économies* de son père, usines et maisons remplissaient leur office sans qu'il y fût pour rien. Qu'elles demeurent en sa possession ou qu'elles passent aux mains des usuriers, des filles ou des fournisseurs, ce sera tout un. L'unique différence, c'est qu'un plus grand nombre d'êtres humains profiteront de ce qui n'était, d'abord, que la part d'un seul.

La prodigalité détruit cette richesse, ose dire M. Leroy-Beaulieu. Et il nous explique que le prodigue laissera se détériorer ses maisons, et que, si d'autres les achètent, « la société n'en est pas moins en perte, parce que, s'ils n'avaient pas trouvé toutes les installations, ils en auraient constitué de nouvelles. » Conclusion : « Ainsi la prodigalité nuit à tout le corps social. »

Tout autre qu'un économiste reconnaîtra que ce

sont là de simples affirmations dénuées de preuves. L'architecte du prodigue entretiendra ses immeubles, mieux peut-être que celui de l'avare. Et il me paraît difficile de soutenir que la richesse sociale est diminuée quand un immeuble passe d'une main à l'autre.

La prodigalité proprement dite ne crée ni ne détruit de richesse. Elle déplace la fortune en la fractionnant. Elle passe de celui qui n'est susceptible d'aucun effort individuel, à ceux pour qui elle est un instrument de travail, un moyen d'accroître, d'améliorer la production. Il est donc permis de considérer la prodigalité comme le remède naturel à la trop grande accumulation des capitaux qui paralyse généralement, chez l'homme, toute initiative, tout esprit d'entreprise, tout effort.

Du fait du prodigue, par ce côté, le corps social est en gain. Sans compter que le millionnaire, s'il est rentier, ne paye pas d'impôt, tandis que les travailleurs qui se partageront sa substance créeront, développeront de cent façons la matière imposée.

De toute façon, nous n'avons donc qu'à saluer le prodigue, comme M. Waldeck-Rousseau, et à le laisser faire. Mais c'est justement ce que la loi n'a pas voulu. Mettant carrément la propriété au-dessus du propriétaire, la fortune au-dessus de l'homme, elle a décidé que tout riche qui ne dépenserait pas sa richesse d'une façon qui paraît raisonnable à ses contemporains, serait dépossédé de son capital pour n'avoir plus que la jouissance de ses revenus. C'est la loi du conseil judiciaire.

On ne peut pas soutenir que cette mesure soit édictée dans l'intérêt de l'individu, car un tel principe pourrait nous mener loin. Qu'on me dise pourquoi la

loi prendrait plus de souci de M. Max Lebaudy que de mon menuisier, qui peut-être fréquente trop le cabaret. Il ne faut pas davantage invoquer l'intérêt de l'Etat qui est tout contraire, comme je l'ai démontré.

« L'Etat, dogmatise M. Leroy-Beaulieu, a, dans une certaine mesure, un évident intérêt à la conservation des fortunes : de là vient la législation sur les conseils judiciaires. » L'*Etat!* invoqué par un économiste qui s'insurge, à tout propos, contre l'intervention de l'Etat en faveur des ouvriers! L'*Etat* intervenant dans les affaires privées d'un particulier pour substituer l'autorité publique à la volonté de l'individu ! Qui disait donc que les économistes étaient de principes inflexibles? Il y a des accommodements. Ce n'est plus les ouvriers qu'il s'agit de protéger, ce n'est pas même les riches, en tant qu'individus, c'est le *majorat bourgeois* qui doit maintenir la puissance aux mains d'une caste, comme dans le passé. Voilons la statue de la liberté et que l'Etat protège la richesse contre le riche.

« La richesse privée, dit M. Leroy-Beaulieu, a une mission sociale. La fortune, surtout la grande fortune, n'est qu'accessoirement un moyen de jouissance. Elle est surtout un moyen d'action. Elle donne à l'homme la faculté de mettre le cachet de sa personnalité sur une foule de choses utiles et durables. »

Il est difficile de nier que la fortune soit un puissant moyen d'action. Seulement, j'ai remarqué que ce sont généralement les pauvres qui font les plus beaux plans pour le meilleur emploi de la richesse. Si j'étais riche! dit-on... et quand on le devient, on a bien autre chose en tête. Il y a, d'abord, ce que M. Leroy-Beau-

lieu appelle si drôlement le premier devoir du capital envers lui-même : *se conserver;* et puis il y en a un second : *s'accroître.*

Et, pendant que les combinaisons succèdent aux combinaisons, *l'idée de mettre le cachet de sa personnalité sur des choses utiles et durables* ne vient qu'à de rares esprits. Dressez la liste de nos millionnaires, et, les charités indispensables mises à part, comparez leurs moyens d'action avec ce qu'ils ont pu faire au profit du corps social, pour laisser une trace durable de leur passage ici-bas.

M. Leroy-Beaulieu nous cite M. Andrew Carnegie qui a fait l'effort d'écrire dans le *Nineteenth Century*, un article intitulé : « *L'Evangile de la Richesse.* » Par compensation, le même M. Carnegie fait très bien tirer des coups de fusil sur ses ouvriers, quand ils ne sont pas contents de leur condition terrestre... Le moindre de ses millions, utilement réparti dans son personnel, serait d'un effet social plus utile que toute sa littérature.

L'accumulation des richesses peut, théoriquement, être avantageuse en certaines mains. Mais comme le cas est rare, il faut souhaiter qu'elles se déplacent souvent. Je voudrais donc, avec M. Waldeck-Rousseau, qu'on laissât bravement faire les prodigues, arrosoirs bénis qui, du contenu des grands réservoirs, font une pluie bienfaisante.

Qu'y a-t-il, après tout, de plus conforme aux principes de l'Economie politique que le droit, pour chacun, de dépenser librement ce qu'il n'a pas gagné?

V

POUR DES CERISES

Nous sommes près du camp d'Auvours, dans la Sarthe. Après une journée de manœuvres, un jeune artilleur parisien, flânant le long des haies, aperçoit un cerisier qui tend ses branches au-dessus du chemin. Qu'auriez-vous fait? Moi, j'aurais grappillé! Lui, de même. Il abaisse une branche, puis deux, et voilà notre homme qui se rafraîchit aux dépens du voisin. Mais le voisin veillait. A trente pas de là, caché derrière un buisson, il couche en joue le délinquant, l'atteint à la tempe, et le tue. « Il m'avait bien mangé pour deux sous de guignes », dit le paysan. De lui faire comprendre qu'un tel dommage ne lui donnait pas droit de vie et de mort sur son prochain, peine perdue.

Est-ce faire le procès de la propriété, que de constater qu'elle paraît chose moins intangible, moins sacrée aux champs qu'à la ville? Retranché derrière ses murailles, défendu par sa porte bardée de fer, le citadin enferme dans ses coffres Fichet tous ses biens, morceaux de papier si bien numérotés, que perdus ou déchirés, ils se retrouvent, et brûlés, renaissent de leurs cendres. Quand le pouilleux demande son croûton de pain, *comme de juste* on le lui refuse. Et s'il insiste, c'est trois mois de prison.

A la campagne, on est plus près de l'état de nature. La propriété est là, sous les yeux de tous. On ne peut ni l'enfermer complètement, ni la dissimuler. Impossible de serrer un morceau de planète dans son coffre-

fort. C'est par la vue que l'homme est surtout séduit. Quoi de plus tentant que d'apercevoir à portée de la main, dans un chemin perdu, dans un fourré, l'objet même dont le besoin vous hante? Avoir froid et heurter du pied la broussaille sèche, avoir soif et regarder danser les cerises dont le vent vous caresse l'œil, cela ne met-il pas trop brutalement aux prises l'absolue correction légale, et ce qui est, après tout, la raison de l'ordre social, la satisfaction des besoins de la vie?

Et puis, en pleine nature, l'homme est plus près de l'homme. L'égoïsme se peut moins aisément dissimuler derrière sa protection légale. Le fruit de la terre est proche. Le juge est loin. La valeur vénale des choses paraît nulle, surtout à qui voudrait se les approprier. Il s'établit ainsi un genre de petite maraude dont se fait l'ordre rural. De là à la simple rapine, la limite n'est pas toujours très facile à déterminer. Qui cherche du bois mort et n'en trouve pas, cède parfois à la tentation de casser du bois vert, qu'on viendra dans huit jours ramasser comme bois mort.

Alors c'est la lutte, la défense du propriétaire, petit ou grand, du travailleur ou de l'oisif à qui la loi permet d'enclore une partie du globe commun et de dire : « Ceci est à moi. »

Le paysan est l'homme d'une idée, l'homme d'un amour. Courbé sur la terre, il ne connaît que la terre. Son activité n'a qu'un but : le sol. L'acquérir, le posséder, voilà sa vie, âpre et rapace. Il dit *ma* terre, *mon* champ, *mes* pierres, *mes* chardons. Labourer, fumer, emblaver la terre, faucher, arracher, tailler, couper ce qui sort de la terre, c'est l'éternelle fin de son effort physique ou intellectuel. De distraction, point. Se consoler de la déception d'aujourd'hui avec

l'espérance de demain : il n'a pas d'autre recours. Il lutte contre les saisons, contre les éléments, le soleil, la pluie, la grêle, le vent, la gelée. Il lutte contre le voisin maraudeur, les bestiaux envahisseurs, les oiseaux, les chenilles, les insectes, les parasites, les mille phénomènes inconnus, qui, sans raison apparente, lui apportent des déboires imprévus.

Alors, c'est pour rien qu'il s'est levé dès l'aube, mal nourri, mal vêtu, suant sous le soleil, grelottant sous le vent et la pluie, s'épuisant en efforts contre les choses qui résistent? C'est pour rien, la semence, l'engrais, le travail, et la vie dépensée, sans repos, sans loisirs, sans autre pensée que celle-ci : J'ai peiné hier, je peinerai demain !

Comment lui reprocher le rêve d'ivresse que lui procure son vin blanc du dimanche ? C'est ce qui le distingue de la bête peinante qui tire la charrue. Il faut bien quelquefois s'échapper de la vie, sortir du réel, s'envoler, pour un temps, sur les ailes d'une vision qui passe, jouir d'un songe entre deux cris de douleur. Il n'a pas le musée, le livre, le théâtre, le spectacle de la joie des autres, à défaut de la sienne. Dur aux autres, dur à lui-même, tout est dur autour de lui. Dans un monde fermé, il use ingratement son corps au pénible labeur qu'engloutit la terre dévorante, et chacun fait de même autour de lui. Sous le ciel inclément, dans le silence de l'effort haletant, les hommes de la terre s'entre-regardent peiner, misérer, mourir.

Un être ainsi fait, vivant d'une telle vie, est évidemment redoutable, car toute cette force, bandée vers un seul but, donne à certaines heures une formidable détente. C'est du paysan de l'Ouest que je parle

surtout, qui n'a ni l'envolée, ni la poésie, ni la gaieté du latin. Sa religion, qui pourrait être une échappée, ne lui dit rien, ou le fanatise et le livre aux pires fureurs. L'amour, au sens où nous le raffinons, est un produit de l'esthétique des villes. On peut le transporter aux champs. Il n'y croit pas spontanément, et si nos Provençaux, nos Gascons, greffent de poésie naturelle l'instinct charmant qui s'éveille quand la vie prend conscience d'elle-même, nos Celtes, tristes et violents s'assouvissent d'abord ; et, tuant la sensation, étouffent dans la bête repue tout germe de sentiment.

Même sous la gaieté méridionale, le fond impitoyable demeure. N'est-ce pas dans la Dordogne que M. de Moneis fut brûlé vif, il y a vingt-cinq ans, par une troupe de paysans fanatisés de bonapartisme et de religion ? Les abominations de la terreur blanche du Midi ne le cèdent en rien aux sombres cruautés de la chouannerie vendéenne. Tout cela, c'est de l'histoire récente, de la vie d'hier, par où s'explique l'état d'âme d'un paysan de la Sarthe, fils des chouans, déchargeant sans remords son fusil sur un *mauvais gars* qui lui vole ses cerises.

A la ville, nous sommes plus élégants. Nous ne faisons pas ça nous-mêmes. Nous avons des gens chargés d'arrêter, de ligotter, de condamner, d'emprisonner et même de tuer pour nous. Et puis nous ne tuons pas pour deux sous de cerises. C'est une question de quantité.

De fait, nous tenons par mille liens étroits à cette brute, qui assassine lâchement un malheureux dont la faute est d'avoir soif et de trouver sur son chemin de quoi se rafraîchir. Oui, nous sommes ses complices,

vraiment, par les mauvais exemples qui lui viennent d'en haut, sans que certains inexorables aient l'excuse de défendre frénétiquement le maigre fruit du plus ingrat labeur. Le petit artilleur parisien est mort victime d'un état d'âme rural qu'il eût retrouvé sous des formes différentes, non moins implacables, à la ville.

Les socialistes veulent modifier le régime de la propriété, et sans doute, l'évolution des sociétés comporte nécessairement, à cet égard, de graves réformes. Ce qu'il faudrait changer d'abord, à mon sens, c'est la conception même de la propriété. La modification mentale d'abord. Plus tard elle se traduira d'elle-même dans les faits.

Il faut que l'homme arrive à mesurer, à régler, à tempérer son désir d'appropriation des choses, sans que s'émousse en lui le perpétuel besoin du mieux qui le jette dans l'action de la vie. Grave problème, qui veut de longs efforts de l'homme sur l'homme.

Avant qu'il ne soit résolu, combien de petits artilleurs, grappillant des cerises, tomberont sous les coups de l'humaine barbarie ?

VI

BOOZ

Qui ne connaît l'histoire du vertueux Booz ? Voyant la jeune Moabite Ruth, veuve de Mahlon, glaner dans son champ, il commanda à ses serviteurs d'oublier, comme par mégarde, quelques poignées d'épis dans

le sillon. Ruth, sans être autrement surprise de la négligence des moissonneurs, s'appropria cette richesse de hasard, fit sa gerbe, la battit, et obtint une mesure d'orge qu'elle porta à sa belle-mère Noémi. Voilà l'histoire qu'on extrait d'un très vieux livre des juifs pour la raconter aux enfants de l'école primaire, qui aiment bien le vertueux Booz et se réjouissent de la bonne chance de Ruth.

Pourquoi cette aventure, vieille de plus de trois mille ans, qui a tant de succès sur les bancs des écoles, est-elle si vite oubliée des hommes de nos jours? Ce n'est pas faute, assurément, d'être publiée à tous les carrefours. Après l'école, l'Eglise nous dit Booz et ses vertus, nous enseigne que de son mariage avec Ruth naquit Obed, qui fut père d'Isaï, qui fut père de David, dans la descendance de qui nous trouvons, comme on sait, l'Homme-Dieu de Nazareth. C'est donc un ancêtre du Crucifié, que ce propriétaire foncier de la campagne de Bethléem, qui donnait part de sa moisson à tout venant, avec tant de bonne grâce et de discrétion.

Le Christ a triomphé. La croix se dresse glorieuse sur toutes les places de nos villes, sur tous les chemins de nos campagnes. Partout des églises, des chapelles que dessert un peuple de prêtres voués au service de la Grande Victime. Partout de pieuses retraites, partout des chrétiens prosternés. L'Etat lui-même, l'Etat laïque recueille le tribut obligatoire des citoyens, croyants ou non, pour l'entretien du culte de Jésus. Qu'est-ce à dire? Peut-on, sans offense aux puissances de la terre, considérer toute cette pompe comme une vaine mascarade destinée à recouvrir d'un magnifique manteau de charité la honte d'un égoïsme

féroce? S'agit-il simplement d'apaiser les souffrants et de charmer les heureux d'une illusion de bonté? Ou prétend-on vraiment prêcher le bien, pour le réaliser?

C'est la réalité, sans aucun doute, que voulut le Christ mis en croix. C'est pour l'obtenir qu'il vécut, parla, agit et mourut. C'est pour enseigner la pratique du bien que ses apôtres se répandirent dans le monde, rebelle à la parole du Maître. C'est pour vivre conformément à la bonne loi, que de petites communautés s'organisèrent d'abord, pratiquant sans ostentation la vertu, comme faisait Booz, l'aïeul du Nazaréen. Faut-il donc que la doctrine, en se répandant, ait perdu sa puissance efficace, pour se résoudre en un vain bruit de paroles? Que trouvons-nous aujourd'hui sous les pompeuses cérémonies de nos basiliques, sinon des âme avides, des cœurs desséchés, des égoïsmes sans frein? Où chercher la discrète vertu d'un Booz qui, plus de mille ans avant le sermon sur la Montagne, donne, et veut épargner la reconnaissance à qui reçoit son bienfait?

Booz aujourd'hui n'est pas seulement propriétaire foncier. Il est actionnaire de compagnies anonymes. Sur terre et sur mer il transporte voyageurs et marchandises, il extrait de la terre la houille ou le métal, exploite tous les produits du sol, ouvre, tisse, fabrique ou commerce. Celui dont je veux parler est un marchand de charbon, tout comme M. Casimir-Perier en personne. Le métier n'est pas mauvais. L'État vous donne des mines de houille gratuitement. Un tel cadeau ne se refuse pas. L'armée nationale elle-même est employée à assurer l'obéissance des mineurs, contraints de travailler au prix voulu par la compagnie sous peine d'être lardés de coups de baïonnettes, et par

surcroît condamnés par des juges jugeant sous le Christ. Vous pensez bien que la compagnie houillère, certaine d'avoir le dernier mot, ne néglige pas ses intérêts. C'est ce qui fait que la famille de M. Casimir-Perier a réalisé de jolis bénéfices sur les mineurs. Un fumiste du *Journal des Débats* entreprenait hier de détruire *la légende des grands bénéfices dans les entreprises de houilles.* Nous attendons demain, au *Journal officiel*, le démenti de M. le Président de la République.

Pour en revenir à mon charbonnier Booz, voici son aventure telle que la raconte Séverine. Une misérable famille, composée du père, de la mère et de six enfants, cheminait un matin sur une route aux environs de Paris. On allait, comme Ruth, glaner de quoi vivre, les uns dans l'usine, les autres autour de l'usine, en attendant l'heure d'un misérable repas. Des wagonnets chargés de charbon avaient passé par là. Quelques morceaux gisaient, abandonnés sur le chemin. Nos gens, toujours comme Ruth, glanèrent ce que leur offrait la munificence providentielle du hasard. Ce qu'ils en ramassèrent exactement, je l'ignore. Mais en s'y mettant tous, ils n'en pouvaient porter pour cuire beaucoup plus d'une soupe. Booz, passant par là, les aperçut et les prit au collet. *Six jours de prison* pour le père et le fils aîné.

Booz est chrétien cependant, ce qui lui confère une grande supériorité dogmatique sur son ancêtre d'il y a trois mille ans, mais il pratique autrement la vertu. Les lois civiles, dont il est fier, provoquent de tels actes, les garantissent, les légitiment. L'Église, à laquelle il se fait gloire d'appartenir, et dont il tient par-dessus tout à ce qu'on enseigne les dogmes dans les écoles, le bénit quand il a fait ces choses, et le

recommande à Dieu pour la béatitude éternelle. Avant le Christ, l'histoire de Ruth et de Booz finit en idylle. Puis, le fils de Dieu étant mort pour les hommes, le résultat de la tragédie du Golgotha, c'est que Ruth serait aujourd'hui envoyée à Saint-Lazare, tandis que Booz, apprenant la nouvelle, en serait tout réjoui. C'est à décourager de la divinité.

Séverine conte une autre histoire qui n'est pas moins caractéristique. Il s'agit d'un cuisinier renvoyé pour avoir distribué aux pauvres des rebuts de viande *qu'il avait reçu l'ordre de jeter*. Décidément, Booz, je t'aime mieux juif que chrétien.

Il est bien inutile de se lamenter. L'homme d'aujourd'hui n'est peut-être pas plus mauvais que l'homme d'il y a trois mille ans. La lutte sociale pour la vie, sans apaisement ni trêve, conduit l'immense majorité des hommes à une conception inexorable de la société. On lutte pour vivre, puis pour accaparer des forces de vie dont on puisse tirer jouissance, enfin pour les accumuler, même sans profit personnel possible, les organes limités d'un seul n'étant plus adéquats à la puissance démesurée d'action que la société lui permet d'emmagasiner sous forme de capital, Comment voulez-vous qu'un milliardaire puisse dépenser *pour lui*. le revenu de son millard?

Mais la logique veut, prétendent les dogmatiques, que le principe de la propriété individuelle ne souffre aucune atteinte. Il est donc sacro-saint, et la vie de l'homme ne vient qu'au second rang. L'un fera six jours de prison pour avoir voulu se chauffer d'un peu de charbon perdu. L'autre, qui n'a pas besoin de plus de chaleur que le commun des hommes, possédera de quoi chauffer la France entière pendant un an.

Ordre ou désordre social? Ne vous arrêtez pas aux mots menteurs de charité dont on est moins avare que de réalités secourables, et voyez le résultat : des milliers et des millions d'hommes mourant de faim et de misère sous les bénédictions d'une religion qui proclame qu'il en doit être ainsi. Et nous ne comprenons pas notre folie de sacrifier des hommes de chair et de sang au principe *absolu* de la propriété, abstraction réalisée, entité divinisée, idole dévorante que nous osons placer au-dessus même de l'humanité.

Le principe fondamental des sociétés, ce n'est pas la propriété, comme on va le répétant. C'est l'homme tout simplement. L'appropriation individuelle est une de ces manifestations de l'activité humaine, qui veut être réglée dans la mesure où l'exige sa fin légitime : le service de l'homme, qui est l'unique raison d'être de l'organisation sociale. Quand l'esprit humain se sera pénétré de cette idée, il y aura dans le monde un de ces grands changements qu'on nomme révolution. Booz, attendri, revenu de ses erreurs, implorera le pardon de Ruth qui ne se souviendra plus d'avoir souffert, d'avoir détesté. Ils renouvelleront l'antique alliance. Ils auront beaucoup d'enfants. Et par le sacrifice, et par le dévouement, ceux-ci seront peut-être divinisés à leur tour... dans trois mille ans.

VII

LA PROPRIÉTÉ ET LA VIE

M. Ledrain soumet à ses contemporains l'embarrassante question de l'opposition du Code et de la théologie. Puisqu'il m'a fait l'honneur de me dédier ses observations, c'est bien le moins qne j'accepte de m'interviewer moi-même sur le sujet qu'il me propose.

L'afflux de suicides au seuil de l'hiver, fait surgir de toutes parts en nous des *comment*, des *pourquoi* que la société, pourvue de ses églises, de ses hôpitaux, de ses prisons et de sa morgue, laisse obstinément sans réponse. Tout ce qui ne rentre pas dans le cadre officiel de la charité d'Église ou d'État n'a qu'à disparaître. La marge hélas! est immense de ceux qui s'efforcent de tout leur labeur, et, après une lutte noire, frappés par l'accident, le chômage, la maladie ou l'âge, chancellent, désespèrent et succombent.

Le chef du gouvernement de la République française, M. Dupuy, vient justement de nous expliquer qu'il n'en pouvait être autrement. L'État peut très bien supprimer les salaires et décréter le chômage en entravant cruellement l'industrie et le commerce par d'exorbitants droits de douane, qui enrichissent les gros manufacturiers d'un bénéfice supérieur pour un travail moindre. Oui, l'État peut faire ces choses, et les fait par l'entremise des représentants ou des serviteurs des privilèges sociaux. Mais dès qu'on lui

propose de venir en aide à ceux qu'il affame, l'État se déclare impuissant, et tout l'effort de rhétorique de M. Dupuy aboutit à leur dire : « Je vous plains de tout mon cœur, mes bons amis. Tirez-vous de là comme vous pourrez. »

Ils s'en tirent par la mort lente ou rapide, dans l'impuissante colère des malédictions. La fosse commune reçoit ce pêle-mêle d'enfants, de femmes, d'hommes valides ou de vieillards bousculés à grand renfort de belles paroles et de horions vigoureux vers le grand trou sans fond. La terre apaisante les couvre, et se rouvre aussitôt pour d'autres qui troublaient de leur misère la joie des heureux. Et les générations se succèdent et s'accumulent dans l'éternel abîme sans qu'une voix autorisée se fasse entendre pour dire : « C'est assez. » L'Église, qui vend ses pompes et ses prières au poids de l'or, n'ouvre son paradis que contre métal sonnant. La loi civile, hypocrite et menteuse, feignant de gémir, approuve et prononce : « C'est l'ordre. »

Cet ordre-là n'est point celui de M. Ledrain. Il s'en prend donc résolument à l'Église et à la loi, au risque de *remuer d'une main indiscrète la pierre sur laquelle repose le monde.*

Que dit le Code dont le juge est l'interprète? « En toute espèce de circonstance et quelle que soit la nécessité, la propriété reste inviolable. Quiconque même sur le point de mourir et pour prolonger de quelques instants sa vie, met sa main sur le bien d'autrui, tombe sous les rigueurs de la loi. Meurs donc misérable, plutôt que de toucher à ce qui ne t'appartient pas. » Telle est la traduction de M. Ledrain, qu'il faut bien reconnaître pour exacte. Maintenant, jugez

de l'embarras. L'Etat paye le juge pour appliquer la loi. Il paye aussi le prêtre pour en prêcher le respect. Or, voici ce qu'on lit dans un des traités de morale les plus connus, le *Gury*, qui est en usage dans beaucoup de nos maisons ecclésiastiques : « Un homme peut, dans le cas d'extrême besoin, se servir des biens d'autrui, autant que cela est utile pour se délivrer d'un tel besoin... La raison en est que la division des biens, de quelque façon qu'elle ait été faite, ne saurait déroger au droit naturel, qui permet à chacun de se pourvoir, tant qu'il est travaillé par l'extrême nécessité. Ainsi, en pareils cas, tout devient commun, et qui prend un objet étranger, pour se subvenir, prend un objet vraiment commun qu'il fait sien, comme cela se faisait avant le partage des biens. »

M. Ledrain fait justement observer que le socialisme le plus outré n'en a jamais dit davantage. C'est la pure théorie d'anarchie, conforme d'ailleurs à tout ce que nous savons des sentiments de Jésus. Pour qui prendre parti, la théologie ou le Code? M. Ledrain nous engage fort à consulter les philosophes là-dessus.

Je ne m'inquiète pas outre mesure de ce que pourraient répondre les successeurs de M. Cousin. La philosophie officielle a mission de légitimer ce qui est. Pour savoir avec quelle virtuosité elle s'acquitte de cette fonction, consultez M. Jules Simon. Quant aux autres, nous savons bien qu'ils parleront en vain, puisque tout l'effort de la puissance sociale est de résister au sentiment d'altruisme qui se fait péniblement jour en nous. Je ne dis rien du christianisme. S'il fut d'abord une insurrection de pauvres, il est devenu un syndicat de riches. Aussi M. Ledrain peut

poser sa question tout à loisir. Ceux qui devraient avoir à cœur de lui répondre, législateurs, prêtres, académiciens, se tairont, et pour cause.

Qui doit être suprême, la propriété ou la vie humaine? Les faits répondent : la propriété. Je n'ai garde de m'élever contre le principe de l'appropriation individuelle, que je considère comme la condition primordiale du développement individuel et du progrès humain. Est-ce donc nécessairement être ennemi de la propriété, que de vouloir limiter le droit à l'appropriation par le droit supérieur à la vie? Le but même de l'appropriation, n'est-ce donc pas la vie, principe dominateur de tout ordre social? N'est-ce pas sous le nom menteur d'ordre social, un état de pure violence que celui qui peut placer l'individu entre la violation du pacte social — ou ce qui est réputé tel — et la nécessité de conserver sa vie ou celle des siens.

Sans doute, on se tire provisoirement d'affaire avec des églises et des prêtres pour les soumis, et des prisons et des juges pour les révoltés. Mais Dieu et le gendarme, qu'est-ce au fond, sinon deux noms différents du même principe : la force?

Le voilà l'ultime fondement de votre ordre social que vous osez dire de charité et d'amour. C'est que l'égoïsme sans frein s'est rué dans la satisfaction de la chose appropriée. C'est que loin de le contenir, vous l'avez développé jusqu'à donner pour but à l'amour d'autrui la conquête égoïste de béatitudes éternelles. Comment s'étonner si le *moi* colossal, transporté hors de l'individu dans des fractions de la planète, a tout concerté, tout organisé pour défendre quand même cette prise de possession, principe de tout accroissement de vie, contre le *moi* infime réduit à se

renfermer dans la limite de ses propres organes. Dans la paix ou dans la guerre, l'écrasement du faible c'est toute l'histoire de l'homme.

La question est de savoir s'il doit en être perpétuellement ainsi. Les religions, toutes fondées sur l'intérêt personnel du croyant, ont échoué dans leur effort de changement, ou même ont passé lâchement au service des forts. La doctrine d'altruisme, sous quelque nom qu'elle se présente, réussira-t-elle à fortifier suffisamment en nous le désir désintéressé de la satisfaction d'autrui, pour que nous en arrivions à fonder l'ordre social sur le principe primordial du respect de la vie humaine? Il faut le croire. Il faut le vouloir. Ce jour-là, le père Gury et le Code seront réconciliés. Aucun homme n'aura la tentation de violer la loi pour vivre, parce que la loi ne sera plus attentatoire à la vie. Est-ce trop espérer?

M. Ledrain n'est pas de ceux qui se plaindront qu'on place jamais trop haut le but de l'activité humaine. Il nous a posé sa cruelle question pour nous contraindre à faire un retour sur nous-mêmes. Je le remercie d'avoir appelé mes réflexions. Penser, c'est progresser. Un effort de progrès individuel n'est jamais perdu, provoquant ailleurs un autre effort. C'est la pensée libératrice qui, tôt ou tard, affranchira l'homme de sa propre iniquité.

TOUT EN HAUT

I

DIEU

M. Jules Simon nous redemande Dieu. C'est, paraît-il, le préservatif suprême contre les bombes. Il n'y paraît guère à l'éducation chrétienne de Vaillant, pas plus qu'aux poésies déistes d'Henry. Peu importe. On a séparé l'Eglise de l'Ecole : c'est de là que vient tout le mal. Il faut revenir à Dieu. Rendez-nous Dieu, commande M. Jules Simon.

Quelle singulière idée de croire qu'on peut ôter ou rendre Dieu à volonté ! Le soleil, assurément, tournait autour de la terre avant Copernic. Qui donc réclame le retour à l'astronomie de Ptolémée? Le piquant de l'aventure, c'est que mon Copernic à moi, n'est autre que M. Jules Simon en personne.

Du temps que j'étais écolier, le Dieu officiel de l'Etat me fut prestement enlevé par cet apôtre du Dieu intérieur que chacun porte en soi. Ainsi l'exigeait la passion de la liberté si ardente alors chez M. Jules Simon, qu'il n'hésitait pas — en dépit de la foi reli-

gieuse qui fait toute l'unité de sa vie — à proférer cette parole impie du haut de la tribune : « Je réclame, sans ambages, le droit d'outrager une religion. »

Venu de si haut, un tel enseignement a porté ses fruits. Un an auparavant, — en 1867, — le même Jules Simon, au Corps législatif, avait dénoncé le Concordat comme une œuvre de tyrannie rétrograde, en avait demandé l'abolition dans un langage admirable de force et de clarté, qui séduisait, entraînait notre jeunesse. « Plus d'alliance possible entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel : le temps des compromis est passé. Le pouvoir spirituel ne peut vivre désormais qu'au nom de la liberté et en l'invoquant. S'il l'invoque, il a toute la force que lui donne la vérité qu'il peut contenir. S'il ne l'invoque pas, il devient l'ennemi des principes sur lesquels la civilisation moderne repose, et, à ce titre, *nous ne pouvons plus être nous-mêmes que ses ennemis.* »

Ainsi parlait le maître, ainsi firent les disciples. Et, en attendant que Dieu fût exclu de l'Etat, on le transporta respectueusement de l'école à l'Eglise, où M. Jules Simon peut le voir. On nous dit aujourd'hui que la philosophie s'était trompée, et que Dieu doit reprendre le chemin de l'école où l'attend M. Jules Simon. Que ne nous laissait-on tranquilles, en ce cas! Nous serions entrés à Saint-Sulpice, pour couper au plus court, et nous prêcherions actuellement la bonne parole.

Maintenant, tout bien examiné, je crois que je suis en mesure de rassurer M. Jules Simon et de lui rendre le Dieu qu'il me demande, après me l'avoir pris. Les journaux exagèrent. Dieu n'est pas aussi loin qu'on le dit. Il est dans le Concordat et touche, de ce chef, une

soixantaine de millions, sans parler du loyer des nombreux édifices consacrés au culte ou au logement des ministres du culte — qu'il faudrait chiffrer, si j'en crois un ancien séminariste, par des centaines de millions.

Somptueusement installé dans ses temples, où la loi le protège par des dispositions spéciales, je le retrouve aux carrefours des routes de nos campagnes, au prétoire, et, il faut bien le dire, à l'école. Entrez dans nos écoles primaires, le premier livre que vous y trouverez, c'est le catéchisme. Ouvrez les livres scolaires à tous les degrés de l'enseignement, vous y verrez le Dieu des spiritualistes trônant en maître, et répondant d'une façon souveraine aux plus hautes questions que se puisse poser l'esprit humain. J'ai eu sous les yeux un livre d'histoire, de l'enseignement secondaire, où l'auteur va jusqu'à donner la date précise de la création du monde d'après les données de l'Écriture. On n'est pas plus orthodoxe.

Il y a bien la question du personnel, mais cela s'arrangera par le triomphe de l'Eglise. Le lycée de Nantes, où j'ai fait mes humanités, est maintenant dirigé par un prêtre. Ce n'est pas à M. Jules Simon qu'il faut apprendre que l'Université croit en Dieu et le proclame. Pourquoi donc nous redemander Dieu, puisque la grande proscription de M. Jules Ferry n'a abouti qu'à une fausse sortie ?

Ne vous lamentez pas, Dieu est toujours là, visible, où les siècles l'ont mis, où la tradition le maintient et fait bonne garde autour de lui. Il est dans la loi, il est dans les mœurs, plus dominant que jamais.

Sur un seul point il est menacé : dans le domaine de la conscience. Mais là, M. Jules Simon lui-même

est impuissant. Toutes les marques extérieures du respect, tous les hommages officiels, Dieu les obtient et s'en pare. Mais au plus profond des cœurs, le doute s'est glissé. Un texte de loi peut décréter des apparences. Un texte de loi ne rappellera pas la foi perdue Et la foi qui, aux jours de sa domination souveraine, n'a pas sauvé l'humanité de la violence, se trouve plus impuissante que jamais à nous en préserver aujourd'hui.

Il y a pis. Le dernier refuge de la foi vivante et agissante, c'est bien — n'est-ce pas? — l'âme des apôtres hardis dont M. de Mun est le chef, sous l'inspiration de Léon XIII. Que dire, quand nous voyons ces prêcheurs jeter à tous les vents de l'esprit, avec la parole divine, de nouveaux ferments de révolte sociale? Ecoutez la *Gazette de France* :

Les pires centres révolutionnaires, Roubaix, Armentières, Saint-Chamont, Decazeville, Carmaux, étaient, il y a quelques années à peine, habités par des populations chrétiennes. Leurs représentants au conseil municipal ou à la Chambre, étaient catholiques et conservateurs, et la propagande des révolutionnaires n'avait pu les convaincre et les attirer.

C'est seulement le jour où des catholiques se sont jetés dans le mouvement socialiste que la fissure s'est produite, et tout s'est écroulé et tout s'est effondré, les croyances religieuses aussi bien que les traditions conservatrices.

La Révolution les a recueillis, et elle n'a pas maintenant de plus fervents adeptes, de plus fanatiques défenseurs que ces ouvriers jadis chrétiens que les prédications et les excitations des comte de Mun, des abbés Naudet, des Patineau, des Garnier ont dévorés et pervertis.

Le *Temps* n'est pas moins alarmé :

Comment des ouvriers ne se laisseraient-ils pas séduire

aux promesses socialistes, quand ils les entendent tomber de bouches qu'ils ont l'habitude de regarder comme les organes de la vérité divine? Les orateurs matérialistes des clubs révolutionnaires entraînent les ouvriers mécontents et aigris; les abbés, selon le cœur de M. de Mun, ébranlent et séduisent la partie saine encore des travailleurs de l'usine ou des champs...

... Tout ce monde travaille ainsi inconsidérément et conspire au développement de l'anarchie. C'est ce que l'on peut constater partout où s'exerce l'action du socialisme chrétien.

Jugez de mon embarras, Jules Simon, mon ancien maître. Vous m'ôtez Dieu. Sur votre parole, je fais la République, et me mets paisiblement en route vers la révolution sociale. Et puis, effrayé de votre œuvre, vous me redemandez Dieu, comme suprême ressource. Hélas! mon bon maître, vous ne l'aviez pas perdu, mais voyez à quoi il s'occupe présentement. Ce sont ses envoyés, ses porte-paroles, qui vont déchaînant l'anarchie. Si Dieu est contre nous, quel recours nous reste? Le pape est complice. Le bourreau est usé.

Avez-vous entendu parler de ce magicien qui, ayant fait sortir un génie d'une bouteille, ne put jamais l'y faire rentrer? Le génie libéré, donna de l'aile, et, après avoir effrayé tout le monde, finit par accabler les gens de bienfaits.

C'est peut-être l'histoire de la Révolution sociale.

II

LES JOURS SAINTS

Grande affluence dans les églises. De quoi M. Magnard prend texte pour nous prêcher onctueusement l'esprit nouveau à la suite de M. Spuller : « Nécessité de modifier l'orientation du régime actuel : danger et inutilité de s'attaquer à une force telle qu'est encore le catholicisme, etc., etc... »

Je n'ai garde de discuter ce qu'il peut rester de croyances sincères, au cœur des foules avides des spectacles des jours saints. Je connais d'excellents bourgeois, les plus sceptiques du monde, grands railleurs de mômeries, déplorables impies, qui se feraient couper en quatre plutôt que de faire gras le vendredi saint. Tel, Sganarelle permettant très bien à Don Juan de se moquer du Ciel, mais n'admettant point qu'il niât le *moine bourru*, « car il n'y a rien de plus vrai que le *moine bourru*, dit-il, et je me ferais pendre pour celui-là. Encore faut-il croire quelque chose en ce monde. »

Je n'entre point dans les consciences et je respecterai tous les *moines bourrus* qu'on voudra. Mais j'avoue que le spectacle de nos églises m'inspire de tout autres réflexions qu'à MM. Magnard et Spuller.

Je pense au fils du charpentier, moi aussi, et il n'y a personne, dans toute la chrétienté, qui se réjouit plus ardemment que moi de le voir apparaître au seuil de Notre-Dame. Non pas semblable à ces idoles de plâtre qu'on habille d'or dans les niches où fume l'en-

cens, tandis que l'orgue, emplissant la nef de ses vagues sonores, berce l'extase du rêve qui repose la pauvre humanité de la vie. Non. Je le voudrais tel que le vit la Judée, ce juif illuminé, traînant ses haillons à tous les carrefours pour abaisser les riches, exalter les misérables, enseigner l'amour des hommes, prêcher le pardon.

Ah! s'il pouvait surgir, avec sa foule grouillante de loqueteux éblouis, ce serait vraiment une belle rencontre que celle du prêtre tout chamarré d'or face à face avec son Dieu, qui fut homme, et souffrit dans sa chair de toutes les iniquités sociales, comme, se dressant au parvis de son temple, il en souffrirait encore aujourd'hui. En vérité, ce serait un dialogue digne d'être entendu.

— « La religion du Christ triomphe, dirait l'un, vois ces fidèles courbés sous la main du prêtre, acclamant le Ressuscité, invoquant son nom, le proclamant Dieu. »

— « C'est, en effet, répondrait l'autre, un spectacle auguste entre tous. Le décor en est prodigieux, mais je ne vois que merveilles d'art et richesses, tout ce dont j'enseignais le mépris. Qu'avez-vous fait de la parole du Maître, du Verbe d'amour et de pitié que j'arrosai de mon sang dans les rochers de la Judée?

« Quoi, c'est mon prêtre qui reçoit des millions de César, mon prêtre à moi qui prêchai l'abandon de tous les biens! Quoi, il faut payer pour prendre place dans mon temple, payer pour entrer dans la nef, payer pour arriver jusqu'au chœur, payer pour baiser les reliques ou de vains simulacres, payer pour naître, pour prier, pour mourir! Ils sont donc revenus, les marchands que je chassai jadis! Je les vois installés

dans la chaire. Où ai-je dit que mon culte eût besoin de cette pompe ?

« M'adorer, c'est soulager les pauvres, aider les déshérités. Qu'est-ce que les quatre mendiants déguenillés que je traînais après moi, maraudant l'olive ou la figue au bord du chemin, auprès de ces foules qui dépérissent dans des villes scandaleuses d'un luxe provocateur?

« Madeleine, folle de son corps, fut par moi rachetée. Quel est ce troupeau de femmes flétries que vous couchez sur des registres infâmes, pour les livrer administrativement à la bestialité de chrétiens authentiques, d'abord nourris par vous de mon corps et de mon sang?

« J'ai voulu l'amour. Je ne vois que l'égoïsme et la haine. J'ai voulu le pardon. La violence est partout. Hier dans votre Paris chrétien, trente mille hommes massacrés en huit jours, sans qu'une voix de prêtre s'élevât pour dire : Assez de sang! »

L'éloquence de la chaire ne souffre pas la contradiction. Il y a des agents de la force publique et des juges, même, pour réprimer ce langage, aussi révolutionnaire aujourd'hui qu'il y a dix-huit cents ans. Ce que les fidèles d'aujourd'hui feraient du Christ, — du vrai, — cela se devine aisément. Demandez à M. Lépine, successeur de Pontius Pilatus.

C'est que la pièce est restée la même, si les rôles sont distribués autrement. Les corps constitués, les pharisiens, ont changé de nom : les révolutionnaires aussi. C'est une des principales satisfactions que, de temps à autre, s'accorde l'humanité. Les chrétiens, jadis révolutionnaires, sont devenus conservateurs,

tandis que d'autres perturbateurs du vieil ordre social ont surgi. A travers tout, les intérêts demeurent, toujours inexorables, toujours fondés sur l'argument suprême de la force.

Le pur enseignement moral, même venant du Christ, même sous la menace de Dieu — ce gendarme supérieur — a moins changé l'humanité qu'il ne semble.

Il faut que les forces se déplacent pour qu'un équilibre nouveau soit créé. Donner à la masse la conscience de sa force, lui enseigner, avec la méthode, l'art de se contenir, de se discipliner elle-même en vue de l'action réglée, voilà le seul fondement sûr d'un état social nouveau. L'histoire de l'humanité enseigne qu'il y faut l'effort de beaucoup de générations.

Quant à l'*esprit nouveau* de ces deux pharisiens d'égale distinction, bien que de dénominations différentes, qui ont nom Spuller et Magnard, c'est une découverte aussi neuve que la pierre polie des cavernes préhistoriques. Ces bonnes âmes savent très bien que ce n'est pas le culte qui est en cause, mais seulement le gouvernement théocratique. Or, on ne fait pas sa part à la théocratie. Elle prend tout, et ne rend que ce qu'on lui arrache.

Les bourgeois qui firent — un peu par surprise — la Révolution française, s'aperçoivent qu'ils ont déchaîné le populaire, et, demandant secours à l'Eglise, renoncent à séculariser l'Etat. Nos pères, plus francs, auraient appelé cela : reculer. Plus subtil, Spuller enguirlande sa poltronnerie de rhétorique. Cela ne change rien à la réalité des choses.

On nous demande de ne plus nous attaquer à l'église catholique. Qu'est-ce à dire? Des églises partout, dé

frayées par les infidèles aussi bien que par les croyants, un clergé salarié de millions, des moines pullulant, les biens de mainmorte reconstitués : voilà la grande persécution de l'Eglise !

Contre la conscience humaine, les lois sont impuissantes. Est-ce donc outrager la conscience, que de vouloir reléguer la religion dans ses temples? Quel est le grand sujet de plainte de nos évêques à l'heure actuelle? L'exigence d'une comptabilité régulière dans les fabriques trop souvent obligées de recourir à la générosité de l'Etat. Encore Spuller, effaré, tempère-t-il cette tyrannie de son *inflexible modération*.

Que M. Magnard prenne patience. La liberté de conscience est dure à qui, pendant des siècles, a détenu le privilège exclusif de dire. Elle s'imposera pourtant. Et c'est la Révolution qui l'aura faite, en dépit des prétendus philosophes qui mettent leur scepticisme affalé au service de la domination de l'Eglise.

III

CHEZ MAZARIN

M. François Coppée a parlé de la charité sous la coupole. Je n'ai pas l'honneur de connaître M. François Coppée. Tous ses amis s'accordent à dire que sa conversation est étincelante. Sa prose est plus banale. Cependant je la préfère à ses vers, parce qu'elle est mieux rythmée.

Il a donc parlé de la charité pour dire quoi ? Qu'il

y avait des pauvres et qu'il fallait les soulager. Quand la baronne Pfeiffer raconte qu'elle arrive du sermon où le prédicateur a dit des choses nouvelles sur la charité, Giboyer lui demande : « Est-ce qu'il a dit qu'il ne fallait pas la faire ? » C'est, qu'en effet, il n'y a plus que cette nouveauté-là à en dire.

M. François Coppée n'a pas été tenté par ce paradoxe. Il nous a donc déclaré qu'il y avait des pauvres, et il l'a congrument prouvé. Remontant jusqu'à Jésus-Christ, pour éviter l'accusation de ne pas faire comme tout le monde, il a paru ignorer qu'avant le Golgotha les hommes fussent susceptibles de s'aimer, de s'entr'aider quand cela ne contrarie pas trop les habitudes de la vie courante.

« *Il y aura toujours des pauvres.* » Il le faut bien, pour permettre aux riches de gagner le ciel. Tout émues de ces révélations, les belles dames des tribunes, bien emmitouflées, ont immédiatement quitté l'Institut pour aller gagner le ciel en passant par l'allée des Acacias.

On fera peut-être à M. Coppée le reproche d'avoir glorifié saint Martin pour n'avoir pas fait d'enquête sur les antécédents judiciaires de son mendiant avant de lui donner la moitié de son manteau. Cela était d'un saint. Combien de païens en ont fait autant, ont même donné peut-être le manteau tout entier — ce qui ne les empêche pas de brûler présentement dans les flammes de l'enfer.

En réalité, le christianisme a changé les formules, et non l'homme. L'homme n'est pas méchant quand il n'y a pas d'intérêt. On peut lui recommander de faire le bien. Il le fera ou non suivant le caprice, la fantaisie, l'occasion.

Il y a dans notre société chrétienne deux sortes de charité : l'Assistance publique, la charité privée.

L'Assistance publique consiste à prendre aux pauvres, par l'impôt, pour rendre aux pauvres ce qu'on eur a pris, déduction faite des frais de perception et d'administration. Il n'y a de sûrement secourus qu(les employés. Appauvrir des hommes qui, par leur travail, arriveraient peut-être à nouer les deux bouts, pour leur rendre quelque monnaie sous forme de secours, est-il rien de plus absurde? Je ne parle pas du mode de distribution. Il est trop difficile pour n'être pas nécessairement mauvais.

Quant à la charité privée, elle est viciée dans son essence, parce qu'on en a fait une des formes de la propagande religieuse.

Tout cela ne fait pas faire un pas à la question sociale. Il s'agit de savoir si les lois qui aboutissent aujourd'hui à une certaine répartition de la richesse, peuvent être remplacées par d'autres lois plus équitables.

Les sociétés humaines se sont fondées sur la force. Les théoriciens du droit ne sont venus qu'après. Dans la lutte qui s'est instituée entre ces deux principes, la force a pris mille noms divers, mille déguisements nouveaux, ingénieuse à se dissimuler, comme aujourd'hui, jusque sous le nom de liberté. Le droit, qui n'a que la puissance de l'idée, gagne du terrain partout et jamais ne recule. Aidons-le à se dégager, à vaincre, puisque sa victoire ne doit pas faire de vaincus, puisque son triomphe est le triomphe de tous.

Voilà ce qu'il faudrait dire aux riches, car la question sociale est en eux. Ils ont la clef du problème. Il

leur suffirait de se serrer pour faire place aux nouveaux venus. Leur conseiller d'être charitables, c'est vieux comme le monde, et, au point de vue du résultat social. bien inutile, comme l'expérience des siècles l'a démontré. Dites-leur plutôt de prendre eux-mêmes en mains la cause de la justice sociale, de faire les sacrifices que leur propre intérêt commande, et contre lesquels un égoïsme imbécile est seul à protester.

Il y aurait eu quelque courage à le faire. M. Coppée préfère leur conseiller de « ne pas céder aux menaces d'*en bas* ». Paroles destinées à justifier d'avance les violences d'*en haut*, et qui, à ce titre, s'incrusteront dans les têtes de bois pour qui elles ont été dites.

Hélas! on crie d'*en bas* parce qu'on souffre, et c'est parce qu'on souffre qu'on n'est pas toujours juste. Est-on juste *en haut*?

Si on ne criait pas d'*en bas*, M. Coppée aurait-il osé parler de la question sociale? Ce n'est pas sûr.

Si le bruit qui monte d'*en bas* est arrivé jusqu'à la sacro-sainte coupole, c'est qu'il grandit tous les jours. Pourquoi le dissimuler? C'est la révolte. Il faudrait, pour l'apaiser, la justice. Que parle-t-on de la honte de céder aux menaces? Il n'y a pas de honte à être juste.

On cherche une force de gouvernement. Elle est là, et non dans l'attirail du passé, qui devient tous les jours plus difficile à manier et qui sera culbuté demain.

——

IV

LA CHARITÉ

Entre deux coupes de champagne, quelques-uns disent leur mot sur la grève et les grévistes.

La *Liberté* — état d'âme des ralliés — prend texte d'un mot de mon récent article pour distinguer entre la société chrétienne — toute charitable — et la société laïque — sans merci.

J'avais dit que l'interdiction de la mendicité dans nos villes et jusque dans nos derniers villages était prononcée par notre société *chrétienne*. « Vous faites erreur, me répond mon confrère, la société *chrétienne* enseigne la charité. C'est votre société laïque qui, par ses préfets, ses maires et ses gendarmes, l'interdit et la traque. »

Voilà, en effet, une distinction qui n'est pas sans intérêt. Il est vrai, la société laïque, née de la Révolution, entretient dans chaque commune de France des agents salariés qui enseignent qu'il faut faire la charité, et puis la même société laïque en entretient d'autres dans les mêmes communes pour interdire, sous peine de prison, ce que les autres ordonnent sous peine de damnation éternelle. *Que faire?* comme dit Tolstoï.

Dans mon pays de Vendée, à la rencontre de deux chemins que je connais, je vois depuis mon enfance une vieille croix de bois en ruine. Le temps et la tourmente ont fait leur œuvre. L'homme-dieu rongé, miné, effrité, a disparu, recueilli peut-être par des mains pieuses. Un bras de la croix l'a suivi. Sur celui qui

demeure, un écriteau : « *La mendicité est interdite.* » Le contraste me paraît assez suggestif, et mon confrère de la *Liberté* m'accordera sans doute que sur ce morceau de bois, les deux sociétés chrétienne et laïque se touchent d'assez près.

C'est précisément où se rencontre la difficulté que j'essayais de mettre en lumière dans mon article. Je disais : La société actuelle, avec ses fonctionnaires chamarrés, loin de venir en aide aux faibles, pèse de tout son poids sur eux, apportant aux forts le secours de la puissance publique, trahissant le principe de justice qu'elle se vante mensongèrement de servir. Il reste le vieux remède chrétien, la charité! Mais là encore, la loi civile se dresse contre le misérable.

Et toujours la question revient : *Que faire?*

Y a-t-il une réparation possible des injustices sociales?

— Non, répondent les économistes.

— Oui, disent tout d'une voix les chrétiens et les socialistes.

Je laisse de côté les économistes, dont tout l'art consiste à faire courir des culs-de-jatte ficelés dans un sac, contre le vainqueur du dernier Grand Prix de Paris. Liberté pour tout le monde! En avant les culs-de-jatte, et bonne chance! Tiens! le pur sang est vainqueur. Qui l'aurait cru? Eh bien! il est le plus fort, voilà tout. Ce n'est ni juste ni injuste. La liberté du faible, c'est le droit du plus fort. Culs-de-jatte, mes amis, tâchez qu'il vous pousse des jambes.

Les chrétiens disent : La charité!

Les socialistes : Une répartition meilleure.

Il y a beaucoup à dire contre la charité. Le reproche le plus grave qu'on puisse lui faire, c'est de n'être pas

pratiquée. On donne sans doute, — voyez les millions du Sacré-Cœur, — mais pas aux pauvres. Quand on leur donne, c'est de loin, au hasard, et ce qui est pire, en mettant la main sur eux, en les enrégimentant, en les asservissant à l'Église. Ce vice rédhibitoire est sans remède.

La raison en est que la charité est instituéè au profi ; de celui qui donne, bien plus que de celui qui reçoit. Il est méritoire de donner, non de recevoir.

Voulez-vous gagner le ciel? donnez. J'ai péché, dit la pénitente : « Donnez », dit le confesseur. Un bon de fourneau, une soupe pour le loqueteux : le paradis pour le donataire. C'est comme ici-bas : pas assez pour l'un, trop pour l'autre.

Aussi, depuis dix-huit cents ans que la charité est expérimentée par les particuliers et par l'État, les faits la jugent. Comme solution du problème social, elle est inefficace. Je rencontre un pauvre, je lui donne peu, beaucoup, ou même rien, suivant mon humeur. Ce n'est pas sur un pareil fondement qu'on peut bâtir un ordre stable.

Lisez, sur l'impuissance de la charité, l'admirable livre de Tolstoï, que je citais tout à l'heure. Vous verrez comment ce grand seigneur chrétien, ayant entrepris de faire *lui-même* du bien à ses semblables par la charité, n'y put réussir. Et c'est lui, un disciple du Christ, qui condamne la charité en dépit de lui-même, et proclame que s'il faut donner aux pauvres, c'est purement par politesse. Une aumône, un coup de chapeau, c'est tout un. Question de forme, non de fonds.

Un Anglais me disait un jour : « Je ne donne jamais aux pauvres. Ces gens travaillent plus ou moins, car

la charité ne suffirait pas à les faire vivre. Pourquoi mendient-ils? Parce que leur salaire est insuffisant. En leur faisant l'aumône, c'est au patron que je viens en aide, puisque je lui permets, par ma contribution volontaire, de maintenir ses salaires au-dessous de ce qui est nécessaire pour faire vivre ses ouvriers. Si on ne donnait jamais rien, on arriverait très vite à faire relever les salaires, et c'est aux travailleurs qu'on aurait rendu service. Pour ceux qui auraient faim en attendant, il y a le *work house.* »

Voilà deux chrétiens partis de points de vue bien opposés, l'évangélique Tolstoï et l'Anglais biblique, qui aboutissent tous deux à la même conclusion : condamnation de la charité.

Le socialiste, lui, parle de droit. Le socialiste veut une répartition plus équitable des richesses. Problème hardi et dont la solution torture l'esprit humain. Mais que dire de l'application, qui voit d'avance se dresser contre elle tous les intérêts coalisés.

Nous n'en sommes encore qu'à de timides mesures préliminaires proposées dans le Parlement, et pour lesquelles toute l'arche de Noé parlementaire manifeste son horreur par des grognements effarés. Donner à ceux qui n'ont pas assez, cela irait encore ; mais ce qu'on donnera, le demander, non plus bénévolement, mais légalement, à ceux qui ont trop, voilà ce qui épouvante nos excellents chrétiens.

Et nous en sommes là : le remède du Christ, condamné par des siècles d'épreuve ; la justice humaine qui doit remplacer la charité de Dieu, ajournée. En attendant, on interdit la charité, et le jour de la justice n'étant pas encore venu, les misérables demeurent le bec dans l'eau, ce qui ne les nourrit guère.

Il est vrai qu'ils ne sont pas sans consolations.

— « Travaillez, peinez mes amis », dit notre confrère du *Soleil*, qui n'oublie qu'un détail : le salaire. Il est vrai qu'un mineur pourrait bien rayer de son menu une ou deux entrées, n'est-ce pas?

— « Vous avez bien peu de sympathies », dit M. Magnard. Vous dérangez de bons gendarmes qui ne demandent qu'à fumer leur pipe, et d'excellents juges qui voudraient dormir. Laissez-nous tranquilles. Vos femmes en seront quittes pour ne pas porter de renard bleu cet hiver; il n'y a pas de quoi crier.

Ces discours, appropriés aux circonstances, conviennent sans doute pour aujourd'hui.

Mais demain?

V

LE MOT ET L'IDÉE

M. Jules Simon, en une aimable causerie, nous fait assister à une séance de la commission du Dictionnaire. Tout le monde sait qu'en 1696 l'Académie conçut l'idée d'un Dictionnaire de la langue française. Elle en est depuis quarante ans à la lettre *A*.

C'est une idée assez réjouissante que celle de douze crânes pelés se réunissant tout exprès pour faire passer un examen de Sorbonne à de pauvres mots innocents, les rejeter à coup de boules noires ou leur faire accueil avec des mentions d'indulgence ou de satisfaction.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier, l'un de ces examinateurs sévères, est à jamais célèbre pour avoir, dans le seul écrit qu'on connaisse de lui — sa lettre de candidature — gratifié de deux C l'*Accadémie* elle-même. J'ignore si l'illustre compagnie a sanctionné cette réforme hardie. On m'affirme que M. Jules Simon, malgré son respect bien connu pour la vieille noblesse de Louis-Philippe, a fait insérer sa protestation au procès-verbal. Il faut dire qu'à côté de M. le *ducc*, on voit M. Gréard et M. Jules Simon qui sont des maîtres de la langue française, et dont c'est plaisir d'écouter les leçons. Il n'y a pas bien longtemps, M. Gréard a écrit sur la réforme de l'orthographe des pages excellentes qui témoignent d'un esprit de prudente hardiesse.

M. Jules Simon nous fait les honneurs d'une séance de la commission du Dictionnaire. Pénétrons, à sa suite, dans l'auguste enceinte.

Voici le mot *actuaire*, qu'en dites-vous? L'*actuarius* des empereurs romains était une sorte de comptable. Malgré ce certificat d'origine, M. Jules Simon n'en veut pas entendre parler. Vous repasserez, mon ami. *Adduction* se présente. Je ne sais qui l'accuse d'être trop technique. Notre académicien fait rentrer l'objection sous terre. A partir de ce jour, vous êtes autorisé à parler de l'*adduction* des eaux de la Vanne. Sans l'indiscrétion de M. Jules Simon, nous n'avions que le geste pour exprimer cette idée.

Mais voici la bataille. *Altruisme*, oh le vilain mot! M. Jules Simon n'en veut pas. Il en donne plusieurs raisons. D'abord le mot lui déplaît comme *Base* à Royer-Collard, en dépit de Pascal et de Voltaire. M. Léon Say n'aime pas *éminent*. C'est coquetterie de blasé.

M. Buffet s'évanouit au mot *agissement*, qui n'est après tout que ce que les grammairiens dénomment un mot *fréquentatif*. Il n'y a pas de remède à ces répugnances, et si nous maintenons *Altruisme*, il nous faut un canapé et des sels pour donner à M. Jules Simon le temps de reprendre ses esprits. Avec toute l'Académie il acceptera de bon cœur *acatalepsie* qui désigne, comme chacun sait, l'impossibilité de connaître. Mais *Altruisme* le met en l'air. S'il n'y avait que les philosophes pour employer ce mot, « *je n'en saurais rien* », dit, dans un sourire, l'aimable métaphycisien. Son désespoir c'est de rencontrer cette barbarie sur les lèvres d'un examinateur en Sorbonne, ou dans un article de journal. « *Altruisme*, voyez donc quelle harmonie, cela déchire l'oreille », tandis que *Atémadoulet* — titre du premier ministre de Perse, d'après l'Académie — flatte agréablement le tympan trop sensible de l'ancien *Grand Portefeuille* du maréchal de Mac-Mahon.

Toutes ces raisons sont, à n'en pas douter, les meilleures du monde. Mais comme il y a toujours des esprits saugrenus pour nier l'évidence, M. Jules Simon condescend à des explications supplémentaires où se pourrait bien cacher, à son insu, le mystère de sa répugnance. Ce qui condamne à ses yeux *Altruisme*, c'est que « ce mot a été créé sans aucune nécessité ni utilité ». Pour le remplacer, il propose successivement *bienveillance*, *charité*, « qui rappelle l'amour divin et les grâces », et contient « l'amour des hommes ».

Je n'aurai garde de discuter de la charité chrétienne avec M. Jules Simon qui y est passé maître. Je lui ferai seulement observer que lorsqu'Auguste Comte — qui demeurera, toutes compensations faites, un des grands cerveaux de l'humanité — a forgé de son bon

marteau le mot *Altruisme*, il voulut désigner un sentiment qui contient à la fois la bienveillance et la charité, sans se limiter aux formes spéciales de la bonté intéressée ou non.

Ce n'est point, comme le croit M. Jules Simon, par amour de la symétrie que le philosophe a opposé l'*Altruisme*, c'est-à-dire le sentiment qui porte l'homme vers autrui, à l'*Egoïsme* conservateur du *moi*. Auguste Comte visait plus haut. Il a voulu caractériser l'opposition des deux forces primordiales dont l'équilibre mouvant fait l'homme tout entier : la force *centripète* qui ramène toute action au *moi*, la force *centrifuge* qui l'en éloigne.

C'est là une conception scientifique qui, remarquablement, ramène l'homme à la loi suprême de l'ordre universel. Votre bienveillance qui peut être de scepticisme, votre charité qui se vante d'être de foi, ne sont que des combinaisons de ces deux forces antérieures aux plus vieilles religions, et créatrices de toute action humaine. Rien de plus éloigné de l'altruisme que la charité chrétienne, qui, ayant pour principe l'appât d'une récompense éternelle, n'est, sous un déguisement merveilleux, qu'une manifestation de l'égoïsme le plus raffiné.

L'altruisme est en germe dans tout ce qui respire, et le *combat pour la vie* ne rend compte que d'une partie des phénomènes. Le lapin qui dévore sa nichée fait acte d'égoïsme. La chatte qui se jette à l'eau pour sauver ses petits donne un exemple évident d'altruisme. Ainsi fait le coq appelant la poule à la découverte de quelque grain, et feignant de picorer pour engager l'arrivante à se saisir du butin. Les mots bienveillance et charité n'ont point ici d'application.

Quant à l'altruisme humain, il est en voie de développement, et c'est à ses progrès qu'il faut mesurer le degré de civilisation et de justice sociale d'un peuple. J'ignore quel nouvel ordre social pourra produire la libre expansion de ce sentiment dans l'avenir, mais je note, dès à présent, qu'arrachant l'individu à l'éternelle contemplation de soi, il étend la sympathie de l'homme au delà de l'humanité elle-même, à tout ce qui a vécu, vit, ou vivra, à tout ce qui est, au Grand Pan éternel. Considérée de ce point de vue, il ne reste de la charité chrétienne tant vantée qu'un bien misérable calcul.

Avec l'idée qui se modifie, il faut bien que le mot change, et c'est peut-être moins la dissonance du mot que l'idée nouvelle qui choque M. Jules Simon. Comme c'est un sage, il en prendra son parti.

Les plus beaux mots, les mots *à fleur de coin*, comme dit Littré, s'altèrent par l'usage, et l'homme doit, suivant ses besoins, frapper sa monnaie nouvelle. Le *caritas generis humani* eut son grand jour. Dans la pratique nous nous en accommoderions fort aujourd'hui. Mais la pensée, sans attendre les lentes réalisations des hommes, pousse toujours plus loin, et la langue fatalement doit la suivre. Qu'elle l'accompagne fidèlement dans ces mille détours, qu'elle en épouse les formes changeantes, qu'elle s'applique — suivant ses lois propres — à en reproduire les nuances infinies, voilà sa loi. Quant à lui barrer la route au nom du *mot sacré spiritualisme*, folie! car ce n'est pas le mot qu'on prétend arrêter, c'est l'idée qu'il représente. Oui, c'est devant la pensée humaine que les douze crânes pelés se dressent pour lui dire : « Tu n'iras pas plus loin. » Elle ira plus loin, messieurs, et plus loin

encore, aussi indifférente à vos *halte-là* qu'à vos *laissez-passer*.

L'Église eut de ces prétentions jadis. Ceux qui allumèrent le bûcher d'Étienne Dolet en sont réduits à se contenter aujourd'hui de la congrégation de l'*Index*. Que peut l'*Index* laïque de l'Académie, là où l'Église a échoué. Avant que d'expier en place Maubert le crime d'avoir pensé librement, Dolet avait prêté le secours de ses presses à François Rabelais. Et celui-ci frappant joyeusement — sans permission académique — la belle monnaie sonnante de la pensée libératrice, fit plus pour la langue française et pour la liberté d'écrire que toute notre Académie. C'est à ce grand poinçonneur de mots que M. Jules Simon lui-même doit, pour une bonne part, d'avoir pu charmer ses contemporains de son christianisme hérétique. Si Maître Alcofribas avait eu besoin du mot *altruisme*, l'idée ne lui fût pas venue qu'une autorisation pût être nécessaire. Honneur au curé de Meudon, et nargue de l'Académie !

VI

FIN CHRÉTIENNE

A propos de la mort de M. le comte de Paris, je lis beaucoup de déclamations sur les *fins chrétiennes*. Chacun meurt comme il peut, et ce n'est pas la faute des victimes du dernier accident de chemin de fer si elles n'ont pu recevoir l'absolution de M. l'abbé d'Hulst.

bronches c'est l'éternelle souffrance. Tel est le marché, compliqué, comme tous les marchés, de mille formules procédurières — dogmes ou rites — où le prêtre joue le rôle d'une sorte de notaire accrédité auprès des deux parties contractantes.

Voici dix-huit siècles que se poursuit l'expérience. Ce n'est qu'un moment de l'histoire humaine depuis l'apparition de l'homme sur la terre. Les peuples qui s'y sont soumis sont en minorité sur la planète. Néanmoins dans ce court espace de temps, et, sur ce petit continent, assez de faits ont été recueillis pour qu'un jugement puisse s'établir.

Eh bien, après cette épreuve, après un règne ininterrompu de guerres étrangères, de guerres civiles, de guerres de religion, de massacres faits au nom du Christ, d'assassinats isolés ou en masse dont les derniers sont d'hier, et dont certains chrétiens (n'est-ce pas, Galliffet?) appellent publiquement de tous leurs vœux le retour, on peut affirmer que la doctrine chrétienne n'a pas réussi à rendre les nations soumises à sa loi plus désintéressées, plus justes, que les peuples qui lui ont échappé. Elle a excusé le vice, sanctionné le meurtre, béni le crime, brûlé le meilleur, absous le pire. Pendant ce temps, des centaines de millions d'hommes vivaient, comme ils font encore, sous la loi du Bouddha, de Lao-Tseu, de Confucius qui ne reconnaissaient pas de Dieu personnel, et, pour un même nombre d'unités humaines, fournissaient une somme totale de meurtres qui n'est certainement pas supérieure à celle des chrétiens.

L'absurde prétention à la possession de la vérité absolue a converti en actes d'abominable violence un sentiment excellent chez les catholiques : le désir de

sauver leurs semblables. Ainsi l'humanité a pu tirer le mal extrême de ce qu'il y a de meilleur en elle. Et je suis bien obligé de constater que les pires tortureurs de l'Inquisition ont fait une fin tout aussi chrétienne, sont morts dans une aussi belle paix avec eux-mêmes et avec leur Créateur, que M. le comte de Paris en personne. Ils avaient fait un marché, eux aussi, et partaient confiants dans la récompense promise. Etrange résultat que d'endormir dans la même paix tranquille l'homme qui secourt ses semblables, et celui qui les massacre au nom du même Dieu de bonté.

D'ailleurs a-t-il donc si extraordinairement secouru ses semblables, l'homme qui meurt avec une fortune de quarante millions? Il se peut qu'il ait donné quelque chose. Quel Chinois n'en a pas fait autant? Notre chrétien a gardé quarante millions, ce que le Christ a expressément et violemment condamné par chacune de ses paroles. Et, après avoir ouvertement violé la loi fondamentale du Christ pendant près de soixante ans, il obtient la récompense suprême d'une foi chrétienne, parce qu'il a observé les rites. Voilà la chose misérable, voilà le mensonge que les hommes décorent du nom de religion!

Allez chercher le dernier Taoïste et amenez-le devant ce cadavre. Dites-lui : « Ce que cet homme a fait de bien, — et il n'en a fait ni plus ni moins que la moyenne des hommes, chrétiens ou non, — il l'a accompli en vue d'une récompense extra-terrestre. Nous, ses coreligionnaires, nous sommes très fiers de la beauté d'une telle doctrine. »

« Votre conception, dira le Chinois, est la plus grossière qui soit. Fonder la vertu sur l'égoïsme, c'est la détruire. Dans les sciences de l'expérimentation vous

Faute de ce viatique, quel accueil les attend au seuil de l'*au-delà*, je ne le saurais dire. Ceux qui le disent demeureront toujours fort embarrassés de la preuve. C'est un article de foi de la religion chrétienne que les bonnes œuvres ne suffisent pas pour être sauvé. Il faut avoir subi certaines épreuves, prononcé certaines formules, pratiqué certains rites pour que Dieu, dans sa toute bonté, vous exempte des tourments éternels qu'il vous réservait en punition d'une vie que nul n'avait sollicitée de lui. Cela est plein de mystères, assurément, dont le moindre n'est pas de voir Dieu se soumettre aux décrets des hommes qui se sont arrogé le sacerdoce.

Je suis épouvanté vraiment, de penser combien c'est chose rare qu'une fin chrétienne. En matière de religion nous en sommes restés au système de Ptolémée. Il nous semble, et nous soutenons contre l'évidence que l'univers gravite autour de notre dogme. Nous savons pourtant qu'il n'en est rien, que le judaïsme ne fut qu'un point imperceptible dans l'histoire de l'humanité, et que le catholicisme — même secouru du protestantisme détesté — n'a amené au Christ qu'un contingent dérisoire, au regard du monstrueux grouillement d'humanité depuis l'apparition de la vie sur le globe. Si l'on n'a pu être sauvé que par Jahvé et Jésus, que de milliards de milliards d'êtres humains pour jamais dans la flambante géhenne, sans parler de tous les chrétiens réprouvés! Cette pensée m'enlève beaucoup de mon admiration pour la mort calme et résignée d'un chrétien, — que ce soit le comte de Paris ou un simple marchand des quatre-saisons, — car je trouve cette félicité individuelle payée vraiment d'un trop haut prix. Et si j'étais

l'un des élus, il me peinerait beaucoup de penser de quelles éternelles tortures se compense mon éternelle félicité.

Quoi qu'il en soit, prenons le fait d'une belle mort chrétienne. Voici un homme qui a bien vécu et qui meurt bien. Je m'incline. Mais, non content de mon salut, vous prétendez m'imposer l'admiration des règles de vie et des pratiques religieuses, grâce auxquelles cet homme, qui a passé en faisant le bien, se résigne à l'inévitable. Vous m'obligez donc à suspendre mon hommage et à discuter. Soit.

Comment ne constaterais-je pas tout d'abord qu'en dehors de la Judée, avant et depuis le Christ, des milliards et des milliards d'hommes ont vécu ignorants de la Bible et de l'Évangile, qui ont été excellents. Leurs vertus, qui seront punies là-haut, dites-vous, n'en ont pas moins été éclatantes, et d'un haut enseignement, en même temps que directement profitables à leur prochain. Ils ont aimé autrui *avec désintéressement*, et ils ont tout donné d'eux-mêmes, sans autre récompense que la jouissance intime d'un noble sentiment réalisé.

Je m'arrête à cette pensée, et puisque vous m'y forcez, j'analyse les sentiments de ce chrétien qui meur dans la paix de l'âme. Je recherche le mobile de ses actions.

Qu'est-ce que je trouve? Un marché du plus méprisable égoïsme entre l'homme et le Maître de l'Univers. On l'a dit cent fois. On le redira cent fois encore. Toute la conduite du chrétien n'est qu'une éternelle lettre de change tirée sur l'Éternel. On voit bien que les fils d'Abraham ont passé par là. Je ferai le bien, dit l'homme, mais donnant, donnant : j'attends une récompense. Fais donc, dit le Créateur, car si tu

nous avez dépassés, sans doute, bien que nos premières découvertes soient de beaucoup antérieures aux vôtres. Dans l'analyse de l'univers, vous avez accompli des prodiges. Mais la synthèse que nous avons faite de l'homme, longtemps avant votre Christ, domine encore d'une vertigineuse hauteur votre religion d'aujourd'hui.

« Une doctrine de récompenses et de châtiments au delà de la vie, cela est d'une barbarie primitive. Il y a plus de deux mille ans que nous avons franchi cette étape. Parmi les hommes, les uns observent la bonne règle par crainte de la police, ou dans l'espérance d'une élévation au mandarinat supérieur, les autres font le bien pour lui-même et le pratiqueraient dans une île d'où la gendarmerie et les boutons honorifiques seraient absents. Pouvez-vous nier que ceux-ci soient supérieurs à ceux-là ?

« Eh bien, c'est notre situation, à nous, vis-à-vis de vous autres. Nous prétendons faire le bien pour l'exaltation d'orgueilleuse joie qu'il met au cœur de celui qui le pratique en le laissant ignorer de la foule, dédaigneux de tout ce qui peut paraître une récompense, au point de fuir l'approbation publique. Sans doute, il y a des méchants et c'est pour eux qu'est faite l'alternative du gendarme ou du bouton d'honneur. Mais cela est de l'homme. La construction de l'univers ne comporte pas ces choses.

« L'homme est la composante de deux forces : l'une d'égoïsme, et l'autre d'expansion affective. La joie de faire prédominer l'amour d'autrui est si grande qu'il ne se peut concevoir de récompense plus haute. Et cette récompense-là n'est pas une vaine chimère, je la tiens, je la sens, nul ne m'en peut frustrer.

« Ai-je fait le bien? Peut-être. Si je vous le disais, j'en perdrais le mérite à mes propres yeux. La pudeur de ma joie est tout ce qui me reste d'égoïsme, et cette affirmation du *moi*, je ne veux ni ne puis y renoncer. Vous pouvez assister à ma mort. Elle sera plus tranquille que la vôtre. Je n'ai besoin de personne pour me rien promettre. J'ai reçu. »

Ainsi parlerait le Chinois. Et ce n'est pas M. l'abbé d'Hulst qui pourrait lui faire une pertinente réponse. N'est-il pas vrai, mon ami Louis Ménard?

Nous sommes trop petits dans l'ensemble des choses;
La nature mûrit ses blés, fleurit ses roses,
Et dédaigne nos vœux, nos regrets, nos efforts.
Attendons, résignés, la fin des heures lentes.
Les étoiles là-haut roulent indifférentes;
Qu'elles versent l'oubli sur nous. Heureux les morts!

VII

RÉSIGNATION

Il y a dans le testament de M. le comte de Paris un mot qui vaut d'être relevé parce qu'il exprime bien le sentiment unanime de la bourgeoisie française. La religion doit fournir « à ceux qui souffrent un motif de résignation dans l'espoir de la vie future ». Parcourez Paris et la France : de l'hôtel du faubourg Saint-Germain — dernier asile des sentiments bourgeois — aux Champs-Elysées ou à la plaine Monceau, du château seigneurial à la maison cossue du petit bourgeois

retiré des affaires, on vous tiendra le même langage. On n'entrera pas dans les questions de doctrine. On vous fera même sur des articles de foi les concessions les plus larges, mais vous entendrez répéter à tout propos : « La religion est *un frein* pour les méchants. (Ceci encore est dans le Testament.) Que deviendrions-nous — nous, c'est la classe possédante — si la religion n'enseignait pas la *résignation* aux malheureux de ce monde. »

Tel est le point de vue utilitaire. Nos bons bourgeois, titrés ou non, qui ne se feraient point du tout manger aux bêtes pour la divinité du Christ, défendent énergiquement de leurs discours, et même de leur argent, la religion de ce même Christ — ou du moins ce qu'on nous donne pour tel — en raison de la garantie qu'ils y croient trouver pour leurs biens terrestres. Si bien qu'une religion qui fut primitivement de déshérités et de mendiants, fondée sur le mépris des richesses, se trouve, par suite du gauchissement des institutions sociales, une doctrine de défense des riches contre les pauvres.

Pour ce qui est du *frein*, il suffit de laisser parler l'histoire. Les peuples qui n'ont pas craint dans le passé, et ne craignent pas dans le présent, la fournaise infernale avec ses diables cornus — c'est l'immense majorité des hommes — n'ont pas connu plus de crimes que les nations prétendues chrétiennes. Je crois même que si l'on devait prendre au sérieux le châtiment barbare qui punit d'une *éternité* de peines une faute *d'un jour*, — que nous n'aurions jamais commise si Dieu nous avait laissés dans la paix du néant, — l'odieuse cruauté du maître de l'univers ne pourrait susciter en nous qu'un grand cri d'anathème,

comme celui que poussa Mme Ackermann d'une si magnifique fureur.

Voilà pour la crainte du châtiment. Quant à la récompense, elle est superbe en vérité, bien que nous soyons incapables de dire à quelle sorte de joies elle nous condamne pour l'éternité. Mais la récompense, comme la peine, ont l'inconvénient grave de se trouver renvoyées, pour employer une expression populaire, à *la semaine des quatre jeudis*. Cette heureuse et décevante semaine, nous l'attendons si longtemps sur la terre, sans jamais la voir venir, que lorsqu'on nous la promet pour l'autre monde, nous pouvons répondre que le *truc* est éventé dès celui-ci. C'est sans doute pourquoi ce merveilleux mirage ne produit pas du tout sur les malheureux de la terre l'effet d'abêtissante terreur qu'on se donne tant de peine pour susciter en eux.

Car ils ne sont pas résignés à leur malheur, sachez-le, heureux du monde, qui ne trouvez pas le bonheur tant cherché, dans les satisfactions où se débat tristement votre ivresse blasée. Ils ne sont pas résignés et ne le seront jamais : c'est la loi du progrès. Humainement et socialement, il n'y a pas de conception plus fausse que la vôtre. Le monde que vous rêvez de nous faire est de jouisseurs hébétés et de résignés inertes.

C'est la divine souffrance qui aiguillonne l'homme et le pousse en avant à la conquête du mieux. C'est le principe de l'évolution qui est la loi du monde. Si la mousse s'était résignée, la merveilleuse orchidée ne serait pas. Si la bête rampante avait accepté son lot, l'oiseau ne fendrait pas les airs, et l'homme serait resté dans les possibilités avortées des

choses. Si notre primitif ancêtre s'était contenté de sa caverne contre les bêtes fauves, si le froid, si la faim ne l'avaient poussé dehors à la recherche des vêtements de peau, à la conquête du feu, aux tentatives de culture, le grand prodige ne se serait pas accompli, et nous n'aurions pas vu l'évolution physiologique des êtres aboutir à l'évolution intellectuelle qui est l'histoire de l'humanité.

Et dans ce nouveau domaine, aux horizons merveilleux, d'où est venu le perfectionnement, l'évolution de progrès sinon de ceux qui, loin de se résigner, répondaient au *oui* écrasant du fait, par le *non* révolté de l'esprit. « Tout est bien », disait-on. Ils répliquaient : « Tout sera mieux. » Et pour une réalisation d'idée qu'ils ne devaient jamais voir, ils sacrifiaient leurs joies, leur vie. Et de la souffrance aiguë qui les avait poussés dans l'action, procédait pour l'humanité une atténuation de souffrances.

Et ce gain n'est pas fait, qu'un autre se présente à faire. En avant ! toujours en avant ! La récompense est au bout. Si le Christ s'était résigné, il se serait renfermé dans le silence, au lieu de monter sur la montagne. Si saint Paul s'était résigné, il n'aurait pas quitté le môle de Séleucie pour affronter, avec Barnabé, les naufrages de la mer en vue de la conquête du monde. C'est ce jour-là que fut fixée la destinée du grand et malheureux Julien qui devait naître trois cents ans plus tard. Jean Hüss, Luther, Rabelais, Etienne Dolet ne furent pas des résignés. Notre merveilleux XVI[e] siècle, notre beau XVIII[e] siècle sont tout de révolte. C'est par eux que nous sommes.

Résignés, notre petit duc d'Orléans s'appelait Pharamond avec un chiffre au bout. La résignation n'est pas

de l'homme et c'est ce qui fait sa grandeur. Il a beau s'intituler chrétien, il proteste contre son mal, et le travail est sa révolte heureuse contre la planète qui défend ses trésors. Il pioche, il creuse, il retourne la terre, il extrait la pierre, il coupe le bois, il engrange sa moisson et bâtit sa cité.

Personne ne se résigne, vous dis-je, puisque, dans la résignation, l'homme n'est plus qu'un bœuf vautré dans la prairie close, ou agonisant derrière le mur qui défend l'herbe contre ses entreprises. Demandez donc au prêtre qui veut être évêque et flagorne Casimir-Perier, s'il se résigne. Demandez donc à notre jeune Philippe pourquoi il veut *agir*, puisque son père est si grand prêcheur de résignation. Je ne connais qu'un homme qui parle aujourd'hui de résignation avec une apparence de sincérité, c'est Tolstoï. Encore nous dit-on qu'il est fou. En tout cas, les souliers qu'il fait, pour rire, ne l'affranchissent pas de la nécessité où il se trouve de conserver ses maisons et ses champs.

La vérité, c'est qu'il n'y a qu'une sorte de résignation à proposer à l'homme, la soumission aux lois inévitables de son être qui l'ont pétri du sol pour le rendre à l'argile mère. La seule révolte illégitime est contre la fatalité supérieure qui, nous ayant fait surgir à la conscience, nous rend au non-être antérieur. Et c'est justement contre cette fatalité que le dogme chrétien est en révolte, réclamant une immortalité qui n'est pas de ce qui vit.

Nous payons la conscience de la souffrance, et nous nous rachetons de la souffrance par la mort. Telles sont les clauses du bail de vie que nous trouvons dans le berceau. Acceptons-les hautement, joyeusement. Puisque la bonne planète veut nous reprendre, sou

mettons-nous avec reconnaissance à sa loi, et dépensons nos forces de révolte au profit de nos compagnons d'existence. Accroître la conscience, diminuer ou peut-être simplement transformer la souffrance : voilà notre œuvre à nous.

Quand la terre s'ouvrira, quand ses révolutions seront accomplies, l'homme le plus perdu comme celui qui aura laissé, pour un jour, la plus glorieuse empreinte, seront pieusement ensevelis dans le même gouffre de silence. Seulement, ils n'auront pas vécu de la même intensité de vie. Cette joie de vivre haut et grand, que le cœur fort aura seul connue, s'il s'est vraiment donné tout entier, c'est la récompense suprême. Ne l'eussions-nous tenue qu'une hèure, elle vaut lá vie.

Alors la vague furieuse du monde peut assaillir l'homme impavide. Ayant dépensé pour autrui toute sa puissance de révolte, noblement résigné pour lui-même, il emporte l'inestimable trésor dans la paix de la terre, pour en faire le généreux apport au grand réservoir des forces qui furent et qui seront.

VIII

A QUI LE CHOIX?

Ce qui horripile la bourgeoisie bien pensante dans la tentative d'école irréligieuse de Cempuis, c'est qu'on applique cet enseignement « à de petits malheureux *qui n'ont pas le choix* entre Cempuis et autre chose »

Cette lamentation part d'un bon naturel. Mais, je le demande vraiment à M. Magnard, qui est-ce qui *choisit*, dans la vie?

L'idée de proposer à un enfant de six ans de choisir entre Cempuis et l'école des frères, est assurément la plus grotesque du monde. Et ce serait cependant moins ridicule que de faire catholique, par la vertu du baptême, un enfant de deux jours, qui n'a certes pas été consulté. Cette détermination emporte pour l'avenir les plus graves conséquences. Qui donc propose de prendre l'avis de l'intéressé? Parlera-t-on du consentement universel? Quelle plaisanterie! La religion catholique prétend, il est vrai, à l'universalité, — comme l'indique son titre, — mais c'est une religion athée, le bouddhisme, qui a jusqu'ici la majorité parmi les hommes. Et le catholicisme est si loin de compte, que, si on le mettait aux voix dans l'ensemble de la planète, le suffrage universel des hommes le montrerait en minorité de plusieurs centaines de millions de voix. C'est cette religion de minorité que nous infligeons à notre enfant, encore humide du ventre de sa mère, par la seule raison que notre père fit de même à notre égard. Cela ne choque point les philosophes du *Figaro*, tant est grande la force de l'habitude, mais cela blesse terriblement la raison.

Sans doute l'enfant se défendra plus tard, s'il le peut. Qu'il acquière seulement une individualité, en dépit des efforts que nous ferons pour l'en empêcher, qu'il soit victorieux du fatal atavisme, qu'il se libère de nos chaînes et des chaînes des ancêtres, qu'il pense avec sa pensée — qui sera toujours après tout celle que lui préparèrent ses engendreurs — et le sceau qui fut mis sur lui, à sa naissance, peut-être un jour s'effacera. Se borne-

t-on d'ailleurs à la prise de possession dont le baptême n'est que le signe emblématique? Non pas. On suit l'enfant jour par jour, heure par heure, minute par minute. A mesure que s'éveillent ses sensations, on les interprète pour lui. Il veut savoir, on lui donne des formules toutes prêtes qui, pénétrant les premières dans les vierges clairières de son jeune cerceau, s'y implanteront avec l'autorité d'axiomes de mathémati que au-dessus de toute contestation.

Terribles questions que celles de l'enfant. Ce sont celles de l'homme des premiers âges. Il n'a pas le temps d'apprendre, de chercher, d'analyser l'univers, de faire la science, et il lui faut — vaille que vaille — une raison des choses. Le père la lui donne, aussi sommaire, aussi imprécise, aussi imposante que fut pour l'homme des cavernes l'enseignement du coup de tonnerre. L'enfant ne demande pas un livre de physique ou de chimie, pas plus que la *Mécanique céleste* de Laplace ; il dit simplement : « Où sommes-nous, et qu'est-ce que nous faisons là ? » Même, on s'empresse de lui répondre par la genèse et la mécanique et la chimie de la Bible, avant qu'il n'ait interrogé.

Qu'en résultera-t-il? C'est que plus tard, quand il abordera la solution scientifique, il faudra qu'elle se subordonne à la première, qui toujours dominera sa pensée, sa vie. Voilà ce qu'on décide pour lui avant qu'il n'ait eu le temps de se reconnaître. Le père, le tuteur, ceux qui l'ont recueilli choisissent pour lui, comme on a choisi pour eux, d'un mot fixent une vie, décrètent des douleurs ou des joies comme d'autres décrétèrent pour eux. Dans les ascensions alpestres, c'est le lien commun qui décide du sort de tous. Ainsi

la sombre fatalité, des anneaux serrés de sa chaîne, nous asservit à ceux qui précèdent, pour asservir à nous ceux qui suivent, entraînant toute la chaîne tragique, des sublimes hauteurs au gouffre sans fond.

Dans l'enchaînement universel des causes, conçoit-on un atome qui, poussé par sa loi dans la série des combinaisons que lui impose l'attraction la plus forte, s'arrêterait pour dire : « J'ai choisi »? L'évolution de vie masque de ses complications le phénomène, mais ne le change pas. Suivant les dispositions reçues des ancêtres, les sensations, les impressions, les pensées causeront en nous des déterminations, des volontés dont la combinaison consciente nous donne le sentiment de notre personnalité. La force d'évolution qui est notre loi, en nous ouvrant un champ d'action inconnu où peuvent se mouvoir nos conceptions les plus hautes nous permet, par une gymnastique intellectuelle et morale appropriée, par une éducation rationnelle du conscient et de l'inconscient, d'influer sur notre développement, et de créer à nos propres yeux la quantité de responsabilité individuelle nécessaire au fonctionnement des sociétés. Mais avec quelles forces affronterons-nous ce combat redoutable entre tant d'éléments ennemis, sinon avec la puissance de bien et de mal, d'altruisme ou d'égoïsme, issue des combinaisons incalculables d'une prodigieuse lignée d'ancêtres, ou, pour remonter plus haut encore, résultant de l'action des forces éternelles dont nous sommes le produit passager.

Il n'y a pas d'éducation pour faire d'un homme noir un jaune. Mais il y a une discipline intellectuelle et sentimentale qui, d'une longue suite d'anthropophages, fera sortir quelque jour un Çakya-Mouni qui, plus

compréhensif encore que le Christ mort seulement pour l'humanité, six cents ans avant le Golgotha, donnera son corps en pâture aux petits d'une tigresse parce qu'ils ont fai

Nous ne choisissons pas plus notre vie que nous n'avons choisi de vivre. Le *Figaro* racontait hier l'histoire de ce malheureux Foubert, joyeux garçon que j'ai connu, et qui après des fautes mystérieuses s'exila à Audierne où la fille d'un pêcheur s'unit à lui. Que d'étranges événements a-t-il fallu pour que l'enfant qui lui survit, vint au monde d'un bourgeois de Normandie et d'une pêcheuse de la côte bretonne. Quelles tendances de son père, et quelles de sa mère? Quels conflits de ces deux éléments? Et qu'a-t-il choisi de tout cela? Avec ce qu'il aura reçu de force, avec ce que les forces reçues lui permettront d'acquérir, il luttera, et nous le tiendrons pour responsable socialement parce qu'il doit s'appliquer à se faire des conditions de vie compatibles avec celles d'autrui.

Mais ce qui est absurde, contradictoire, fou, c'est la responsabilité de la créature devant le créateur. Je dis à Dieu : « Si tu n'es pas content de moi, tu n'avais qu'à me faire autrement », et je le défie de me répondre. Il y a dans Lucien un curieux dialogue de Minos avec Sostrate. Le juge des enfers prétend punir le nouvel arrivant.

— Tout ce que j'ai fait dans ma vie, dit Sostrate, l'ai-je fait volontairement, ou ma destinée n'a-t-elle pas été filée par la Parque?

— Par la Parque évidemment, répond Minos.

— Punis donc la Parque », reprend l'autre.

Et voici la conclusion du discours : « Détache-le, dit Minos à Mercure, et prends garde qu'il apprenne aux

autres morts à nous interroger de même. » Remplacez la Parque par Jéhovah ou par les lois de l'Univers, et dites-moi depuis quand le vase de terre doit des comptes au potier.

Pour conclure : quand des lois inconnues nous confient l'enfant vagissant sorti de nous ou d'un autre, aidons-le, voilà le précepte. Aidons-le dans son corps et dans son esprit. Enseignons-lui le connaissable, faisons-lui l'histoire de l'esprit humain dans le champ de l'inconnaissable, armons-le de la règle de justice qui doit être la condition de la vie sociale, et puis : « Bonne chance, ami. La consolation suprême c'est qu'après avoir peiné, et souffert, et crié, après avoir transmis ta peine, et ta souffrance, et tes lamentations, tu rentreras dans le bon repos d'avant la vie, heureux d'avoir vécu pour savoir, pour aimer, heureux de ne plus vivre pour participer enfin, après tant de maux, à la sublime indifférence des choses éternelles »

LE TRAVAIL

OUVRIERS ET PATRONS

I

OUVRIERS ET PATRONS

J'écrivais, récemment, que l'organisation moderne de l'industrie sépare de plus en plus le patron de l'ouvrier. Je m'étonne que le fait soit contesté. Qu'est devenu le patron des anciens temps, avec ses deux ou trois ouvriers et son apprenti? Entrez dans un de nos ateliers d'aujourd'hui, et la réponse vous sera faite.

L'industrie moderne, avec ses exigences de rapidité et de bon marché, a dissocié tous ces petits groupes quasi familiaux, pour joncher de leurs débris l'usine monstrueuse. La mortelle machine relie entre eux, pour un temps, les efforts communs de tous ces automates, puis les rend isolés, désemparés, sans aide et sans soutien, au taudis, au cabaret, à la rue, trop heureux quand la cité ouvrière ne maintient pas sur eux la dure main du patron. Le bon marché des pro-

duits leur a t-il rendu en confort ce qu'ils ont perdu de protection amicale et de liberté? Cela est fort contestable. l'amélioration des conditions de la vie aboutissant surtout à créer en nous de nouveaux besoins.

Le progrès, ou si l'on veut, le changement, a été de passer d'une période d'autorité directe de l'homme sur l'homme, où se mélangeaient étrangement la bienveillance et l'oppression, à une période de lutte ouverte, d'où surgit nécessairement la conception du droit égalitaire.

C'est l'histoire même de la politique, où le bon despote de famille, de tribu, de peuple, fut un père, un ami, avant de devenir un tyran. En ces temps, la primitive équité suffisait à qui ne cherchait pas la justice L'Équité, moins parfaite, mais plus humaine, s'adaptant mieux à la variété, à la complexité de chaque cas individuel. La Justice, plus belle, plus haute, — par le droit proclamé, — mais si rigide, que l'approximation que nous en pouvons obtenir blesse trop souvent encore, là où nous lui demandons de guérir.

A quoi bon disserter sur ces choses? L'évolution fatale nous entraîne. Dans l'industrie, comme dans la politique, le bon despotisme a fait son temps.

Le *patron père*, le *patron ami*, vivant de la vie de ses ouvriers, peinant ou prospérant avec eux, a disparu ou achève de disparaître. Avec lui, se sont envolés tous les sentiments nés du contact quotidien, nés d'intérêts communs, de joies et de souffrances communes. Dans l'atelier tumultueux, un seul recours désormais : le droit de chacun. Et de part et d'autre la lutte pour le droit, l'acharnement dans la revendication individuelle exaspère l'égoïsme et tue la bonté.

Pour la plus grosse part, patrons et ouvriers luttent

directement entre eux à coups de réductions de salaires, d'accroissement de travail, de malfaçons, de grèves, d'exigences et de refus de concours. Dans le gouvernement, dans le Parlement, même lutte entre leurs délégués, non moins âpre. Les ouvriers cherchant toujours à faire masse contre le patron, les patrons coalisant de leur côté tous les intérêts menacés pour détourner ce péril.

Telle est notre civilisation. Nous en sommes à la lutte pour le droit. Lutte acharnée, sanglante, qui n'est pas près de finir. C'est notre lot d'en être les témoins, les acteurs, et nous quitterons la scène avant d'avoir vu la grande réconciliation finale, que, même par notre action de bataille, nous aurons contribué à préparer. Car, du droit conquis, du droit agissant, vivant, jaillira finalement l'exaltation de la personnalité humaine, mais ennoblie, désintéressée d'elle-même, ardente à sortir de l'inutile *moi* pour se répandre au dehors et féconder le monde, par le divin conctact avec l'humanité.

Ce n'est pas le XIX[e] siècle qui doit voir ces choses. Nous sommes au plus fort de la lutte. Dans l'atelier, comme dans la mine, l'homme forge, taille ou pioche, silencieux, mûrissant des pensées de combat. Quel point de contact, quelle amorce de conciliation avec son patron qu'il ne connaît pas? S'il est sous la règle d'un grand chef d'industrie, celui-ci est aux prises avec trop d'urgents problèmes — d'où peut dépendre le sort même de son entreprise — pour avoir le temps de se familiariser avec chacun de ceux qui geignent en bas, pendant qu'il peine à son tour au-dessus d'eux.

Dans le grand combat que le patron soutient contre

les industries rivales, le salaire ouvrier, c'est-à-dire la vie de ses hommes, est un élément de marchandage qui, réduit au minimum, peut lui assurer des débouchés nouveaux, le succès décisif qu'il ambitionne. Et, marchant de conquête en conquête, il va perdu dans la vision qui le ravit, sans voir que ce ravissement est fait de femmes anémiées, d'enfants étiolés, d'hommes usés, de vies épuisées, détruites. Demandez donc à l'homme d'Austerlitz de s'amollir de pitié pour sa chair à mitraille, *sa matière première*, à lui Il sera, s'il s'attendrit, très louable, mais vaincu : saint François d'Assise, et non Napoléon.

L'industriel n'est pas méchant, Napoléon non plus. Il a sa caisse de secours et de retraite, tout comme le conquérant ; son dispensaire, comme l'autre ses ambulances. Moyennant quoi, tous deux sont en règle avec l'humanité. Et tout ce qui pourra être sauvé, prolongé par la bonté officielle, doit retourner à la bataille, jusqu'à ce que la destinée s'émeuve et, par la mort secourable, mette fin à tant de maux.

Il y a quelque chose de plus redoutable encore que le grand industriel. C'est la société anonyme, qui est maintenant la règle de la haute industrie, comme elle est en voie de s'emparer du commerce.

Là, pas même ce patron vers qui peut monter, de hasard, un cri de pitié. Les patrons, ce sont les actionnaires changeants, dispersés dans le monde, qui ne connaissent de l'usine que le dividende. Qu'est-ce que le directeur? Un agent de compression, comprimé lui-même. Et sous le tour de vis impitoyable, le dividende péniblement exprimé du travailleur, s'accumule au profit d'inconnus.

Le directeur d'une très grande compagnie de

transports me disait un jour qu'un centime de relèvement dans le prix de l'avoine correspondait à un franc de réduction dans le dividende de ces actionnaires. Aujourd'hui, il nourrit ses chevaux de maïs. Demain peut-être, de sciure de bois ou de pierre écrasée. Ils ne protesteront qu'en mourant.

Remplacez les chevaux par des hommes, et voyez quelles sortes de problèmes se posent pour le directeur d'une de ces grandes entreprises que la tyrannie anonyme du dividende met dans la nécessité d'extraire de l'homme tout ce qu'il peut rendre.

Voilà à quoi se heurte l'effort ouvrier. Il y a de bons patrons, il y en a d'excellents, qui font de leur mieux pour soulager les plus criantes misères dans le petit cercle où ils se meuvent. Qu'est-ce que cela dans le grand massacre? A la Moskova, j'imagine qu'on vit mille traits de pitié, de générosité. Il n'y en eut pas moins, le soir, quatre-vingt mille morts ou mourants sur la terre labourée de carnage.

Lorsqu'en 1848, on se mit à prôner d'enthousiasme les vertus de l'association, on nous fit des descriptions enchanteresses de ces sociétés ouvrières qui allaient réduire à merci les capitalistes, trop heureux désormais de se mettre au service du travail. On n'avait oublié qu'une chose, c'est que les capitaux s'associeraient d'abord, et que, par là, le problème paraîtrait plus éloigné que jamais d'une solution de raison et de justice. Nous y aurons au moins gagné de voir les données du problème s'éclaicir et se subordonner. Cela n'est pas indifférent.

Quand on est aux prises avec cet élément déconcertant, l'homme, il faut se garder de l'illusion qu'on verra peut-être, quelque jour, le résultat de ses

efforts. L'humanité a sur le génie même l'avantage de disposer du temps.

Dans ce grand atelier du monde, où s'élabore l'œuvre mystérieuse de l'humanité future, chaque homme est son patron, s'il a la volonté. Il y a place pour tous les bras, pour tous les cœurs. Rien ne se perd, aucun effort n'est de trop, aucune bonne volonté n'est inutile. Puisse cette pensée encourager quelques vaincus.

II

L'ARMÉE DE RÉSERVE

Quand vous rencontrez, par la ville, la voiture à galerie ou le petit omnibus de nos gares, pesamment chargés de ces malles démesurées qui font le tour du monde, regardez à vingt pas en arrière.

Sur le trottoir ou sur la voie, à travers l'encombrement des piétons ou des voitures, des hommes suivent péniblement, au pas gymnastique, trop aisément distancés par les petits chevaux des Landes ou les percherons. Misérablement vêtus, sanglés d'une mauvaise ceinture, ils vont, les coudes au corps, la tête rejetée en arrière, la bouche ouverte, les yeux hagards, hypnotisés par le lourd véhicule qui semble avoir des ailes, les entraînant d'une course désespérée, de la gare de Lyon ou d'Orléans à l'Arc de Triomphe, dans la boue, dans la pluie, dans le vent, ou — pis encore — sous le feu d'un soleil brûlant.

Entre le cheval et l'homme, c'est une gageure. Béni soit l'encombrement de voitures qui permet de souffler. Mais le cocher veut rattraper le temps perdu. Chaque coup de fouet qui sangle la bête, l'homme le reçoit aussi, car il faut hâter d'autant l'allure. Sinon, au détour d'une rue, un passant heurté, la douleur subite d'un violent effort, et le coche a disparu, et l'espoir incertain d'un misérable salaire s'est envolé.

Enfin l'homme a vaincu. Haletant, suant, soufflant, poussiéreux ou crotté, déchiré, repoussant, il est là, tout fourbu, offrant ses services au voyageur pour monter les bagages. Un signe de tête et, sur cette échine harassée, les lourdes malles vont péniblement se hisser d'étage en étage.

Mais on est à l'hôtel. Les porteurs sont à leur poste. Ou, devant la porte du domicile, le concierge ou le domestique accomplira son office. On n'a que faire du coureur.

Rebuté d'un geste, le malheureux regarde stupidement disparaître le pesant fardeau convoité. En vain cette course éperdue, cet effort désespéré d'une énergie vitale aux abois. Point de salaire, pas même d'aumône, car l'agent immobile, à quelques pas, veille sur l'ordre établi, qui veut que les misérables crèvent de faim suivant des règles déterminées. Il faut, le ventre vide, la carcasse tremblante, refaire le douloureux chemin, traverser Paris, retourner aux gares extrêmes, pour tenter de nouveau la mortelle aventure, avec le même résultat peut-être.

Effroyable métier, dira-t-on ! Ce n'est pas un métier. Il n'y a pas d'apprentissage, et nulle vie humaine ne pourrait résister à cette épreuve homicide.

D'où viennent ces hommes? Quelles catastrophes

ont jeté sur le pavé ces lamentables épaves du travail? De catastrophes, point. C'est le train ordinaire de notre régime économique qui veut que cela soit. Pas d'embauchage! Que faire? Mendier? Voler? Ils essayent, *d'abord*, autre chose. Les plus robustes, embusqués dans les gares, courent aux voyageurs, à travers Paris qui ne détourne pas la tête. Les autres s'ingénient comme ils peuvent, côtoyant lois et règlements de police, vivant à peu près, tombant, mourant on ne sait où, on ne sait comment.

C'est, comme a dit Karl Marx, l'*armée de réserve* du travail: les faibles, les inhabiles, tout ce qui est moindre, tout ce qui n'a pas de chance. Subitement embauchés aussitôt que les commandes affluent, expulsés du jour au lendemain dès que se ralentit le travail de l'usine, rôdant autour de l'atelier, enviant le dur labeur d'autrui, changeant incessamment de métier sans que rien les rebute, ils s'obstinent à garder juste assez de vie pour répondre au premier appel de l'embaucheur. Le hasard, l'aubaine d'une malle à décharger, la charité officielle ou privée, l'hôpital, la prison les aident à ne ne pas mourir tout à fait, jusqu'à ce qu'un cahot final les achève.

N'est-ce pas dans une de ces expéditions que Jean Four, l'autre jour, tomba sur le pavé, courant après un fiacre chargé de bagages? Un maire compatissant lui donna dix francs. Un juge de la République l'aida de huit jours de prison dont le Président ne lui fit pas grâce. Ainsi réconforté, Jean Four a prospéré sans doute. La République veille sur lui.

C'est ainsi que ces travailleurs, emplissant de leur bruit l'atelier qui les dévore, acharnés jour et nuit contre la matière rebelle, brûlant leur vie, précipitant

leur course vers une vieillesse hâtive et misérable, sont encore un objet d'envie pour ceux à qui le sort refuse de vivre et de mourir de cette dépense d'eux-mêmes.

Ils sont trop. Malthus a prêché en vain. L'atelier ne peut les tuer tous à la fois. Chacun doit attendre son tour. On n'a pas besoin d'eux aujourd'hui. Ils ne peuvent pas vivre normalement d'un salaire. On aura peut-être besoin d'eux demain. Il ne faut pas qu'ils meurent tout à fait.

Et le remous se fait de l'usine à la rue, de la rue à l'usine, au hasard d'une taxe douanière, d'un impôt, d'une découverte nouvelle, d'une mode, d'une fantaisie qui, subitement, emplit l'atelier ou le vide, promenant aveuglément la misère, la maladie, la mort dans l'humanité drue.

C'est très bien, les *lois de fabrique*. On s'en occupe avec grande raison. Il faut de l'air, de la lumière, dans l'atelier. Il ne doit pas être permis d'abuser de l'homme, pas plus que de la femme ou de l'enfant. Réglementons les heures de travail. Prémunissons le travailleur contre les accidents. Assurons sa vieillesse. Ce sont là de hautes entreprises, à peine ébauchées, dont la réalisation presse, et qui appellent l'effort de tous ceux que n'aura pas desséchés l'égoïsme bourgeois.

Mais la troupe dépenaillée, maladive, pour qui l'usine ne s'entr'ouvre que d'une façon intermittente, à des intervalles déterminés par l'imprévu, la lamentable *armée de réserve* du travail, ne fera-t-on rien pour elle? La charité, la prison même ne peuvent suffire à tout. Voyez le cas de Jean Four.

L'organisation de l'Assistance publique doit être reprise de fond en comble. Qui ne sait à quel point

la charité officielle, aussi bien que privée, est déplorablement exploitée par les professionnels ?

Une Société privée s'est fondée pour l'assistance par le travail. Il y a là, pour les municipalités de nos grandes villes, un champ fécond d'utiles expériences.

Au Conseil municipal de Paris, l'honneur de montrer le chemin.

III

LES RÉSERVISTES DU TRAVAIL

Je recois une lettre anonyme d'une personne qui prétend avoir eu à se plaindre des *coureurs* de bagages. Je ne les ai pas proposés pour le prix Montyon. Il est probable qu'il y a parmi eux un très grand nombre d'individus que l'imprévoyance, l'inconduite, le désordre ont acculés aux derniers expédients. Et après? Dans quelle classe de la société ne rencontre-t-on pas l'imprévoyance, l'inconduite et le désordre? Parce que les uns se saoulent bassement à l'assommoir, et les autres en toute élégance dans le restaurant à la mode, la faute est-elle moindre, si les conséquences sont différentes?

Et puis il y a de braves gens, aussi, parmi tous ces déchus. Je reviens à Jean Four, arrivant d'Angoulême avec les meilleurs certificats. Il ne trouve pas de travail. Dans sa course aux bagages, il tombe d'inanition. Huit jours de prison, parce qu'on a trouvé sur lui un couteau à virole qu'il avait de son père. Qui donc

cette condamnation atteint-elle, l'homme ou l'ordre social?

D'ailleurs, je n'entends pas esquiver la difficulté. Voulez-vous que le *coureur* ait vagabondé, mendié, volé? Soit. Il sort de prison. Votre juge ne l'a pas condamné à mort. Qu'en prétendez-vous faire, quand il est en règle avec la loi? Il a peut-être une femme, — illégitime, si vous voulez, — des enfants de hasard, à qui il tient par quelque fibre, comme la bête des bois. Tout ce monde a subi la pire détresse, les dernières affres de la misère, pendant que la prison achevait d'hébéter, de dégrader l'homme.

Cette course affolée dans Paris, que mon correspondant estime d'*excellente hygiène*, c'est du travail cherché au prix d'un effort désespéré, souvent inutile. Cela vaut un mot de pitié peut-être, une pièce même, avec cette pensée : « Cet homme en a plus grand besoin que moi. » Et tout ce qui vous vient à l'esprit, c'est de vous ériger en juge impeccable de celui qui dépense désespérément ses poumons, ses muscles et son sang, pour la chance douteuse d'un salaire insuffisant!

Eh! mon ami, tire-moi du danger.
Tu feras, après, ta harangue.

Qui sait? Si chacun faisait son bilan, le *coureur* aurait peut-être des excuses qui manqueraient à l'autre, si prompt à juger, si dédaigneux parce que c'est lui qui est dans le fiacre chargé de bagages.

Et il faut que ce soit un incroyant qui dise ces choses à de prétendus disciples du Christ!

Un jour, entrant chez Louise Michel, à Montmartre, j'y trouvai, assis devant une écuelle de soupe, un

homme dont je connaissais la triste vie. Rien n'est plus facile que d'abuser du grand cœur de Louise. « Savez-vous, lui dis-je tout bas, que cet homme a volé? — Eh bien! fit-elle, en ouvrant de grands yeux, il a faim tout de même. » Je n'en pus tirer autre chose, et je demeurai fort embarrassé de ma réponse.

J'avouerai volontiers qu'elle n'est pas toujours bien composée, *l'armée de réserve*. Seulement, que voulez-vous, *elle a faim tout de même*, comme dit Louise Michel. Elle a si bien faim, qu'elle en meurt quelquefois. Et c'est justement ce qui vient d'arriver à deux *réservistes* de Paris. Une jeune femme et son enfant, âgé d'un mois, ont été trouvés morts de faim, dans un taudis du quartier de la Muette...

J'ignore si la mère avait commis de grands crimes. Je ne répondrais pas qu'elle eût reçu la bénédiction nuptiale à la Madeleine, avec accompagnement d'orgue et de plain-chant. L'enfant, à la rigueur, peut être tenu pour innocent, bien que l'Église enseigne le contraire. En tout cas, les voilà morts. C'est de quoi rédiger un fait divers. Et puis tournons la page.

Pendant ce temps, il en meurt d'autres. Il y a tant de manières de mourir de faim. Ces deux misérables cadavres font un peu de bruit pendant une heure, parce qu'on nous les montre, hideusement émaciés, figés dans la suprême angoisse, accusateurs de l'homme comme de Dieu.

Mais, dans le cours ordinaire des choses, la faim ne procède pas aussi brutalement. Elle atténue d'abord la puissance de vie, étiole, anémie, réduit progressivement l'être à un minimum de vitalité qui le livre sans défense à toutes les maladies de misère. Les germes infectieux sont là qui guettent leur proie, et le

registre de l'hôpital vous dira d'une façon authentique le nom de la maladie mortelle. Mais derrière cette fausse étiquette, il y a la misère, il y a la faim.

Sur de tels fondements, s'élève la civilisation moderne ; sur le monstrueux amas de souffrances qui sont le crime de Dieu, se bâtit le peu de bonheur humain que notre égoïsme sauve du piège des choses. Contre l'exécrable destinée l'humanité s'efforce, tantôt supprimant quelque parcelle de douleur de la torture universelle, tantôt accroissant le mal, ou le laissant suivre son cours. Pour quelques subventions, quelques initiatives généreuses, des aumônes, des formules toutes faites de pitié menteuse, les heureux du monde longtemps se sont tenus pour quittes envers les misérables. Mais, voilà qu'il n'en va plus de même, et que les humbles d'hier se font arrogants, demandant des comptes et réclamant leur dû.

Aussi longtemps qu'on s'obstinera dans l'ancien ordre d'iniquités, les mauvais sentiments, la haine, la colère, la violence, répondront à la stupide résistance des égoïsmes apeurés.

Lorsque *des actes* irrécusables auront hautement prouvé la bonne volonté de tous pour tenter la réalisation d'un ordre meilleur, la grande paix humaine se fera d'elle-même dans les cœurs.

Alors, il n'y aura plus besoin de niveler la terre où git le guillotiné Vaillant, d'en ôter jusqu'aux dernières traces de sépulture, d'en jeter les fleurs à la voirie, de disperser ces petits tas de pierres qu'amoncèlent des mains inconnues, dans une protestation obscure qui est la menace de l'avenir.

IV

UN CONDAMNÉ

Il se dit, à la Chambre, de fort belles choses sur l'impôt *progressif* ou *dégressif*. Oserai-je présenter à nos députés quelques timides observations sur un impôt que je me permets de trouver remarquablement *agressif*.

Je veux parler de l'aventure de ce *marchand de mégots* condamné correctionnellement à *cent francs d'amende* pour avoir vendu, au prix de *cinq centimes*, un petit tas de bouts de cigares à des pensionnaires de Bicêtre.

J'ai lu le discours de M. Léon Say, et j'admire fort la rhétorique de ce philanthrope enragé. L'excellent homme déclare intolérable l'*impôt personnel*. Il entend supprimer le contribuable. Il faut être socialiste pour avoir la pensée d'atteindre les *personnes* par l'impôt. M. Léon Say taxe les *choses* simplement. Tant pis pour elles. Les maisons, les champs, les habits, le pain, le vin, la viande, se tireront d'affaire comme ils pourront. Passons-nous de ces choses et nous ne payons rien. N'est-ce pas merveille ?

Rodin, prépare ta statue pour ce bienfaiteur du pauvre !

Il est vrai que Rothschild ne peut pas déjeuner une fois de plus que le *ramasseur de mégots ;* souvent même il a moins d'appétit. Si le commerce du *ramasseur de mégots* a prospéré, et qu'il dispose de dix sous pour son déjeuner, l'Etat lui en prend bien deux ou

trois, car je le défie de rien manger qui ne soit pas imposé. Si bien qu'en fin de compte, le contribuable de M. Léon Say, tout exempt qu'il soit d'impôt, finit, ô surprise ! par payer les taxes qui, cependant, ne portent pas sur les personnes.

Ne te presse pas, bon Rodin.

Mais quoi ! tandis que prélevant deux ou trois sous sur les dix sous du *ramasseur de mégots*, je rogne du cinquième au moins sa part d'aliments, — ce qui est notable, — la même opération pratiquée sur le déjeuner de M. de Rothschild ne l'atteint pas du tout dans la même proportion, puisque le fût de Château-Laffitte paye exactement la même taxe que l'horrible piquette. C'est donc la rigoureuse justice pour les choses, lesquelles doivent être bien contentes, mais l'extrême injustice pour les hommes qui auraient vraiment le droit de maugréer.

Toute réflexion faite, ami Rodin, donne du pied dans ta maquette, et n'en parlons plus.

Le *ramasseur de mégots* est philosophe. Il accepte sans protester sa situation, puisqu'en dépit des discours et des proclamations, on s'obstine à ne pas la lui faire meilleure. Mais ces dix sous dont il donnera trois à l'Etat, encore faut-il les gagner. Il est vieux, fatigué, usé par l'âge, le travail, les vices même, si vous voulez, comme tel grand seigneur en renom. C'est une créature humaine après tout. Il a peut-être dans un coin quelque vieille béquillarde qui va mendiant aux églises, des enfants grandissant sur la voie publique. Il les aime peut-être, et voudrait, pour les aider, gagner les quelques sous dont l'Etat prendra le cinquième pour envoyer l'un de ses fils se faire tuer à Madagascar. Même seul, il faut vivre, puisqu'il y a des

gens payés pour repêcher qui se jette à la Seine.

Travailler? Où? Comment? Ressources professionnelles, nulles. Il ne sort pas des grandes écoles, celui-là. Il avait la ressource de ses bras. Elle lui manque. Où trouver l'emploi de son reste d'activité? Il se munit du petit bâton armé d'une fine pointe, et le voilà circulant tête basse, l'œil quêteur, entre les petites tables des *terrasses* de nos cafés. Il se faufile, il se glisse, il s'insinue. Sous les chaises, sous les tables, sous les jambes, un petit coup sec du bâton ramène la petite chose noire encore fumante, qui tombe d'un second coup dans la boîte entr'ouverte.

Il passe sans jamais s'arrêter, indifférent à la foule, le regard furetant dans le fourré des sièges et des guéridons, découvrant le butin où nul ne s'imaginerait de l'aller chercher, muet, tout à sa piste comme l'Indien trappeur. C'est un pauvre, mais il ne mendie pas. Il est misérable, de vêtements souillés, de barbe inculte et de mine lamentable. Le consommateur, qu'il agace, le méprise, le garçon de café dont il gêne le service le traque, l'agent, qui prévoit la tentation d'un larcin, le surveille, le patron, dont il offense la respectabilité, le chasse ignominieusement. Injurié, bousculé, vilipendé, il va toujours, déplorable juif errant, sans les cinq sous de l'autre.

Combien de fois dans un jour le chemin de la Bastille à la Madeleine? Dans le froid, dans la pluie, dans le vent, dans la boue, que de circuits, que de détours sur le pavé glissant, souliers troués, blouse ruisselante sur les vieilles jointures qui craquent. Désespérante poursuite de l'hiver à travers les *terrasses* désertes.

Le soir dans quelque bouge immonde une bourse

s'établit. Des *industriels* font la râfle, spéculent sur cette marchandise, trouvant encore à tondre sur la misère du *ramasseur*, et travaillent en grand culots de pipes, bouts de cigarettes et fragments de cigares, en vue du consommateur spécial. Quelquefois aussi le *ramasseur* s'émancipe, fait ce travail lui-même, et va l'offrir à l'acheteur.

Cette industrie-là, à première vue, ne paraît pas bien criminelle. Ramasser des débris qui ne sont la propriété de personne, *res nullius*, et donner une valeur marchande à ce qui n'en avait pas, est-ce donc un acte réprouvé du Code issu des Droits de l'Homme? Au prix d'un douloureux effort, vivre de débris, de fumier, est-ce donc un crime aux yeux de la loi? Oui, sans doute, répondent tout d'une voix et le législateur et le juge de notre République.

M. Léon Say ne reconnaît pas à l'Etat le droit d'intervenir pour protéger le travailleur dans l'usine, — il l'a écrit en toutes lettres, — mais ce législateur ne conteste pas à l'Etat le droit d'interdire aux particuliers l'exercice d'une industrie déterminée, dont il s'arroge le monopole dans un intérêt fiscal. Nos économistes gémissent peut-être sur une si déplorable atteinte à la liberté qui leur est chère, mais ne proposent point de rien modifier à ce régime.

Le résultat de ce système, c'est que le ramasseur de bouts de cigares cause un préjudice à l'Etat, fait tort à nos finances, porte atteinte à l'équilibre du budget. Car le pensionnaire de Bicêtre, qui fume les rognures de cigarettes et de cigares piétinés dans la boue, peut-être achèterait un paquet de cigarettes tous les mois. Donc, sus au criminel. Au tribunal, le *ramasseur de mégots*. Le nôtre y fut en effet. Croiriez-vous que le

drôle avait offert au fisc cinquante francs pour transiger. On ne l'écouta pas. Cent francs d'amende, et les frais qui doivent doubler la somme.

Encore un métier qui va disparaître. Débrouillez-vous, coquins, et conquérez à force de travail, de bonne conduite et d'*économie*, comme dit Léon Say, le droit de payer à l'Etat vos deux sous sur dix chaque fois que vous vous permettrez d'avoir faim.

S'il ne trouve pas d'autre métier, je conseillerais volontiers au *marchand de mégots* de se faire raffineur. C'est une profession bien plus profitable. Il y a quelques années, l'un de ces industriels se trouva avoir bâti, par mégarde, certain mur qui dissimulait aux agents du fisc une énorme quantité de marchandises. Délit constaté, procès pendant. Notre grand sucrier cependant, évita la police correctionnelle. L'Etat fut bon, ce jour-là. Il transigea pour trois cent mille francs. Vous voyez bien que le métier est meilleur.

V

UNE CROISADE

Un étrange spectacle, ces hordes dépenaillées, dignes de Callot, qui, de divers points de la République américaine, se sont rassemblées soudainement, comme par une affinité irrésistible, pour se mettre en route vers Washington.

C'est une surprise pour beaucoup d'Européens, de voir surgir une telle manifestation de misère dans un

pays où la loi du *Homestead* assure à tout occupant une propriété foncière dont se contenterait plus d'un de nos petits bourgeois. Est-ce bien une manifestation de misère, et les bandes de loqueteux qui vont assiéger le Capitole, méritent-elles vraiment le nom *d'armée industrielle* qu'elles ont inscrit sur leur drapeau ?

Assurément, la prospérité industrielle des États-Unis ne va pas sans le contrepoids de souffrances et de misères imposé par les lois économiques qui font l'admiration de M. Yves Guyot. Mais, toutes proportions gardées, la masse souffrante est incomparablement moins nombreuse, et surtout moins cruellement éprouvée qu'en aucun autre pays. Qu'est-ce donc qui a mis en mouvement ces bandes incohérentes ? Qu'est-ce qui les a lancées sur le gouvernement central, de qui le travailleur américain est toujours moins enclin à attendre aide et protection, que les citoyens des vieux pays d'Europe ? Si la condition économique a fourni la matière grouillante, on ne peut pas dire que le seul besoin du travail soit la cause déterminante du mouvement.

C'est d'une petite ville de l'Ohio, Massillon, qu'est parti le signal. Un marchand de chevaux nommé Coxey, qui récemment encore possédait un petit magot de 200,000 dollars (un million de francs, s'il vous plaît), a réuni sous ses ordres une centaine d'hommes enrôlés pour la nouvelle croisade. Il s'agissait de marcher sur Washington, de ramasser en route tous les travailleurs sans emploi, d'en faire une immense armée industrielle qui viendrait battre les marches du Capitole, et exiger du Congrès une émission de plusieurs milliards de papier-monnaie, pour entreprendre des travaux publics destinés à donner du pain aux *sans-travail*.

A cette nouvelle, du Maryland, de la Pennsylvanie, de l'État de New-York, du *Far West*, du Texas, de la Californie même, des hommes surgissent qui se mettent en chemin, sans savoir au juste pourquoi, les yeux fixés vers l'inconnu. Ils vont, costumés de loques, drapés dans d'invraisemblables choses, arborant des guenilles au bout d'un bâton en signe de drapeau, encombrant les routes, envahissant les villages, ici chassés à coups de fusil, là secourus, hébergés, nourris, accueillis avec des manifestations d'enthousiasme ou de pitié, s'emparant des gares, prenant possession des trains, réparant la voie qu'on a coupée pour les faire dérailler, déraillant plus loin et se trouvant subitement en face d'une batterie de mitrailleuses devant laquelle il faut se replier en désordre, s'abattant comme des sauterelles partout où ils flairent des vivres, mendiant, maraudant, s'exhibant dans des baraques improvisées, promenant les réclames d'un industriel qui leur a donné des chaussures, tantôt dispersés, tantôt reformés, laissant des traînards ou ramassant des éclopés, mourant d'inanition ou de froid, pleins de cris de douleur ou d'espérance, sonnant fantastiquement dans des cuivres, dévalant on ne sait comment vers on ne sait quoi.

De travailleurs réguliers, même parmi ceux qui pouvaient occasionnellement manquer de travail, je ne crois pas qu'ils en aient ramassé beaucoup sur leur chemin. En revanche, on signale parmi eux des hommes d'une condition sociale supérieure, qui, subitement enflammés pour la cause des malheureux déchus, se mettent à leur tête, jurant de les guider vers la Jérusalem nouvelle.

Coxey les précède en voiture, accompagné d'un

nègre, d'une *femme voilée* et d'un géant, Karl Brown, affublé en mousquetaire. A côté d'eux, une sorte de mage, le *Grand Inconnu*, *Prophète des Cyclones*, « qui n'expose pas ses idées parce qu'elles seraient inaccessibles à la génération actuelle », mais qui dispose d'influences magnétiques, et fait à peu près des miracles. C'est l'apôtre qui doit conduire les hommes à la *République du Christ*. C'est le vrai chef, le maître, celui à qui l'on obéit aveuglément, jusqu'au jour où il faudra le lapider.

Ainsi, sur la douloureuse question des *sans-travail*, se greffe inopinément le mysticisme échevelé de l'anglo-saxon. Cet homme positif qui règle tout par doit et avoir, a des échappées d'idéalisme et de rêverie mystique, par où se compense l'effort âpre et continu vers le gain matériel. C'est la fonction normale de la Bible, dans la vie anglo-saxonne, d'alimenter ce besoin de reposant idéalisme, après une tension prolongée de l'homme à la poursuite des réalités tangibles.

En Amérique, où la fantaisie individuelle se donne libre carrière, l'idéalisme américain revêt mille formes inattendues. On a décrit cent fois les folies des sectes sans nombre, des Mormons aux Shakers, spontanément surgies du sol. Il faut avoir vu les assemblées des Baptistes, et surtout les *camp meetings* des Méthodistes, où se confondent, avec les chants pieux, les confessions publiques les plus scabreuses, les cris, les convulsions, les visions accompagnées d'extase cataleptique, pour savoir jusqu'où peut aller l'exaltation de gens qui, hier, étaient à leur comptoir, et qui y seront demain.

Ce trait du caractère américain explique, pour une

bonne part, le phénomène de cette croisade des *sans-travail*, analogue, en certains points, au mouvement irrésistible qui, pendant deux siècles, entraîna vers l'Orient, des hordes hétéroclites où se combinaient étrangement l'élan mystique et le brigandage.

Les malheureux *croisés* américains ont déjà reçu force horions sur les marches du Capitole. Il y a eu des blessés et des morts. Bientôt, *l'armée industrielle* sera lamentablement dispersée, sans que les milliards convoités aient apparu. Et le beau rêve d'un jour évanoui, chacun retournera clopin-clopant à son collier de misère.

La question des *sans-travail* subsistera. La manifestation de Coxey ne pouvait pas la résoudre. Qui sait cependant si l'enquête anglaise qui vient d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur ce redoutable problème, n'a pas tenu compte de l'impression d'inquiétude dont on ne peut se défendre, à l'idée de cette invasion *des barbares de l'intérieur*, que pourrait susciter tout à coup la rigueur impitoyable de notre régime économique?

Que faire de cette *armée de réserve*, qui ne trouve d'occupation qu'aux moments de suractivité productrice, et qui, entre temps, oscille lamentablement de la vie à la mort? On a bientôt fait de dire : cela ne regarde pas l'État. Mais l'État, c'est la foule, aujourd'hui. Si cette foule se met en tête, quelque jour, que cela regarde l'État? Si, trouvant les pouvoirs réguliers rebelles à son impulsion, elle décide d'intervenir elle-même et de donner de sa masse contre les étais vermoulus de l'ordre ancien? Qu'arriverait-il? On ferait bien d'y songer d'avance.

VI

A CHICAGO

Pour l'enseignement des gouvernements et des peuples, l'exposition de Chicago continue. Seulement ce n'est plus l'exhibition convenue, arrangée, méthodique, où, dans une galerie correctement ordonnée, des ouvriers très brossés font mouvoir une machine bien astiquée, qui produit, pour l'ébahissement général, des chapeaux, des bottes ou du *corned beef.* Oh non! ce n'est plus ça du tout. C'est l'exposition spontanée, naturelle, de la vie industrielle en action. C'est ce qu'on n'a garde de montrer dans les *World's fairs.* C'est l'imprévu culbutant le prévu. C'est la chaudière qui éclate, c'est l'usine qui saute, c'est l'explosion des forces mal réglées, trop longtemps contenues, qui déchire l'acier, et fait de ses fragments enflammés, projetés au hasard, d'effroyables agents de mort et de destruction.

Voilà ce que Chicago expose en ce moment. Considéré à distance, hors de toute atteinte, le spectacle qui nous est offert par la métropole de l'Illinois est une des flambées les plus grandioses que le phénomène social ait encore offertes à l'émerveillement des hommes. L'imagination ne peut se défendre d'évoquer l'image de ces monstrueux jets de flammes qui crêtent l'astre solaire d'une couronne inouïe. Il semble en effet que rien de comparable ne se peut trouver ici-bas. La tragique magnificence du prodige ne doit pas cependant nous empêcher de l'étudier, de l'analyser,

d'essayer de le comprendre. Ce serait dommage vraiment, car il présente, dans un magnifique ensemble, le tableau ordonné de tous les désordres sociaux que comporte le perfectionnement de notre outillage mécanique. Ce qui en fait surtout l'enseignement, c'est que le conflit est purement industriel. La politique en est absente. Elle n'apparaît au contraire que pour dégager le phénomène de tout ce qui pourrait en troubler le cours, grâce à l'incroyable liberté que l'impossibilité de toute répression laisse nécessairement aux plus sauvages manifestations de la fureur humaine.

C'est M. Pullmann, l'ultra-millionnaire fabricant de wagons qui, par ses rigueurs légendaires à l'égard de ses milliers d'ouvriers et d'employés, a brusquement déchaîné la tempête. Poussés à bout, ceux-ci ont obtenu de leurs camarades des chemins de fer qu'ils refusassent d'accrocher les *Pullmann* aux autres wagons, dans les trains en partance. Les Compagnies ont naturellement résisté. Les ouvriers ont offert un arbitrage qui a été refusé. Ils se sont donc obstinés. Et de proche en proche, la grève violente a gagné les principaux réseaux de voies ferrées, depuis l'Etat de New-York jusqu'au Pacifique, à travers les Etats du Far-West et la Californie, c'est-à-dire sur un parcours d'un millier de lieues.

Jamais conflit social ne s'étendit sur un aussi vaste territoire. C'est que les chemins de fer étant aux mains des ouvriers, développaient la résistance avec une rapidité prodigieuse. Enfin la population, exaspérée par les exactions des Compagnies, acclamait les ouvriers, les milices se joignaient à eux, et les merce naires de l'armée nationale, débordés, se faisaient

complices. On en vint, on devait immanquablement en venir aux pires violences.

Les journaux ont raconté les trains attaqués, pillés, brisés, incendiés, une locomotive lâchée à toute vapeur sur un train en voie de formation dans une gare, les dépôts de wagons brûlant, les voies détruites avec plusieurs de leurs ouvrages, le télégraphe coupé, les collisions sanglantes, Chicago en feu, le marshall qui amène les pompiers jeté dans le lac, toute la vie industrielle suspendue, la ville affamée pendant que les vivres de ravitaillement pourrissent dans les gares ; et, au milieu de toute cette anarchie de sang et de feu, les populations accueillant les grévistes avec des hurrahs, leur distribuant des vivres, tandis qu'on signale de riches industriels qui, pour je ne sais quel motif, les subventionnent. Il serait trop facile de charger le tableau, et, vraiment, ce que je viens d'en montrer doit suffire. Si aujourd'hui même les Compagnies n'ont pas accepté l'arbitrage, tous les chemins de fer seront arrêtés de Boston à San Francisco, et la grève générale déclarée.

Qu'est-ce que cette soudaine fureur d'un peuple tout entier? Le peuple américain se fait gloire de respecter la loi. « *We are a law abiding people.* » Il ne connaît pas l'école *sans Dieu*. Le catholicisme se vante d'y prospérer, et le Dieu de la Bible est partout. Qu'est-ce donc qui a déchaîné tout à coup cette rage de destruction chez des populations de travail et de paix ?

Eh bien, il faut avoir le courage de le reconnaître, ce cataclysme social est le résultat direct de l'ordre économique fondé sur le *laisser faire* qu'on prêche au Collège de France. Cette orgie destructive prendra fin

d'ici à peu de temps, sans doute, puisqu'elle n'est rien qu'une détente de colère. Mais qui ne voit qu'elle a pour cause unique l'excès de l'individualisme américain qui, sans s'inquiéter des conséquences, pousse jusqu'aux extrêmes la logique économiste du *chacun pour soi?* Dans la vieille Angleterre, l'esprit anglo-saxon, rendu prudent par l'attachement plus grand aux intérêts à défendre, penche visiblement du côté de l'intervention de l'État dans l'ordre économique. Plus d'un lord conservateur effrayerait nos bourgeois de France par l'entrain de son socialisme d'État.

L'Américain est un joueur qui n'a cure de la défense des grands intérêts héréditaires. Il veut l'ordre au moment actuel, parce qu'il en a besoin pour son travail. Et comme il n'a pas d'armée pour assurer la paix sociale par la force, il achète l'ordre à son prix, mais à son juste prix du jour, et sans s'inquiéter du lendemain. Or, le lendemain, c'est l'aventure sanglante d'aujourd'hui. On s'aperçoit alors, que la théorie du *chacun pour soi* poussée jusqu'au bout peut conduire logiquement à de tragiques échéances.

En France, avec quelques concessions de forme, avec l'impitoyable emploi de la force de temps à autre, nous allons cahin-caha. Tant bien que mal une journée succède à l'autre. Nous allons, ballottés de l'espérance à la peur, tâchant de pourvoir aux nécessités de l'heure présente, refusant d'envisager l'avenir. Il y a soixante ans, Tocqueville écrivait qu'aux États-Unis « la grande révolution sociale de l'égalité des conditions *semble avoir à peu près atteint ses limites naturelles* ». On voit que le Montesquieu de la bourgeoisie française n'avait même pas le soupçon du problème actuel. Qu'attendre de sa suite?

Dans le grand bouleversement américain que nous avons sous les yeux, deux points doivent surtout fixer l'attention. L'attitude des populations non intéressées à la lutte, et l'impuissance de la force publique. Quand les hommes dont les intérêts ne sont pas directement engagés dans le conflit, en viennent à embrasser ouvertement la cause de l'une des deux parties, tout effort en sens contraire est désormais inutile. C'est ce qui a fait le succès de nos révolutions. C'est ce qui devrait engager nos gouvernants à ne pas opposer leur éternelle résistance aux revendications ouvrières, jusqu'au point où le déplacement de l'opinion peut soudainement amener une de ces ruptures d'équilibre dont nul ne saurait calculer les conséquences.

Pour ce qui est de la force publique, j'entends bien qu'elle est organisée chez nous autrement qu'en Amérique. Mais cela même n'est pas une éternelle garantie. A force d'aller à l'école, tous ces petits soldats finiront par avoir une opinion à eux, et l'on ne sait jamais ce qu'il peut advenir d'un homme qui possède à la fois une certaine conception de ses intérêts et un fusil. Qui sait si, après nous avoir déclaré qu'il était incapable de faire son métier de général, le Galliffet lui-même ne finira pas par nous annoncer qu'il est hors d'état de remplir ses fonctions de gendarme?

N'attendons pas ce jour, et que la grande conflagration du *Far-West* américain, au lieu de nous effrayer nous rassure en nous mettant au cœur la résolution de préparer, dès à présent, la grande évolution de justice et de paix.

SYNDICATS ET ASSOCIATIONS

I

LE CHEVAL DE BOIS

On publie pompeusement une prétendue statistique des syndicats, qui ferait pauvre figure si on pouvait raconter l'histoire de ces associations et dire leurs mi sères.

La loi sur les syndicats corporatifs fut, en son temps, une *réforme sociale*, un outil d'émancipation aux mains des prolétaires. Demandez plutôt à nos maîtres.

En vingt ans de règne, la politique opportuniste n'a pu accoucher d'une loi sur les associations. Nous en sommes toujours au régime pur et simple de l'interdiction, tempéré par la violation systématique de la loi, que le gouvernement tolère ou non suivant qu'il lui plaît. C'est ce qu'on appelle : *sub lege libertas*. En bon français : tâche d'être le plus fort.

« Nous ne voulons pas vous laisser plus longtemps sous un pareil régime, a-t-on dit aux ouvriers. Nous voulons, pour vous, mieux que la tolérance et le bon plaisir. Nous vous donnerons le droit, le droit inexpu-

gnable, avec la garantie de la loi. » L'atelier fut en joie. Les syndicats persécutés, pourchassés, vivant misérablement d'une tolérance pleine de menaces, allaient donc avoir une existence légale, conquérir leur place légitime au soleil, et s'appuyer à leur tour sur ces deux piliers de l'ordre social : le juge et le gendarme.

C'est fait. La loi des syndicats est votée. Mais voyez le malheur. Sous le régime de la tolérance, les ouvriers vivaient en paix vis-à-vis du gouvernement, sinon de leurs patrons. Aujourd'hui, les déclarations qu'ils sont tenus de faire les inquiètent, ont à leurs yeux une apparence de piège. Ne va-t-on pas provoquer le renvoi des camarades dont on livre les noms, les désignant ainsi à la vindicte patronale ? Bref, ils sont pleins de méfiance. Tels les Troyens devant certain cheval de bois, qui, frappé, rendait un son suspect.

Chacun fait de son mieux pour les rassurer. Après beaucoup d'hésitations, les plus braves se risquent, tentent l'aventure, et les camarades les suivent. Il faut essayer. On est novice, assurément, eh bien! on s'adjoindra les hommes d'expérience qui ont vieilli dans la lutte des syndicats. Ils ont été renvoyés de l'atelier, peut-être? Qu'importe. Ils sont toujours de la profession, lui ayant tout sacrifié.

Mais la loi ne l'entend pas ainsi. Supposer que des hommes qui ont vécu, peiné, souffert, pour défendre les intérêts de la corporation, pourront avoir à cœur de continuer l'œuvre de toute leur vie, — même s'ils ont été chassés de l'atelier pour avoir pris trop vivement le parti de leurs camarades, — c'est absurde, a pensé l'excellent législateur. Et la loi de liberté a

rigoureusement interdit aux ouvriers renvoyés de lusine ou du chantier pour avoir déplu à leurs patrons, de faire partie de l'association syndicale. Du coup, l'événement justifiait trop bien les suspicions qu'éveillait le cheval de bois : les syndicats étaient épurés, châtrés, avant d'avoir donné signe de vie.

Que dire à des hommes, pour qui la pratique de la loi est une chose nouvelle et hasardeuse, dont il faudrait encourager l'esprit d'initiative, au lieu de le refouler, quand ils voient les plus dévoués de leurs devanciers, ceux dont l'expérience leur serait le plus profitable, mis au ban de l'association, frustrés de leur part légitime dans l'effort commun, simplement parce que le patron le veut?

Cela était si monstrueux, que le gouvernement lui-même en fut révolté, et qu'un garde des sceaux qui s'appelait Fallières, homme doux de Nérac, promit de changer la loi. Il fit même comme il avait dit, et la Chambre vota que les ouvriers pourraient continuer à faire partie du syndicat corporatif, quelques années après avoir quitté la corporation.

Mais le Sénat ne voulut pas entendre de cette oreille. On lui changeait son cheval de bois. Il l'avait garni en dedans de bonne ferraille piquante qui, par des issues habilement ménagées, pointait dru l'approchant. C'est justement ce qu'il fallait. Changer cela? Point d'affaire. Donc, rien ne fut fait. La Chambre s'en lava les mains. Le Sénat s'endormit paisible sur ses lauriers. Et la Constitution, qui a organisé ces choses, demeura.

Voici maintenant ce qui vient d'arriver à Bordeaux. Deux employés de la Compagnie des tramways, l'un secrétaire, l'autre trésorier de leur syndicat, furent congédiés, pour cause de diminution du personnel,

dit-on. Malgré les avis du Parquet, il demeurèrent membres du bureau du syndicat, à titre d'anciens employés. Les voilà attaqués en justice par la Compagnie même, qui veut les obliger à se démettre. Mais le tribunal, prenant en considération les circonstances de la cause, se refuse à les condamner. Appel de la Compagnie. Condamnation des employés devant la Cour. Cheval de bois de malheur, voilà de tes coups.

Ainsi, parce qu'une Compagnie aura renvoyé deux ouvriers, qui se trouvent *par hasard* (?) les chefs du syndicat de leur corporation, parce que d'autres Compagnies, solidaires de la première, ne voudront pas occuper ces deux hommes, ils sont, de ce chef, exclus du syndicat, et frappés par la loi s'ils y demeurent.

Il dépend de toute Compagnie, dans ces conditions, d'exclure des syndicats qui il lui plaira. Il serait peut-être plus honnête de faire tout simplement désigner les membres du syndicat par les Compagnies.

Voilà où nous en sommes, après cette belle *réforme sociale* qui devait permettre aux ouvriers de se concerter pour discuter *librement* de leurs intérêts corporatifs vis-à-vis des patrons.

Nos gouvernants connaissent-ils bien le résultat d'une pareille *propagande par le fait* dans le populaire? Ils n'ent ont cure peut-être.

Un journal opportuniste, parlant de la condamnation de Bordeaux, dit : « C'est la loi. Il faut respecter la loi ou décorer Vaillant. »

L'ouvrier qui lit ces choses se dit que cette loi, dont on fait tant de bruit, n'est la loi que pour quelques-uns; que M. Spuller, ministre, est à la tête d'une vaste association politique qui a des ramifications dans tous les départements de France; que cela est

défendu par la loi, et qu'aucun juge de police correctionnel ne s'est encore avisé de condamner M. Spuller. Il se dit que la loi sur les associations est violée tous les jours, que personne n'y prend garde, et qu'on ne pense à lui que pour le déférer aux tribunaux.

Ainsi on lui enseigne le mépris de la *loi*, qui lui paraît un grand mot derrière lequel il voit clairement le caprice et l'arbitraire.

Ainsi on lui enseigne le mépris du *juge*, qui lui paraît l'instrument servile des forts contre les faibles.

Ainsi on lui enseigne le mépris du *législateur*, qui, prétendant le servir, l'a trompé, l'a trahi.

Ainsi on lui enseigne le mépris de *la République*, décevante en ses promesses, indulgente aux grands, dure aux petits.

Il ne faut pas décorer Vaillant. Il ne faudrait pas non plus lui préparer des recrues.

II

LES SYNDICATS

L'accident de M. Jonnart n'est, après tout, qu'un épisode de la grande lutte de la bourgeoisie industrielle contre les syndicats ouvriers. Jusqu'en 1884, les syndicats n'avaient pas d'histoire. Ils violaient le Code au même titre que sénateurs, députés, ou ministres, qui, tous, font partie d'associations formellement interdites par le Code.

Les patrons, assurément, ne voyaient pas ces nouveaux venus d'un bon œil, car il est plus commode, pour qui exerce l'autorité, d'avoir affaire à des résistances fractionnées, émiettées, que de lutter contre des volontés coalisées. Nous ne sommes pas faits aux mœurs de la liberté. Nos chefs d'industrie avaient accoutumé de voir leur personnel plier devant eux. Tout philanthropes qu'ils fussent, sans doute, il leur fallait quelque philosophie pour se résoudre à compter avec des hommes que la loi leur livrait soumis, et qui s'organisaient, aujourd'hui pour discuter d'égal à égal, demain pour se révolter peut-être.

La philosophie, d'ailleurs, n'est pas le trait dominant de nos grands industriels. Dès qu'ils virent se dresser devant eux les premiers groupements qui menaçaient leur omnipotence, ils leur déclarèrent tout d'abord une guerre sans merci. Ouvrier syndiqué, ouvrier renvoyé. Ainsi débuta la campagne. Les grands établissements métallurgiques, les mines, les Compagnies de chemins de fer rivalisèrent de combativité.

Parfois, on daignait prendre un prétexte, arguer d'un travail jugé défectueux, d'une querelle avec un contremaître batailleur pour éliminer *l'agent de désordre*, c'est-à-dire le travailleur coupable de défendre ses intérêts. On n'hésitait pas à agir brutalement quand on espérait que l'incident ne retentirait pas trop loin. On comptait inspirer ainsi une terreur salutaire, et faire reculer les braves gens menacés à l'endroit le plus sensible : le pain des enfants.

Naturellement, l'Eglise aidait, venant au secours des patrons contre les ouvriers. Le personnel de l'usine, enrégimenté de gré ou de force dans des asso-

ciations pieuses, était, par menaces ou par dons, détourné du scandale des syndicats. L'histoire de Notre-Dame de l'Usine est connue. Ce n'est qu'un cas entre mille. Un petit industriel, relativement libéral, m'a raconté que le chef d'une grande industrie, dont le concours lui était nécessaire, lui avait imposé dans ses ateliers une de ces associations religieuses, sous peine de se voir couper tout crédit.

Est-il besoin de rappeler que l'enquête que je fis à Anzin établit que les directeurs de la mine exerçaient ouvertement les pires brutalités contre les affiliés du syndicat? Les meilleurs ouvriers se voyaient, du jour au lendemain, expulsés comme des malfaiteurs. On allait jusqu'à chasser un ouvrier *non syndiqué*, en lui déclarant qu'on ne le reprendrait que si son fils, syndiqué, *quittait le pays.* Ainsi le renvoi de la mine ne suffisait pas à satisfaire la basse rancune de la Compagnie d'Anzin. Elle prononçait des sentences d'exil. Comment la violence n'aurait-elle pas répondu à la violence?

Le parti républicain a jugé, jusqu'ici, qu'une loi sur les associations était au-dessus de ses forces. La crainte de contrarier l'Eglise, en restreignant la tolérance dont abusent les congrégations, l'a fait reculer devant l'exécution d'un de ses engagements les plus solennels. On a donc établi cette règle : s'associera qui voudra. Seulement, si vous déplaisez, le gouvernement lâche sur vous ses juges. Et il se trouve des magistrats pour poursuivre, et des magistrats pour condamner. On appelle cela la liberté et la justice. Qu'est-ce que serait l'arbitraire?

Pour épargner ces ennuis aux syndicats, on a voulu leur assurer la liberté légale par une loi particulière

On a tout simplement abouti à rendre la constitution des groupements syndicaux plus difficile, et à les gêner dans leur action. La résistance des grands maîtres de l'industrie s'est trouvée encouragée d'autant. La lutte est devenue plus violente. Et là où la liberté eût fait la paix, les tracasseries administratives ont installé la guerre en permanence.

Les Compagnies de chemins de fer ne pouvaient rester en arrière dans cette grande campagne de résistance aux syndicats ouvriers. M. Jourde a donné lecture à la tribune, d'une lettre confidentielle d'un ingénieur d'une grande Compagnie, à son *cher camarade* de la Compagnie voisine. Il y est dit, en toutes lettres, qu'on devra refuser les congés demandés par les ouvriers pour se rendre à l'assemblée générale des syndicats. Toute demande de congé, à l'époque de l'assemblée générale, ne sera accueillie *que si l'agent s'engage par écrit à ne pas se rendre à l'assemblée des syndicats.* Un député a triomphalement fait observer que la lettre avait été retirée. La belle avance, si les sentiments qui l'ont dictée demeurent!

Il faut reconnaître que M. Casimir-Perier, président de la Compagnie d'Anzin, n'était pas en très bonne situation pour demander aux Compagnies de chemins de fer de respecter la liberté des syndicats. M. Jonnart a tenu, d'ailleurs, à ce qu'aucun doute ne subsistât dans l'esprit des *chers camarades*, et pendant qu'il leur recommandait le libéralisme le plus distingué à l'endroit des ouvriers syndiqués, il prenait soin de les informer que lui-même, grand maître des chemins de fer de l'Etat, ne permettrait point à ses ouvriers de faire partie d'un syndicat. Si les ingénieurs des Grandes Compagnies n'avaient pas compris

ce langage, c'est que leur libéralisme aurait été encore plus échevelé que celui du ministre défunt, qui revivra, soyez-en sûrs, dans la personne de son successeur.

La raison invoquée par le ministre est si parfaitement ridicule, que les journaux amis n'ont point osé la reprendre à leur compte. Faire d'un homme d'équipe un *fonctionnaire* comme M. le préfet de la Seine, est d'une ironie un peu lourde.

J'aime mieux l'attitude des journaux monarchistes, qui refusent carrément à tous les employés de chemins de fer la liberté de se syndiquer, telle que la leur reconnaît la loi de 1884. Ils en donnent pour raison l'importance nationale du service des voies de communication. A ce compte, que dira-t-on des mineurs, qui alimentent de houille toutes nos industries, à commencer par celle des transports? Se verront-ils prochainement retirer la maigre liberté qu'ils ont si chèrement payée d'amendes et de mois de prison, à l'occasion de la grève de Lens?

Pour le moment, M. Jules Delafosse se contente de déclarer, dans le *Figaro*, que tout gouvernement qui permet aux ouvriers de chemins de fer de se syndiquer est *fou à lier*. Je signale ce député à l'attention de M. Carnot, qui cherche justement un ministre des travaux publics. Avec lui, du moins, nous n'aurons pas les fadaises avocassières de M. Jonnart, et tout le monde y verra clair. Je sais bien que M. Delafosse est bonapartiste. Sommes-nous donc républicains?

III

ASSOCIATIONS CORPORATIVES

Je ne sais ce qu'il adviendra de la grève de *Pullmann City*. La fureur destructive des premiers jours est maintenant calmée. On n'échange plus que des menaces. Demain on discutera. Bientôt ce sera la paix. Quelle paix, couvant quelles batailles? C'est ce que dira l'avenir.

Pendant qu'on remet les voies ferrées en état et qu'on s'occupe de réparer les dégâts, peut-être pourrions-nous profiter de ce que l'expérience se fait dans un pays lointain, pour raisonner, sans passion, du bien et du mal qui peut sortir un jour des grandes associations ouvrières. « Jamais, dit le *Journal des Débats*, le danger que peut faire courir à la vie sociale la fédération de toutes les forces ouvrières ne s'était manifesté d'une manière aussi redoutable. » C'est là-dessus que je voudrais dire un mot.

Les associations corporatives, aux Etats-Unis, se conforment au programme que nos politiciens bourgeois prétendent assigner aux syndicats ouvriers de la République française. La politique en est rigoureusement exclue. Constituées pour défendre les intérêts de la corporation, ces associations considèrent qu'elles ne peuvent que se compromettre dans les luttes de la politique. Elles se sont donc fait une règle absolue d'y demeurer étrangères. Ce n'est pas une contrainte de la loi, c'est le sentiment de leur intérêt qui les empêche, pour gagner les douteuses faveurs d'un parti,

de s'exposer aux représailles de l'autre. En dehors des questions purement économiques où leur intervention ne peut surprendre, que demanderaient-elles à la politique ? Leur liberté, qui est totale, ne peut s'accroître. Elles ont assez à faire de la mettre en action.

Pour tout dire, on trouvera dans toutes les associations ouvrières en Amérique, une défiance des politiciens, une haine de la politique, qui réjouirait le cœur de nos grands industriels. Les groupements ouvriers en sont-ils plus inoffensifs au regard des patrons ? Voilà ce qui n'est pas du tout démontré.

Chez nous, le syndicat ouvrier se trouve en présence de deux partis : l'un qui favorise son éclosion et veut lui assurer la liberté nécessaire (c'est le parti avancé, allant du simple radical au socialiste révolutionnaire), l'autre qui lui suscite tous les obstacles, ferme ses Bourses du travail, expulse les syndiqués, les frappe spécialement en temps de grève (c'est le parti gouvernemental, exécuteur hypocrite des haines réactionnaires). Comment les ouvriers ne rechercheraient-ils pas l'appui de ceux qui les aident, contre ceux qui les persécutent ?

Si les syndicats sont étrangers à la politique, aux Etats-Unis, c'est que tous les partis sont d'accord pour leur assurer toute la liberté. Qui donc en France les jette dans la politique, sinon ceux-là mêmes qui leur en font grief, et dont les irritantes persécutions ne leur laissent pas d'autres recours ?

Supposons que nous en sommes au point de l'Amérique. La période de lutte est passée. Tous les partis sont d'accord pour reconnaître la pleine liberté des syndicats. Les associations purement corporatives fonctionnent indépendamment de toute influence

politique, consacrant tous leurs efforts à la défense des intérêts des masses industrielles. Où sera l'autorité patronale capable de résister à la pression d'une force d'autant plus redoutable qu'elle s'exercera rationnellement, pacifiquement, sans à-coups de violence ? Nos grèves, calmes à Graissessac, turbulentes à Lens, la grève même de Chicago avec ses incendies et ses meurtres, ne sont que l'apprentissage hâtif de la redoutable grève silencieuse, toute de calme et de paix, devant qui cèderont les plus fiers, parce qu'elle donnera le sentiment de l'irrésistible. La grève générale n'est qu'un mot encore. Qui sait ce que feront sortir de ce mot, l'éducation, la discipline des foules industrielles aujourd'hui dissociées, demain peut-être solidement massées? Quelle force monstrueuse surgira tout à coup de toutes ces faiblesses accumulées ?

Je sais bien que chez nous la loi interdit la fédération des syndicats ouvriers, et que par là, sans doute, nous nous flattons d'écarter le danger que l'événement de Chicago fait apparaître à tous les yeux. Les patrons pourront se fédérer. Les ouvriers, non. C'est pur enfantillage. Voyez la France couverte de syndicats ordonnés, pacifiques, soumis à la loi, et dites-moi s'il est besoin d'un contrat fédéral passé par-devant notaire, pour que l'intérêt commun les mette tous en mouvement, d'une seule impulsion, quand il apparaîtra clairement menacé.

Un conflit d'une telle gravité ne dégénérerait-il pas nécessairement en violences? On ne sait. Quand les masses en seront arrivées au degré de possession de soi qu'il suppose, par la paix ou par la force elles seront maîtresses du monde, et le sentiment qu'en

auront les oligarchies les condamneront sans doute à la résignation définitive. Le nombre sera roi, non plus théoriquement comme aujourd'hui, mais réellement, parce qu'il sera digne de l'être, parce que sa souveraineté aura pour nom : la liberté.

Et la conclusion ? Toujours la même : Composez.

Qu'on le regrette ou non, le régime de compression a vécu. Si les hommes ne sont pas encore assez maîtres d'eux-mêmes pour se gouverner suivant une règle idéale, ils sont du moins assez affranchis pour ne pouvoir être ramenés sous l'ancien joug. C'est pourquoi il faut de toute nécessité transiger. Les résistances aveugles, comme celles dont nous sommes témoins, ne peuvent que précipiter les catastrophes, qu'anéantir, dans d'horribles déchirements, le meilleur de notre énergie.

Tandis que nous discutons vainement, tandis que nous ajournons toutes les solutions, le gouvernement impérial allemand, sans se laisser intimider par le progrès continu de la plus puissante organisation socialiste, dispute résolument l'ouvrier à ceux qui se présentent comme ses interprètes autorisés. On sait qu'il a institué l'assurance ouvrière obligatoire contre les maladies, contre les accidents, contre l'invalidité, contre la vieillesse. Loin d'y voir une atteinte à la liberté, il conçoit ces services comme la transformation moderne de l'assistance publique qui doit prévoir tout ce qui vient arrêter le développement normal de la vie du travailleur. La contribution obligatoire de chacun n'est, pas plus que l'impôt ordinaire, une atteinte à la liberté. Qu'avons-nous fait dans ce sens? Rien qu'ébaucher une loi sur les accidents qui depuis douze

ans se promène du Sénat à la Chambre et de la Chambre au Sénat.

Quand les Allemands auront fait l'assurance contre le chômage, ils auront parcouru le cycle des misères qu'une prévision rationnelle peut écarter de l'homme. En attendant, ils développent leurs institutions d'assurance. Le gouvernement propose au Reichstag d'étendre la loi du 6 juillet 1884 sur l'assurance contre les accidents, à ceux qui n'en avaient pas encore bénéficié : les ouvriers de la petite industrie et les ouvriers du commerce. Il va jusqu'à étendre l'assurance aux accidents dont les ouvriers auront été victimes en dehors de l'exercice de leur profession, dans des travaux dont ils auraient été chargés par leurs patrons. Enfin, le conseil fédéral a décidé de soumettre à l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse, les ouvriers de l'industrie textile travaillant à domicile, jusque-là exclus du bénéfice de la loi.

N'est-il pas cruel de penser que, par notre défaite, les ouvriers d'Alsace et de Lorraine jouissent de garanties de vie, et de prospérité par le travail, qu'attendent vainement les autres ouvriers Français

---

IV

SYNDICATS DE MINEURS POURSUIVIS

Enfin nous avons un gouvernement, un gouvernement qui agit, un gouvernement qui aborde résolument la question sociale. Que disait-on? Qu'il avait

prêté ses gendarmes et ses juges aux patrons, dans la grève du Pas-de-Calais, qu'il n'avait rien fait pour les ouvriers en dehors d'une libérale distribution de mois de prison? On calomniait ses intentions.

Je disais l'autre jour : une fois la grève finie, ce serait le moment de s'occuper des mineurs et d'essayer de résoudre dans la paix les questions litigieuses, dont l'état de grève n'a pas permis de fixer la solution. J'ajoutais : on ne le fera pas. Eh bien! je m'étais trompé. Le gouvernement de la République va s'occuper des mineurs. Il va les traduire devant ses tribunaux; les faire poursuivre, c'est-à-dire condamner, par ses magistrats. Oui, il y avait encore des mineurs qui n'avaient pas été *passés à tabac* par les juges, à leur tour maintenant.

Il s'agit naturellement des syndicats. Ces syndicats sont la bête noire des Compagnies. Songez donc, des ouvriers qui prétendent se concerter pour défendre leurs intérêts! La liberté le leur permet sans doute. Mais la liberté des patrons permet en même temps à ceux-ci de mettre les mineurs sur le pavé, en s'appropriant — par un véritable larcin — les sommes versées à la caisse des retraites. Comme cela, chacun jouit de la liberté, en use à sa façon, et tout le monde est content.

Ce que les Compagnies ont fait contre les syndicats, il faudrait un volume pour le raconter.

On a gagné les uns par les nombreux moyens de séduction dont dispose toujours le plus fort, on a persécuté, terrorisé, affamé les autres. Sur un seul point la victoire est restée aux Compagnies : à Anzin, pas de syndicat. La Compagnie où règnent en maîtres MM. Casimir-Perier et d'Audiffret-Pasquier, a la

main trop lourde, le geste trop brutal, pour qu'on ait osé lui résister en face. La loi dit aux ouvriers : syndiquez-vous. La Compagnie d'Anzin répond : je vous l'interdis. Et c'est la Compagnie qui a le dernier mot.

Partout ailleurs, les ouvriers ont pu, sinon s'organiser au vrai sens du mot, du moins esquisser des commencements d'organisation. Ils ont fait des groupements plus ou moins réguliers, qu'ils ont décorés du nom de syndicats. On renvoyait un membre du syndicat, un autre prenait sa place. Aussitôt désigné aux rancunes des Compagnies, c'était la persécution sous mille formes. Il la bravait, essayant de ne pas donner prise aux porions déchaînés contre lui, feignant d'ignorer les tracasseries de chaque jour, de chaque heure, ne répondant pas aux provocations, acceptant, sans se plaindre, le *mauvais chantier* qui augmentait son travail en diminuant son salaire. Un beau jour, on trouvait un prétexte. C'est une mauvaise tête. Expulsé. S'il n'y avait pas de prétexte, expulsé tout de même. Bon débarras.

Ce que ces fragments informes de syndicats ont coûté de larmes, infligé de misères, suscité de haines, on ne le saura jamais.

On comprend aisément que, dans ces conditions, les mineurs n'aient pas montré le plus vif empressement à entrer dans les syndicats. On peut être un bon ouvrier, un brave homme, sans être nécessairement un héros. La femme est là, aux prises avec les nécessités de l'heure présente. Elle défend l'intérêt immédiat contre une amélioration utopique peut-être, en tout cas bien chanceuse. Il lui semble qu'elle prend le parti de ses enfants dont les besoins veulent être satisfaits sur l'heure, contre une chimère qui hante le cerveau

de son mari. Qui s'étonnera que celui-ci ne soit pas très pressé de se faire dénoncer à la Compagnie?

La formation du syndicat est donc hérissée d'obstacles, son fonctionnement infiniment périlleux. Aussi y fait-on souvent entrer d'anciens mineurs qui échappent à l'action des Compagnies. C'est ici qu'intervient la loi républicaine.

Vous vous dites sans doute: C'est justice. La loi ne pouvait pas permettre aux Compagnies d'abuser de leur pouvoir, au point de priver les ouvriers d'un droit légal institué à leur profit. La liberté des syndicats est reconnue, sanctionnée par une loi. Une loi doit empêcher les patrons d'enlever de fait cette liberté à leurs ouvriers. C'était l'idée de M. Bovier-Lapierre et d'un certain nombre de ses amis. La Chambre a voté la loi. Le Sénat, non. De par la volonté du Sénat, les patrons de la mine continueront impunément d'attenter à la liberté de leurs ouvriers. C'est le triomphe de la liberté du plus fort. Avant la République, on appelait cela l'oppression.

Mais alors, que fait la loi? Oh! c'est très simple. Elle achève ce que n'ont pu faire les Compagnies pour tuer les syndicats. Ah! les patrons persécutent les membres du syndicat, et cela ne suffit pas? On trouve encore des hommes pour résister? A nous les juges! On trouve d'anciens ouvriers dans les syndicats? Une disposition de la loi l'avait permis. Le Sénat ne l'a pas sanctionnée. Le garde des sceaux, M. Fallières, avait promis qu'il n'y aurait pas de poursuites. Cette tolérance a fait son temps. Quoi! on aura cru à la parole d'un ministre? Une bonne condamnation, et qu'on en finisse avec cette engeance!

Oui, la République a fait une loi de liberté. En

l'absence d'une loi sur le droit d'association, les syndicats vivaient de tolérance. On a dit: il faut leur constituer un droit. On a donc voté une loi, et tout aussitôt les syndicats se sont trouvés moins libres qu'auparavant. On leur demande de publier des noms qui, une fois connus, motiveront autant d'expulsions. Ils refusent, ils se couvrent de Basly, de Lamendin, qui ne sont plus mineurs — l'ayant été pendant vingt ans. Le juge met son bonnet carré, dissout le syndicat et déchaîne la vindicte de la loi sur les hommes qui avaient échappé aux représailles des Compagnies.

Voilà une belle réforme républicaine, n'est-il pas vrai?

Il y a eu grève. Les gendarmes ont joué des menottes, du sabre et du revolver, les juges ont condamné jusqu'aux témoins qui refusaient de se laisser dicter leurs témoignages par les gendarmes. On a réintégré de force tous ces révoltés dans la mine où couve la haine.

On a sinon la paix, du moins le silence.

Achevons, dit le Gouvernement. Monsieur le procureur, quel est *votre avis sur l'opportunité d'une poursuite?*

Et l'autre, qui comprend ce que parler veut dire:

— Il faut poursuivre, monsieur le ministre. *Il faut le faire actuellement, ou on ne le fera jamais.*

Je ne dis pas qu'une poursuite n'amènera pas quelque agitation dans les esprits, mais mon opinion formelle, et je sais que c'est aussi celle de M. le préfet du Pas-de-Calais, est qu'il ne saurait en résulter une reprise de la grève. *Les ouvriers vaincus et découragés ne protestent que timidement contre les* **coupes sombres, exagérées selon moi,** *que les Compagnies exécutent*

en ce moment dans les rangs de leurs ouvriers; ils ne protesteront pas davantage en faveur d'un syndicat qui a perdu une notable partie de son prestige et qui vient de les conduire à la défaite.

N'est-il pas beau, ce magistrat qui se révolte contre les *coupes sombres exagérées* que pratiquent les patrons de la mine (cinq cents ouvriers jetés sur le pavé) et qui conclut qu'il faut aggraver l'œuvre des Compagnies en poursuivant, en condamnant ce qui a pu leur échapper?

On peut le faire impunément, dit l'homme de robe. Il n'y aura pas de révolte: la défaite des mineurs est trop complète. Et puis la force armée n'est pas loin.

Il le savait bien, n'est-ce pas, le mineur qui, désespérant, s'est fait sauter par la dynamite? Que ceux qui ne sont pas contents fassent de même.

Eh bien! moi, je vous dis qu'ils ne feront pas de même. Contre la tyrannie féroce qui les accable, où sera leur refuge? Autrefois, ils avaient Dieu, comme dit le marquis des *Effrontés*. Aujourd'hui, rendez-leur Dieu, si vous pouvez, et le roi avec, car, ce ne sera pas trop du trône et de l'autel pour les contenir. Sinon, ils chercheront autre chose, et je vous prédis qu'ils le trouveront.

RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

I

LA VILLE ET LES CHAMPS

L'Office du Travail vient de publier les résultats du recensement quinquennal de 1891. Nous passons de 38,218,903 Français à 38,343,192. Cette misérable augmentation de 124,289 âmes en cinq ans nous met en état d'infériorité manifeste au regard de nos voisins allemands. Tout a été dit sur l'arrêt d'accroissement de la population française. Rien n'a été fait pour rendre son ancien pouvoir prolifique à la race menacée de décadence. Les campagnes continuent de nous offrir un excédent de naissances. A la ville, les décès l'emportent. Par malheur, les populations rurales désertent de plus en plus les champs pour les agglomérations urbaines. On a constaté de 1886 à 1891 un mouvement de 700,000 travailleurs dans ce sens. Où cela s'arrêtera-t-il?

C'est depuis longtemps un lieu commun de constater la dépopulation croissante des campagnes. Un journal faisait justement ressortir, il y a quelques jours,

que l'émigration ouvrière vers la ville n'était que l'arrière-garde de l'émigration bourgeoise. C'est un exode général. Dès qu'on se voit pourvu de quelque moyen d'action, instruction, capital, relations permettant d'aspirer aux faveurs gouvernementales, on quitte, sans se retourner, les douces réalités du village natal pour les décevantes chimères des cités. Bourgeois de grande ou de petite fortune, ouvriers de l'atelier ou de la charrue, tous accourent au-devant de l'inconnu. L'un s'ennuie sur sa terre et veut connaître la joie de vivre : en dix ans, les champs sont hypothéqués et la ruine est venue. L'autre, appuyé de son revenu, va chercher un surcroit d'aisance, lutte, misère, dépense parfois ses derniers sous, ou, s'il réussit, use prématurément sa vie dans le plus aride labeur. Ceux-là sont les heureux. Que dire des autres?

A la caserne, ils ont pris le goût de la ville et de ce qu'ils appellent ses plaisirs. Retourner au village paraît une déchéance. On cite ceux qui sont restés et s'en sont bien trouvés. On ne dit rien des autres. Et quand vient l'heure de quitter le pantalon rouge, on écrit à ceux de là-bas l'éternelle lettre : « Envoyez-moi un peu d'argent pour attendre ; bientôt je serai casé. » Alors commence l'odyssée lamentable, les démarches inutiles, les promesse trompées, les rebuffades.

A vingt ans, on ne se décourage pas aisément. On tire sur *les vieux*, qui lentement voient leurs économies s'engouffrer dans le trou sans fond. L'argent s'épuise, et la place attendue ne vient pas. C'est qu'il y a concurrence. Du haut en bas de l'échelle sociale, c'est une lutte désespérée pour la fonction publique. A la première difficulté : « Si j'avais une place, dit l'homme embarrassé, cela me tirerait d'affaire. » Et voilà tous

ses amis en mouvement. Et, comme chacun fait de même, j'ose affirmer que le nombre est bien restreint des Français qui ne sont pas en quête d'une *place* pour eux-mêmes ou pour quelqu'un de leurs amis. Comment se reconnaître dans une pareille bataille et comment vaincre surtout? Les appétits sont impitoyables. Les plus forts ont le dernier mot. Une trésorerie générale de 80,000 francs, qu'on fait gérer pour 6,000, ce n'est pas trop pour le frère d'un député bien pensant. Mais une place de percepteur, ou de facteur, une simple recette buraliste, cela ne s'obtient pas aisément. Que de pourparlers, que de recommandations, que d'espoirs déçus! Si l'on a, par malheur, un député qui ne soit pas bien en cour, on est perdu. Si l'on est bien recommandé et que le concurrent le soit mieux encore, on est perdu tout de même.

Le miracle, c'est que, pendant ce temps, la France travaille, produit, paie quatre milliards pour tous ses budgets, et, tout en criant misère, s'enrichit. Cette France-là, c'est la France de la Culture et de l'Industrie. C'est la France qui laboure, herse, sème, plante et récolte, c'est la France qui bat le fer, équarrit le bois, taille, coupe et maçonne. Eh bien! vraiment, si le malheur a voulu que notre jeune militaire, à sa sortie de la caserne, trouvât sa place à l'usine, au lieu de retourner aux champs, peut-on dire que, dans le présent et dans l'avenir, sa situation soit meilleure et sa vie plus heureuse que derrière la charrue?

J'ai, sous les yeux, le dernier rapport sur l'application de la loi relative au travail des femmes et des enfants dans les manufactures. Que n'en peut-on faire la lecture, le soir, aux veillées de village, pour permettre aux campagnards d'apprécier leur bonheur,

suivant le mot d'un ancien? Dans les filatures des Vosges, dans les moulinages de soie de la vallée du Rhône, de la Loire, de la Haute-Loire, dans les fabriques de lacets de Saint-Chamond, ce sont de malheureux enfants de douze à quinze ans qui travaillent *plus de douze heures, contrairement à la loi*. Cependant, dit M. Richard Waddington, les cas où la journée normale de l'enfant atteint douze heures sont les plus nombreux. Quel succès de philanthropie, n'est-ce pas, que d'atteler à un métier pendant douze heures un enfant de douze ans. Les enfants sont encore employés, *la nuit*, dans certaines usines à feu continu. « Il est des travaux particulièrement malsains et pénibles, dit M. Waddington, pour lesquels l'emploi des filles mineures de seize à vingt et un ans devrait être interdit ou tout au moins réglementé. » Nous sommes bien loin de compte, et quand le travail aura été interdit aux femmes, il faudra des hommes, apparemment, pour les remplacer.

Quant aux rapports des inspecteurs divisionnaires à la suite du rapport général, c'est l'éternelle histoire de la torture lente ou rapide de l'homme par la machine. Dans les tuileries de Myennes (Nièvre), les ouvriers sont obligés, *en violation de la loi*, de travailler treize et quatorze heures par jour. S'ils réclament l'application de la loi, on les renvoie. Et comme les patrons sont syndiqués, les ouvriers expulsés ne peuvent plus trouver d'emploi dans la région. Dans presque tout l'arrondissement de Château-Chinon, la journée de travail, en 1891, atteignait quatorze heures par jour. Dans les ateliers de confection pour hommes, à Selles-Saint-Denis, la journée des femmes et des filles mineures était de treize et de quatorze heures de

travail effectif pour gagner 0 fr. 60 ou 0 fr. 75 par jour.

Dans les Vosges, quarante usines sont autorisées à employer les enfants la nuit. Dans la même région, « il existe encore un assez grand nombre d'usines dont la salubrité laisse beaucoup à désirer. Les étages sont très bas, et les machines tellement nombreuses qu'on a de la peine à passer ; la ventilation y est absolument nulle... Ce qui est à redouter, c'est l'internement pour ainsi dire perpétuel dans ces salles d'usine, où l'on respire un air vicié, chargé le plus souvent de poussières nuisibles ». Est-il besoin d'ajouter que partout on constate la présence des enfants dans ces établissements insalubres.

Dans la sixième circonscription (Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse), l'inspecteur visite des exploitations souterraines de phosphates. Il y trouve des enfants employés au fond des puits à pousser de petits wagonnets, dans des galeries d'environ soixante-quinze centimètres de hauteur. « *Ils sont obligés de marcher courbés ou sur leurs genoux.* » L'aération est parfois défectueuse, et les lampes servant à l'éclairage appauvrissent l'air respirable. De là de nombreuses maladies constatées par le maire de la localité à l'époque du conseil de revision. Toujours, dans la même circonscription, l'inspecteur signale les causes suivantes d'insalubrité dans un grand nombre d'ateliers : « poussière se dégageant, dans les filatures, des ateliers d'apprêts de tissus, où il se forme aussi des vapeurs acides lorsqu'on fait l'épaillage chimique ; chaleur excessive existant dans plusieurs ateliers d'apprêts, poussières provenant des meules à aiguiser, dimensions trop petites de plusieurs ateliers, défaut

de propreté, absence ou insuffisance de ventilation, etc., etc. »

Pour la 21e circonscription (Allier, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), l'inspecteur écrit : « Dans les verreries, les enfants de dix à douze ans sont généralement occupés la journée entière, douze heures au lieu de six. Dans les tuileries et briqueteries, où le travail demandé aux enfants est très fatigant, on exigeait des enfants occupés comme porteurs, des journées atteignant *jusqu'à seize et dix-huit heures de travail.* »

Dans la 7e circonscription, M. X..., fabricant de boutons à Pavoy, arrondissement de Château-Thierry, contrevenant à la loi, s'était vu dresser procès-verbal par l'inspecteur. Écoutez la suite de l'aventure : « Au moment où cette affaire allait être jugée, écrit l'inspecteur, j'ai dû l'annuler en présence de lettres et cartes de sénateurs et même de la sous-préfecture. On me demandait l'indulgence. Cet industriel est, paraît-il, maire de sa commune. Il a beaucoup d'influence, et une condamnation aurait produit, me disait-on, le plus fâcheux effet. J'ai donc cru ne pas devoir persister, et j'ai écrit au procureur de la République de considérer mon procès-verbal comme nul. » C'est le bouquet, n'est-ce pas?

J'aurais voulu parler des accidents. Je n'en finirais pas. Les rapports ne sont qu'un long martyrologe. On n'y voit que jambes cassées, doigts coupés, membres broyés ou brûlés, morts atroces. Quel volume on ferait de cette sinistre statistique! Quant aux réparations judiciaires elles sont dérisoires. A Paris, un enfant travaillant à sa machine tombe dans une fosse qui aurait dû être entourée d'une grille. Il se casse une

jambe. *Un franc d'amende pour le patron!* Les faits de ce genre se peuvent citer par centaines.

Ne vous semble-t-il pas que le travail des champs conservera de longtemps l'avantage? Sous le ciel, au soleil, dans le vent, dans la pluie, le travailleur s'appartient en somme. L'usine, c'est vraiment le bagne sans exagération de langage. Comment l'homme peut-il si aisément quitter le travail libre pour le travail asservi?

Qu'est-ce donc qui le retiendrait aux champs? Plus de propriété, plus de science agricole, plus de culture intellectuelle, plus d'espérances d'avenir. Autant de mots, autant de questions capitales que la France, pays agricole, que la République, gouvernement d'expansion individuelle, sont tenues de résoudre. Depuis cent ans et plus on discute de ces choses.

Le temps est proche peut-être où, las de parler, on voudra agir. Un point est acquis déjà, c'est que le système protectionniste a lamentablement échoué. On s'avisera bientôt sans doute que ce qui a besoin de protection — au sens vrai du mot — c'est moins le produit que le producteur.

II

UNE ENQUÊTE SUR LE TRAVAIL

L'Angleterre est le pays des enquêtes. La Chambre des Communes a toujours une bonne demi-douzaine de Commissions en train d'interroger les gens sur les

effets bons ou mauvais d'une loi, sur les inconvénients ou les avantages d'une réforme, sur les conditions des uns, les plaintes des autres, les besoins de tous.

L'Anglais, volontiers bataille. Cantonné dans son droit légal, dont il ne veut rien céder, il est continuellement en défense contre ceux qui ont accepté la charge des affaires publiques. Il ne tolérera aucune usurpation gouvernementale, aucun empiètement administratif. Et s'il a le bon droit pour lui, fût-il le dernier épicier de l'*East-End*, sa cause deviendra subitement celle de tout le monde, et nulle puissance ne pourra résister.

Par de telles mœurs, les pouvoirs politiques sont contenus dans leurs justes limites, et les révolutions, monnayées chaque jour, se liquident paisiblement en échéances successives.

Il en va tout autrement de nous. Débonnaires, indolents, incapables de comprendre que la cause d'autrui peut être la nôtre, nous laissons faire, et les pires politiques, à certains jours, ont pu tout se permettre à notre égard. Tôt ou tard, cependant, la révolte survient par excès de folie gouvernementale, et le sang coule à flots. Après quoi, soulagés, nous retombons dans la volupté de nous laisser vivre, jusqu'au prochain sursaut.

Une telle disposition d'esprit, souvent accompagnée d'une parfaite satisfaction de soi-même, rend l'homme peu propre à profiter des exemples de l'étranger. C'est un grand malheur pour nous. Car si nous pouvions allier aux admirables qualités de notre race les solides vertus de peuples plus lourds, mais plus robustes, nous aurions bientôt fait de reprendre, en Europe.

la haute autorité morale dont nous sommes actuellement déchus.

Pour le moment, nous dormons paisiblement, laissant ceux qui nous gouvernent accumuler à plaisir tous les éléments de la prochaine secousse. Des bourgeois apeurés qui ne veulent rien concéder, des populations ouvrières dont le mécontentement monte silencieusement : voilà ce qu'on appelle l'opinion publique en France, aux heures où il n'y a pas d'opinion publique.

Pendant ce temps, l'Angleterre mûrit ses réformes sociales, et les réalise sans bruit. Une commission d'enquête vient justement de présenter son rapport sur les conditions du travail dans le Royaume-Uni. Elle a siégé *trois ans*, entendu 583 témoins, publié plusieurs rapports partiels avec documents et statistiques à l'appui, concernant le travail dans tout le monde civilisé.

Je ne puis songer sans quelque mélancolie à l'enquête sociale que je fis voter à la Chambre — malgré le gouvernement — en 1884, et qui, confiée à une majorité de députés hostiles, échoua, bien entendu, de la façon la plus misérable.

En Angleterre, on a procédé d'autre sorte. Trois ans durant, les enquêteurs se sont acharnés, ne se laissant rebuter par aucune investigation, par aucun labeur, et les voilà qui publient aujourd'hui un rapport de majorité et un rapport de minorité. Le rapport de la majorité représente à peu près la moyenne de l'opinion gouvernementale. Le rapport de la minorité, l'état actuel de l'opinion qualifiée chez nous de socialiste révolutionnaire. Il est donc intéressant d'analyser brièvement les conclusions de ces deux documents :

La majorité demande :

1° La création d'un comité de conciliation et d'arbitrage, et la nomination d'arbitres par le *board of trade* (ministère du commerce);

2° La réorganisation et le développement des attributions, ainsi que des procédés d'information, du Département du travail, au ministère du commerce;

3° Une enquête spéciale sur l'effet des différentes lois qui concernent le travail et le salaire;

4° La prohibition des heures supplémentaires de travail pour les mineures, dans certaines industries, et notamment chez les couturières;

5° L'application énergique des règlements sur l'hygiène des fabriques;

6° Certaines modifications dans les lois relatives aux marins, de manière à pouvoir donner une allocation mensuelle à leurs femmes pendant qu'ils sont en mer.

Chacun de ces articles appellerait, à lui seul, de longues réflexions.

L'institution de l'arbitrage est dans l'enfance, chez nous. Est-ce que nos législateurs ne pourraient pas essayer de l'organiser de manière à prévenir quelques-uns des graves conflits entre le salaire et le patronat?

Notre Office du travail, de création récente, est bien misérable en comparaison de la tâche si haute qu'il faudrait lui assigner. J'y voudrais voir comme une sorte de commission d'enquête permanente, occupée de tirer les conclusions scientifiques de la grande expérimentation sociale qui se déroule, chaque jour, sous nos yeux.

Quoi de plus utile, au point de vue des conséquences pratiques, pour le législateur d'une démocratie,

qu'une enquête continuelle sur l'effet des différentes lois qui régissent le travail et le salaire? Il est vrai que cette enquête doit être faite non pas pour justifier quand même les doctrines des économistes, — comme on ne manquerait pas de le faire chez nous, — mais pour recueillir les faits qui devront servir de base à une législation nouvelle.

J'ignore sur quelles informations se base la Commission anglaise pour réclamer une application plus énergique des lois sur l'hygiène des fabriques, ainsi que la suppression du travail supplémentaire des mineures dans les ateliers de couturières. Il m'est arrivé, à Londres, d'accompagner les inspecteurs du travail dans leurs tournées de jour et de nuit. J'ai toujours trouvé les règlements bien observés. Il se peut que cela soit spécial à quelques villes.

Quoi qu'il en soit, on avouera que voilà un programme de gouvernement qui nous serait beaucoup plus profitable que toutes les phrases de M. Casimir-Perier sur son amour pour la Révolution.

Un mot du rapport de la minorité. Ce document réclame :

1° L'adoption par le gouvernement et par toutes les autorités, de la journée de huit heures, aux conditions des *Trades Unions*, avec un salaire minimum déterminé ;

2° L'extension des lois de fabriques aux ouvriers de toutes les industries, de manière à décourager le travail individuel à domicile, et à empêcher l'oppression industrielle ;

3° Une investigation complète sur la question des *sans travail;*

4° La mise à l'ordre du jour de la question des

logements d'ouvriers, et de l'assurance de la vieillesse;

3° La réglementation plus stricte des opérations industrielles.

Il faut convenir qu'en face du programme de gouvernement exposé plus haut, ce programme d'opposition fournit des indications que les hommes d'État ne pourront plus dédaigner désormais.

Si nous sommes hors d'état de faire une enquête sérieuse sur le travail, peut-être pourrions nous profiter de celle des autres. Que les maîtres du pouvoir me permettent de leur adresser ce modeste souhait, à l'occasion du 1er mai.

III

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

Parmi les lois dites *lois de fabriques*, il n'y en a pas qui soit plus contestée que la loi relative à la réduction des heures de travail. Ce ne sont que gémissements et lamentations dans les antichambres de l'Institut. Toute l'économie politique en est abasourdie.

Songez donc, l'Etat intervenant pour empêcher la machine de tuer automatiquement l'individu, en lui prenant tous les jours une part indue de sa vie! Y a-t-il rien de plus contraire à la liberté? Si les misérables ont besoin de se tuer pour vivre, c'est leur affaire évidemment.

Le patron demande à la machine tout ce qu'elle

peut donner. Si un piston se casse, si une courroie de transmission s'use, on les remplace. Une vie humaine, aux yeux des économistes, a tout juste la valeur d'un piston ou d'une courroie. Ainsi le veulent ces fameuses *lois naturelles* que M. Léon Say assimile si allègrement aux lois de Newton.

Ces diables de *lois naturelles* ennuyaient fort Frédéric Passy, économiste endurci, cœur généreux. Je l'entends encore à la tribune pestant dogmatiquement contre les *lois de fabriques*, tout en reconnaissant les excellents effets qu'elles ne pouvaient manquer d'avoir. Ce qui l'offusquait, comme contraire à la sainte doctrine économique, c'était l'intervention de l'Etat. Il aurait voulu que les patrons prissent en mains ces réformes, et s'entendissent pour les appliquer de leur propre gré. A ses yeux, le meilleur moyen pour obtenir ce résultat, c'était une série de conférences que les députés seraient allés faire dans tous les centres industriels. Les patrons, subitement convertis, se seraient rendus aux bonnes raisons de M. Frédéric Passy, et nous aurions joui des bienfaits de la réforme, sans avoir fait de peine aux économistes.

Les députés applaudirent fort aux sentiments généreux de M. Fréderic Passy et, pour leur donner une sanction, votèrent *les lois de fabriques.*

La loi ne permet pas à l'homme d'aliéner son corps, de vendre sa vie en bloc. Pourquoi lui permettrait-elle de la vendre en détail? Pour être logiques, nos bons économistes devraient autoriser quiconque à se mettre à l'encan, et à user de sa liberté pour se vendre comme esclave au plus offrant. Ils ne vont pas jusque-là.

Puisque l'Etat intervient légitimement pour inter-

dire cet abus, comment lui contester le droit de prolonger cette intervention jusqu'à empêcher l'homme de livrer tous les jours, à la machine, une fraction de son capital de vie, au nom d'une prétendue liberté qui, chez les affamés, n'a qu'un nom : la nécessité ?

Détail à noter. Parmi ceux qui prirent le parti de l'homme contre la machine, beaucoup n'osèrent pas donner l'argument de fond : la défense de l'individu. Ils alléguèrent l'intérêt social : la race s'étiolait dans les centres industriels, un grand nombre de conscrits étaient reconnus impropres au service. Ce fut l'argument qui porta. Il fallait conserver l'homme, non pas pour lui-même, mais pour la raison sociale. On le gardait moins pour la vie que pour le champ de bataille. Enfin, le vote fut obtenu. C'est le principal.

Les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs, dans les ateliers et manufactures, furent réglées sans trop de difficultés. Le Conseil d'Etat vient justement d'adopter un règlement — rendu en exécution de la loi du 12 juin 1893 — pour déterminer les mesures générales de protection et de salubrité applicables aux établissements industriels. Un délai de trois mois à un an est accordé aux patrons pour se mettre en règle. Passé ce délai, cette réforme, qu'il faut approuver sans réserves, produira tous ses effets.

Pour la réduction des heures de travail, ce fut une autre antienne : on allait diminuer les salaires, abaisser la production nationale, augmenter la détresse des malheureux, appauvrir la nation.

Le second numéro du *Bulletin de l'Office du Travail* contient une note qui répond justement à ces objec-

tions. La question est toute d'actualité, car on sait qu'il est question, en ce moment, de modifier la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes, dans le sens d'un retour aux errements du passé.

Nous sommes bien loin, hélas ! d'être à la tête du progrès en cette matière. Nous avons vécu jusqu'en 1892, sous le régime de la loi du travail de douze heures, due à la Révolution de 1848, et il a été démontré au cours de la dernière enquête, que dans certaines fabriques des Vosges, on travaillait jusqu'à quinze heures par jour.

En Angleterre, le premier *Act* relatif au travail des enfants remonte à 1802. L'agitation pour la journée de dix heures remonte à 1830. La loi qui l'établit est de 1847. Sir James Graham, secrétaire de l'intérieur, fit un long discours pour prouver que cette mesure ruinerait le commerce d'exportation. Suivant lui, le résultat de la loi serait de faire baisser les salaires de 25 p. 100. Douze ans après — en 1859 — M. Baker, inspecteur du travail, déclarait, au congrès des sciences sociales de Bradford, que, « malgré la diminution des heures de travail, les salaires avaient été augmentés, dans certains cas, de 40 0/0, et généralement de 12 0/0, sans que cette réduction des heures de travail et cet accroissement des salaires eussent diminué en rien la production textile, ni causé le moindre tort à la prospérité nationale ». De 1844 à 1858, la production manufacturière et la prospérité commerciale s'étaient si bien accrues, que le chiffre des affaires avait presque doublé.

En 1860, dans la discussion d'un *bill*, qui étendait cette législation aux imprimeries sur étoffes, Sir James

Graham fit la déclaration suivante : « J'ai une confession à faire à la Chambre. L'expérience a montré, à ma grande satisfaction, que beaucoup des prédictions faites contre le *factory bill*, ne se sont pas réalisées, et qu'en somme, cette grande mesure a contribué à l'amélioration des classes laborieuses, sans faire tort aux patrons. Par mon vote de ce soir, je m'efforcerai de réparer l'opposition que j'ai faite autrefois au *factory bill*. »

Si l'on prend, en effet, un ensemble d'industries embrassant une centaine de professions en dehors de l'agriculture, les salaires des hommes, des femmes et des enfants ont augmenté de 10 fr. 50 par semaine, de 1850 à 1883, ce qui représente 50 p. 100 du taux de 1847.

Cela n'empêchait pas l'Angleterre d'exporter, en 1880, 3,693,000 *yards* de coton en pièces, alors qu'elle n'en exportait que 340,000 en 1830 : d'exporter 222,000,000 de livres de filés de coton en 1880, tandis qu'elle n'en exportait que 39,000,000 en 1830.

Mêmes résultats dans le Massachusetts, où M. Carrol D. Wright résume comme suit l'enquête de 1881 : « Il apparait que le Massachusetts en dix heures produit autant, et même davantage, par homme, par métier, par broche, que les autres Etats en onze heures. Les salaires sont aussi élevés, même plus, que dans ces autres Etats. »

C'est pourquoi le gouvernement demande au Parlement de la République française de revenir sur la loi de 1892, et *d'augmenter* les heures de travail !

IV

LES TROIS HUIT

La journée de travail de huit heures vient d'être expérimentée avec grand succès en Angleterre. Dans les mines, elle avait déjà donné d'excellents résultats. Mais c'est la première fois qu'une expérience véritablement scientifique est instituée sur le travail humain, dans des conditions aussi rigoureusement déterminées, avec un résultat aussi clairement décisif.

Il s'agit des *Salford Iron Works*, près de Manchester, qui appartiennent à MM. Mather et Platt. L'usine emploie environ 1,200 ouvriers, dessinateurs, ouvriers en fer et en bronze, monteurs, ajusteurs, chauffeurs, électriciens. La maison fournit des outillages pour filatures, des machines électriques, etc. Elle correspond à ce que nous appellerions une entreprise d'ingénieurs-constructeurs.

M. Mather est de ces esprits audacieux — si rares dans la grande industrie française — que la nouveauté attire. Il ne se croit pas nécessairement condamné à arracher, de gré ou de force, à ses ouvriers, le maximum d'effort qu'ils sont capables de fournir entre deux levers de soleil.

L'idée de la journée de huit heures l'a tenté. Possédant un incomparable champ d'expériences, il résolut de traiter la question scientifiquement, par une expérimentation positive dont tous les éléments fussent déterminés d'avance. L'idée exposée aux ouvriers obtint naturellement l'assentiment de tous. Des deux

parts, on se mit aisément d'accord pour un essai loyal du travail de huit heures, ou plutôt du régime des quarante-huit heures de travail par semaine, substitué aux cinquante-trois heures jusque-là fournies par les ouvriers.

Il va sans dire que les salaires devaient rester les mêmes. L'expérience, commencée à la fin de 1892, devait durer un an. Le syndicat des ouvriers mécaniciens s'engageait à ne demander aucune nouvelle réduction d'heures pendant toute la durée de l'année. Le travail supplémentaire serait fait par des ouvriers supplémentaires, sous le régime de la double équipe.

C'est à leurs propres frais que MM. Mather et Platt risquaient l'aventure. A eux la perte en cas d'échec. Il se rencontre souvent des industriels retirés des affaires, après fortune faite, pour gratifier de quelque généreux don des institutions ouvrières. Mais que des chefs d'industrie en pleine activité de travail, dominent assez le sentiment qui les pousse à tirer parti de tous leurs avantages, pour essayer de ménager les forces de leurs ouvriers, tout en luttant contre des concurrents qui ne ménagent aucun effort, voilà qui est plus rare assurément. C'est une haute leçon qui nous vient de l'étranger. Souhaitons qu'elle soit comprise de nos grands bourgeois. Quand cesserons-nous de voir l'ouvrier anglais, grand consommateur de bœuf, faire plus de besogne en huit heures qu'en douze heures l'ouvrier français, nourri d'un pain que M. Méline s'acharne à lui faire payer de plus en plus cher ?

L'expérience est aujourd'hui terminée. Le résultat dépasse les espérances. L'année d'épreuve était exceptionnellement défavorable, en raison de la dépression

industrielle dans le monde entier, aggravée du relèvement des prix de revient dû à la grève des mineurs du Centre. Mais l'appel des patrons, recommandant « l'exactitude plus grande, le travail et l'application plus intenses, pendant les heures réduites » avait produit l'effet qu'on en devait attendre.

Le chiffre du mouvement général étant demeuré sensiblement égal à la moyenne des six années précédentes, la production *en quantité* a été *plus grande* pendant l'année de l'expérience. Cependant, les prix de vente ayant baissé, la proportion du taux des salaires se trouve relevée de 0.4 p. 100.

En fait, dit M. Mather, en tenant compte de l'économie sur l'éclairage, sur l'usure des machines, le combustible, etc., et même en faisant entrer en ligne de compte l'augmentation des charges fixes (intérêt de l'outillage, impôts, etc.), nos livres prouvent que la diminution des heures de travail a entraîné une économie de 0,4 p. 100, qui compense exactement la perte de 0,4 p. 100 due à l'augmentation du coût des salaires.

Un fait digne de remarque, c'est l'économie du *temps perdu sans permission*. Dans le système des 53 heures, la proportion du temps perdu a été jusqu'à 2.46 p. 100. Dans la période des 48 heures, elle a été à peine de 0.46 p. 100. C'est-à-dire que les ouvriers ont véritablement travaillé pendant huit heures effectives.

Il n'y a pas de doute que les résultats obtenus aux ateliers de Salford, confirmés du reste par ceux qu'on a observés ailleurs, démontrent que les deux premières heures de travail du matin, avant le premier déjeuner, ne valent pas la peine et le dérangement qu'elles causent aussi bien aux patrons qu'aux ouvriers .. Non seulement ces deux heures sont à peu près nulles au point de vue du

travail effectué, mais leur effet sur la condition physique et mentale des hommes est de diminuer la vigueur, l'entrain et la gaieté qui doivent prévaloir pendant la journée de travail, si l'on veut que celui-ci ait toute son efficacité.

On a prétendu que les ouvriers s'étaient concertés pour donner un vigoureux *coup de collier* afin de faire réussir, à tout prix, l'expérience. Il n'en est rien.

Il semblait au contraire, affirme M. Mather, que nous travaillions en harmonie avec une loi naturelle. L'amélioration apportée à la vie de famille doit y être pour quelque chose. Chaque ouvrier peut maintenant jouir un peu des siens avant de partir pour son travail. Cela lui donne un bon *départ* qui se répercute sur toute la journée.

Enfin, dernière surprise. On avait pensé que les ouvriers travaillant aux pièces fournissaient déjà leur maximum d'effort ; et que les heures de travail étant diminuées, leurs gains décroîtraient en proportion Cette prévision ne s'est pas réalisée. La diminution dans le pourcentage gagné par les ouvriers aux pièces, en plus de leur salaire quotidien, a été insignifiante par rapport à la diminution dans la durée du travail.

L'expérience est donc complète et décisive. M. Mather s'en félicite hautement et se déclare résolu à la poursuivre avec le concours du syndicat des ouvriers mécaniciens.

A quand l'expérimentation française ? Déjà l'on nous crie : Vous voyez bien que l'obligation n'est pas nécessaire. Jusqu'ici je ne vois rien du tout, sinon un Anglais d'esprit élevé, de cœur résolu, qui mène à bien une expérience hardie, et résout pratiquement une question capitale jusque-là livrée aux contro-

verses des économistes. Je ne demande pas mieux que d'acclamer ses imitateurs français. Je les attends, je les appelle. Huit heures de travail, huit heures de vie, huit heures de sommeil ! Où est notre Mather avec ses *Trois huit ?*

V

ENCORE LES TROIS HUIT

Je reçois la lettre suivante que j'insère avec le plus grand plaisir, bien que je n'aie pas l'honneur de connaître mon correspondant :

Monsieur le directeur,

Où est notre Mather, avec ses *trois huit?* C'est par ces mots que vous terminiez votre article d'hier ; c'est aussi en termes à peu près identiques que beaucoup d'ouvriers, dont je suis, manifestent leur désir d'être, quant à la journée de travail, autant favorisés que leurs camarades anglais.

Cependant, nous n'allons pas jusqu'à attendre du patronat français actuel une telle amélioration ; nous serions trop heureux si, comprenant enfin son propre intérêt, il s'engageait immédiatement dans la voie qui lui est tracée par nos voisins d'outre-Manche.

A vrai dire, un industriel *d'ici* expérimentant la journée de huit heures, soit quarante-huit heures par semaine, sans réduire les salaires, ferait preuve d'audace et de bonne volonté, autrement qu'aucun de ses confrères anglais, étant donné que, si l'on prend comme moyenne pour l'Angleterre les cinquante-trois heures par semaine de la maison Mather, il n'est pas exagéré de dire qu'en France

on travaille en moyenne, dans le même laps de temps, soixante-six heures. Le saut dans l'inconnu est un peu plus grand.

Pourquoi la moyenne des heures de travail est-elle beaucoup plus élevée en France qu'en Angleterre? Ce serait intéressant à savoir. Connaissant la cause, on pourrait peut-être supprimer l'effet.

Toutefois, il est actuellement acquis et confirmé par des expériences journalières, qu'en réduisant d'une heure des journées de travail de dix, onze et douze heures, les patrons, tout en maintenant les salaires antérieurs, trouveraient dans le nouvel état de choses des compensations leur assurant au moins la même part de bénéfices.

Partant de là, — au moment où l'on va sans doute remettre en question la loi du 2 novembre sur le travail des femmes et des enfants, pour être agréable à des industriels qui s'en plaignent avec plus ou moins de raison, — il y aurait, à mon humble avis, une mesure rationnelle à prendre en attendant mieux.

Puisqu'il est difficile, dans de certaines industries, où l'on emploie un personnel mixte et où le travail des uns a une étroite corrélation avec le travail des autres, puisqu'il est difficile, dis-je, impossible à ce que l'on prétend, de faire travailler les hommes douze heures, les femmes onze heures, et les enfants dix heures par jour, pourquoi nos législateurs n'abaisseraient-ils pas d'une heure le maximum de la journée de travail fixé par la loi de 1848? En portant de douze à onze heures la journée légale, on diminuerait d'autant l'écart entre la journée des enfants et celle des adultes, il serait alors facile de prouver que cet *écart* maintenu ne causerait au travail un préjudice appréciable qu'en de très rares occasions.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

HIÉRART.
Rue Violet, 2.

Paris, 2 avril 1894.

Assurément, *les trois huit* ne sont pas une formule cabalistique destinée à nous ouvrir les portes de l'*Eden*

de M. Dubost. Il me paraît difficile d'enfermer le travail de l'homme, dans une même règle invariable, du Bengale au Groënland. Tout le monde conviendra sans peine que l'agriculture et l'industrie offrent des conditions de travail très différentes, qui se plieraient malaisément à une réglementation uniforme. Enfin, dans l'industrie même, il est nécessaire de créer des catégories distinctes, si l'on veut légiférer sur la matière.

Y a-t-il lieu de légiférer sur la journée de travail? Voilà la première question qui se pose. Laissons les économistes ergoter à loisir, et constatons qu'en fait, tous les pays ont reconnu la nécessité de cette législation.

Quand on a proposé la réduction de la journée de travail de douze heures, quand on a parlé de dix et de huit heures, toute la gent économiste s'est répandue en railleries mêlées d'injures. Quelle pitié, de croire qu'on pouvait réduire la durée du travail sans abaisser la production, sans diminuer le salaire! Il n'y avait que des *malins* ou des *rêveurs*, comme dit Dubost, pour leurrer l'ouvrier de pareilles chimères. Les socialistes cependant tinrent bon, et ne voulurent pas démordre de leurs huit heures. Une expérience toute scientifique leur donne aujourd'hui pleinement raison.

Vous pensez bien d'ailleurs que les économistes ne sont pas embarrassés pour si peu. Après avoir déclaré que l'expérience était irréalisable, que la réduction des heures de travail aurait pour résultat d'affamer le travailleur, ils vont tenter, maintenant que cette mesure est reconnue favorable, d'en empêcher la réalisation législative. Il n'est pas douteux que si l'on nous faisait passer brusquement de la journée de douze heures — souvent dépassée, malgré la loi — à la

journée de huit heures, ce serait, suivant l'expression de M. Hiérart, un formidable saut dans l'inconnu.

Une première difficulté se rencontre, très justement signalée par M. Hiérart. La moyenne des heures de travail est beaucoup plus élevée en France qu'en Angleterre, et les cinquante-trois heures de la maison Mather (ancien régime) correspondent environ à soixante-six heures de travail par semaine dans une usine française.

Pourquoi?

Est-il rien, en France, qui échappe à l'esprit de routine? Le patron français se considère volontiers comme en état de lutte permanente contre ses ouvriers. Il craindrait de perdre une partie de son autorité, en faisant des concessions qui sont parfois aigrement demandées. En instituant une expérience dans l'esprit de celle de M. Mather, il redouterait, surtout, qu'on y vît l'aveu implicite d'un abus, et qu'on s'en fît plus tard une arme contre lui.

La discipline de l'atelier français en est-elle meilleure? Je crois que c'est précisement le contraire. Et si l'on relevait, des deux côtés de la Manche, *le temps perdu sans permission*, on aurait là, certainement, un élément de comparaison instructive.

Enfin, pour tout dire, on enseignait autrefois, à la Faculté de médecine, que l'alimentation surazotée de l'ouvrier anglais lui permettait une dépense musculaire supérieure à celle du Français. J'ignore si l'expérience a été faite d'une façon rigoureuse, mais à première vue, le fait paraît probable. Malheureusement, les lois de M. Méline qui n'enrichissent pas le paysan, appauvrissent lamentablement la ration alimentaire de l'ouvrier des villes. Comment demander

un plus grand effort dans un temps moindre, si nos lois fiscales, en élevant le prix des denrées nécessaires à la vie, empêchent l'homme de réparer et même d'augmenter ses forces par une alimentation généreuse? Sur ce point, comme sur tant d'autres, nous tournons carrément le dos aux réformes démocratiques.

Cela est si vrai, que lorsqu'il nous arrive de faire une loi favorable aux ouvriers, nous n'avons rien de plus pressé que de la défaire. Témoin, la réforme qui réduisait d'une heure la journée de travail des femmes et de deux heures celle des enfants. Le législateur anglais a toujours prétendu que cette mesure législative devait avoir une répercussion nécessaire sur le travail des adultes, à cause de l'impossibilité où l'on se trouverait de faire travailler les uns sans les autres. Mais les patrons français ne l'ont pas entendu ainsi. Ils ont si violemment réclamé, que la loi est inappliquée, et que la Chambre va être mise en demeure de revenir sur sa décision, et d'augmenter la journée de travail, au moment même où l'Angleterre la réduit, avec M. Mather, jusqu'au minimum inespéré de huit heures.

Il faut souhaiter que l'expérience de Salford, qui a si profondément remué tout le monde industriel, amène chez nos législateurs d'utiles réflexions. M. Hiérart n'est pas de ces *rêveurs* qui veulent franchir d'un bond toutes les étapes. Il demande simplement qu'au lieu d'imposer aux femmes et aux enfants la même durée de travail qu'aux adultes, nous fassions bénéficier les adultes de la réduction accordée aux femmes et aux enfants.

N'abandonnons pas le terrain que nous avons con-

quis, et tandis que les autres avancent, ne reculons pas à plaisir. Il restera encore, au Français, trois heures de loisir de moins, trois heures de travail de plus qu'à l'ouvrier de M. Mather! Une si médiocre faveur est-elle au-dessus des forces de la République? Car nous sommes en République. Du moins, Casimir-Perier le dit, et Spuller le croit.

VI

LA GUERRE AU JAPON

Il ne s'agit point de la guerre du Mikado avec l'empereur de la Chine. Je n'ai rien à en dire, sinon ce qu'en dit tout le monde, à savoir que c'est une belle guerre, où l'on fait de magnifiques massacres suivant les dernières données de *la science moderne*, pour employer une expression qui déplaît fort, et pour cause, à certain général français de ma connaissance. De petits torpilleurs font proprement sauter de gros transports, entraînant d'un coup quinze cents hommes au fond de l'abîme; l'artillerie à tir rapide, de sa grêle d'obus éclatant en mitraille, paralyse ou supprime tout effort de défense des monstres lents et lourds qui auraient détruit l'ennemi d'un coup s'ils n'avaient coulé d'abord, la mer se couvre d'épaves vivantes qu'achève du haut des hunes le déchirement strident du *hotchkiss*. Sur terre, on se massacre également selon toutes les règles de la civilisation, et les journalistes étrangers, venus pour contempler ce

spectacle, n'ont rien à reprendre aux grandes fauchées de mort.

Il n'y a pas à parler de ces choses, sinon pour admirer de quel mouvement accéléré se fait la propagande du meurtre de civilisation. L'œuvre de destruction va d'une course vertigineuse. Bien loin derrière clopinent la boiteuse justice, l'impotente bonté.

Si je laisse de côté la guerre officielle, patente, c'est pour dire un mot de l'horrible guerre industrielle, perfectionnée par nous comme l'autre, accourue avec nous d'Occident en Orient, pour dévaster de ses coupes sombres les troupeaux humains résignés. Il est vrai, la science guérit ce que la sience tue. C'est un médecin japonais, élève des universités allemandes, qui vient de faire en bactériologie les belles découvertes d'où les travaux allemands et français ont fait sortir une médication nouvelle, féconde en résultats comme en espérances, la *Sérothérapie*. Mais pendant que Kita-Sao, suivant péniblement le sillon de la science occidentale, s'acharne à sauver quelques vies, ses compatriotes, également dans le même sillon, organisent la vaste usine mangeuse d'hommes, de femmes et d'enfants qui silencieusement tue, d'accidents ou de misère, plus d'êtres humains que la guerre intermittente à ciel ouvert.

Je trouve dans le rapport d'un commissaire de section à l'exposition de Chicago, M. Loonen, d'intéressants renseignements sur les salaires et les conditions du travail au Japon. Il y a peu d'années, l'auteur d'un rapport au gouvernement prussien estimait que les Japonais étaient incapables de se prêter aux exigences de l'industrie moderne. Mais ces prévisions

devaient être bientôt démenties. Dès 1888, soixante-seize mille broches de filature étaient en pleine activité. Aujourd'hui, des sociétés anonymes exploitent les mines, les chemins de fer et les transports maritimes, les filatures les tissages, les fabriques de toutes sortes. C'est le gouvernement lui-même qui a monté les premières usines pour les rétrocéder a des compagnies privées, aussitôt qu'elles ont été en voie de succès. L'industrie du coton est de toutes la plus prospère. Tandis que les broderies sur soie, la céramique, la fabrication des bronzes, des cloisonnés et des objets de laque sont organisées dans de petits ateliers de dix à cent ouvriers, utilisant le plus souvent la force d'une maigre chute d'eau, le Roi-Coton édifie ses immenses casernes où viennent s'engouffrer, pour alimenter le monstre, les foules marquées du sceau de la défaite dans la bataille pour la vie.

Les ouvriers japonais ont, en général, une grande facilité de compréhension et une habileté de main singulière ; ils sont fort obéissants, très doux, très attachés à leurs chefs : ils supportent avec résignation les travaux les plus durs, alternent leur travail de jour et de nuit dans les grandes usines à feux continus, et, dans les petits ateliers, fournissent jusqu'a quatorze heures de présence lorsque l'on ne travaille pas la nuit. Dans ces petits ateliers, ils sont nourris partiellement à midi et à cinq heures, de façon à ne pas être dérangés. Le travail commence vers six heures du matin, s'interrompt pour quinze à vingt minutes à l'heure des repas et reprend jusqu'à dix heures du soir. Toutes ces heures varient à l'infini : dans les maisons où l'on brûle le thé, ils commencent, au contraire, à quatre heures du matin et terminent à six heures du soir : les besoins de l'industrie font la règle ; les ouvriers s'y prêtent volontiers.

Il est assez difficile d'établir exactement des moyennes de salaires. Dans les campagnes reculées, dépourvues d'in-

dustrie, loin du contact des Européens, il existe des quantités de gens qui ne sont même pas assez fortunés pour manger du riz, qui vivent des grains les moins chers : orge, avoine, etc., et qui sont heureux de travailler pour 0,10 yen par jour, soit 0 fr. 35 de notre monnaie.

Dans les deux capitales, dans les ports et surtout à Osaka, la grande ville industrielle du Japon, on trouve les moyennes suivantes :

HOMMES

Les mécaniciens gagnent	2f 80
Les brodeurs, décorateurs, sculpteurs, surveillants, ouvriers de premier ordre . .	1 20
Les très bons ouvriers de métier	0 90
La grande moyenne des ouvriers ordinaires d'usine, de filatures, de tissages	0 70
Les hommes de peine et ouvriers ordinaires	0 60

FEMMES

Les brodeuses, peintres	0f 52
Les surveillantes, femmes de premier ordre.	0 42
Les bonnes ouvrières	0 65
La grande moyenne des ouvrières ordinaires d'usines, filatures, tissages . . .	0 28
Les petites filles et les apprenties pendant de nombreux mois	0 14

Sans doute les conditions de la vie au Japon sont fort différentes des nôtres. Mais ces salaires n'en paraissent pas moins effroyablement bas. Je consens qu'ils assurent un minimum de vie au travailleur, mais il est certain qu'ils ne font pas davantage. C'est la loi d'airain qui reprend ses droits, réduisant le travailleur, par la concurrence des bras, à se contenter de la stricte rémunération nécessaire pour en-

tretenir en lui la quantité de vie dont se fait la prospérité de l'usine. Voici en effet ce que dit le même document de la condition du travailleur japonais.

On voit aujourd'hui des usines comme celles de Kanegafuchi qui emploient 2,100 hommes et 3,700 femmes divisés par équipes, qui travaillent jour et nuit et n'ont sur douze heures de travail assidu que quarante minutes pour les repas. Des dortoirs sont organisés à proximité, et l'on fournit aussi de la nourriture à raison de 7 centimes par repas.

Les filatures à Osaka sont installées de la même façon. Toutes sont munies d'excellentes machines anglaises, travaillent jour et nuit avec deux équipes alternantes, sont prospères et donnent de bons dividendes. Beaucoup forment des projets d'agrandissement, ont déjà commandé de l'outillage à Bolton (Angleterre), et construisent d'autres établissements dans des centres populeux.

La production n'a pas encore atteint le niveau absolu de la consommation intérieure. En 1882, la consommation totale du Japon s'élevait à 37 millions de kilogrammes; en 1891, elle s'est élevée à 55 millions de kilogrammes et, depuis, elle s'est encore accrue.

Trente-cinq filatures, employant 5,739 hommes et 16,879 femmes, soit un total de 22,618 ouvriers, forment un syndicat puissant et semblent abuser de l'absence de lois ou de l'indulgence extraordinaire dont on use envers elles.

Des petites filles de huit à neuf ans sont astreintes à douze heures de travail. Suivant la loi japonaise, elles devraient aller à l'école; les instituteurs se plaignent, aucune sanction ne vient leur donner raison.

En outre, en face de ces ouvriers si résignés, si obéissants, les patrons ont organisé un système qui les met à leur merci. Aucune filature ne reçoit un ouvrier sans le consentement écrit de l'établissement qu'il quitte, et cette rigueur est poussée si loin que tout nouvel arrivant est surveillé et immédiatement congédié si l'on s'aperçoit qu'il a déjà quelque connaissance du métier.

M. Léon Say devrait bien nous dire ce qu'il pense de cet état de choses.

Pas de lois protectrices du travail. Voici des petites filles de huit ans qui font douze heures de travail. Mais elles n'en mangent que de meilleur appétit, n'est-ce pas? Avec 14 centimes par jour pour se nourrir, se coucher, se vêtir, qui ne se tirerait d'affaire? Et au moins les patrons d'extrême-Orient ne peuvent pas se plaindre de ces lois oppressives de *leur* liberté qui font le désespoir du *Journal des Débats*.

Pas de syndicats ouvriers. C'est le paradis. En revanche un bon syndicat patronal qui jette l'ouvrier dans la rue dès qu'il a querelle avec le chef d'un seul établissement. Personne ne bronche : la servitude ou la mort. C'est une faveur de gagner 14 centimes par jour. Trop heureux le travailleur que guette la faim, de vivre et de mourir de misère. C'est l'idéal de l'économie politique.

Il est vrai que si l'on fait la part de l'impôt en même temps que du pouvoir d'achat du salaire, la différence des situations n'est pas aussi grande qu'il semble à première vue entre l'ouvrier japonais et le travailleur des pays d'Occident. Ce que l'Anglais, l'Allemand, le Français ont de plus, ils l'ont conquis d'un effort obstiné contre la haute bourgeoisie résistante. On voit par l'exemple du Japon ce que l'égoïsme industriel peut faire de l'homme quand on le lui livre désarmé. C'est aux excès de cette cupidité sans frein que nos travailleurs ont résolu de ne plus se soumettre. Il faudra bien qu'ils arrivent à conquérir leur plein droit d'intégrale vie.

En ce temps-là, si les Japonais ne nous ont pas

devancés, nous leur referons une vie nouvelle de nos formules de justice et de paix, après les avoir assassinés de nos procédés de guerre.

VII

EXPÉRIENCES MUNICIPALES

Je trouve dans le *Bulletin de l'Office du Travail* de curieux renseignements sur les conditions du travai dans les travaux publics en Allemagne et en Hollande. Les travaux municipaux offrent en cette matière un vaste champ d'expériences. Comme ils se répartissent en des entreprises d'importance variable, une tentative même hardie peut se produire dans un cas déterminé sans qu'il en puisse résulter d'inconvénient notable. Et si le succès vient répondre aux espérances des novateurs, quel argument pour étendre le champ d'essais !

Chacun sait que le conseil municipal de Paris n'a cessé de revendiquer son droit de fixer les conditions du travail dans les entreprises qu'il met en adjudication. On n'ignore pas quelles difficultés de toutes sortes ont été suscitées à ce propos, aussi bien par les entrepreneurs que par l'administration, prompte à encourager toutes les hostilités contre la réglementation nouvelle. Enfin, c'est un des reproches couramment adressés au conseil municipal par nos journaux réactionnaires que celui d'obérer les finances de la ville en édictant, dans ses contrats d'entreprise, des

conditions trop favorables aux ouvriers. Il est donc particulièrement intéressant, au point de vue de la théorie comme de la pratique, de connaître les résultats obtenus dans les expériences de même ordre à l'étranger.

La ville de Worms (Hesse-Darmstadt) est la seule, dans toute l'Allemagne, à insérer, dans les cahiers des charges des entreprises municipales, des clauses relatives à la durée du travail. Cela est assurément pour surprendre dans un pays où le socialisme dispose, sur tant de points, de majorités triomphantes. Quoi qu'il en soit, c'est la ville de Worms qui a pris, en Allemagne, l'initiative de cette réglementation, et voici comment elle a fixé la répartition des heures de travail : du 1er avril au 30 septembre, de six heures du matin à sept heures du soir, avec une heure pleine et deux demi-heures d'interruption, soit onze heures de travail effectif; en mars et octobre, de six heures du matin à six heures du soir, avec repos comme ci-dessus, soit dix heures de travail effectif; en novembre, décembre, janvier et février, de sept heures du matin à cinq heures du soir, avec une heure d'interruption, soit neuf heures de travail effectif. On voit que nous sommes encore loin du régime des huit heures, bien que le progrès soit notable. Ce qu'il faut retenir, c'est l'intervention de la municipalité en vue de la réglementation des heures de travail dans les entreprises qui relèvent de sa gestion.

En Hollande, nous rencontrons la remarquable expérience de la municipalité d'Amsterdam. Aux termes de la nouvelle réglementation des chantiers de la ville, la durée du travail effectif ne doit jamais dépasser onze heures. Le repos du dimanche est obligatoire,

sauf dans les cas urgents admis par l'autorité municipale. Rien de bien nouveau jusqu'ici. Il faut même constater que la ville de Worms se montre plus soucieuse qu'Amsterdam de ménager les forces et la santé de ses ouvriers.

L'originalité d'Amsterdam c'est d'avoir hardiment abordé la question du salaire minimum, et d'avoir permis d'en mesurer les conséquences économiques, en instituant une double adjudication à propos de chaque entreprise. Tout soumissionnaire était invité à fixer deux catégories de prix, l'une comprenant, l'autre excluant les nouvelles clauses du cahier des charges. On pouvait ainsi juger des conséquences financières résultant de la limitation des heures de travail aussi bien que de la fixation d'un salaire minimum. Suivant le résultat obtenu, la municipalité se réservait le droit de retenir l'une ou l'autre proposition.

L'expérience était d'autant plus intéressante que l'établissement d'un salaire minimum est certainement l'une des mesures qui ont rencontré le plus d'objections parmi les hommes politiques les mieux disposés aux tentatives d'expérimentation socialiste. L'objection n'était pas de principe assurément, car l'ouvrier ne peut vivre qu'à la condition qu'il reçoive de fait le minimum nécessaire à l'entretien de sa vie. Mais comment fixer ce minimum d'une façon vraiment équitable, quand les données en sont incessamment variables, quand il paraît si difficile de concilier les intérêts en présence? Qui assumera cette fonction redoutable? Comment généraliser les décisions prises et par quelles mesures en assurer la rigoureuse observation? Toutes ces questions ne se peuvent résoudre

à la fois. Mais je dois constater que les objections purement empiriques faites à la fixation d'un salaire minimum vont en s'affaiblissant, et qu'aux présentes élections de Belgique on a vu cette mesure figurer dans le programme de M. Paul Janson, le chef parlementaire de ce que nous appellerions en France le parti radical socialiste.

En tous cas, plus la question a été contestée, plus l'expérience d'Amsterdam est digne d'être suivie avec attention. Même en cas de succès, elle laisse subsister un nombre infini d'autres problèmes qui pourront être successivement abordés. C'est là une raison de plus pour se hâter d'enregistrer le résultat acquis. Je m'empresse de le dire, l'expérience a réussi au delà de toute espérance.

Les salaires minima étaient fixés pour cinq catégories d'ouvriers de métier, ou de manœuvres : de quatorze à seize ans, de seize à dix-huit, de dix-huit à vingt, de vingt à vingt-trois, de vingt-trois et au-dessus. La première catégorie gagnait (en florins) [1] 0 fl. 10 l'heure, la dernière 0 fl. 46 pour les ouvriers de métier et 0 fl. 36 pour les manœuvres. Ce qui fait pour les enfants un gain d'environ 2 fr. 20 par jour, pour les adultes des corps de métier 10 fr. 80, et pour les manœuvres 8 fr. 50. Le dimanche, en cas de travail, les prix étaient majorés de 50 p. 100. Lorsque des heures supplémentaires étaient autorisées, la majoration était de 10 p. 100 pour la première heure, de 20 p. 100 pour la seconde, de 30 p. 100 pour la troisième et de 50 p. 100 pour la quatrième et les suivantes. « L'innovation est d'autant plus sérieuse, dit

1. Le florin hollandais vaut 2 fr. 10.

très justement le *Bulletin de l'Office du Travail*, que des travaux publics considérables, notamment ceux des ports et des divers canaux, sont exécutés en Hollande pour le compte des villes. »

En ce qui concerne Amsterdam, les diverses entreprises qui ont fait le sujet de l'expérience, se montaient à une somme d'environ 800,000 francs et comprenaient les travaux les plus divers : construction d'une cale de halage, prolongement d'un quai, entretien d'écluses, construction d'un pont, d'une école, etc. Eh bien! le succès a dépassé toute attente.

Les soumissions les plus basses sans limitation d'heures de travail et sans salaire minimum ne diffèrent pas sensiblement de celles où il a été tenu compte de ces clauses. Je cite quelques exemples au hasard :

Construction d'une cale de halage, 13,190 florins avec les clauses nouvelles, et 13,100 florins dans les conditions ordinaires.

Prolongement d'un quai, 13,997 florins dans le premier cas, 13,900 florins dans le second.

Construction d'un marché couvert, 21,200 florins dans le premier cas, 21,200 florins dans le second.

Construction d'une école (c'est le cas le moins favorable), 33,400 florins dans le premier cas, 32,900 dans le second.

Sur l'ensemble des soumissions présentées, la différence est de 2.17 p. 100.

Sur les soumissions les plus basses, elle est seulement de 1.26 p. 100.

Il est remarquable que la différence est notablement plus grande entre le montant moyen de toutes

les soumissions dans chaque catégorie, qu'entre le montant des soumissions les plus basses. « Il semblerait permis d'en déduire, conclut excellemment le *Bulletin de l'Office du Travail*, que le bénéfice enlevé aux entrepreneurs, par l'application de mesures qui ont une grande importance pour les ouvriers, ne joue qu'un rôle secondaire auprès des autres éléments de gain ou de perte de leur entreprise. Cette opinion paraît partagée par un grand nombre d'entrepreneurs des travaux privés du bâtiment à Amsterdam. »

En effet, on nous apprend qu'à la suite de l'adoption des nouvelles conditions de travail dans les chantiers de la ville, beaucoup d'entrepreneurs d'Amsterdam se sont déclarés prêts à les accepter à leur tour, si leurs concurrents faisaient de même. Quelques patrons ayant résisté, « une grève s'ensuivit *qui fut de courte durée, et eut un succès presque complet* ».

On va vite en besogne à Amsterdam.

VIII

TRAVAILLEURS D'ÉTAT

M. Edouard Vaillant a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi *pour l'établissement de la journée de huit heures et d'un salaire minimum pour tous les ouvriers, ouvrières, employés et employées des travaux, emplois et services de l'État*. L'exposé des motifs, clairement ordonné, abonde en informations

précieuses sur cette intéressante question. Je ne crois pouvoir mieux faire que de les condenser à l'usage de mes lecteurs.

Les deux revendications ouvrières et de réalisation immédiate, dit M. Vaillant, portent sur la durée du travail et sa rémunération... Jusqu'ici, les libéraux défenseurs de ce qu'ils nomment la « liberté du travail » ont fait valoir leur scrupule d'intervenir dans le débat de l'offre et de la demande de travail entre le patron et l'ouvrier. Mais ce scrupule n'a plus d'objet quand c'est l'Etat qui emploie directement l'ouvrier et qu'il n'y a plus à tenir compte que de l'intérêt du service public et du droit social de l'ouvrier. Il appartient alors au législateur de rechercher le rapport normal entre ces éléments distincts, mais non contradictoires, et au contraire concordants, de la loi qui doit les régler et les accorder.

Il a déjà été reconnu dans l'industrie privée que le patron et l'ouvrier trouvaient également leur avantage dans une certaine réduction du travail. M. Vaillant ne pouvait manquer d'invoquer l'expérience fameuse de MM. Mather et Platt dont j'ai parlé ici même. On sait que ces messieurs, grands constructeurs de machines à Manchester, instituèrent, pendant un an, dans leurs ateliers qui occupent douze cents personnes, une expérience vraiment scientifique sur la limitation des heures de travail : 48 heures par semaine au lieu de 53, salaires maintenus, travail supplémentaire payé au même tarif. On n'a pas oublié le résultat. Le taux des salaires, comparé à celui des années précédentes, s'éleva de 0.4 p. 100. Mais l'économie du charbon, du gaz, et la moindre usure du matériel compensèrent amplement cette dépense. Le *temps perdu*, qui était de 2.46 p. 100, descendit à 0.46 p. 100. Les ouvriers aux pièces virent d'abord

légèrement décroître leur salaire, mais l'équilibre se rétablit peu à peu.

En février 1894, à la suite d'essais du même ordre dans la fabrication des produits chimiques, la *United Alkali Company* adopta la journée de huit heures. Pour les mines, la question était depuis longtemps en voie de solution. Dans la plupart des mines anglaises, la journée de huit heures répondait à un salaire relativement élevé.

On avait annoncé que l'industrie textile serait hors d'état de réduire la journée de travail. Cependant le rapport de la chambre de commerce de Brünn (Autriche) donne un compte rendu satisfaisant de l'expérience faite par une importante maison de tissage de rideaux en Moravie, qui a réduit de onze heures à huit la journée de travail. Il fut constaté que le travail des ouvriers à journée réduite pendant la morte-saison était aussi productif que pendant la journée accrue de la saison active. La journée de travail pour tous les tisseurs a été dès lors réduite à huit heures par jour, et les directeurs réalisent, de ce fait, une économie qu'ils déclarent considérable.

Depuis le 21 avril 1856, la colonie Victoria, en Australie, jouit de la journée de huit heures. L'anniversaire de cette victoire est célébré tous les ans par la population ouvrière. MM. Champion et John Rae ont rendu compte en 1881 du résultat obtenu. Les salaires se sont élevés de 7 p. 100 au-dessus de l'ancienne journée de neuf heures et demie.

M. John Rae déclare qu'à son avis, aucune fraction de la classe ouvrière anglo-saxonne n'est au niveau de la population ouvrière de la colonie de Victoria, aussi bien au point de vue spécial de l'éducation et de la pratique tech-

nique des métiers, qu'au point de vue général du développement intellectuel et moral.

Le gouvernement des États-Unis fut le premier à comprendre qu'il appartient aux représentants supérieurs de l'ordre social de préserver avant tout l'individu et la race de l'usure prématurée résultant de l'excès de l'effort industriel. Le 25 juin 1868, il établit la journée de huit heures dans les ateliers et chantiers fédéraux. Le 26 mai 1869, le président Grant rendait une ordonnance déclarant qu' « aucune réduction de salaire ne devait résulter de la réduction de la journée du travail à huit heures ». Cette loi fut en 1878 incorporée au statut constitutionnel. Elle est ainsi conçue : « Pour tous ouvriers ou journaliers employés par ou pour le gouvernement des États-Unis, huit heures constitueront une journée de travail. » En 1888, une nouvelle loi réduisit à huit heures la journée des facteurs des Postes, étant entendu qu'un surplus proportionnel de salaire répondrait à tout travail supplémentaire. Tous les États de l'Union ont suivi l'exemple du gouvernement fédéral en réduisant la journée de travail. La Californie, le New-York, l'Idaho, l'Indiana, le Connecticut, d'autres en ont réduit la journée à huit heures. Le texte de la loi constitutionnelle de l'État de New-York revisée en 1881 est ainsi conçu :

Article premier.

Huit heures constitueront la journée légale de travail, pour toutes les classes de journaliers et ouvriers, excepté ceux occupés au travail de la ferme ou au travail domestique : mais un travail supplémentaire, moyennant une compensation supplémentaire convenue, entre patron et employé, est permis.

Art. 2.

Cet acte s'applique à tous journaliers et ouvriers actuellement ou ultérieurement employés par l'Etat, ou toute municipalité comprise dans l'Etat, soit directement par ses agents et administrateurs, soit par l'intermédiaire de personnes ayant fait contrat avec l'Etat ou les municipalités, pour l'exécution de travaux publics.

Suivent les sanctions pénales.

En Angleterre, la revendication de la journée de huit heures n'a pas obtenu moins de succès auprès des pouvoirs publics. M. Gladstone, après une longue résistance, avait fini par déclarer, à la veille des dernières élections, que *le mouvement des huit heures* avait toutes ses sympathies. Le 6 juillet 1893 il se ralliait à la journée de huit heures dans les mines. Ainsi faisait lord Rosebery, devenu premier ministre, et il ajoutait qu'approuvant les réformes ouvrières du Conseil du comté de Londres — dont il était membre — il voulait les étendre à l'État. Le 21 mars 1894, félicitant le Conseil du comté des réformes accomplies en faveur des ouvriers, il signalait comme particulièrement digne d'éloges l'établissement du *juste salaire*, la réduction des heures de travail, et l'exécution des travaux en régie, sans entrepreneur ni marchandeur. Enfin, après une enquête approfondie, une expérimentation directe sur la réduction des heures de travail fut instituée à la fabrique d'armes de Woolwich. Elle donna d'ailleurs les mêmes résultats que dans l'industrie privée : légère élévation de salaire, compensée par l'économie de gaz, de charbon, et la diminution d'usure du matériel. M. Campbell Banneman, secrétaire d'État pour le département de la guerre, répon-

dant à une question de M. John Burns, s'exprimait ainsi :

J'ai donné tous mes soins à l'étude de la question de réduction des heures de travail dans les ateliers militaires. Le résultat de mon enquête a été de me convaincre, ainsi que mes collègues, que les conditions et circonstances de la fabrication, ainsi que la nature du travail de ces ateliers, sont telles, qu'il est possible d'y réduire la durée du travail à huit heures par jour et à quarante-huit heures par semaine, à l'avantage commun du service public d'une part et des ouvriers d'autre part. Je donnerai les instructions nécessaires pour que ce changement soit opéré, aussitôt que les arrangements nécessaires à cet effet auront pu être pris. J'ajouterai que pour ce changement, je compte sur le concours cordial de tous les ouvriers à qui, j'en ai confiance, il serait de grand avantage.

Le 19 mars 1894, le comte Spencer, premier lord de 'Amirauté, annonça qu'il avait décidé de réaliser dans les arsenaux de la marine la réforme inaugurée par son collègue dans les arsenaux de la Guerre.

Des documents officiels, dit M. Vaillant, ont depuis exposé ces réformes et démontré leur avantage pour l'État et les ouvriers. La rapidité de leur réalisation prouve avec quelle facilité elles seraient réalisables en France, comme nous le proposons.

C'est dans les ateliers d'équipement de Pimlico que la semaine de 48 heures de travail a d'abord été appliquée. Elle a commencé à Woolwich un mois plus tard, le 1er mars 1894, et dans les autres arsenaux et chantiers d'artillerie le 2 avril 1894. Cette réduction de travail s'appliquait le 2 juillet 1894 à 22,571 ouvriers et ouvrières. Elle a été étendue progressivement au service sanitaire, à l'artillerie aux manutentions, à

tous les ateliers et chantiers de la marine à Portsmouth, Chatham, Sheerness et Deptford. Je dois dire que la semaine de travail n'était antérieurement que de 50 heures 1/3. Nous sommes loin de là en France. Quelques exceptions ont été prévues pour les chauffeurs, les mécaniciens, etc. S'ils sont employés au delà du terme fixé, ils reçoivent un salaire supplémentaire.

En ce qui concerne le salaire minimum, Zurich a précédé Londres où le Conseil de Comté a réalisé des réformes, votées à Paris par le Conseil municipal, mais toujours annulées par le gouvernement.

Les 11 et 22 juin 1892, dit M. Vaillant, les représentants de Zurich décidèrent que la durée de la journée de travail étant fixée à dix heures, le salaire minimum de ce travail serait de 4 francs pour les journaliers ou hommes de peine et de 4 fr. 50 pour tout ouvrier, et que ces prix de la journée, au-dessous desquels le salaire ne pouvait descendre, seraient inscrits dans les cahiers des charges des entreprises. Il fut enfin décidé que cette résolution ferait partie intégrante de la Constitution communale de Zurich.

Si l'on tient compte du bon marché de la vie en Suisse, le salaire de Zurich équivaut environ à une journée de 5 francs pour l'ouvrier français.

C'est en 1892 que le Conseil de Comté de Londres a résolu de faire appliquer le *juste salaire*, ou salaire minimum, par ses entrepreneurs ou fournisseurs. Il a été décidé qu'aucun ouvrier ne recevrait moins de 0 fr. 65 par heure, et aucune femme moins de 22 fr. 65 par semaine. Depuis la fin de mai 1894, cette mesure a été appliquée par un grand nombre d'importantes municipalités anglaises : Birmingham, Liverpool, Manchester, Edimbourg, etc.

Il faut arrêter ce résumé imparfait, quoique déjà trop long. Je termine en citant les fortes conclusions de M. Vaillant :

L'Etat, quand il nomme à un poste un médecin, un juriste, un administrateur, n'a jamais recherché des offres au rabais. Après avoir déterminé le salaire normal de la fonction, il l'a donnée, parmi ceux qui s'offraient, à celui qui lui paraissait le mieux mériter de la remplir. Pourquoi aurait-il une autre morale, pourquoi aurait-il un autre procédé pour ses autres emplois, pour ses travaux manuels ?

L'ouvrier comme le médecin, comme le juriste, comme l'administrateur, est un homme qui a droit d'être traité humainement ; il a une famille qu'il a le devoir de nourrir et d'élever ; il fournit un travail qui doit être rémunéré en rapport avec son utilité et son excellence, mais qui ne peut, ne doit jamais être payé une somme inférieure à celle nécessaire à l'existence. . . . .

L'État ne peut admettre, en effet, que son assistance publique ait à corriger ses fautes comme employeur, et à donner à ses ouvriers et à leurs familles un complément des frais d'existence nécessaires, du salaire qu'il leur aurait retenus. . . . .

Si l'Etat entend réellement représenter tous les enfants de la nation, il ne peut avoir de préoccupation plus instante que de les préserver dans leur vie et leur race, et par conséquent de leur assurer les conditions d'existence et d'éducation matérielle et morale, sans lesquelles le pauvre, le prolétaire, périt ou tombe dans la misère, et la race dégénère.

. . . .

Puisse le Parlement, se souvenant que la France est en République, attribuer aux travailleurs de l'Etat français les avantages, au moins équivalents à ceux de l'ouvrier et de l'employé des communes et de l'Etat en Angleterre et aux Etats-Unis.

Je voudrais croire que ces paroles de justice et de

vérité seront entendues des hommes du gouvernement. Mais lord Rosebery est sans doute un réformateur bien hardi pour les « vieilles femmes » qui, d'après M. Ernest Daudet, disposent de nos destinées.

IX

POURQUOI?

En résumant hier le mémoire de M. Edouard Vaillant sur la limitation des heures de travail et le salaire minimum des ouvriers et employés d'Etat en Angleterre, en Amérique et en Australie, en constatant les progrès accomplis depuis longtemps déjà dans ces différents pays, en admirant l'intensité de l'effort d'émancipation chez les autres peuples, je me demandais comment il se fait que la patrie de la Révolution française ait montré si peu d'empressement à libérer ses travailleurs.

Pourquoi?

J'ai reçu, il y a quelques jours, la visite d'un distingué publiciste autrichien qui prépare un ouvrage sur le socialisme contemporain. J'avoue que mon interlocuteur m'a posé quelques questions qui n'ont pas laissé de m'embarrasser.

« Pourquoi, m'a dit le Viennois, êtes-vous si fort en retard sur les autres nations en tout ce qui touche la législation du travail? Vous êtes en République cependant... Pourquoi votre gouvernement démocratique paraît-il montrer moins de sollicitude pour le peuple

du travail que le gouvernement impérial d'Allemagne ou d'Autriche-Hongrie? Pourquoi êtes-vous, de toutes les grandes nations du monde, — la Russie, la Turquie et la Chine exceptées, — celle qui semble se désintéresser le plus de l'état du travailleur? Ne comprenez-vous pas que la considération sociale supérieure, c'est la nécessité d'assurer d'abord la vie humaine? Ne sentez-vous pas que le temps est venu de ne plus laisser décimer la masse populaire par la faim, la misère, ou l'usure prématurée imposée par l'égoïsme industriel?

« L'homme abuse de l'homme, voilà l'éternel vice social. C'est une première victoire d'avoir réfréné cet abus dans l'esclavage. Il a fallu pour cela supprimer la liberté d'acheter des esclaves, comme pour détruire l'asservissement industriel d'aujourd'hui il faut supprimer la liberté de tuer l'homme et la femme et l'enfant par un excès de travail aggravé d'une réparation insuffisante. Si cet asservissement ne vous choque pas, rappelez-vous que l'esclavage, il y a cent ans à peine, ne blessait pas de grands esprits, et qu'il n'en est pas moins, aujourd'hui, l'objet de l'exécration universelle. Leçon du passé, leçon de l'avenir.

« Dès 1848, vous avez compris la nécessité de limiter les heures de travail. Douze heures, médiocre avantage. Et cependant le courage vous a manqué pour l'application. Les lois qui ont été proposées ou même votées depuis ne font que suivre de très loin les progrès accomplis dans les pays qui vous environnent. Qu'est-ce donc que votre République retardataire? Qui vous arrête? Pourquoi tant d'audace dans les formes extérieures de la Révolution et tant de timidité dans le fond? Pourquoi les inspecteurs du

travail ne sont-ils pas comme chez nous les protecteurs naturels des ouvriers? En Autriche, c'est à eux que les travailleurs recourent tout d'abord. Ils sont les arbitres-nés des conflits courants entre ouvriers et patrons. En France, l'ouvrier se défie d'eux, comme de fonctionnaires hostiles aux petits, par état. Et malgré leur extrême indulgence, le patron les traite en ennemis de sa liberté. Pourquoi?

« Faut-il donc qu'un Rosebery fasse plus pour le peuple qu'un Dupuy qui sort des couches profondes. Pourquoi ce qui n'effraye pas un grand seigneur anglais fait-il trembler les petits bourgeois anonymes qui se sont emparés de la France? Pourquoi le gouvernement républicain casse-t-il comme destructives de l'ordre social, des propositions votées par le Conseil municipal de Paris en faveur des travailleurs des chantiers municipaux, quand nous voyons le premier ministre anglais concourir, comme membre du Comté de Londres, à faire adopter et appliquer ces mêmes mesures? De quel droit se refuser à tenter, dans des chantiers communaux de la République, des expériences qui ont pleinement réussi dans les monarchies voisines, et qui sont à l'abri de toutes les objections faites au nom des droits de l'industrie privée?

« Sur tous les points du globe, en Australie, en Amérique, dans la vieille Angleterre, la race anglo-saxonne si farouchement éprise d'individualisme, n'hésite pas à se servir de la puissance d'Etat pour réfréner les excès de l'égoïsme individuel. Et la France qui, de tous les pays, soumet le plus complètement l'individu au pouvoir de l'Etat, hésite à se servir de la puissance sociale pour venir au secours du faible, après en avoir abusé contre lui. Elle fait

sur les syndicats une loi de restriction pour mesurer chichement au travailleur la capacité de se défendre, et se détourne de lui quand il est écrasé par l'industrialisme à outrance, si elle ne l'achève pas par l'intervention de la force armée en faveur des patrons, dès l'origine des conflits. Comment se fait-il que l'intéressante expérience d'Amsterdam sur la double adjudication, avec ou sans salaire minimum, vienne du royaume de Hollande et non de la République française ?

« Qu'est-ce donc qui pèse si lourdement sur vos *Universités* ? (L'étranger s'est servi de cette figure ignorant que nos *Universités* avaient été absorbées par l'*Université*.) Pourquoi chez vous l'enseignement est-il la propriété exclusive des économistes avec leurs doctrines surannées? Où sont vos *socialistes de la chaire?* Comment ne se trouve-t-il pas dans une de vos écoles un seul professeur pour revendiquer le droit d'intervention de l'État dans les choses du travail? Regardez autour de vous, en Allemagne, en Autriche, en Angleterre. Que de jeunes esprits s'ouvrent aux doctrines nouvelles, que de recherches, que de travaux, que d'expériences suggestives, que d'applications fécondes! Chez vous, rien. Le silence. Tout homme qui élèverait la voix serait impitoyablement frappé. Et seuls dans le monde, vous demeurez hypnotisés par les vieilleries de l'économie politique aux prises avec le socialisme révolutionnaire.

« Ne vous apercevez-vous pas que tout cela c'est du passé, que le monde marche, que les peuples, dans les monarchies même, sont en route vers le pouvoir? Pendant que vous discutez pour savoir si mille hommes peuvent être la proprieté d'un seul, avec droit

d'us et d'abus, ne voyez-vous pas que le nombre, au delà de vos frontières, a résolu de mettre le droit à la vie en dehors du grand conflit industriel? Point de marchandage, quand c'est la vie de l'homme qui se marchande. Mesure du travail, compatible avec le maintien de la vie et la réparation de l'effort accompli. Sont-ce là des revendications extravagantes? Partout ailleurs qu'en France, on ne discute plus le principe. On en est aux mesures d'application. Pourquoi ces hésitations, cet apeurement, cette inertie?

« Il en est de même de l'impôt. Expliquez-moi pourquoi il est en voie de transformation dans tous les pays, sauf en France. Vous vous acharnez, par terreur des économistes, à écraser le petit contribuable d'impôts dits *réels* pour éviter de frapper la fortune *personnelle*. Vous avez le plus lourd budget du monde, qui vous est une gêne d'autant plus grande que vous en répartissez tout le poids sur les plus faibles épaules. Point d'impôt sur le revenu. La progression vous remplit d'épouvante, pendant que l'Angleterre, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne y recourent sans hésitation pour soulager les classes laborieuses. A Berlin, un revenu de cent mille marks est frappé d'un impôt total de dix mille marcks : et *rien n'échappe à l'impôt!*

« J'entends dire que vous ne vous soumettriez pas à cette *inquisition*. Allons donc. Vous subissez sans mot dire les tracasseries de l'administration la plus inquisitoriale qui soit. Mais vos classes dirigeantes ne veulent pas payer leur cote-part légitime des charges communes, et ce bel argument leur sert à rejeter le fardeau sur les classes laborieuses qui ont la bonté de plier le dos et de se taire.

Si bien qu'au moment où tous les peuples s'occu-

pent de mieux répartir leurs charges contributives, dans l'impossibilité où ils sont de les alléger, la France, seule, par l'exagération de ses taxes de consommation, par ses tarifs douaniers, par son refus d'atteindre *la richesse acquise*, comme disait M. Casimir-Perier, semble aggraver à plaisir le péril d'un budget écrasant, et préparer la plus terrible crise de révolution.

« Tout se transforme autour de vous. Il semble que vous n'en vouliez rien voir. Pourquoi? »

Ainsi parla le sujet de l'empereur François-Joseph, au citoyen de la République française, qui pensivement répétait : Pourquoi?

X

PARCE QUE...

Au fait, pourquoi la réaction sociale sévit-elle en France, tandis que la cause populaire remporte d'éclatantes victoires, non seulement dans les champs lointains de l'Australie où la race anglo-saxonne forme hâtivement des sociétés nouvelles, mais dans la grande République des milliardaires américains, dans l'aristocratique Angleterre, dans le grand empire militaire du peuple allemand, avec les monarchies féodales ou constitutionnelles qu'il entraîne dans son orbite? Pourquoi les privilégiés de l'ordre social, chez nous, ont-ils de tout temps résisté aveuglément à toutes les revendications des *moindres*, jusqu'à l'exaspération

de la révolte? Pourquoi les faibles se sont-ils montrés jusqu'ici incapables de méthode et de persévérance dans la conquête du droit contesté?

En haut, la crainte d'être entraîné d'une concession à une concession nouvelle, l'apeurement, la haine, le recours constant à la force. En bas, une longue inertie brusquement coupée de soubresauts de violence, une mobilité d'esprit qui se prête mal à l'organisation méthodique d'une action suivie, tous les mauvais sentiments qui germent au cœur des vaincus, l'attente d'un sauveur qui fasse l'égalité dans la servitude militaire, ou dans la Salente soudainement surgie de la métaphysique révolutionnaire, en dehors de toute conception de l'effort individuel. Partout l'inaptitude à cette patience obstinée qui emporte tout parce que rien ne la peut lasser, partout le dégoût de l'effort personnel, partout l'incapacité du vouloir. Un seul arbitre : la force. Les uns la détiennent, les autres l'attendent. Donnez le nom qu'il vous plaira à cet état de choses. C'est tout ce que vous voudrez excepté l'ordre, l'évolution normale d'une société, la paix sociale que pourrait donner notre conception présentement réalisable de justice et de liberté. C'est la République française aujourd'hui, comme c'était l'Empire hier, comme ce sera demain la chose inconnue que prépare notre incohérence.

Remonter à la cause d'un tel état d'esprit est une entreprise qui voudrait du temps et du génie, deux ressources dont dispose rarement le journaliste. Mais un pas considérable serait fait vers notre réforme individuelle et générale, si l'on pouvait amener notre peuple à la constatation du vice d'âme auquel il doit d'avoir vu la Patrie décroître en territoire sous les

coups répétés de trois invasions en un demi-siècle, déchoir de sa puissance d'expansion par l'infirmité de ses gouvernements, malgré l'admirable essor de l'esprit français dans tous les domaines de la pensée.

Il est certain que l'aveugle résistance des uns et la mobile apathie des autres sont les deux faces différentes d'un même caractère. Laissant de côté les lamentables vestiges de l'inutile noblesse, on a bientôt fait de reconnaître qu'ouvriers et bourgeois procèdent d'un même état d'esprit, dans un milieu et avec des intérêts différents. L'Église avec son césarisme moral, Napoléon avec son catholicisme impérial nous ont donné de nous-mêmes une formule remarquablement adéquate. Nous en avons vécu, nous en dépérissons : voilà la vérité.

L'Angleterre a fait sa révolution plus de cent ans avant nous, mais tout en se renfermant dans son île, tout en n'ayant en vue que son seul intérêt immédiat, il se trouve qu'elle en a tiré une force de justice et de liberté qu'elle a répandue dans le monde par un peuple de colons. Venus plus tard, nous avons prétendu légiférer pour l'humanité, et, de fait, nous avons réveillé le vieux continent et convié les peuples à l'affranchissement de l'esprit et du corps. Que reste-t-il aujourd'hui de cette grande entreprise ? Mesurons puisqu'il le faut

A la hauteur des bonds, la profondeur des chutes.

L'idée a germé, fructifié sans doute, mais la réaction continentale, dirigée par l'Angleterre elle-même, nous a vaincus, épuisés de notre folie conquérante. L'Europe a échappé à notre domination morale pour

retomber momentanément sous l'ancien joug. Et puis les peuples sont revenus à la conscience d'eux-mêmes. Ils se sont ressaisis, ils ont combattu avec les bonnes armes que nous leur avions forgées, et, à force de patiente énergie, ont refait leur puissance, et recommencé le grand effort de libération qui vint de nous il y a cent ans.

Pendant ce temps, refoulés, déchirés, démembrés, nous étions la proie de l'Église et des gouvernements autoritaires. Napoléon III et l'Allemagne semblaient nous avoir achevés. L'un, pour tuer la Révolution, fut tout près de tuer la France. L'autre nous prit un grand lambeau de chair, et pillant impudemment nos caisses, sous les yeux de l'Europe silencieuse, crut, voyant l'or et le sang couler à flots, que c'était fini de nous.

Eh bien non. Nous sommes vivants encore. Mais le germe fatal est toujours en nous. A quoi bon récriminer contre l'Empire? La France l'ayant toléré, est coupable du mal qu'il lui a fait. Même cas aujourd'hui. Après vingt ans de liberté moyenne, sans pouvoir invoquer l'excuse d'un tyran oppresseur, il se trouve que nous sommes encore sous la domination du fatal esprit bourgeois dont Louis-Philippe et Napoléon III ne furent que les instruments.

Nous avons une armée, une marine, mais en ce qui concerne la reconstitution de nos forces, le résultat est hors de proportion avec les sacrifices consentis par la nation en hommes et en argent. On peut signaler, prouver le désordre et l'incurie dans les services de la défense nationale, sans secouer la torpeur du public ou des gouvernants. Les mêmes hommes continuent fatalement les mêmes traditions qui nous ont

perdus. Le même esprit d'abandon nous mène aux mêmes périls.

Il en est naturellement de même pour la réforme intérieure. La République semblait annoncer un changement complet des institutions. On a sauvé du précédent régime tout ce qu'on a pu. On ne nous a donné du gouvernement parlementaire que les agitations stériles, en prenant toutes les précautions constitutionnelles pour l'empêcher d'aboutir. On s'en est pris aux hommes. Les hommes ont passé. Nous continuons de *bombiciner*, dans le vide. L'esprit de réaction religieuse s'est emparé de nos gouvernants qui cherchent dans la chaire de Saint-Pierre le refuge suprême contre le flot populaire montant. A tout ce qui fut autrefois les revendications de la République, les uns répondent : « jamais » et les autres : « plus tard ».

Et M. Casimir-Perier naïvement s'étonne d'être le point de mire des récriminations publiques, sans s'apercevoir que, n'ayant été placé là par la bourgeoisie que pour défendre ses intérêts de classe, l'animadversion populaire lui vient, comme autrefois à Louis-Philippe, de la même source que la faveur des privilégiés, ses clients. Nous avons retrouvé tous les inconvénients de la monarchie, sans en retenir ce qui en pouvait faire le bénéfice. Nous en sommes toujours à la conception d'un gouvernement extérieur à la nation elle-même, provenant d'un artifice parlementaire au lieu du droit divin, ou d'une violence, mais continuant de *faire marcher la France*, comme disait ce Saint-Jean Bouche d'or de Baragnon. Gouverner c'est tendre, jusqu'à casser, tous les ressorts du pouvoir. Être gouverné, c'est tout subir en silence, jusqu'au jour de la grande rébellion théâtrale. Comment,

s'étonner que, dans ces conditions, nos travailleurs n'aient pas encore obtenu les satisfactions qu'ailleurs ils ont conquises, à force de patiente énergie, sur des privilégiés non moins égoïstes, mais plus accessibles à la raison.

C'est ainsi que la France toute de lumière, avec son beau génie prime-sautier, si belle par la parole, si grande par l'idée, se traîne misérablement à la remorque des peuples même à qui elle a glorieusement ouvert la voie nouvelle. Cléon, dans Thucydide, parlant contre les Mityléniens aux hommes d'Athènes, leur disait : « *Vous êtes des spectateurs de discours et des auditeurs d'actions.* » Par ce côté, comme par d'autres, nous sommes Athéniens à notre tour : vainqueurs ou vaincus, toujours bataillant, toujours parlant, écrivant, disputant, toujours préoccupés d'agrandir le champ de la pensée humaine, d'élargir les horizons de l'art en quête de la beauté souveraine, vivant d'une vie plus intense et plus complète qu'hommes d'aucun pays, abandonnant la conduite des affaires à la routine, au hasard des événements ou des fantaisies imprévues, pour nous retrouver soudainement lancés, sans savoir comment, dans les pires aventures.

« Vous êtes à la recherche, ajoute ce même Cléon, de ce qui n'est pas du monde où nous vivons, et vous ne savez pas même juger sainement ce qui est sous vos yeux. » Ce reproche est celui que nos réactionnaires ont accoutumé d'adresser aux réformateurs. Il peut se retourner aussi contre cette bourgeoisie gouvernante que les craintes chimériques du lendemain détournent des transactions nécessaires d'aujourd'hui.

Regardez votre œuvre, vous qui avez versé tant de sang pour vous emparer de la France, il y a cent ans, comme pour en demeurer les maîtres aux époques troublées de ce siècle. Dans la guerre, votre incurie a ouvert nos frontières. Dans la paix, votre égoïsme arrête l'expansion de justice qui referait la grande France initiatrice des peuples. Si votre patriotisme n'est pas de mensonge, l'heure est venue d'agir. Assez de *spectateurs d'actions*. Des actes, maintenant. Songez au sort d'Athènes, et gardez-en notre Patrie.

XI

LES LOIS NATURELLES

M. Léon Say n'a pas l'économie politique revêche. C'est un aimable homme tout rond, tout doux, tout coulant. D'un flot monotone et tranquille, son éloquence facile déborde, se répand, dilue toutes choses. Il a trouvé l'occasion de placer, à la Chambre, une conférence qu'il garde à tout venant, depuis de longues années, sur les physiocrates de son grand-père. Ses adversaires, comme ses amis, n'ont pas lieu de s'en plaindre.

M. Léon Say est un croyant, mais un croyant qui raisonne. Turgot, Quesnay, Dupont de Nemours, J.-B. Say, Rossi, voilà les dieux qu'il confesse. Le coq peut chanter trois fois, il ne les reniera pas — à moins cependant qu'ils ne recommandent l'impôt progressif.

« Ils ont fait, s'écrie-t-il, cette découverte immense des lois naturelles. Ils ont établi que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets, et ce qu'ils ont appelé une loi, c'était tout simplement le résultat de leur observation de la nature. » Et le voilà qui, d'enthousiasme, compare les lois de l'économie politique à la loi de la pesanteur s'imposant fatalement à toutes choses.

Je ferai timidement observer à M. Léon Say que s'il ne s'agissait que de constater les lois naturelles pour s'y soumettre aveuglément, l'histoire de l'homme ne serait pas différente de celle de la matière brute. Les montagnes dardent leurs sommets vers le ciel parce qu'un certain équilibre de forces, en vertu de lois déterminées, a voulu qu'il en fût ainsi. L'eau suit la déclivité du lit des fleuves. L'attraction lunaire gonfle ou déprime l'Océan. Est-ce à dire que nous ne pouvons que constater la loi de l'offre et de la demande, pour y céder, comme l'épave s'abandonne au fleuve qui l'entraîne à la mer?

J'aurais cru que toute la vie de l'homme, tout l'effort de sa volonté était précisément, les lois de la planète reconnues, de lutter contre elles, de se servir des unes pour asservir les autres. Ce fut un progrès pour le barbare d'abandonner son radeau au courant du fleuve. Quand M. Léon Say sort de l'Institut, qu'il regarde, du haut du pont des Arts, il admirera le bateau-mouche remontant vers Notre-Dame, et violant une loi naturelle, en vertu d'autres lois non moins fatales, que l'homme a su combiner pour disposer à son gré de ce qui paraissait à nos ancêtres l'inéluctable volonté des choses. Et cette loi de la pesanteur que M. Léon Say révère a l'égal de l'absolu,

qu'il lève le nez en l'air à la foire de Neuilly ; il verra quel cas en fait l'aéronaute Godard.

Lors donc qu'on a formulé la loi de l'offre et de la demande, on a tout simplement constaté un des aspects économiques de la lutte pour la vie, et puis c'est tout.

Vous dites qu'il n'y a plus qu'à s'incliner. Moi, je prétends qu'il n'y a plus qu'à se révolter. Car c'est la loi de l'homme, supérieure à toutes les autres, de lutter, de dresser ses machines contre tout ce qui gêne son développement, tout ce qui barre la route à l'évolution humaine.

La lutte individuelle pour la vie, n'est qu'un grand *laissez-faire!* Loin d'être la liberté, c'est le triomphe de la violence, c'est la barbarie.

L'homme qui asservit le premier esclave fonda un régime nouveau, posa au seuil de la science économique un fait suivi d'une innombrable quantité de faits analogues dans le temps et dans l'espace. Si bien qu'au bout de quelques siècles de ce régime, un physiocrate, passant, eût doctement professé : l'esclavage est la loi des sociétés humaines. Et cela, avec la même part de vérité qu'il dit aujourd'hui : la loi de l'offre et de la demande s'impose éternellement.

Et pourtant l'ironie suprême a voulu que le premier esclavagiste fût, en même temps, le premier ensemenceur de liberté, de justice. Car en asservissant l'homme, il a créé un rapport, un rapport différent de ce que lui commandait la forme primitive de la lutte pour la vie : tue, mange, supprime. Désormais l'homme était joint à l'homme. Le corps social était formé. Il suffisait à la pensée humaine d'évoluer, de chercher, de trouver la loi de ce rapport, qui,

découverte, s'impose à sa volonté, pour tirer de l'amas séculaire des misères humaines la joie des premières lueurs de justice et de liberté.

Cette loi, par où l'individu doit arriver à la plénitude de son développement, c'est la conciliation de toutes les libertés humaines par la justice. Elle a déjà varié, elle variera longtemps encore, la conception de ces libertés. Mais la justice demeure comme la loi toujours outragée, toujours invoquée, vers laquelle s'oriente l'esprit humain.

Qu'est-ce alors que votre *laissez-faire*, votre loi de l'offre et de la demande, sinon l'expression pure et simple de la force? Le droit prime la force : voilà le principe de la civilisation. Dès que nous avons constaté votre loi, à l'œuvre contre sa barbarie!

J'entends bien que vous comptez, pour l'œuvre de réparation, sur la charité individuelle et les promesses du paradis. Mais ces moyens d'action ont donné leur mesure. Il est douteux que la charité sauve celui qui donne; il est certain qu'elle ne sauve pas celui qui reçoit. C'est hier que les époux Forestier, après toute une vie de probité, de travail, se sont suicidés de misère. A la même heure, un autre sans-travail, Pascal Mélaise, à soixante ans, se plante un couteau dans la poitrine. Le frère de M. Forestier s'était suicidé dans des conditions identiques.

C'est la faillite de la charité individuelle comme de la charité sociale.

Le droit économique à la vie, voilà ce qu'il faut déterminer, garantir, organiser. Qu'on ose dire pourquoi on refuserait au corps social d'intervenir dans les rapports économiques, pour empêcher la misère et la mort par l'usure prématurée ou le manque de

travail, quand il intervient hardiment pour créer, pour développer ces fléaux. Lorsqu'on prélève une taxe sur le salaire insuffisant du travailleur, pour son pain, pour sa viande, pour ses vêtements, pour tous ses besoins, et que, de toutes ces déprédations, on fait des *garanties d'intérêt* pour des capitaux privés, n'est-elle pas flagrante, l'intervention du corps social pour affaiblir le faible et fortifier le fort?

Vos *lois naturelles*, vous les violez à votre aise, pour empirer les injustices du sort. De quel droit pourriez-vous refuser à la communauté de leur faire obstacle pour réparer ces mêmes iniquités?

Le pouvoir politique sera pour la masse ce qu'il a été pour les oligarchies, l'instrument de la conquête du pouvoir économique. La masse, par sa nature même, se trouve, heureusement, hors d'état de ressusciter, sous des formes nouvelles, les anciens privilèges. Il faudra bien que, d'une approximation lente, mais irrésistible, l'homme, en dépit de l'homme, s'achemine vers la justice.

Que les partisans de l'initiative individuelle se rassurent. Il restera toujours un assez vaste champ de douleur pour l'effort humain.

XII

L'INDIVIDU ET L'ÉTAT

M. Léon Bourgeois a inauguré par un beau discours de philosophie politique le congrès de la *Ligue de l'enseignement* qui vient de se réunir à Nantes.

Sous la direction de M. Jean Macé, la *Ligue de l'enseignement* a puissamment contribué au mouvement qui a abouti à nos lois de réforme scolaire. Il était donc naturel que M. Bourgeois s'attachât à mettre en relief les bienfaits de l'initiative individuelle, et la nécessité de l'action constante des citoyens, dans une démocratie qui prétend se gouverner elle-même. C'est ce qu'il a fait de la façon la plus heureuse, en des termes qui ont peut-être éveillé quelque remords dans l'esprit de ces bons Nantais dont le nonchaloir génial donne tant de charme à la paix de leur ville. Ils ont applaudi cependant et n'ont pas manqué sans doute de prendre vis-à-vis d'eux-mêmes les plus énergiques résolutions. Mais il est plus aisé de comprendre la nécessité de l'action que d'agir, d'agir aujourd'hui, demain, toujours, de donner son effort continu, sans jamais se lasser ni se rebuter, de provoquer l'activité d'autrui, de la stimuler, de s'y associer, d'organiser de toutes les impuissantes bonnes volontés personnelles une irrésistible puissance collective, et de la faire triompher.

J'ignore quel sera l'effet de la bonne semence jetée à pleines mains par M. Bourgeois dans les alluvions de la Loire. Je souhaite une abondante moisson. La sagesse, toutefois, veut que nous ne l'attendions pas pour profiter nous-mêmes de l'excellente initiative dont l'orateur donne à la fois l'exemple et la leçon. Aussi bien, gouvernement et citoyens peuvent retirer plus d'un enseignement des paroles de M. Bourgeois.

L'Etat doit sans relâche — c'est le devoir pressant des pouvoirs publics — entreprendre de réaliser les réformes d'ordre fiscal, financier, économique, social que la prudence au besoin suffirait à conseiller, mais que la justice

exige d'une grande démocratie comme la nôtre. Et pendant que la société s'acquittera ainsi de son devoir envers l'individu, les citoyens éclairés devront, par un enseignement incessant, j'allais dire par une prédication de tous les jours, se tourner vers l'individu et lui montrer à lui aussi son rôle, sa fonction sociale et son devoir.

Voilà déterminés d'un mot les devoirs de l'individu, comme de la collectivité sociale. Seulement, j'en reviens toujours là : c'est la partie la plus aisée de la tâche. Oui, l'État doit faire des réformes générales, et l'individu se réformer lui-même.

Je prête l'oreille et j'entends les représentants de l'État qui vont criant partout : « Il faut que l'homme accomplisse sa propre réforme, qu'il se cultive, qu'il se discipline, qu'il fasse prédominer, comme le dit excellemment M. Bourgeois, l'autorité intérieure sur l'autorité extérieure, qu'il devienne droit, juste, bon, altruiste, tout d'action généreuse, et le reste lui sera donné par surcroît. » Je crois bien.

J'écoute encore, et j'entends sortir des profondeurs une voix lamentable : « Qu'est ce que vous me chantez là? Que j'agisse, que je me cultive, que je me réforme, que je développe et que je règle toutes les forces dormantes qui sont en moi. Je veux bien. Mais comment?

« Sous la monarchie, je n'étais rien. Le fisc me prenait ma vie et ma substance, le sergent recruteur me volait mes enfants, et si je m'avisais de parler, j'allais ramer sous le bâton dans les galères du roi.

« Et puis vous vous êtes écriés : « Te voilà maître maintenant, sois roi, gouverne-toi, gouverne-nous. » Je ne demande pas mieux, mais la tâche est malaisée pour mon inexpérience. J'ai dit à ceux qui se sont pré-

sentés pour la besogne : « Faites donc pour le mieux, délivrez-moi des vieilles chaînes, éclairez-moi ainsi que les miens, laissez-moi le fruit de mon labeur, et faites-moi des conditions de travail plus équitables, si vous pouvez. » Depuis lors c'est une confusion de paroles dont j'attends en vain l'effet. Des livres, des écoles, des journaux, oui sans doute. C'est un commencement, dit-on ; soit. Mais que me demandez-vous d'agir? Et le moyen? Je ne sais pas. Je ne peux pas. En vingt-cinq ans vous n'avez pas pu me donner la liberté d'association, et si la loi stricte était appliquée à M. Bourgeois, il coucherait au poste ce soir. Des libertés locales. je n'ai que l'étiquette. Votre écrasante centralisation fait disposer de moi et de ma vie communale par un monsieur de Paris qui ne m'a jamais vu et ne connaît pas mes besoins. Je réclame un pont : il ne veut pas, ou le veut tel qu'il dépasse mes ressources. Si je demande mon école de briques, il l'exige de moellons. Si je suis possesseur d'une forêt communale, il laissera tout pourrir ou brûler plutôt que de me permettre d'y faire les coupes nécessaires pour mes besoins. Ainsi du reste.

Où ferai-je l'apprentissage de cette liberté que vous me vantez avec tant d'éloquence? Pour les impôts, jamais ils ne furent si nombreux, si vexatoires. Il faut payer pour manger et pour boire, pour me vêtir, et pour allumer mon feu. Il faut rogner une part de mon maigre salaire, pour faire de gros dividendes. Et tout cet argent qui s'en va, c'est du travail en plus qu'il faut donner pour vivre, c'est de mon temps, c'est de ma liberté en moins pour moi, pour les miens. Il faut vivre d'abord. On est libre après, si l'on peut. Vos impôts qui m'écrasent sont légers aux fortes

épaules. Vous me dites : « Sois libre », et vous me refusez les conditions de la liberté. Mais vous les accordez à d'autres et ceux-là, ayant le loisir d'être libres, se servent de leur liberté pour me maintenir asservi. »

Ce langage, sans doute, n'est pas pour embarrasser M. Bourgeois qui, tout en poussant de son mieux les hommes à l'action, propose d'abord à l'État d'accomplir les réformes libératrices. Cela n'empêche pas les modérés de triompher de sa phrase : « *Toutes les révisions des constitutions politiques sont vaines tant que la révision intellectuelle et morale de chacun ne sera pas accomplie.* » A ce compte, en effet, nous pourrions ajourner la République à l'an cent mille. Encore n'en ferais-je pas la gageure.

M. Bourgeois sait mieux que personne que l'obstacle qu'il sollicite nos républicains de surmonter, vient moins de l'homme, chez nous, que de l'oppression d'État. Arguer de ce qu'il demande à l'individu, pour refuser ce qu'il exige de l'État, est un procédé de polémique indigne d'une discussion sérieuse. Ce que l'orateur de Nantes affirme, et ce qu'il a raison d'affirmer, c'est que les plus belles institutions politiques ne sont rien sans le concours actif des citoyens. Une république veut des hommes agissants, non des êtres passifs subissant inertement la loi des oligarchies sociales, ou d'une hiérarchie gouvernante. En d'autres termes, l'Etat n'est vivant, bienfaisant, que si chaque membre de la communauté donne une part de sa vie pour faire la vie commune, une part de son dévouement pour constituer le bienfait commun. Comment nier que les institutions politiques favorisent ou contrarient de telles dispositions? Et s'il en est ainsi, comment contester leur effet utile ou nuisible?

A mesure que la culture progressive développera dans l'homme une force plus grande et mieux réglée, l'individu, sans doute, prendra plus d'importance, et le Dieu-Etat suivra peut-être dans le gouffre commun, les divinités qui furent. Ce serait la belle Anarchie rêvée. Est-ce donc là que M. Bourgeois veut nous conduire? On me dit qu'il y a une bifurcation sur Cayenne.

XIII

LE JARDIN DE CANDIDE

M. Yves Guyot propose de mettre les socialistes au ban de l'opinion publique, parce qu' « ils représentent le parti de la guerre sociale et de la confiscation ». Il faut vraiment aimer la liberté d'un redoutable amour, pour en venir à la défendre ainsi. Ce qui m'inquiète, surtout, c'est de savoir qui désignera les socialistes à la vindicte des économistes. Si, par hasard, ce devait être M. Guyot, je crois que la grande majorité des Français tomberait sous le coup de sa dure sentence.

Le *Journal des Débats* lui-même, bien que le terrible décret ne soit pas pour lui déplaire, prend ses précautions d'avance, et demande à M. Yves Guyot de définir plus clairement ses termes, notamment le mot *individualisme*. Ce serait le *Shibboleth* qui permettrait de distinguer les brebis galeuses des agneaux sans tache.

J'admire, et je fais la réflexion suivante. L'individualisme absolu, c'est la suppression de tout état

social, le triomphe de la force, la barbarie. Le communisme, c'est la suppression de l'individu : l'humanité, dans ce régime, est parfaitement heureuse, mais à la condition que chaque homme souffre, à tout moment, dans son initiative, dans sa liberté, dans son action.

Est-il absolument nécessaire, pour l'honneur de la logique, que nous nous cantonnions dans l'un ou l'autre de ces termes?

La civilisation a commencé le jour où s'est constitué l'état social le plus rudimentaire. Il avait un office, apparemment, le corps social qui fut créé, ce jour-là, au grand mépris de la pure doctrine économique. Il intervenait entre les hommes. Il réglait certains de leurs rapports. C'était l'État.

Qu'il fût, dès lors, oppresseur, c'est certain. L'homme va naturellement aux extrêmes. Que le conflit se soit engagé, dès ce jour, entre l'organisme social et l'individu, que les péripéties de la lutte soient, au fond, toute l'histoire des sociétés humaines, c'est ce que personne ne conteste.

Mais je crois qu'il faut en prendre son parti, la lutte est éternelle, et ne cessera qu'avec l'humanité. C'est que les deux principes, loin d'être condamnés à se détruire, valent l'un par l'autre. Supprimez le corps social : l'homme est esclave ou bourreau. Concentrez toute la vie dans l'action collective, l'individu descend au rang d'automate. Que les deux forces entrent en lutte, qu'elles développent leurs moyens d'action, les sociétés commencent, et l'humanité est en route vers son grand *devenir*.

Qu'allez-vous maintenant me demander de me caté goriser individualiste ou communiste? Je suis homme,

et je prétends que toute l'organisation sociale doit aboutir à cette fin unique : l'homme dans son complet épanouissement. Je prétends que l'État social est fait pour l'individu, non l'individu pour l'État social. Je prétends qu'il faut demander à l'État social tout ce qu'il peut faire pour l'individu, étant donné que la première condition d'existence pour celui-ci, c'est d'être libre.

Mais est-ce que cette conception de la liberté ne varie pas à l'infini, suivant les temps et les pays? Nous ne pouvons plus nous promener tout nus, comme nos ancêtres. Est-ce que cette atteinte à notre liberté nous cause aucun ennui?

Lorsque M. Yves Guyot s'épouvante pour ma liberté et attente à celle des socialistes pour me défendre, je crois qu'il s'échauffe sans raison. Je ne suis pas du tout collectiviste ni communiste, et s'il me fallait demain vivre dans un État ainsi organisé, je préférerais partir en pèlerinage aux temples de Nara. Mais il faut bien reconnaître que les formes sociales ne sont pas immuables, et que telle mesure, qui me contrarierait fort aujourd'hui, sera parfaitement compatible avec l'entier développement individuel de tel de mes descendants, dans les siècles à venir, comme il est arrivé que le pagne, qui gêna d'abord tel de mes ancêtres, s'est converti plus tard en une redingote dont je m'accommode très bien.

Au lieu de mettre les gens au ban, il vaudrait peut-être mieux s'expliquer avec eux, leur dire : écrivez, parlez, faites des projets, discutez. Eussent-ils le dernier mot de la sagesse humaine, ils sont condamnés, pour appliquer leurs idées, à obtenir d'abord le consentement des esprits.

Un trait de plume peut, sans doute, modifier une institution. Mais qu'est-ce que la plus belle institution, si les hommes ne s'y adaptent pas et sont incapables d'en tirer le parti qu'elle comporte ? C'est donc d'abord sur les hommes qu'il faut agir. L'entreprise est longue et ardue. Courage à tous, porteurs de vérités ou d'idées fausses. Le van de l'esprit humain fera son œuvre.

Et puis, au lieu de discuter des thèses, au lieu de nous perdre dans l'œuvre de demain, si nous regardions à nos pieds pour ne pas choir dans le puits voisin ! Je suis homme, disais-je tout à l'heure. Je suis Français aussi, Français de 1894, et la besogne qui sollicite nos contemporains est abondante. « Il faut cultiver son jardin », dit Candide. Si nous réformions les impôts ? Il convient, sans doute, de discuter sur le plus ou moins d'individualisme ou de socialisme que comportent nos sociétés modernes. C'est l'élaboration de l'ordre nouveau. Mais nos charges sont cruellement iniques. Si nous commencions par les réviser ?

Sans parler du résultat matériel, qui peut dire l'effet d'une grande réforme hardie sur le moral de la nation tout entière ? Un gouvernement devenu populaire parce qu'il aurait été courageux et juste, entraînant l'opinion, entraîné par elle ; le législateur prenant goût à l'action, poussé par le succès d'une réforme vers une réforme nouvelle ; un peuple trouvant enfin où se reprendre, où mettre ses espérances ; l'union refaite ; l'horizon éclairci ; la France dans toute sa force d'expansion heureuse.

Allons, Candide, c'est un beau jardin, du Havre à Marseille. Voilà ta pioche et ta bêche. A quoi rêves-tu mon ami ?

DANS LES MINES

I

DANS LES MINES

Un réformateur nous est né. Cela s'est fait à l'improviste, au moment où l'on y pensait le moins, comme tous les prodiges.

Ce n'est pas une petite affaire de proposer une réforme. Les anciennes, celles qu'on demandait hier et qu'on fera un autre jour, sont justement démodées. Il faut du nouveau.

M. Francis Magnard — pour le nommer — a trouvé du nouveau. On sait que cet écrivain distingué excelle à mettre en fioles — en petites fioles — la quintessence de l'esprit bourgeois à l'usage des gens du monde. Ça ne tient pas de place, c'est limpide, bénin, et ça vous a une petite saveur aimable qui n'ébranle pas les cerveaux fatigués. Délayée convenablement la chose peut alimenter, toute une journée durant, les conversations des salons, des cercles et même du trottoir.

L'homme qui débite un tel produit n'est pas le premier venu. Il n'est donc pas surprenant que, se trou-

vant aux prises avec l'inquiétante question des grèves, il l'ait d'abord résolue ou à peu près.

Il est parti de ce principe simple — mais qu'il fallait découvrir — que dans les charbonnages, tout le monde est content, les actionnaires qui touchent de fabuleux dividendes et les ouvriers tout heureux de passer leur vie loin des agitations du monde, dans le calme d'un trou paisible où l'on n'est pas gêné par le soleil. Pourquoi faut-il qu'il y ait des députés socialistes qui prennent plaisir à troubler ce contentement général? De là vient tout le mal. Les ouvriers se mettent en grève sans raison — la preuve c'est que M. Magnard le dit.

Comme les choses ont changé! Il y a quelques années, je fus envoyé par la Chambre à Anzin, pour faire une enquête sur les causes de la grève de 1884. Les mines n'étaient pas du tout, à cette époque, le lieu de plaisance qu'elles sont aujourd'hui, paraît-il.

Dans la première fosse où je descendis, après avoir marché dans l'eau, plié en deux pendant des centaines et des centaines de mètres, à travers les suintantes frondaisons de moisissures qui pendent de la voûte, j'arrivai en rampant à une jolie couche de quarante-trois centimètres d'épaisseur. Là travaillaient des êtres humains étendus sur le flanc, abattant le charbon, qui leur tombait sur la face, et le remplaçant au fur et à mesure par des rondins pour n'être pas écrasés par le plafond. Il ne faudrait pas être négligent dans cette partie du travail.

Glissant je ne sais comment, j'arrivai à un carrefour où des masses noires, silencieuses, avec des gestes d'ombres, s'occupaient à couper menu quelque chose de tous points semblable au charbon sur lequel elles

gisaient. La blancheur des dents et de l'œil seule frappait. Tout le reste était confondu. « Les voilà qui dînent, les gaillards, nous dit l'ingénieur aimable qui nous guidait. Pourvu que le mineur ait son fromage blanc, il est heureux. » Ce fromage *blanc* ne m'est pas sorti de la mémoire. On sait qu'il est remplacé aujourd'hui par de la purée d'ananas, le mineur s'obstinant à refuser les truffes, à cause de la couleur.

J'aurais voulu parler à ces hommes, les interroger sur leur travail, sur leur vie, leurs espérances, leurs rêves d'avenir pour eux ou les leurs. Leur silence accablant pesait sur moi. Je cherchai une question. Je ne trouvai pas. Ces yeux blancs me gelaient. Je dis tout bas : « Partons »; et nous rampâmes plus loin. C'est ma première entrevue avec les *hommes du dessous*, comme on les appelle.

En ce temps là, la tyrannie de la Compagnie d'Anzin était impitoyable. On refusa aux députés officiellement délégués par la Chambre de se faire accompagner, dans leur visite des fosses, par un ouvrier de leur choix. La Chambre avait dit oui, M. le duc d'Audiffret-Pasquier disait non. En Angleterre, aux États-Unis, on aurait mis le noble duc sous clef, pour cette inconvenance. La République Française reçut le coup de pied, et dit merci.

Il nous fut interdit de causer avec les mineurs hors la présence des agents de la Compagnie.

Que n'alliez-vous chez eux, dira-t-on? Jamais je n'oublierai l'accent de terreur du malheureux qui vint, à travers champs, nous trouver la nuit — notre hôtel étant mis en surveillance par la Compagnie — pour nous supplier à mains jointes de ne pas même essayer de visiter les mineurs dans les corons. « Tous ceux

24.

chez qui vous entrerez sont perdus, nous dit-il ; on leur donnera du mauvais travail, les amendes pleuvront, au moindre prétexte ils seront renvoyés. » Et nous restâmes chez nous, et les délégués de la représentation nationale rentrèrent à Paris, sans avoir pu interroger librement *un seul ouvrier* travaillant aux mines de la Compagnie d'Anzin.

Est-il vrai, comme le donne à entendre M. Magnard, que ce sont aujourd'hui les mineurs d'Anzin qui font surveiller les actionnaires à Paris, et les empêchent de se concerter? Je n'ose le croire.

Au fait, nous voilà bien loin de la réforme de M. Magnard.

Il s'agit tout simplement d'empêcher des anciens mineurs, des députés, d'aller s'entretenir avec les grévistes — qui ne peuvent venir à eux — et de leur donner, sous leur responsabilité, tels conseils qu'il leur plaît.

L'idée est géniale. Nous avons déjà le bon mineur qui va de coron en coron, entre deux gendarmes, pour faire peur au méchant gréviste. Il y a présentement des cordons de troupes sur toutes les routes. Il suffirait de leur donner la consigne : « Eh! vous qui passez là-bas! n'êtes-vous point député? Allons, qu'on détale, sinon la baïonnette aux reins! » On peut essayer. Ce ne serait pas beaucoup plus extraordinaire que ce qui se passe actuellement dans le Pas-de-Calais.

Mais j'y songe, si les mineurs, épris d'une vaine égalité, allaient demander qu'on interdit aux actionnaires, aux capitalistes de la mine d'aller où il leur plaît, et de se mettre en rapport avec qui il leur convient pour la défense de leurs intérêts? Je ne vois pas

très bien la conversation du gendarme à la portière du wagon dans les gares : « Pardon, messieurs, y a-t-il ici un actionnaire? Qu'est-ce que vous faites là, monsieur, et pourquoi voyagez-vous ? »

Soumis à M. Magnard.

II

UNE ENQUÊTE SUR LES MINES

Les socialistes demandent une enquête sur le régime des mines. Personne ne sera surpris d'apprendre que le gouvernement s'y oppose. Il sera peut-être plus facile, pour la majorité ministérielle, de fournir des voix que des raisons.

Quand les mineurs sont en grève, c'est une petite dragonnade. M. Léon Say, qui se plaint bruyamment que Louis XIV ait eu recours à la persuasion militaire pour ramener les protestants à la foi catholique, trouve le procédé excellent pour faire rentrer le mineur dans la mine. On sabre donc tout ce monde au nom de la loi sur la liberté des grèves. Et, à ceux qui veulent discuter l'on répond : « Ce n'est pas l'heure d'examiner des griefs, même légitimes, nous paraîtrions céder à la révolte. Quand le travail aura repris, nous causerons »

Le travail a repris. Les socialistes disent : « Causons. » Mais voilà qu'on ne veut plus causer. Quand on dispose de ce suprême argument, la force, pourquoi perdre son temps en conversations?

Il faudra bien échanger quelques propos, cependant. Pour être provisoirement reléguée sous terre, la question n'en est pas moins vivante, et nul n'ignore qu'on la verra quelque jour jaillir subitement de son trou.

Plus sages, plus véritablement conservateurs que les pouvoirs publics, les ouvriers mineurs, réunis à Sin-le-Noble, proposent d'organiser une juridiction arbitrale permanente pour prévenir les grèves, apaiser les différends, résoudre les questions en litige. Patrons et ouvriers seraient sur le pied d'une égalité parfaite dans les comités d'arbitrage, et le travail ne serait pas suspendu aussi longtemps que délibéreraient les arbitres. Un seul obstacle : les patrons refusent, et l'idée qui avait enflammé d'abord jusqu'aux journaux réactionnaires, périt étouffée dans le silence universel.

Que demandent donc les socialistes? Une enquête, c'est-à-dire la lumière faite sur le régime de la mine. Refuser, n'est-ce pas avouer que l'état de choses actuel ne peut supporter le grand jour ?

Et cette *action généreuse et féconde* qui doit désarmer les revendications socialistes, quelle admirable occasion de l'exercer! Le manifeste de M. Casimir-Perier est d'hier. Sa *générosité* s'est-elle donc si vite refroidie, qu'il ne lui en reste ni pour les condamnés des grèves, ni pour les ouvriers qui ont échappé aux tribunaux? Il ne connaît, de la mine, que le dire des patrons. Pourquoi refuser d'entendre contradictoirement *ceux du dessous?*

Nos grands politiques ont conçu le projet de faire reculer le parti républicain en l'effrayant du collectivisme. Si jamais il y a un vote sur le principe de la propriété individuelle, on s'apercevra que le danger n'est pas bien grand. Mais y a-t-il un meilleur moyen

de combattre l'idée collectiviste que de s'efforcer de fonder la propriété individuelle sur le respect du droit de chacun? L'enquête réclamée par les socialistes devrait trouver ses plus chauds partisans parmi les républicains modérés. Comment ne s'aperçoit-on pas que le refus de montrer la vérité est le pire des aveux?

Le *Temps* demande pourquoi c'est la Chambre qui se chargerait d'une enquête sur les conditions du travail dans l'industrie houillère. Mais par la raison bien simple qu'elle est seule en état de le faire dans des conditions utiles pour l'action du législateur. En Angleterre, où les enquêtes parlementaires se comptent par centaines, le journal le plus réactionnaire n'oserait pas poser une telle question. Le *Temps* dit que les enquêtes précédentes n'ont pas abouti. M. Rouanet, qui lui répond dans la *Petite République*, rappelle très justement, à ce propos, mon rapport de 1884. Il est certain que j'ai mis en lumière, à cette époque, des faits monstrueux qui n'ont jamais rencontré de dénégation.

Mais comment se targuerait-on des résultats certainement incomplets de cette enquête, quand chacun sait qu'elle fut arrêtée dans son cours par la seule volonté de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, devant qui la représentation nationale humiliée courba la tête?

En 1884, à propos d'une interpellation de M. Langlois sur le programme économique du gouvernement, je proposai une grande enquête sociale qui fut votée, non sans peine. Quels hommes furent chargés de la faire? Ceux-là mêmes qui l'avaient repoussée de leur vote. Est-il bien étonnant qu'elle n'ait pas abouti?

J'ignore quel sera le succès de la proposition des députés socialistes, si on l'acclamera ou si on la fera échouer, soit en la repoussant brutalement, soit en la

confiant à des commissaires chargés de l'enterrer. Ce que je puis dire, c'est que les républicains de la Chambre rendraient le plus signalé service à la cause de la paix sociale, s'ils mettaient l'opinion publique en situation de juger, non plus sur des à peu près, mais sur des faits dûment constatés.

A vrai dire, c'est ainsi qu'il convient de procéder dans toutes les réformes d'ordre social. Ces enquêtes, qu'on veut sottement étouffer, il faudrait les multiplier, les faire porter sur toutes les branches du travail national, non pas pour en tirer des conclusions convenues d'avance pour ou contre le protectionnisme ou la liberté des échanges, mais pour connaître, avec précision, la situation économique de nos travailleurs, dans toutes les industries sans exception.

Vous vous plaignez de ce que vous appelez les déclamations socialistes. Eh bien! réduisez-les à néant par l'exposé des faits. Ou, s'il est reconnu que de criantes iniquités appellent une réparation, à l'œuvre!

Une telle manière d'aborder les questions sociales, en témoignant de la bonne volonté du législateur, contribuerait puissamment à donner confiance aux travailleurs, à faire la paix dans les esprits.

Si cette législature est hors d'état de réformer, au moins, peut-elle préparer les réformes, en soumettant clairement, à l'opinion, toutes les données du problème. L'Assemblée qui aura le courage et la volonté de faire la pleine lumière sur l'ordre économique et social, fera une assez belle entrée dans l'histoire. Je souhaite cette fortune à la Chambre de M. Casimir-Perier.

III

ÉTAT D'ESPRIT

Je lis la discussion sur l'enquête minière, et je cherche à me rendre compte de l'état des esprits.

Pas d'enquête, dit le ministre, cela ferait de *l'agitation*. Cette idée est fort curieuse et tout à fait caractéristique. On peut être sûr que c'est la pensée dominante qui a dicté les résolutions de la majorité.

La grève, sans doute, c'est de l'agitation, mais on en vient à bout par la force armée. L'enquête, avec son apparence paisible, est infiniment plus dangereuse. Une demi-douzaine de députés, qui descendent dans les fosses, causent avec les ouvriers, interrogent les directeurs des mines, discutent, font des calculs, et établissent en chiffres clairs la situation de chacun : voilà ce qui paraît tout à fait insupportable.

D'abord, parce qu'il pourrait sortir de tout ce travail telles conclusions fâcheuses pour les patrons, et pour les ministres qui leur servent de truchements. Surtout, dit-on, parce que cela agiterait l'esprit des mineurs, et pourrait les encourager à de nouvelles résistances.

C'est là que se heurtent les deux conceptions bourgeoise et socialiste.

Les uns s'inquiètent peu de provoquer, par leur résistance aveugle, la grève et l'émeute même, parce qu'ils disposent de l'argument souverain de la baïonnette, et ne redoutent rien tant que d'encourager ou de paraître encourager les revendications d'en bas.

Les autres estiment qu'il appartient aux représentants de la nation de faire la pleine lumière sur les causes toujours complexes des grands conflits économiques, afin de prendre les résolutions nécessaires pour empêcher le retour de la violence.

J'avoue, quant à moi, que cette agitation pacifique, si fort redoutée de notre bourgeoisie parlementaire, me paraît une chose infiniment désirable, la condition même d'existence d'un gouvernement démocratique, la meilleure garantie contre les mouvements révolutionnaires.

Comment ne voit-on pas que refuser de s'enquérir sur place des doléances des ouvriers, c'est leur faire croire qu'ils ont eu tort d'espérer dans le régime parlementaire, et qu'ils n'ont de recours efficace que dans la révolution? Comment ne voit-on pas qu'on sème la paix et la confiance à pleines mains, en envoyant les représentants des grands pouvoirs de l'Etat au milieu des populations mécontentes, pour conférer avec elles, discuter leurs griefs, établir contradictoirement, devant tous, où peut être la faute de quelques-uns, patrons ou ouvriers, où est le droit de chacun? Comment ne voit-on pas qu'on assure à jamais l'évolution pacifique dans l'ordre économique et social, en inculquant, par ce grand exemple, à la masse populaire, le sentiment que le gouvernement de la République entre dans ses intérêts, veut résolument lui faire justice, et, pour cela, fait appel à la collaboration de tous, ouvriers ou patrons?

Voilà ce que redoute, sous le nom d'*agitation*, l'apathique cerveau de nos députés. J'en suis fâché pour eux, pour mon pays surtout, mais cette *agitation* qu'ils redoutent, c'est la vie, c'est le mouvement ordonné

d'un organisme social suivant la loi de son évolution naturelle. Leurs craintes imbéciles, leur lâche confiance dans la seule force brutale, nous mènent aux catastrophes.

S'ils sont encore susceptibles de réflexion, qu'ils regardent autour d'eux cette démocratie montante, qui tous les jours fait reculer devant elle jusqu'à la vieille aristocratie d'Angleterre. Dans la Grande-Bretagne, l'inégalité des conditions, aux deux extrémités de l'échelle sociale, est autrement choquante que chez nous, la difficulté de l'entente bien plus grande en apparence, et, cependant, tout est facile, et simple, et pacifique, et le gouvernement d'une oligarchie se transforme tout naturellement en gouvernement démocratique, au grand profit de la nation. C'est qu'on enquête à perpétuité sur toutes choses, c'est qu'on discute, c'est qu'on transige et qu'on cède, et que le peuple anglais a le sentiment d'être à tout instant le collaborateur et l'auxiliaire de ceux qui légifèrent pour lui.

Chez nous, c'est la lutte, la résistance stupide aux revendications les plus modérées, et l'on s'étonne que la violence réponde à la violence.

Y a-t-il une grève à Lens? On envoie des troupes à Anzin qui n'est pas en grève, pour terrifier les populations. On les irrite, on leur inspire des sentiments de vaincus : la colère, la rage, l'espoir de la revanche violente.

On viole ouvertement le domicile privé du mineur. La loi le défend, qu'importe! On abat la clôture de son jardin, on pénètre chez lui parce qu'on est le plus fort. Croyez-vous lui inspirer ainsi le respect de la loi? Vous lui en donnez la haine et le mépris.

Des témoins ne veulent pas mentir : condamnés à la prison. Enseignez-vous ainsi autre chose que le dégoût du juge, réputé le protecteur du faible, en réalité l'instrument avili du fort?

Vous faites une loi sur l'arbitrage, les mineurs l'invoquent, les patrons s'en moquent. Vous venez au secours des patrons.

Et pour défendre quoi? Cette monstruosité :

« Le denier d'Anzin, a dit M. Millerand, était, en 1757, quelque temps après la concession, d'une valeur de 300 à 400 francs. En 1872, il valait 1,200,000 francs

« ... Pour la Compagnie de Lens, il a été, en 1855, émis 3,000 actions de 1,000 francs, sur lesquelles il n'a été versé que 300 francs. Ces titres acquis moyennant un débours de 300 francs, se vendaient, le 31 décembre 1892, au prix de 28,000 francs. »

Enrichir ainsi scandaleusement les uns, asservir odieusement les autres dans la misère, cela ne valait-il pas une enquête?

Qu'en pensez-vous, républicains du 4 septembre, qui avez eu la douleur, pour la quatrième fois en huit jours, sur des questions vitales pour la démocratie, de confondre vos bulletins de vote avec ceux des ennemis avoués de la République?

IV

LA RÉFORME DU RÉGIME MINIER

La question de la réforme du régime minier ne paraît pas sur le point d'aboutir. Quand nous avons demandé une enquête basée, hélas! sur des faits qui ne pouvaient être et n'ont pas été contestés, que nous a-t-on répondu? «Vous allez, disait-on, agiter le monde des mineurs, qui vit dans la paix de la béatitude. Nous ne prétendons pas qu'il n'y ait rien à faire. Mais une enquête est inutile. Les faits sont connus. Que ne soumettez-vous vos idées à la Chambre? Présentez un projet de loi. Le gouvernement l'examinera avec le désir de faire aboutir toute réforme utile. La Chambre discutera, jugera. » Sur ces belles paroles, on vota allègrement contre l'enquête, et le soir plus d'un député se dit : « Je n'ai pas perdu ma journée. »

Mais voilà M. Goblet qui prend au sérieux toute cette rhétorique de gouvernement, et qui s'avise de présenter un projet de loi. Ah! la belle clameur! Le projet de loi n'était pas imprimé qu'il était déjà l'objet des critiques sauvages de toute la troupe ministérielle. On n'en connaissait pas le texte. On n'en avait que plus de cœur à le combattre. Quand il parut au jour, ce fut une autre affaire. En un tour de main, il fut lardé, tailladé, déchiqueté, mis en miettes.

Aujourd'hui, il est acquis à l'histoire que M. Goblet est un plaisant homme, qui se propose simplement d'escamoter, au profit de l'État, tout le charbon de nos mines, en laissant les administrateurs d'Anzin nus comme vers.

Tant de facétie m'a surpris de la part de M. Goblet. C'est pourquoi j'ai formé le dessein de lire son projet de loi, pour me distinguer tout d'abord de la plupart de ses critiques.

Oui, j'ai lu ce projet redoutable, et je voudrais dire un mot de l'article 1er, sur lequel a porté tout l'effort des assaillants. Cet article est ainsi conçu :

Dans les cas prévus par les articles 49 et 50 de la loi du 21 avril 1810 sur les mines, comme aussi dans le cas de grève, lorsque la cessation du travail se sera prolongée pendant plus de deux mois, sans qu'une proposition d'arbitrage ait été acceptée ou ait pu aboutir, l'État pourra reprendre possession de la mine.

Je vais droit au fait sans atténuer en rien la critique. On a dit à M. Goblet que le moindre inconvénient de sa proposition était de livrer les détenteurs actuels des mines au bon plaisir des ouvriers, maîtres désormais de les déposséder au moment qu'ils auraient choisi. Rien de plus simple : les mineurs, avec ou sans prétexte, se mettent en grève, refusent l'arbitrage, et au bout de deux mois, la déchéance est prononcée.

Je déclare tout net que si tel devait être le résultat de la proposition de M. Goblet, je ne pourrais m'y rallier. Mais ce n'est pas ainsi que l'entend l'auteur du projet de loi. Il a fait observer qu'il ne s'agissait pas d'une *déchéance de droit*, mais d'une *faculté* attribuée à l'État, pour le cas où il serait établi *que les patrons de la mine sont en faute*. Cette faculté, d'ailleurs, ne pourrait s'exercer que par l'entremise du Conseil d'État.

Il me paraît difficile, quoi qu'en dise M. Francis Charmes, de contester le droit de l'Etat.

Je ne parle pas de la loi de 1791. Une telle date serait pour effrayer nos républicains.

La loi de 1810 — l'ordre régnait alors, n'est-ce pas? — s'est montrée beaucoup plus radicale que la loi de 1791, en supprimant le *droit de préférence* au profit du propriétaire du sol. Elle a donc fortement constitué la propriété minière. Dans quelles conditions? La concession a lieu à titre purement gratuit. La redevance, loin d'en être le prix, n'est qu'un impôt établi sur la mine. Mais, la concession n'est faite que *sous la condition d'exploiter*. Et les articles 49 et 50, d'où résulte expressément cette condition, contiennent en germe le droit de révoquer la concession, c'est-à-dire de prononcer la déchéance en cas de non-exploitation.

Regnault de Saint-Jean-d'Angely, dans l'exposé des motifs de la loi, reconnaît qu'il pourra être nécessaire d'édicter ultérieurement, sur ce point, « *une règle générale* ». C'est cette *règle* qu'ont successivement dégagée les ordonnances postérieures à la loi de 1810, et la loi de 1838 « *relative à l'assèchement et à l'exploitation des mines.* »

Qu'a fait cette dernière loi? Elle a imposé, dans un intérêt public, aux concessionnaires de mines, une condition nouvelle : celle de faire, à leur frais, les travaux nécessaires, prescrits par le gouvernement, pour assécher les mines inondées ou menacées d'inondation. La loi autorise le gouvernement à exécuter ces travaux, au besoin, à la place des Compagnies; elle en met la dépense à leur charge; et, faute, par les concessionnaires, d'obéir dans les deux mois à la sommation qui leur est faite, elle donne le droit au ministre de prononcer le *retrait de la concession.*

Est-ce que de telles dispositions pourraient être prises à l'égard d'une propriété ordinaire? La loi de 1838, au contraire, les a considérées comme une con-

séquence naturelle des principes posés par la loi de 1810.

C'est ce qu'expliquait M. d'Argout, dans son rapport à la Chambre des pairs, quand il disait :

« Il faut aller jusqu'à la dépossession du concessionnaire ; sans cela, point de loi efficace. »

Aussi l'article 6 de la loi de 1838 dit formellement : « A défaut de paiement, dans le délai de deux mois..., le ministre *pourra* prononcer le retrait de la concession, sauf le recours devant le Conseil d'État. »

Le droit de l'État ne peut donc être sérieusement contesté. Il me paraît difficile de refuser à la République, c'est-à-dire au peuple souverain, un pouvoir égal à celui que s'attribuait le roi Louis-Philippe promulguant la loi de 1838 et la faisant exécuter.

Il ne reste donc plus qu'à savoir s'il peut y avoir lieu d'appliquer cette disposition de la loi de 1848 au cas prévu par l'article 49 de la loi de 1810, où « *l'exploitation est restreinte ou suspendue de manière à inquiéter la sûreté publique ou les besoins des consommateurs* ». Le cas de grève, prévu par M. Goblet, amène précisément ce résultat, et comme on ne peut nier qu'une grève de quelques semaines ait été, dans certains cas, avantageuse aux Compagnies, il importe d'enlever à celles-ci la tentation de provoquer, par des moyens détournés, une cessation momentanée du travail.

A cet égard, la proposition de loi de M. Goblet ne fait que donner une sanction, tirée de la loi de 1838, à l'article 49 de la loi de 1810.

Maintenant, y a-t-il lieu de modifier, comme je le crois, la rédaction de l'article 1er, afin d'éviter que les Compagnies puissent être exposées à supporter la res-

ponsabilité d'une faute qui ne viendrait pas de leur chef? C'est ce dont M. Goblet lui-même conviendrait sans doute aisément.

Sans s'arrêter aux clabauderies intéressées, le parti républicain fera donc sagement d'examiner de très près, et de discuter dans le détail, la très sérieuse et très juridique proposition de M. Goblet. Elle peut être le point de départ d'une réforme, qui permettrait à l'État de prévenir les abus de pouvoir des Compagnies et, au besoin de les réprimer.

LES GRÈVES

I

LE DROIT DE GRÈVE

Est-ce qu'on ne pourrait pas supprimer le droit de grève? Ce serait vraiment plus honorable et moins malfaisant que ce qui se passe aujourd'hui.

L'économie politique enseigne que l'effort, l'activité de l'homme, — la vie humaine, en un mot, — est une marchandise au même titre et dans les mêmes conditions qu'un sac de pommes de terre.

Y a-t-il trop de pommes de terre? On les donne pour rien. Celles dont on n'a que faire pourrissent en magasin : on les jette au fumier, et tout est dit.

S'il y a surabondance de travailleurs, la rémunération du travail est moindre: au cimetière le surplus. La *misère physiologique*, avec son cortège de souffrances et de maladies, s'empare de tout ce monde et remet les choses au point en rendant à la bonne planète, d'où elles avaient eu le tort de surgir, les vies humaines dont l'usine n'avait pas l'emploi. Grâce à ce régulateur providentiel du marché, tout rentre dans l'ordre, et la quantité de bonheur terrestre impartie, par les décrets d'en haut, à cette catégorie

d'êtres humains, est provisoirement accordée à ce qui en survit, jusqu'à ce que le moindre fait économique désigne pour la grande faux — toujours fauchante — un nouveau lot de misérables inutiles.

Voilà l'économie politique et son principe fondamental. Des Messieurs très bien se font des rentes en écrivant là-dessus des choses compliquées, qui pourraient être simples puisqu'elles reviennent toujours à ce même point de départ. D'autres enseignent la chose au Collège de France, ou ailleurs, à des jeunes gens de bonne famille qui l'enseigneront à leurs enfants.

Maintenant la pratique. L'État **donne** à des bourgeois cossus d'immenses champs de charbon qui sont sous terre. Ces braves gens s'adressent à des hommes moins bien habillés qu'eux, mais qui sont des hommes aussi, avec les mêmes besoins, les mêmes sentiments, la même capacité de souffrance et de joie. « Nous vous donnerons de quoi vivre, leur disent-ils, faites-nous des trous dans la terre, descendez-y et apportez-nous du charbon que nous vendrons à bon prix. »

Convenu. Les trous sont faits, et le charbon sort de terre.

Mais voilà que les bourgeois cossus, pour une mise de **cinq cents francs** qu'ils ont faite, ont maintenant un papier qui vaut **quarante mille francs**.

Les mineurs, gens d'observation, pensent que c'est beaucoup, et, comme pour tout bénéfice ils n'ont rien, ils réclament.

— Mon ami, c'est impossible. Cette année le prix du charbon a diminué, le prix de l'homme doit baisser en proportion. Je t'enverrai là-dessus une certaine brochure d'Yves Guyot dont tu te lécheras les doigts. Tout ce que je pourrais faire pour toi, serait de

réduire ton salaire. Tu ne veux pas? Eh bien, rentre dans ton trou, et n'en parlons plus.

Mais l'homme ne veut pas rentrer.

— Vous ne gagnez pas d'argent cette année, soit. Mais quand vous avez fait des gains énormes, m'avez-vous donné même les miettes du festin?

— Ce n'est pas moi qui étais actionnaire dans ce temps-là, c'était mon père.

— Mon père aussi était mineur. Il est mort poitrinaire, la gorge pleine de charbon. C'est à moi maintenant de tousser et de cracher noir. Et ma femme, regardant les petiots, se demande si je vivrai assez longtemps pour qu'ils soient d'âge, avant ma mort, à descendre dans la mine qui les tuera à leur tour. Si je crève trop tôt, la misère, l'hôpital, la mendicité, la grande déroute pour la femme et les enfants.

On ne s'entend pas, c'est la grève.

La grève, la lutte à *armes égales* du capital et du travail. Quand on propose aux économistes d'intervenir dans les rapports du mineur avec le patron de la mine, ils répondent que l'État n'a aucun droit d'intervention. Le propriétaire de la mine est chez lui : l'État peut exiger de lui les garanties nécessaires pour assurer la sécurité du travailleur, rien de plus. Le patron ne peut pas tuer le mineur par éboulement, ou, s'il le fait, il attrapera seize francs d'amende. Par voie de réduction de salaire, c'est une autre affaire.

Que les mineurs se débrouillent, ils ont la liberté. Le travail de leurs bras est une marchandise comme une autre, qu'ils se concertent pour en tirer le meilleur prix! J'ai entendu là-dessus cent discours à la

Chambre qui faisaient pâmer d'aise nos décrépitudes les plus distinguées.

Le mot grève est à peine prononcé que l'État, qui — il y a cinq minutes — n'avait pas le droit d'intervenir, intervient de la façon la plus violente. Les gendarmes arrivent, suivis d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie même, et tout ce monde d'entrer en conversation avec le gréviste.

— Comment, sous prétexte que tu as le droit de te concerter avec tes camarades, tu prétends aller dans les corons pour prêcher à ceux qui veulent reprendre le travail qu'ils ont tort. Eh bien, et la route qui est barrée? Tu veux passer, qu'on t'arrête! Et toi, hier, tu as causé avec la femme d'un camarade qui est resté dans la mine. Ta voix, ton geste, ton œil étaient menaçants. Attentat à la liberté du travail. Voilà de belles menottes, mon ami. Viens-t'en voir le bon juge d'à côté, qui sera décoré l'an prochain pour t'avoir mis à la raison. Surtout, pas d'observations. Ce serait la rébellion aux agents de l'autorité. Et c'est l'agent de l'autorité qui est cru par messieurs les juges, en pareil cas.

Nous voici à Béthune, le 21 octobre 1893, devant le tribunal correctionnel. Trois beaux juges en bonnet carré. Un procureur de la République pour dire leur fait aux prévenus.

— Faites entrer les témoins.

— Témoin, devant cette peinture où vous voyez un innocent mis en croix, pour attester combien les juges sont sujets à l'erreur, vous jurez de dire la vérité et toute la vérité?

— Je le jure.

— Confirmez-vous la déposition du gendarme?

— Non monsieur, je n'ai pas vu le prévenu faire le geste qu'on lui reproche. Je ne l'ai pas entendu dire les paroles qu'on lui impute.

— Et vous, second témoin.

— Moi non plus, monsieur le président.

Le procureur se lève. — Messieurs les juges, ces hommes ont le front de déposer autrement que le gendarme. Ce sont de faux témoins. Je requiers contre eux la prison.

Le tribunal, attendu, etc., condamne les deux témoins pour **faux témoignages à un mois de prison** et cinquante francs d'amende.

Après cette affaire, dit le reporter du *Journal des Débats*, l'intérêt a forcément langui.

Je cherche dans un journal de la localité à quoi s'est donc occupé le tribunal, et je lis:

Les femmes de Liévin, emprisonnées mardi avec leurs enfants en bas âge, ont été condamnées à des peines variant de deux à six mois de prison, sans témoins, sans défenseurs.

L'intérêt a langui? Pas pour tout le monde apparemment.

L'intérêt ne languira pas toujours. La conscience publique finira par se révolter au spectacle de ces monstruosités. Si elle se tait, s'il demeure entendu que la République doit perpétuer, en les aggravant, les pratiques du passé, alors, un bon mouvement: supprimez le droit de grève, puisque votre loi n'est qu'un piège odieux; plus d'état de siège; plus de menottes; plus d'innocents en prison pour avoir commis le crime de vouloir vivre de leur travail; plus de témoins condamnés pour ne s'être pas laissé dicter leur témoignage.

Non, plus de grèves. Que les mineurs se contentent de ce qu'on leur jette de pâture, et s'ils n'en ont pas assez pour eux et les leurs, eh bien, qu'ils aillent mendier sur les routes.

Mais j'y songe, à tous les carrefours, des poteaux bienfaisants avertissent les misérables que la mendicité est interdite. C'est une société *chrétienne* qui a édicté cette loi, par laquelle un homme qui n'a rien n'a pas le droit de demander à manger à un autre homme qui a trop.

Il y a dix-huit cents ans, fut publiquement exécuté, à Jérusalem, un rêveur honni par les gros dividendes de l'époque pour avoir dit: « Donnez tout ce que vous avez aux pauvres. »

S'il le peut, de là-haut, il ferait bien de surveiller ses disciples.

II

GREVISTES

> « Si l'État confisquait les mines à son profit, se figure-t-on que les mineurs iraient en carrosse à quatre chevaux? »
>
> (*Figaro*.)

Cette simple observation d'un bon bourgeois, qui rédige et lit le *Figaro*, me paraît accessible à tous. Elle appelle seulement cette non moins simple réponse que les mineurs n'ont point demandé de carrosse et qu'on ne leur en a point promis. Ils sont beaucoup plus modestes. Ce sont des gens sensés, qui savent très bien qu'il ne dépend pas de M. Guesde lui-même d'augmen-

ter d'un millimètre la veine de quarante-trois centimètres où ils passent la journée à recevoir sur la figure le charbon qu'ils détachent du plafond.

On se fait, semble-t-il, les idées les plus fausses sur les causes vraies d'une grève. Sans doute, il y a des grèves, plus ou moins justifiées, plus ou moins bien préparées, organisées, plus ou moins sagement conduites. Mais croit-on vraiment que des travailleurs, qui n'ont pour vivre qu'un salaire insuffisant, des pères de famille, soucieux de la vie et de la santé de leurs enfants, se décident dans une question aussi grave avec la légèreté, l'insouciance, la déraison que leur prêtent des journalistes qui ont plus longtemps vécu dans l'intimité des actionnaires que des hommes *du dessous*.

Je ne saurais trop recommander aux journaux de se défier des journalistes. Il arrive aux feuilles bien pensantes d'envoyer dans les grèves d'excellents jeunes gens bien intentionnés, pour qui la Compagnie n'est pas avare de ses bontés. Elle les accueille à bras ouverts, elle les entoure de prévenances, elle leur fait fête. Voulez-vous des renseignements sur la situation de la Compagnie, sur le salaire moyen des mineurs, sur les avantages qui leur sont faits, sur les sacrifices que s'imposent les actionnaires? Nous avons préparé des notes, de bonnes petites notes avec des chiffres à l'appui qui vous épargneront l'ennui des longues recherches et d'un laborieux contrôle. Vous y trouverez toute prête la matière de longs articles et de correspondances documentées, dont la Compagnie et le journal vous seront également reconnaissants.

Comment refuser ces offres obligeantes? On accepte. Quelques-uns, par conscience, hasardent : « Je serais curieux de causer avec un mineur. »

— « Comment donc, c'est indispensable, nous allions vous le proposer. »

Et, sous la garde d'un *porion*, voilà notre homme parti pour visiter les corons.

Pour réactionnaires qu'ils soient et trop souvent de tête étroite et fermée, les administrateurs ne sont pas des loups. Ce sont parfois de bons despotes. Quand leurs sujets sont dociles et soumis, ils ne leur font pas de mal inutilement. Souvent même ils leur viendront en aide. Ce sera bien le diable si porion et journaliste n'entrent pas par hasard chez le bon mineur tout justement accablé des bienfaits de la Compagnie.

Si un accident impossible à prévoir les mettait dans le cas de se tromper de porte, ils se heurteraient aux soupçons, aux craintes d'un homme qui sait qu'une parole imprudente peut lui coûter le pain de ses enfants. Après cette belle enquête comment s'étonner des dithyrambes dont flambent certains journaux? Trop heureux les mineurs si, dans sa reconnaissance pour l'aimable Compagnie, le reporter ne travestit pas les faits de propos délibéré, comme je l'ai vu honteusement faire à Carmaux. Et le bon bourgeois finit par dire : Ils m'ennuient, à la fin, ces mineurs, avec leur carrosse. Moi je prends un fiacre, qu'ils fassent de même.

Eh bien ! ce n'est pas ça du tout. La légende du politicien qui va persuader à des pères de famille, par le pouvoir de sa seule éloquence, de faire crever leurs enfants de faim pendant un mois ou deux — et cela pour rien, pour le plaisir — est une de ces sottises qu'il faut laisser aux ministres pour appâter leur majorité. Il faut qu'on le sache. Les ouvriers ne sont pas, ne peuvent pas être bêtes à ce point, et l'homme poli-

tique qui se permettrait une telle facétie, récolterait tout autre chose qu'un bulletin de vote.

Les hommes — quels qu'ils soient — qui prennent la grave résolution du chômage, et qui, l'ayant prise, s'y entêtent, peuvent se tromper, comme tout le monde, mais ne se déterminent pas sans raison. Est-ce que la femme, est-ce que les enfants — dont quelques-uns travaillent déjà dans la mine — n'ont pas voix au chapitre, le soir, autour de la soupe, dès que le mot terrible : la grève, a couru de porte en porte?

Oui, sans doute, la passion intervient dans toutes les affaires humaines et peut masquer le véritable intérêt. Mais d'aussi graves résolutions ne se prennent pas à la légère. Il faut de longs mois, de longues années d'un labeur ingrat, mal rétribué, des vexations sans cesse renouvelées, des répressions iniques, des amendes prononcées arbitrairement par un homme qui est juge et partie, des contestations sur les difficultés ou les dangers d'un travail, d'interminables querelles où le faible a toujours tort, la gêne qui grandit, la misère qui menace, pour amener le père de famille à chercher, dans la souffrance certaine de demain, l'espérance incertaine d'un avenir meilleur.

Non, les seuls qui soient légers dans cette affaire, ce sont ceux qui parlent sans avoir vu. Quelles que soient leurs opinions politiques, ils sont hommes, et je veux croire que s'ils avaient eu l'œil et le cœur blessés du spectacle des misères qui assiègent l'homme obscur se débattant pour la vie dans les entrailles de la terre, ils auraient pitié, trouveraient une parole généreuse, chercheraient un acte bon.

A-t-on lu cette lettre de M. Lamier, délégué du syndicat des mineurs de Vendin-lès-Béthune, renvoyé sans

raison valable, — uniquement parce que délégué du syndicat des mineurs, — renvoyé après trente-trois ans de travail dans les mines, dont vingt-trois passés dans la même Compagnie?

Il y a vingt-trois ans que je vous verse sur mon salaire un tant pour cent en vue de la retraite. Vous me volez mon argent, le produit de mon travail, dit M. Lamier à M. Bureau.

M. Bureau n'a rien répondu. Qu'aurait-il pu répondre?

A-t-on lu, dans mon rapport sur Anzin, cette déposition d'un ouvrier à qui la Compagnie déclare qu'elle ne lui rendra son travail que si son fils, qui a pris part à la grève, quitte le pays?

Oui, en France, les Compagnies minières en sont arrivées à ce degré d'insolence qu'elles font ouvertement ce que la loi ne peut pas faire. Elles prononcent des sentences d'exil contre des innocents.

La grève, bon bourgeois, qui rédigez et lisez le *Figaro*, c'est le résultat non seulement des souffrances matérielles, mais encore des misères morales. C'est un état d'âme. Il faut soigner l'état d'âme, aussi.

III

ILS SONT TROP

Est-ce que vous ne trouvez pas qu'ils sont trop contre un seul?

Le mineur a beau vivre sous terre, isolé dans l'étroit

chantier noir qu'il se taille à coups de pic, loin de ceux qui grouillent sous le soleil, c'est un homme, après tout. Convenablement nettoyé, il ne diffère pas sensiblement des autres. Il pense et sent comme eux. Il paye l'impôt du sang. Il paye l'autre aussi, n'est-ce pas, monsieur le percepteur? Quand il mange, quand il boit, quand il se vêt, quand il entretient sa famille, il paye encore à l'État, n'est-ce pas, M. Méline? Paye-t-il plus que sa part? On n'ose guère le contester. En tout cas, il paye, c'est certain.

Que lui donne-t-on pour son argent? Autrefois, on lui permettait tout juste la misère. Il misérait donc et attendait.

Aujourd'hui, c'est une autre affaire. Des hommes sont venus qui se sont dits les amis du peuple, et lui ont promis plus de justice, une part plus équitable des avantages sociaux.

Ces hommes, ces républicains, avaient foi dans la cause qu'ils défendaient. Pour les faibles, pour les opprimés, ils ont, depuis un siècle, lutté sans relâche. Ils ont été persécutés, décimés, mitraillés : jamais vaincus. C'est que le peuple, sentant que leur cause était la sienne, était toujours prêt à donner son sang pour la revanche, et le donnait

Pendant ce temps, le mineur, terré dans son trou, peinant, geignant sa misère, percevant de loin en loin quelque vague écho des dissensions civiles où, pour sa cause, coulait le plus généreux sang, prenait courage, espérant pour les siens, sinon pour lui : « *Les enfants verront ça* », pensait-il.

Eh bien, *ça* est venu.

Il paye toujours. Il paye même davantage. On lui dit bien que c'est sa faute, et que s'il n'avait pas

toléré certain gouvernement usurpateur, qui a livré la Patrie à l'invasion et accru la dette publique de dix milliards, ses charges seraient moindres. Qu'y pouvait-il ? Il paye davantage, voilà le fait, et les charges publiques sont toujours aussi iniquement réparties.

Cependant, quelques signes des temps ont apparu. On lui parle de choses nouvelles. Le député qu'il élit paraît s'intéresser à son sort, lui fait des promesses. Des hommes politiques viennent dans le pays. Des journaux lui arrivent qu'il peut lire parfois en cachette. Il y a des conférences où il irait, si la Compagnie ne le surveillait. On forme des syndicats. La loi le permet, elle en fournit les moyens. Elle fournit aussi aux Compagnies le moyen de les empêcher.

Tout cela se brouille un peu dans sa tête, mais cependant une chose est claire, c'est que ce n'est plus tout à fait comme autrefois. En dépit des difficultés, des privations, le syndicat s'est maintenu. La paye est bien insuffisante pour subvenir à ses besoins, à ceux des siens ! Si le syndicat pouvait obtenir une petite augmentation, si minime fût-elle ! Mais voilà justement qu'on parle de réduction des salaires. La Compagnie ne tient pas ses engagements. On le lui dit. Elle répond qu'elle les a scrupuleusement tenus.

— Eh bien ! vérifions, dit le mineur. Donnez-moi le double livret qui me permettra le contrôle.

— Jamais, répond le directeur, tournant le dos.

Nous voilà en grève, dit le mineur, le soir, en rentrant au coron. Il va falloir se serrer le ventre. Jeûner, on s'y résignerait encore, dans l'espoir d'un avenir meilleur, mais faire jeûner les enfants ! Quel homme accepte cela gaiement? Enfin, c'est décidé. Essayons.

Après tout, si on réussit, les enfants en profiteront les premiers.

Tiens ! les gendarmes ! Tiens ? la troupe ! Qu'est-il donc arrivé ?

Il n'est rien arrivé du tout.

Le préfet a seulement envoyé une dépêche disant : il y a grève. Et sur ce simple mot, la vieille machine administrative s'est mise à fonctionner toute seule. Les directeurs ont apporté des papiers à signer au ministre, copiés sur ceux que le prédécesseur du ministre a signés dans la dernière grève, et le ministre a signé. Vous n'imaginez pas qu'il va faire autrement que son prédécesseur. Les gendarmes sont en route. La troupe les suit, le pays est occupé militairement. Les fusils sont chargés.

Le mineur est désagréablement impressionné. Pas le patron. Le mineur se dit : défendons nos droits, mais ne faisons pas de sottises. Alors survient l'agent de la Compagnie avec les gendarmes : « Pourquoi as-tu quitté la mine ? Tu écoutes un tas de braillards. Crois-tu que ces députés te donneront du pain ? Un tel est arrêté. Un tel a trois mois de prison. Si tu ne rentres pas maintenant, la Compagnie ne te donnera pas de travail, et tu n'en trouveras nulle part. Toutes les Compagnies se sont donné le mot. Aucune d'elles ne prendra un ouvrier renvoyé pour fait de grève. »

Les gendarmes appuient. On entend dans leurs poches sonner le fer des menottes. Cependant l'homme résiste. Il y a la solidarité de travail et de misère. Il veut consulter ses camarades. Le voilà sur la route.

— On ne passe pas !

— Je vais voir un ami.

— On ne passe pas.

Il insiste. Arrêté. On le relâche. Que faire? Voici maintenant que, sans droit, en violation de la loi qui lui garantit son domicile, on démolit la palissade de son jardin, pour le mieux surveiller, pour entrer chez lui malgré lui, quand on voudra. Cela est interdit par la loi. Il n'y a pas de loi pour lui. Il proteste. On le bouscule. La colère lui vient, une injure lui échappe. Au tribunal! Il conteste l'accusation. Il appelle un témoin. Cherchez des témoins aujourd'hui. Le tribunal de Béthune a tué la liberté du témoignage. Vous ne dites pas comme le gendarme? en prison!

En prison, notre homme y va fort bien et pour longtemps.

Là, il peut réfléchir. Il réfléchit sans doute. Il pense à ces députés républicains, à ces ministres républicains, à ces fonctionnaires républicains, à ces juges, à ces gendarmes, à ces soldats de la République, tous, d'un bout à l'autre de la hiérarchie, dirigés, coalisés contre lui. Il pense à tous ces grands seigneurs de la haute bourgeoisie, qu'il voit passer décorés et cossus quand il y a l'assemblée des actionnaires; aux ingénieurs, aux porions qui le tiennent serré; à ce Paris d'où pourrait venir la délivrance, mais où les hommes règnent par l'argent, par leur presse, par les influences de toutes sortes, faisant contre lui l'opinion ou l'apparence de l'opinion. Ils sont trop, pense-t-il, et il désespère.

Et dans ce même Paris, devant son établi, l'ouvrier du faubourg pense aussi. Les souffrances, les tortures de son camarade, il les ressent à son tour. Les haines de là-bas lui arrivent. Il se prend à détester les hommes et les choses. On m'a donc menti? pense-t-il.

Et il rêve l'histoire. Il revoit ces ouvriers du faubourg Antoine qui, au Deux-Décembre, refusèrent de se faire tuer pour *les vingt-cinq francs*, comme on appelait les députés. Et il oublie Baudin qui, lui, mourut très bien pour ce prix-là.

Pendant ce temps, Cornély, Cassagnac regardent défiler la troupe sur les boulevards, pensant, disant même : « C'est ici le vrai champ de bataille. »

Pendant ce temps aussi, les républicains de gouvernement discutent avec ardeur à quels groupes et sous-groupes on donnera satisfaction dans le prochain ministère.

IV

DES JUGES

Un gendarme se dit insulté par un gréviste. Il comparaît comme témoin — dans sa propre cause — et reproduit naturellement sa version des faits qui ont motivé sa plainte. A vrai dire, ce n'est pas un témoin, c'est un plaignant.

L'inculpé cite deux témoins pour établir son innocence. Bien entendu, ce ne sont pas deux membres du Jockey, ce sont deux de ses camarades, deux grévistes comme lui. Ils étaient présents au moment de la scène. Rien n'a pu leur échapper.

Ils comparaissent, Tous deux, interrogés séparément, sont d'accord.

Ils n'ont pas vu le geste dont se plaint le gendarme. Ils n'ont pas entendu le propos allégué par lui.

Dans tout autre pays, la cause serait entendue et le gendarme serait débouté de sa plainte. En France, c'est une autre affaire.

Les deux témoins, les **seuls témoins**, sur le réquisitoire du procureur de la République, sont condamnés à la prison pour faux témoignage.

Je ne sais pas s'il y a un autre pays au monde où, avec les formes de la justice, une aussi monstrueuse iniquité eût pu être commise, sans soulever la réprobation de tous.

Ici, une demi-douzaine d'articles de journaux, et c'est tout.

Les choses ne peuvent pourtant pas en rester là.

Les condamnés ont fait appel. En cas de besoin, la Chambre sera saisie de l'affaire.

En attendant, quelques réflexions.

Je ne connais pas les juges de Béthume, je ne connais pas le procureur de la République. Mais je les devine très bien. Ce sont de braves bourgeois, pas méchants dans le monde et dans leur famille, pas bien contents de leur sort, comme tous les humains, et très désireux d'avancement, comme tous les fonctionnaires.

Voilà précisément le mal : ce sont des fonctionnaires. Ah ! la séparation des pouvoirs, quel beau thème de rhétorique. Le législatif qui décrète, l'exécutif qui applique, le judiciaire qui interprète, qui dit le droit et trace sa limite à chacun. Il faut entendre un ministre parler de ces choses. Le prêtre, à l'autel, évoque un moindre mystère, déploie moins de pompe et de solennité. Le ministre, hier avocat de village, aujourd'hui docteur de la sainte cabale, pontife du verbe démocratique, est en possession de donner, par cette formule, le dernier mot de la politique. Il ne

s'en cache pas, et ses députés, sentant en lui quelque chose d'auguste, s'inclinent respectueux et muets.

L'interpellation qu'on annonce sur l'affaire de Béthume, je la connais d'avance. Je l'ai souvent entendue. Peut-être même, l'ai-je faite.

L'interpellateur expose les faits, interrompu, à plusieurs reprises, par le Président qui lui fait observer qu'il sort du domaine législatif pour empiéter sur le judiciaire. « Les tribunaux jugent dans leur indépendance, dit le Président. Si vous trouvez la loi mauvaise, proposez de la changer : la Chambre examinera ce qu'il convient de faire. Mais je ne puis vraiment laisser apporter à la tribune la discussion des arrêts de justice. »

Si l'interpellateur est habile, il abonde dans le sens du Président, va son train tout de même et achève d'exposer l'affaire.

Au garde des sceaux, maintenant. « Messieurs, que faites-vous de la séparation des pouvoirs ? » — Au fait, se disent les députés, qu'en faisons-nous ? — « Les juges, reprend-il, disposent souverainement de l'honneur et de la vie des citoyens. Pour accomplir cette redoutable mission, il faut d'abord qu'ils soient indépendants. Où serait la garantie des justiciables, s'il appartenait aux députés de reviser la sentence que les magistrats ont rendue dans la liberté, dans la souveraineté de leur conscience. » — *Applaudissements unanimes. Le ministre, en regagnant son banc, est vivement félicité*, etc.

J'applaudis à mon tour.

La séance finie, le ministre est dans son cabinet : sur sa table, une longue liste de juges qui demandent de l'avancement, et se font invariablement appuyer

par des amis influents. Suivant ses affinités politiques, le garde des sceaux prononce. Où est à ce moment la séparation des pouvoirs, qui lui fournissait tout à l'heure de si beaux mouvements d'éloquence? Au panier, Montesquieu! L'exécutif juge le juge. Celui-ci a molli dans telle affaire. Il a été énergique dans telle autre. L'avancement, la croix, l'ajournement, le déplacement fâcheux : c'est la grande distribution des récompenses et des peines.

Sous l'ancien régime, on achetait une charge de juge, aujourd'hui on la gagne. C'est moins différent qu'on ne croit. L'exécutif tient le juge, dispose de son avenir, de sa destinée. Que faire? sinon se soumettre, si l'on n'est pas un héros; s'empresser à l'obéissance, si l'on n'est qu'une âme faible; courir au-devant de la faveur, si l'on est un valet.

J'ai fait un discours, dans le temps, pour demander l'indépendance du juge. Je la cherchais où l'avait cherchée la Révolution, dans le principe électif. On me répliqua, je répondis. Cela dura deux jours. On me démontra que la première République n'y avait rien compris, et que le véritable républicain c'était Napoléon qui, organisant le pouvoir à son profit personnel avait entendu demeurer maître des juges comme du reste. Je fus hué en conséquence. Sur quoi, j'allai philosophiquement recommander au garde des sceaux des républicains qui ne furent pas nommés.

Il est de mode de reprocher ces recommandations aux députés, c'est plus commode que de s'en prendre au système. Il faut bien que le garde des sceaux se renseigne quelque part. J'oubliais : il y a les sacristies.

Pour en revenir à nos mineurs, ils sont dans un bien mauvais cas.

Les juges sont hommes, les juges d'appel comme les autres. Les juges attendent tout du gouvernement. Les gouvernements changent, mais l'esprit gouvernemental, l'esprit de résistance à ce qui vient d'en bas, demeure à travers tout. Et puis les Compagnies minières sont là, armées d'une influence sociale irrésistible, souveraines dans le pays, plus puissantes à Paris que les pouvoirs publics, qui reculent devant elles.

Il ferait bon qu'un juge ne fût pas du côté des Compagnies! Est-ce le peuple souverain, au nom de qui il rend la justice, qui le fera jamais avancer d'un cran? Non, c'est un Monsieur qui se croit ministre parce qu'il signe des nominations, mais qui n'est au fond que l'instrument d'une puissante oligarchie sociale.

Mineur, mon ami, qui as la prétention d'avoir non seulement des magistrats, mais des juges, apprends qu'il faut pour cela être en état de se faire respecter. Tu es le nombre, sois patient, sois obstiné, ton jour viendra. Et quand tu seras fort, donne à tes maîtres d'aujourd'hui une leçon dont ils ont grand besoin : sois juste.

V

L'ARBITRAGE ET LES CONSERVATEURS

Les mineurs en grève demandaient l'arbitrage. Refus des Compagnies. N'était-il pas plus simple de faire donner la troupe, baïonnette au canon? C'est ce qu'on

a fait. Culbuté, tête en avant, dans son trou, le mineur ne bougerait plus. Victoire!

Mais la bête a la vie dure. À peine revenu à lui, voilà notre gréviste qui recommence à demander l'arbitrage. Il propose d'organiser des comités de conciliation, où patrons et ouvriers auront part égale. Pendant qu'ils arbitreront, le travail continuera. Cela paraît excellent, même à des conservateurs endurcis comme M. Magnard, qui se félicite des bonnes dispositions des ouvriers, et me demande de les encourager comme lui.

Mais les patrons consultés refusent brutalement. Non seulement ils ne veulent pas consentir à la constitution des comités de conciliation, mais ils rejettent l'idée avec dédain, sans même vouloir l'examiner.

Grande surprise de M. Magnard qui, en vrai mineur de la rue Drouot, n'avait pas douté de l'adhésion des Compagnies. Invité par la *Justice* à faire connaître son sentiment sur l'aventure, le directeur du *Figaro* s'est exécuté de bonne grâce.

Il trouve l'attitude des Compagnies minières « *regrettable* », tout en les excusant, cependant, sur la « *mauvaise humeur* » naturelle à des gens contre qui on a fait des articles dans les journaux. A ce compte, les mineurs bousculés, sabrés, ligottés, pourraient peut-être invoquer le droit de ne pas être en liesse : c'est d'eux, pourtant, que vient la proposition de paix que rejettent avec tant de mépris les amis du *Figaro*.

M. Magnard qui, dans un excellent sentiment, voudrait convertir ces derniers, fait justement remarquer que de semblables comités ont été créés en Angleterre

par M. Mundella, en Belgique, par M. Julien Weiler, où ils fonctionnent à la satisfaction de leurs adhérents. « Je ne dis pas, conclut-il, que tout cela doive dénouer la question sociale, mais devant l'impuissance des moyens actuellement employés, est-il sage de ne pas essayer d'autre chose, et de se renfermer dans une résistance qui ne serait compréhensible que si tout marchait à merveille, ce qui n'est pas le cas ? »

Sur quoi, M. Magnard, ayant dûment constaté l'insuffisance des moyens employés — à savoir les coups de sabre — et nettement dit leur fait aux patrons de la mine, rentre chez lui, le cœur à l'aise, pensant : « S'il y a du grabuge, ce ne sera pas ma faute. »

Est-ce bien sûr?

Je le demande à cet aimable bourgeois, d'un scepticisme si parisien, tour à tour bienveillant ou féroce, suivant l'intérêt du moment : pourquoi les patrons de la mine accepteraient-ils l'arbitrage et les comités de conciliation? Ils ont les gendarmes, c'est plus sûr et surtout plus décisif. Ils ont l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, le génie, que sais-je? Ils ont la police, la magistrature. Ils ont le *Figaro*, sur la demande de qui le gouvernement de la République met la troupe en mouvement, toutes les fois que leurs ouvriers se permettent de n'être pas d'accord avec eux sur le taux du salaire.

Qu'est-ce qu'il leur faut de plus? Et pourquoi feraient-ils la sottise d'accepter des comités d'arbitrage, aux mains de qui ils sont certains — connaissant mieux que personne les abus dont ils profitent — de laisser quelques plumes?

Pour le plaisir de permettre aux journalistes qui

les soutiennent de se poser en philanthropes? Non. Non.

Quand on emploie la force armée — au mépris de la loi — à contraindre les grévistes à un travail qu'ils jugent mal rémunéré, ces journalistes approuvent. Quand les gendarmes violent le domicile du mineur, ces journalistes approuvent. Quand les agents de l'autorité violentent le gréviste, allant le chercher chez lui pour le conduire à la mine, ces journalistes approuvent. Quand des juges, qui attendent leur avancement des grands actionnaires de la mine (au pouvoir aujourd'hui), envoient en prison des malheureux, coupables de vouloir vivre de leur travail, ces journalistes approuvent. Quand des témoins sont condamnés pour n'avoir pas voulu mentir, ces journalistes approuvent. Ils encouragent la répression. A ceux qui crient : tue, ils répondent : assomme. Et ils croient bonnement que les patrons ne se déclareront pas satisfaits, et chercheront autre chose?

Les patrons doivent bien rire, en vérité, quand M. Magnard les engage à la conciliation, à l'arbitrage.

On parle de l'Angleterre, où l'ouvrier mineur est autrement brutal et violent que le français. Là, la force armée intervient seulement quand il y a délit. Les patrons ne sont ni meilleurs ni pires que chez nous, mais ils ne disposent pas de la force publique pour contraindre leurs ouvriers à recevoir un salaire insuffisant. L'opinion ne le tolérerait pas.

Pour conserver, les conservateurs anglais cèdent progressivement. Les nôtres ne savent que se cacher derrière la troupe, et leur résistance imbécile fait couler le sang français. Qui donc les encourage dans cette lâche attitude? Qui donc refuse l'enquête sur les

mines? Qui donc, en ce moment même, prépare, fomente, attise la grève de demain?

Qu'est-ce donc qui fait la violence, l'émeute, la révolution? — L'égoïsme criminel des conservateurs.

Qu'est-ce donc qui ferait la paix civile, la paix sociale? — Un gouvernement qui aurait le courage d'être juste.

La monarchie n'a pas donné ce gouvernement. La République, aux mains de républicains mal démonarchisés, l'a vainement promis. A la République démocratique de faire l'arbitrage social.

VI

L'ARBITRAGE DE L'OPINION

Il y a un homme tué. Il faut en rester là.

J'ai l'obsession de ce soldat qui se promène fusil chargé au carrefour des corons.

Je vois passer ces escouades de gendarmes, qui s'en vont de porte en porte, sous la conduite des agents de la Compagnie, extraire les mineurs de leur logis pour les conduire au travail. On les protège, disent les uns ; on les contraint, disent les autres. Un point est certain, c'est qu'ils ne sont pas libres.

J'entends les huées des camarades qui tiennent bon, malgré la Compagnie, le gendarme et le juge. Et je me demande si la haine est moins vive au cœur de celui qui, entre deux tricornes, redescend dans la mine, humilié et vaincu, que chez celui qui, crispé dans la résistance, s'acharne à ne pas céder.

La menace est partout. Les cœurs sont mauvais. Il vient aux lèvres un cri de mort, et, désespérant, beaucoup disent : « Que craignons-nous de pire ? » C'est l'heure fatale où montent les résolutions funestes. Et le soldat, surmené, énervé, que fera-t-il devant la provocation que la surexcitation contagieuse de la foule rend possible au premier jour ?

Un soldat qui a mal compris un ordre, un impatient, un affolé, un sous-officier brutal, un officier négligent ou imprudent, et le malheur est irréparable.

Je ne fais pas le tableau du massacre. Je l'évoque, cela doit suffire.

Après, que fera-t-on ? Des discours, des articles. Et puis ? Le sang sera toujours là, et le sang appelle le sang.

Je lisais tout à l'heure un article d'Emmanuel Arène, louant la presse parisienne de son heureuse intervention dans les fêtes franco-russes.

C'est vrai, pendant que se préparaient ou s'accomplissaient ces choses, notre patriotisme était en liesse. Mais Lens, c'est de la patrie aussi. Des Français qui tuent des Français, est-ce que ce n'est pas de la patrie déchirée, saignante, affaiblie ? Ne doit-on pas tout tenter pour prévenir cet effroyable malheur ?.

Qui pourrait agir ? Le gouvernement, avec la force irrésistible dont il dispose ? Il a bien d'autres choses en tête. Il a envoyé des fusils, des munitions, c'est tout son devoir apparemment. Celui-ci est aux champs. Celui-là pérore. Un autre guigne un changement de portefeuille dans le prochain ministère. On ne peut pas s'occuper de tout à la fois.

Voyez-vous un ministre qui s'en irait tout seul là-

bas, les mains dans les poches, disant aux Compagnies : « Vous n'êtes rien que par le privilège, vous n'exploitez que grâce à une série ininterrompue de faveurs. Dans l'intérêt de la paix civile dont la garde m'est confiée, dans votre intérêt même, écoutez-moi, et les concessions que je croirai nécessaires, faites-les. »

Puis, se tournant vers les ouvriers : « Mes camarades, nous sommes tous du peuple, gouvernants et gouvernés. Je suis venu vous voir, parce qu'un arrangement médiocre, une paix boiteuse vaut mieux que la guerre. Je ferai de mon mieux pour vous obtenir tous les avantages que la situation comporte. Faites-moi confiance. Le gouvernement de la République manifeste son souci des intérêts du peuple autrement que par des gendarmes. Mais il faut m'aider. Aidez-moi. »

Ah ! les belles acclamations !

Sans doute les *Débats* crieraient : « *On n'a jamais vu ça.* » Oui vraiment, comme on n'avait jamais vu la République avant de l'avoir faite.

« Quel précédent ! » geindraient les conservateurs. Fourmies vaut mieux, n'est-ce pas ? Voilà un bon précédent.

Et puis, calmez-vous, braves gens, cela n'arrivera pas. La crainte de déplaire aux monarchistes est le premier devoir d'un gouvernement républicain. Le ministre restera chez lui.

Alors, qui donc se jettera entre les deux camps, pour dire un mot de raison et de paix ?

Pourquoi pas la presse, faute de mieux ? Elle donne des fêtes aux envoyés du Tsar. Est-ce qu'elle ne pourrait pas donner à la France, maintenant, la fête de la grève apaisée ? Faut-il attendre, pour inter-

venir, qu'il y ait des veuves et des orphelins? La presse ne peut-elle pas, dès à présent, rendre inutile l'appel à la charité publique? Elle a fêté la paix de l'Europe, qu'elle fasse la paix de la France.

Je dis la presse de toutes nuances.

Il y a un syndicat de la presse parisienne. Le hasard veut que j'en fasse partie. Convoquez-nous, monsieur le président.

Il est sans danger que nous causions, n'est-ce pas?

Nous choisirions deux délégués : un conservateur, un républicain ; tous deux de bonne volonté. N'ayant point de mandat défini, ils n'auraient à solliciter l'agrément de personne. Ils seraient les délégués de l'opinion, qui juge en dernier ressort compagnies et grévistes, et donne impartialement gain de cause aux revendications qu'elle croit de justice. Ils écouteraient les deux parties, consigneraient brièvement leurs dires par écrit, chercheraient un accord, le trouveraient sur quelques points ou sur tous, donneraient un conseil. Il leur suffirait peut-être de dire où ils s'accordent, où ils diffèrent. S'ils voulaient se faire départager, libre à eux de choisir un tiers.

C'est une sorte d'arbitrage moral, qui aurait la sanction suprême : l'opinion. Ne ferait-on que poser la question clairement des deux parts, une fois précisée, elle serait peut-être bien près d'être résolue.

J'entends toujours vanter les mérites de l'initiative privée par des gens qui ne quittent pas leur fauteuil. En voilà de l'initiative privée. Essayons.

Les conservateurs ne cessent de dire qu'ils aiment le peuple. Eh bien! aimons-le ensemble. Voulez-vous?

Cela aussi, ce serait un précédent, et un bon!

Nous étions tous unis hier pour crier : Vive la Russie ! Est-ce que nous ne pouvons pas nous unir une fois pour crier : Vive la France !

Ne l'oubliez pas. Il y a un homme tué. Il faut en rester là.

VII

FIN DE GRÈVE

Les directeurs de journaux étaient réunis au Grand-Hôtel. Ma proposition était en délibération quand on est venu nous annoncer que, se conformant au conseil de Basly, les ouvriers avaient décidé de rentrer dans la mine.

Sur ma demande, la réunion s'est ajournée. Il n'y avait pas autre chose à faire.

Un fait subsiste que je veux retenir, c'est l'empressement de toute la presse à répondre au premier appel qui lui a été adressé pour une cause de justice et de paix sociale.

J'ignore si ma proposition aurait été adoptée, si on lui en aurait substitué une meilleure ; j'ignore ce qui aurait été dit et fait ; mais ce que je sais, c'est que la presque unanimité des directeurs de journaux étaient là, amenés par le seul désir de faire une œuvre utile, si la possibilité leur en était démontrée. C'est un fait qui ne sera peut-être pas sans conséquence pour l'avenir.

Lorsque j'ai parlé des sentiments qui avaient réuni naguère tous les Français dans un même élan patrio-

tique, lorsque j'ai dit que — les Russes partis — ces sentiments pouvaient et devaient encore subsister parmi nous, et que nous ferions bien d'appliquer ce qui nous en restait, à faire œuvre de pacification sociale, j'ai été hautement approuvé de tous. Les félicitations que j'ai reçues d'hommes qui ne peuvent être soupçonnés de partialité à mon égard, n'en sont que plus significatives, puisqu'elles montrent qu'il y a dans l'idée de la paix civile, au nom de la Patrie, un point de rencontre pour tous les Français. Que la presse se soit spontanément fait l'organe de cette idée, et qu'elle se soit trouvée prête à la traduire en actes, il n'y a rien de plus honorable pour notre pays.

C'est ce qui doit demeurer de la réunion d'aujourd'hui. Peut-être l'enseignement ne sera-t-il pas perdu.

Maintenant, la grève est terminée. Quelle que soit l'issue, un premier sentiment se fait jour : nous sommes délivrés du cauchemar sanglant qui nous hante depuis tant de semaines. Qui n'a souvenir de ces courtes notes dans les journaux, au milieu du récit de nos fêtes. Des hommes, des femmes arrêtés avec leurs enfants. Les rixes, les violences, les menottes, la prison, et la crainte du pire : la vision menaçante du sang répandu. Un homme a été tué, c'est déjà trop. Mais la catastrophe redoutable a été évitée. Un soupir de soulagement sort de toutes les poitrines.

Maintenant, réfléchissons. La grève terminée, qu'est-ce que cela veut dire dans le cas présent ?

Cela veut-il dire qu'après une discussion loyale, les uns ont reconnu qu'ils avaient été trop exigeants, ou que les autres ont compris que certains abus devaient être redressés ? Cela veut-il dire qu'un accord

est résulté de concessions réciproques faites des deux parts ?

Non, car il n'y a pas eu de discussion. Il n'y a pas eu d'accord.

La grève est terminée, non par une réconciliation des parties, mais par le triomphe de la Force.

Là est le mal, pour qui a souci de l'avenir.

La paix imposée par la Force, tous les régimes la donnent avec des gendarmes. La paix de la liberté, la paix de la justice. C'est ce qu'avait promis la République. Ce jour n'est pas encore venu. Quand viendra-t-il ?

Que voulez-vous que pensent ces hommes, à qui l'on a donné, comme un avantage pour eux, le droit de grève, c'est-à-dire le droit de souffrir et de faire souffrir les leurs, pendant un temps, en vue d'une amélioration possible pour l'avenir. Grand bénéfice, n'est-ce pas, que ce droit proclamé, reconnu ? Tel qu'il est, ils l'acceptent. Ils veulent en faire usage, et dès les premiers pas ils se heurtent à la force publique, qui brutalement les refoule, et livre aux juges ce que l'on ramasse au hasard du tas. Tout à l'heure ils seront condamnés, pour avoir dit : *je n'ai pas vu*, quand le gendarme dit : *j'ai vu*.

C'est la Société tout entière qui se lève pour écraser le misérable.

Eh bien ! ce n'est pas assez : la faim l'achève. Battu, meurtri, ligotté, emprisonné, il a résisté ; affamé, il cède. La grève est finie ? Non, vous ne diriez pas ce mot si vous lisiez dans les cœurs.

J'écrivais hier : ce n'est pas la paix : c'est la trêve entre deux révoltes. Et voilà précisément à quoi il faut songer.

Quand la grève est venue, on discute sur le sort du mineur : les conditions de son travail, son salaire, sa vie, tout devient sujet d'enquête. La grève terminée, on dit : « passons à autre chose ». Et c'est justement ce qu'il ne faudrait pas faire. Quand le misérable réclame, on le cogne; quand il se tait, on l'oublie. Comment la raison, la modération, la prudence ne feraient-elles pas place dans son âme aux sentiments de révolte qu'on y a déposés, et qu'on y développe jusqu'au jour où, éclatant, ils sont violemment réprimés.

La solution de la question sociale est probablement lointaine encore. Mais si l'on voulait, quelque chose serait proche qui aiderait tout, rendrait tout aisé. Ce serait de donner aux faibles, par des actes, le sentiment que la force d'État va désormais cesser de s'exercer contre eux, pour les secourir contre les atteintes de la fatalité humaine et sociale.

La solution scientifique d'un problème social est une belle chose, mais elle ne supprime pas la lutte : elle l'atténue, elle la réglemente, elle l'organise. La bonté va plus loin : elle touche les cœurs. Qui sait quels sentiments ferait jaillir au cœur de la masse, la bonté sociale, la bonté active d'un gouvernement allant à eux sans gendarmes ni fusils, avec de la bonne volonté et le désir vrai, profond, d'employer toute la force dont il dispose pour mettre un peu plus de justice dans ce monde.

Plus de ministres ! des hommes.

VIII

DANS LA RUE

C'est l'hiver. L'homme a contre lui l'homme : ce n'est pas assez. Il faut que la nature s'en mêle. Et à la misère, à la faim, il faut que s'ajoute le froid. Pas de feu. Pas d'habits. Le jour, la nuit, on gèle dehors, on gèle dedans.

Tiens, il y a des pauvres, qui l'aurait cru ? Oui, des pauvres, des êtres sortis de la femme, qui voient flamber le feu aux fenêtres, et qui ont froid ; qui regardent les amas de victuailles aux étalages, et qui ont faim.

Depuis longtemps, Séverine clamait à tous les carrefours, invoquant le droit d'asile contre l'hiver. Elle a bien du talent ! disait-on. Et puis après ? Après ? Rien. Ah ! comme c'est curieux. Voilà trois petits enfants, à moitié nus, qui sont morts de froid sur la berge de la Villette. Va les ramasser, prêtre du Christ, et puisque tu n'as pas su — le pouvant — les protéger dans la vie, ne manque pas de leur régler en latin leur pauvre petit compte dans la mort. Et toi Chincholle, fais ton article pour Magnard, qui l'insérera très bien, mais se gaussera de toi, te narguant du titre de « *marchand d'articles de sensibilité* ». Amer quolibet de la part d'un homme qui connaît le prix des articles. Aussi Chincholle a profité de la leçon. Deux vieillards sont morts de froid dans la rue, avant-hier. Il n'en a soufflé mot.

Plus hardi, un de nos conseillers municipaux a voulu donner son avis sur les mesures à prendre. Il a

écrit un article pour dire qu'il faut, en effet, ouvrir des chauffoirs, mais à la condition expresse qu'on empêche les gens de la banlieue d'y venir. On n'est pas plus conseiller municipal.

Pendant ce temps, sans bruit, l'hiver fait son œuvre, et le cortège macabre des phthisies, congestions, bronchites, et autres agents de salubrité sociale, nous débarrasse, par une sélection rationnelle, d'un encombrement malsain.

Tout cela n'est pas beau. Il y a pis encore. Qui se souvient de la grève du Pas-de-Calais? C'étaient des mineurs, qui prétendaient obtenir un meilleur salaire d'un travail qui les tue avant la vieillesse. Eurent-ils tort ou raison? Leur grève fut-elle bien ou mal conduite? Ce n'est pas la question d'aujourd'hui. Comment, s'ajoutant au pouvoir des Compagnies, tout l'effort social fut dirigé contre eux, je n'ai pas à le dire davantage.

Ce qui est certain, c'est qu'ils furent vaincus, et leurs prétentions repoussées. Vous souvient-il de l'attitude des journaux monarchistes et modérés pendant la grève? « Rendez-vous sans condition, criait-on aux ouvriers, et tout ce que la pitié pourra faire pour vous sera fait. » Les événements voulurent qu'ils se rendissent, en effet. Les gendarmes, d'ailleurs, les y aidèrent à coups de sabre, et les juges aussi, envoyant en prison les témoins qui ne voulaient pas mentir.

Enfin on les eut à merci. Le gouvernement de la République se félicita fort de cette belle victoire, et la Chambre républicaine battit des mains.

Un des bourreaux, pourtant, n'était pas content de l'autre. Voyant râler le patient, le juge dit à la Compagnie : « Tu serres trop fort ». Mais la Compagnie

ne voulut pas lâcher. On n'a pas oublié la phrase du procureur général de Douai se plaigant des *coupes sombres*, pratiquées par les patrons de la mine dans la masse inerte des travailleurs affamés.

Heureusement, le ministre des Travaux publics était là. Écoutez-le plutôt :

Je me suis préoccupé de la question des ouvriers congédiés, dès que je me suis installé au ministère des Travaux publics. J'ai été heureux d'obtenir l'assurance que les mesures prises par les Compagnies n'étaient pas définitives. J'ai invité les préfets du Nord et du Pas-de-Calais à pousser les Compagnies à entrer largement, et tout de suite, dans la voie où elles se montrent disposées à s'engager. Je leur ai écrit de tout faire pour hâter cette solution désirable, en ajoutant que les Compagnies travailleront ainsi de la façon la plus féconde à l'apaisement des esprits, au sein de ces populations qui viennent d'être si durement éprouvées.

Dites après cela, que le gouvernement de la République ne s'intéresse pas au sort des *classes laborieuses*. Il est vrai que, malgré ces belles paroles, les ouvriers furent brutalement renvoyés par centaines. Mais ils auraient été bien mal avisés de se plaindre : le ministre avait écrit une belle lettre aux Compagnies, et il avait été « *heureux* d'obtenir l'assurance, etc. ». Heureux ministre d'être *heureux* à si bon compte.

On dira peut-être que si le ministre avait voulu, il se serait fait obéir, et qu'il lui aurait suffi, pour cela, de supprimer les faveurs sans nombre dont il accable les Compagnies qui violent, à chaque instant, leur cahier des charges. Mais peut-on demander aux ingénieurs de l'État de faire de la peine à leurs *chers camarades* des mines ? Ce serait cruel, assurément. Et puis, voyez ce qui arrive dans une des fosses d'Anzin :

la négligence de l'inspection vient de causer la mort de deux hommes. Si on les avait renvoyés, ça ne leur serait pas arrivé. N'est-ce pas une consolation pour ceux qu'on met aujourd'hui dans la rue ?

Car, non seulement on n'a pas repris les ouvriers congédiés, mais les Compagnies, dans un accès d'atroce cruauté, profitent des rigueurs de l'hiver pour expulser des corons les mineurs désignés à leur vengeance. Vieillards, femmes, enfants, sont laissés dans la rue, sans abri, sans ressources.

Le fait s'est produit hier encore à Billy-Montigny, dans les corons de Méricourt, appartenant à la Compagnie des mines de Courrières, dit le journal opportuniste *le Progrès du Nord.*

Trois mineurs, les nommés Léon Boucherat, dit le Zouave, Anthème Brassart, et Théry, dit Lémy, ont été expulsés vendredi des logements qu'ils occupaient.

Un huissier assisté de deux gendarmes et d'une équipe d'ouvriers au service de la Compagnie, a procédé à cette belle opération.

Les meubles ont été déposés dans la rue.

Et les malheureux expulsés, leurs femmes et leurs enfants, ont dû solliciter l'hospitalité *des personnes du village étrangères à la Compagnie*, car pas un mineur n'aurait osé leur donner asile par crainte d'encourir les sévérités de leurs chefs, et notamment du directeur, le clérical M. Kolb-Bernard.

Une famille a dû se réfugier dans une grange.

Et le bon journal, admirateur du ministère et de la majorité, s'emporte en véhémentes invectives :

Point de délai pour ces anciens serviteurs des richissimes Compagnies ! Point de pitié pour ces grands criminels, coupables d'avoir osé défendre leurs intérêts contre l'arbitraire patronal. L'hiver est rude et prolongé. Les malheureux expulsés risquent de mourir de froid et de faim. Car,

privés de travail depuis plus de trois mois, ils ont épuisé depuis longtemps leurs dernières ressources. Et les voilà aujourd'hui, sans feu ni lieu.

... Qu'ont-ils donc au cœur, ces hauts et puissants seigneurs de la grande industrie, etc... Ont-ils fait la gageure de pousser à bout la patience publique, et de déchaîner un universel mouvement d'indignation et de colère ?

Ainsi parle un journal gouvernemental, concluant par cette question de suprême détresse : « Est-ce là l'apaisement qui nous fut promis par M. Jonnart ? Qu'en pense M. le ministre des Travaux publics ? »

Moi, je vais le lui dire, au *Progrès du Nord*, ce qu'en pense M. le ministre des Travaux publics : Son Excellence pense que le *Progrès du Nord* l'embête.

Dormez paisiblement, bonnes Compagnies. La République, avec son ministre, son gendarme, son juge et son prêtre, saura veiller sur votre repos. Pendant ce temps, sous un ciel clair, les expulsés auront pour refuge la voûte étoilée qu'un Dieu bon fit pour tous. A chacun son lot.

IX

SUITES DE GRÈVE

Le *Réveil du Nord* est un journal socialiste de Lille, mal vu des Compagnies de charbonnage, des magistrats de la République, des préfets, des ministres, des évêques et des journaux modérés. Tout ce qui représente, à un titre quelconque, l'ordre terrestre ou divin, est conjuré contre cette déplorable feuille

qui, en plein pays minier, tient tête aux rois de la mine.

En ces pays noirs, il n'y a que deux partis : on est pour ou contre les grands charbonniers. Tous les chefs d'industrie sont naturellement les alliés de ces nobles seigneurs; la banque, le haut commerce se groupent autour d'eux, les grandes influences sociales sont à leur service, les fonctionnaires politiques ont pour mission de leur obéir, et de tout ce monde embrigadé sous sa bannière, l'Église fait un bataillon carré contre lequel se brisent tous les efforts des abatteurs de charbons. Prendre parti pour cette engeance, c'est attirer sur soi un grêle de coups. Le *Réveil du Nord* vient d'en faire l'expérience.

Au cours de la dernière grève, le journal socialiste qualifia de *faux frères*, cinq mineurs qui étaient rentrés à la fosse avant la décision du syndicat. Certes, le terme n'est pas gracieux, mais il s'excuse de lui-même, quand on voit comment les gagistes des Compagnies traitent les malheureux ouvriers qui se risquent au premier rang dans la lutte aventureuse contre les souverains du charbon.

Savez-vous ce que pèse exactement le mot de *faux frère* dans les balances de l'impartiale justice? Le voici : quatre mois de prison, 2,100 francs d'amende, 1,300 francs de dommages-intérêts, vingt-cinq insertions. C'est le tribunal de Béthune qui, d'abord, prononça ce jugement par défaut. A Béthune, le journal socialiste ne put trouver ni avoués, ni avocats, ni huissiers. Toute la basoche était aux Compagnies. Nos robins n'avaient garde de déplaire aux hommes tout-puissants qui disposent à leur gré des faveurs gouvernementales. Le tribunal seul échappait, paraît-il, à la contagion. Les juges le firent bien voir, d'ailleurs,

par la belle sentence que je viens de rapporter. Quant à la Cour de Douai, son état d'esprit est apparemment le même, puisqu'elle confirma, *après débat contradictoire*, la sentence rendue par défaut. Lorsqu'une industrie peut seulement avoir un de ses représentants les plus éminents à la présidence du conseil des ministres, on n'imagine pas combien cela fait de tort à ses adversaires.

Je vois que le *Temps* se réjouit grandement de la condamnation du *Réveil du Nord.* Ce journal félicite chaleureusement les magistrats de leur « *sévérité* », et les invite « à faire respecter par des sentences rigoureuses, les principes solennellement proclamés en 1789 ».

Pauvres principes de 89! Misérables révolutionnaires, malheureux fous qui, ayant tué, vous fîtes tuer pour des formules! Voyez ce qu'on fait de vous, de vos rêves, de votre héroïque et sanglante folie. C'est à dégoûter de mourir pour quelque chose!

J'aurais cru que la Révolution, qui a proclamé les *Droits de l'homme,* s'était proposé pour but l'émancipation de l'individu dans toutes les manifestations de son activité. Sans doute le problème industriel n'étant pas posé il y a cent ans, les hommes d'alors abordèrent les questions de liberté dans la forme où elles se présentèrent. Si on leur avait proposé de remplacer la féodalité de la noblesse par celle de l'argent, ils auraient riposté par les arguments redoutables qui avaient cours en ce temps-là. Si on leur avait dit que c'est le résultat où devaient aboutir tant d'efforts, tant de souffrances, de larmes et de sang, ils auraient reculé d'horreur. Si on avait ajouté qu'au nom même de leurs principes, des juges condamne-

raient, un jour, les continuateurs de l'œuvre d'émancipation inaugurée par eux, ils n'auraient pas compris. C'est ce qui arrive, pourtant.

Sans doute, on ne peut contester aux ouvriers le droit de s'isoler des syndicats et de se refuser à prendre leur part de la défense des intérêts corporatifs, quittes à bénéficier plus tard des avantages obtenus. Pour ce qui est de les féliciter hautement de cet acte d'insolidarité qui n'aboutit qu'à prolonger, qu'à envenimer la lutte, c'est une autre affaire.

Quand des malheureux sont poussés par la faim, par les cris de la femme ou des enfants, à se rendre à merci, il faut les plaindre de se voir contraints à déserter leur propre cause. Et si leurs camarades s'irritent de trouver devant eux comme ennemis, ceux-là mêmes dont ils attendaient le soutien, s'il leur échappe un mot dur et violent, que d'excuses! Et comment se trouve-t-il un homme, un juge — qui, lui, n'a jamais été mis à l'épreuve — pour les condamner sans pitié? Je sais bien qu'aujourd'hui, après tant d'ouvriers condamnés, c'est un journaliste qu'on frappe. C'est justement de quoi l'on se réjouit si fort. Abandonnés à eux-mêmes, les ouvriers sont une proie facile : aidés des journaux et des hommes publics, ils sont redoutables.

Voilà pourquoi il faut envoyer en prison l'homme convaincu d'avoir qualifié de *faux frères* les cinq mineurs qui ont déserté la cause commune, en pleine bataille, pour faire front contre leurs camarades. Voilà pourquoi, il faut écraser le journal d'amendes et de frais de justice. Voilà pourquoi les journaux modérés se réjouissent, et recommandent aux juges toujours plus de « *sévérité* ».

Seulement, pendant qu'on fête hautement l'édifiante condamnation qui couronne si bien les condamnations antérieures des hommes de la mine, le piqueur de charbon, seul dans son trou noir, avec son pic et sa benne, réfléchit à ces choses et se dit que l'ordre social est un mensonge. Il vient de lire dans les journaux qu'on va distribuer 20,000 francs de dividende pour chaque denier d'Anzin. Ce bénéfice vient de lui, sans doute. Cela représente du travail humain, du muscle usé, du sang brûlé, de la vie dépensée.

Que trouve-t-il à l'origine de cette propriété? Un cadeau pur et simple de l'État. C'est de sa vie qu'on a donné, et de la vie de son père, et de la vie de ses enfants. Et qu'a-t-on fait pour lui? Rien! Sa situation est-elle meilleure que celle des anciens? Non. Celle des petits sera-t-elle améliorée? Non. Et il regarde partir ce dividende *donné*. Et il compare. Et tant de criante iniquité l'aigrit, l'irrite, le révolte. Il songe qu'hier, il a fait grève pour obtenir, au profit des siens, une faible part de ce dividende exorbitant qui lui prend sa moelle, et sa force, et sa vie. Il revoit les gendarmes, les soldats, les fusils braqués, les juges, les témoins condamnés pour n'avoir pas voulu mentir.

Voilà maintenant une condamnation exorbitante prononcée contre des hommes qui n'ont commis d'autre crime que de le défendre. Il s'attache à eux davantage. Le premier de tous les principes de 89, n'est-ce pas la justice impartiale pour tous? Est-ce que ce principe-là n'est pas outrageusement violé à son égard? Il se juge victime de la force. Il se dit que contre la force il n'y a pas d'autre recours que la force. Et frappant à tour de bras la roche qui s'effondre sous son pic, geignant, suant d'ahan, aveuglé de noir,

il maudit ce qui est, et roule des pensées mauvaises...
Voilà de quoi se réjouissent si fort les feuilles modérées. Je crois qu'elles ont tort.

X

UNE GRÈVE

Il y a grève aux mines de Graissessac. La Compagnie houillère prétend renvoyer, pour cause de réduction de travail, un cinquième environ de son personnel, soit 300 ouvriers sur 1,800. Les mineurs s'opposent au renvoi de leurs camarades et proposent de répartir le chômage sur l'ensemble du personnel : ce que les administrateurs n'acceptent pas. Conflit. Grève. Souffrances et misères des faibles. Colère des forts. Haine générale. Aimez-vous les uns les autres, dit le Précepte.

Il faut sans doute un motif grave, pour que les chefs d'une grande exploitation industrielle se décident à se séparer brusquement d'une fraction aussi importante de leur personnel ouvrier. La cause qu'on allègue, c'est la fermeture du marché espagnol, conséquence du nouveau tarif douanier. O Méline! voilà de tes coups! Mais ce n'est là, nous dit-on, qu'un prétexte. Les charbons exportés en Espagne par la Compagnie de Graissessac étaient surtout destinés à la ligne du chemin de fer Tarragone-Barcelone-France. Or, le marché ayant pris fin avant le vote des nouveaux tarifs, n'a pas été renouvelé, et la Compagnie n'a pas

lieu de s'en plaindre, puisque les conditions en étaient devenues, paraît-il, très onéreuses. Enfin, n'est-il pas étrange que la Compagnie se trouve subitement mise en demeure de ralentir le travail d'extraction, alors qu'un rapport récent de l'ingénieur en chef prévoyait une augmentation annuelle de 1,500,000 francs de dépenses pour travaux supplémentaires destinés à améliorer et à étendre la production?.

Quel est donc ce mystère? Pourquoi ce renvoi soudain de 300 ouvriers quand on n'en peut fournir une raison valable, quand le budget même de la Compagnie dément ses explications? Comment se fait-il surtout que la Compagnie n'accepte pas avec empressement l'offre des ouvriers de répartir entre eux la réduction du travail?

Hélas! c'est toujours la même histoire. Il n'y a pas deux causes de grève dans les mines. Toujours l'éternel syndicat, avec ses corollaires inévitables : l'administration de la caisse des retraites et la question municipale, comme à Carmaux.

Depuis longtemps, les ouvriers se plaignaient que la société de bienfaisance, qui est aux mains de la direction de la mine, eût contracté l'habitude de faire des largesses aux dépens de la caisse de secours et de retraite, alimentée par les cotisations de l'ensemble du personnel. Il y avait là, comme on le devine sans peine, une cause de récriminations toujours renouvelées, dont le syndicat se faisait nécessairement l'organe.

C'est naturellement encore le syndicat qui prétendit s'opposer au premier renvoi de 80 ouvriers, annoncé par la Compagnie après la mise en vigueur des nouveaux droits de douane à la frontière espagnole. Il

offrait de remplacer cette mesure par une diminution proportionnelle du travail de chacun. La Compagnie répondit par le renvoi de 300 ouvriers. Le syndicat persista dans sa proposition. Inutilement. C'était la guerre.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des ouvriers renvoyés, pour apercevoir les véritables motifs de la décision violente de la Compagnie. Des conseillers municipaux sont expulsés en première ligne, ainsi que la plupart des fonctionnaires du syndicat. Sur 34 ouvriers ayant pris part à la fondation du syndicat, 27 sont expulsés. Est-ce clair? On pense bien que les administrateurs de la caisse de secours et de retraites ne sont pas épargnés. Bien entendu, il s'agit exclusivement des opposants. L'un des ouvriers renvoyés a 38 ans de services. Contrairement à ce qu'on a dit, la Compagnie a gardé un très grand nombre d'étrangers. Tous ces faits n'indiquent que trop clairement le but poursuivi. Se débarrasser des conseillers municipaux dont l'autorité porte ombrage aux agents de la Compagnie, des administrateurs gênants de la caisse de retraites, et des organisateurs du syndicat, voilà le résultat qu'on veut obtenir, fût-ce au prix d'une grève, avec toutes les misères qu'elle entraîne.

On s'explique aisément, dans ces conditions, le refus de répartir le chômage entre tous les mineurs. Si le motif du renvoi des ouvriers était vraiment celui qu'on allègue, la Compagnie serait trop heureuse de conserver tout son personnel, en réduisant ses dépenses dans la proportion nécessaire. Mais le dessein qu'elle poursuit l'oblige à rester sourde à la généreuse proposition des ouvriers. Et alors, on a ce spectacle d'administrateurs impitoyables condamnant

1,800 familles à la misère pour sauvegarder leur prééminence politique et sociale, tandis que les affamés s'obstinent à vouloir se rationner pour assurer un peu de pain à leurs camarades expulsés. Comparez le féroce égoïsme des uns avec le dévouement, avec la générosité des autres.

Écoutez les mineurs :

« A la Compagnie qui prétendait devoir réduire d'un cinquième son personnel, nous avons dit : « Soit, nous ne refusons pas de tenir compte de l'état de vos affaires, réduisons d'un cinquième le nombre des journées que chacun de nous faisait... »

« La Compagnie s'obstine à vouloir renvoyer 300 ouvriers qui n'ont jamais démérité, dont la plupart montrent sur leur corps les blessures reçues, les marques apparentes des services rendus. On veut disperser sur toutes les routes 300 familles en proie à la noire misère, à l'horrible incertitude du lendemain. Nous nous opposons à cet acte d'inutile iniquité. Pour empêcher cela, nous sommes résolus à subir toutes les épreuves, nous lutterons jusqu'au bout, nous faisons appel à tous ceux dont le cœur est accessible au sentiment d'humanité que nous ressentons si profondément. »

Trop souvent, dans les grèves, le gouvernement tout en constatant le bon droit des mineurs, s'est déclaré impuissant à leur venir en aide, sous le prétexte qu'ils avaient compromis leur cause par de regrettables violences. Cette excuse ne peut être invoquée ici. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que M. Dupuy, dont les ouvriers mineurs ont sollicité l'intervention, n'a pas hésité à inviter la Compagnie à accepter la généreuse proposition des grévistes.

Vains efforts. La direction de la mine, impitoyable a refusé.

Le gouvernement ne manquerait pas de moyens de réduire la Compagnie de Graissessac, qui est, nous dit-on, une grande solliciteuse. Mais, qu'attendre de M. Dupuy, quand nous l'avons vu hier, à la Chambre, se prêter à l'indigne tartuferie de M. Guillemin ?

Il s'agissait, comme on sait, d'empêcher les ouvriers renvoyés par les Compagnies de continuer à faire partie des syndicats. La Chambre a décidé, sous la pression gouvernementale, à une majorité de *onze voix* seulement, que les ouvriers renvoyés ne pourront continuer d'appartenir aux syndicats que *s'ils n'exercent pas une autre profession*. En d'autres termes, pour rester syndiqués après leur renvoi, il faudra qu'ils puissent vivre sans travailler. On ne se moque, pas plus impudemment des gens qu'on traque et qu'on ligotte. Il dépendra désormais des Compagnies, en chassant un ouvrier de la mine, de l'expulser en même temps du syndicat.

Comment la Compagnie de Graissessac prendrait-elle au sérieux les propositions de conciliation venues d'un gouvernement qui se fait son auxiliaire dans la lutte des grandes puissances industrielles contre les syndicats ? Si le ministre se borne à des démarches de pure forme, s'il encourage par ses actes parlementaires la Compagnie à s'obstiner dans sa résistance, il faut que l'appel des mineurs de Graissessac soit entendu, et que l'opinion publique se manifeste assez vigoureusement en faveur de ces braves gens pour leur assurer gain de cause. C'est une question de guerre ou de paix sociale.

XI

PARADOXE DE GRÈVE

La grève de Graissessac n'a aucun succès dans les journaux. Si elle avait été l'occasion de quelque crime, si les ouvriers mineurs s'étaient laissés entraîner à des manifestations tumultueuses, à des violences, ce serait une autre affaire. Les journaux réactionnaires feraient des articles féroces sur leur thème habituel : « Il faut massacrer cette canaille ». Les socialistes riposteraient de leur bonne encre. Et les feuilles modérées essayeraient de concilier tout le monde, en proposant, comme terme moyen, de massacrer avec modération. Brochant sur le tout, le gouvernement ferait donner la troupe, et l'on n'aurait pas plutôt écrabouillé quelques mauvaises têtes, que la paix sociale, dans la soumission et dans le silence, serait enfin réalisée.

Malheureusement rien de tout cela n'est de saison aujourd'hui. Que faire avec des gens qui s'obstinent dans leurs réclamations sans aucune manifestation de violence?

Au fait, que réclament-ils? Qu'on répartisse sur la totalité d'entre eux le salaire dont peut disposer la Compagnie, au lieu de jeter brutalement sur les grands chemins 300 familles ouvrières sans travail, sans ressources, livrées à toutes les suggestions de la misère. En d'autres termes, ils font grève pour obtenir une diminution de salaire. Quel paradoxe! C'est la première fois sans doute qu'une réclamation de cette

sorte amène un conflit entre ouvriers et patrons. L'ouvrier disant : je veux gagner moins, et le patron refusant d'accéder à cette étrange demande, voilà probablement ce qui ne s'était jamais vu.

Il est donc impossible, cette fois, aux feuilles conservatrices et modérées, de sortir leurs clichés ordinaires sur les exigences des ouvriers, et sur les regrets qu'éprouve la Compagnie de n'y pouvoir satisfaire en raison du malheur des temps. Il faut renoncer à énumérer les bienfaits des Compagnies et à flétrir l'ingratitude des ouvriers.

Puisque toute cette rhétorique convenue se trouve hors de saison, peut-être pourrait-on profiter de l'occasion pour louer comme il convient le noble désintéressement, l'héroïque générosité de malheureux qui demandent seulement l'autorisation de sacrifier une part de leur salaire au profit de leurs camarades plus malheureux encore. Il est déjà lamentablement insuffisant, ce salaire. Eh bien ! ils veulent le rogner, se dépouiller d'un peu du nécessaire pour atténuer la misère de leurs compagnons de travail. Peut-être pourrait-on vraiment exalter cet admirable exemple de solidarité, et vanter, comme elle le mérite, cette belle vaillance qui exige de l'homme un effort plus long, plus douloureux que le plus grand acte de courage militaire. Peut-être pourrait-on citer en exemple cette action, si noble qu'il n'en est pas dont l'humanité puisse plus justement s'enorgueillir.

Peut-être aussi pourrait-on s'adresser aux grands patrons de la mine et les faire rougir du criminel égoïsme qui ferme leur cœur aux cris de pitié qui montent d'en bas. Quel beau thème pour les chrétiens professionnels avec ou sans soutane ! Rappeler à ces

hommes que l'homme n'est pas une matière première, comme dit l'autre, dont on use et dont on abuse à son bon plaisir. Leur parler de la honte qu'il y a pour eux à laisser leurs salariés s'émouvoir seuls du sort de leurs camarades. Leur montrer le danger de condamner forcément à la pire misère des travailleurs qui les ont bien servis, et dont le travail a entretenu leur aisance et leur luxe. Leur dire, s'ils ne sont accessibles à d'autres sentiments que l'intérêt égoïste, que refuser aux misérables le droit d'aider les misérables, prendre d'abord sur les besoins de la vie du pauvre pour lui voler ensuite sa suprême jouissance, son dévouement, son droit à la bonté, c'est susciter tôt ou tard un effroyable déchaînement de colère, dont les conséquences ne se peuvent calculer.

Cela se pourrait faire, en effet. Mais cette œuvre, apparemment, ne tente ni conservateurs, ni chrétiens, car ils se taisent et, confiants dans l'*armée-gendarmerie* de M. de Galliffet, se disent tout bas : « Qu'importe, puisque nous sommes les plus forts ! » J'avoue que ce raisonnement, qui les rassure, m'épouvante. Car lorsqu'on aura bien mis dans la tête de tout ce monde que la justice est une duperie, et que c'est la force seule qui décide, le nombre s'apercevra que la force est en lui, et la tentation d'en user sera grande.

Pour rester dans l'affaire de Graissessac, le silence de ceux qui auraient tant de raisons de parler, de dire la parole de paix et de bonté qui serait entendue, puisque les intérêts pécuniaires des propriétaires de la mine ne sont pas même en jeu, montre bien la mortelle intensité de la lutte sociale, sous l'apparence chrétienne d'un charité menteuse.

Pour que l'animosité s'apaise, pour que la lutte

s'harmonise, il faut que les heureux du monde arrivent au sentiment de la solidarité humaine, aujourd'hui confiné dans les couches sociales inférieures. C'est le malheur de la richesse, de dessécher les cœurs médiocres, d'éloigner l'homme de l'homme, d'isoler l'individu, de le pousser à se barricader matériellement et moralement contre les entreprises d'autrui, qu'elles soient violentes ou de suggestion sentimentale. C'est la compensation de la misère, d'amollir par a souffrance les cœurs moyens, de rapprocher l'homme de l'homme, et, en lui faisant sentir le prix de l'aide matérielle ou morale qui vient d'autrui, d'éveiller dans l'individu, avec le besoin d'être secouru, le désir de secourir. La charité des riches est de faste, ou de peur — terrestre ou divine. La bonté des pauvres, c'est le besoin désintéressé de s'entr'aider, la joie de donner, dont la nécessité de recevoir a enseigné le mérite.

Quand la masse fortunée se sera élevée jusqu'au sentiment désintéressé de la solidarité humaine, la question sociale sera bien près d'être résolue. C'est moins une formule à trouver, qu'un sentiment à faire pénétrer dans l'homme, jusqu'à le lui faire passer de la bouche dans le cœur. Supposez les chrétiens de nom, chrétiens de fait, et il n'y a plus de question sociale. Que de fois, visitant des habitations d'ouvriers à Montmartre, n'ai-je pas trouvé dans de pauvre ménages un enfant, deux enfants *en supplément*, parce que la voisine était en couches, parce que le voisin était à l'hôpital! Cela ne ressemble guère au cabotinage de certaines charités aristocratiques, et c'est autrement méritoire. Souvent, j'ai pensé que le jour où les favoris de la fortune arriveraient à ressentir le besoin d'un tel dévouement, l'humanité serait pour

jamais débarrassée d'une lourde partie de son fardeau de misère.

Sans doute, le mal est surtout dans l'action du milieu social. Mettez les ouvriers désintéressés de Graissessac à la place des patrons égoïstes : le problème n'aura pas fait un pas. Les personnes se seront déplacées, non l'égoïsme, non le dévouement. Seul, le rapprochement des hommes, par le contact quotidien des misères communes, peut opérer le grand miracle de l'universelle bonté.

En vain l'empirisme chrétien prêche-t-il le rapprochement du patron et de l'ouvrier. Ce n'est qu'une prédication, c'est-à-dire un vain bruit perdu dans l'assourdissante clameur du grand combat industriel. Loin de les rapprocher, l'organisation moderne de l'industrie semble les séparer chaque jour davantage. Le socialisme hardi a résolu de les confondre en un exemplaire complet d'humanité. C'est à la réalisation de ce beau rêve que doit se consacrer désormais l'effort des gouvernements, quand les empiriques d'aujourd'hui auront cédé la place à des hommes.

XII

A GRAISSESSAC

Et la grève de Graissessac durait toujours. Depuis quatre mois les mineurs sont sans travail. Depuis quatre mois ils sont réduits, eux et leurs familles, à la portion congrue. Depuis quatre mois, on pèse le pain,

on mesure la soupe, chacun se limite au strict nécessaire. Depuis quatre mois l'impassible Compagnie résiste au cri d'humanité qui monte des mineurs affamés.

Un mot ferait cesser tant de misères. Ce mot, la Compagnie s'obstine à ne pas le dire et le gouvernement complice l'encourage de sa criminelle patience. Elle s'entête à vouloir renvoyer 300 mineurs. Des raisons qu'elle allègue pour justifier cette mesure, aucune n'a pu résister à l'examen. Le premier devoir du gouvernement était de faire vérifier ces raisons, de relever les chiffres, de constater les faits et de soumettre le tout à l'appréciation de l'opinion publique. On s'est borné à quelques explications embrouillées destinées à obscurcir, à dénaturer la vérité. Jusqu'ici l'affirmation des grévistes subsiste tout entière : « On renvoie des ouvriers ; ce n'est pas parce qu'on réduit l'extraction. On réduit l'extraction pour renvoyer des ouvriers. » Voilà d'un mot toute la question que le gouvernement se refuse à éclaircir. Il ne s'agit pourtant de rien de moins que de la violation du cahier des charges. Il s'agit aussi du sort des ouvriers, et cette considération n'est peut-être pas absolument indifférente.

Qu'est-ce qu'un régime qui permet de renvoyer sans raison valable un homme qui a travaillé dix, et quinze et vingt ans, dans la mine, qui y a usé sa vie, qui y a été blessé, qui a versé quotidiennement une part de son salaire en vue de la retraite, et qui se voit *privé* — il dit généralement *volé* — du fruit légitime de son travail, par une décision arbitraire contre laquelle il n'est pas de recours? Le gouvernement de la République a peut-être tort de se désintéresser de ces choses,

alors surtout que le président de cette même République connaît si bien ces questions-là pour les avoir vues de si près. L'iniquité, les gendarmes aidant, se supporte un temps, et puis l'éclat se produit qu'on aurait pu prévenir.

Est-il vrai que la grève de Graissessac ne soit qu'un incident de l'éternelle lutte des Compagnies contre les syndicats ouvriers? C'est encore une question qu'il aurait fallu tirer au clair. Mais pourquoi le gouvernement ferait-il cet effort quand il est au premier rang de ceux qui combattent les syndicats nés de la loi républicaine. Quelle folie de croire qu'on peut donner une liberté légale, et la reprendre par mesure administrative, ou en encourageant sous main tous ceux dont cette liberté menace le privilège! Ainsi procédèrent jadis tous les hommes d'ordre, fauteurs de révolutions.

Pour sauver les apparences le gouvernement feint de s'entremettre. Il faut voir de quel entrain. Son dernier trait de génie est d'avoir *obtenu* de la Compagnie qu'elle ne renvoyât *que* 250 ouvriers.

Il y a cependant des questions qui auraient dû piquer la curiosité d'un homme d'État. Celle-ci par exemple : Pourquoi la Compagnie de Graissessac soutient-elle, depuis quatre mois, un assaut qui lui porte nécessairement un grave préjudice, pour résister à une demande qui n'aggrave pas ses charges? Il y a là quelque chose de bien obscur. Tout est paradoxal dans cette grève. Avait-on jamais vu des ouvriers réclamer une diminution de salaire, pour faire, de la part de travail qu'ils sacrifient, le gagne-pain de leurs camarades menacés de renvoi? Non. Le gouvernement ne veut pas savoir pourquoi la Compagnie refuse de

prendre une mesure qui ne lui coûterait rien, et pourquoi elle préfère perdre de l'argent contre les ouvriers que d'en gagner avec eux.

Le désintéressement, la générosité des mineurs ne touchent guère nos bons ministres, et ne leur suggèrent pas du tout l'idée de mettre fin au conflit. S'ils entrevoient la fin de la grève, ce n'est pas par une solution de justice venue de ceux qui ont le pouvoir d'arbitrer la question. Non. Certains se disent peut-être : « La patience des mineurs se lassera. Tant de dureté, tant de mauvaise foi, tant d'injustice finiront par révolter, par pousser au désordre des malheureux qui souffrent et dans leur chair, et dans la chair de leurs enfants, à chaque moment du jour. La colère éclatera. La violence fera son œuvre. Alors notre heure sera venue. Gendarmes, sabre au clair et chargez-moi cette canaille. C'est la révolution qui dresse la tête, c'est l'anarchie qui menace. En avant pour l'ordre et pour la paix. » C'est un beau rêve, en effet, de bourgeoisie amoureuse de la force. Mais les mineurs, pour ne pas donner prise à leurs ennemis, résistent à toutes les tentations de violence, et donnent l'exemple du calme en même temps que de l'obstination. Quand on est si sévère pour ceux qui se laissent entraîner aux désordres, comment ne trouve-t-on pas un mot d'éloge pour ceux qui s'entêtent dans le sang-froid?

Le fait est qu'on n'avait jamais vu de grève aussi paisible. Cela change toutes les idées reçues. On croyait que, par définition, toute grève où intervenaient des députés dégénérait nécessairement en actes de violence. Des ministres nous l'avaient affirmé. En voyant des députés se rendre à Graissessac, on s'est dit : Il y aura des têtes cassées. Et quand on a vu Baudin s'in-

staller là-bas, on a attendu chaque matin le grand massacre. C'est curieux. La paix règne partout, et je ne vois pas qu'on félicite Baudin d'un résultat où il est certainement pour une bonne part. Je crois bien, à vrai dire, qu'il ne demande les félicitations de personne et qu'il se contente très bien de son devoir simplement accompli. Il est peuple, il aime le peuple et s'en fait aimer. Il prêchera, si l'on veut, la réforme sociale à la tribune, mais son vrai champ d'action, c'est la foule remuante et vivante qu'il organise, discipline et conduit par la seule confiance qu'il inspire. On le sent droit, sûr, et bon. On le suit, on l'écoute. Je l'ai vu à Carmaux travailler au maintien de la paix, sous les injures des feuilles opportunistes de Paris et de province, sans s'émouvoir de rien, sans dévier de la route qu'il s'était tracée. A Carmaux aussi, la paix fut maintenue, et ceux qui avaient contribué à la maintenir en furent récompensés par les outrages. Il en sera de même à Graissessac, et personne ne le sait mieux que Baudin.

Courage, bon travailleur. Prodigue aux faibles la parole d'espérance, l'aide de tes conseils, l'exemple de ton dévouement. Lentement, mais fatalement, l'oppression décroît, la justice vient.

LES ANARCHISTES

L'ATTENTAT DE BARCELONE

LA DYNAMITE

On demeure stupide devant l'attentat de Barcelone. Quel être vraiment effroyable que l'homme!

L'instinct du meurtre est en lui; toute son histoire l'atteste. Seulement, comme il est nécessaire, pour que les sociétés se légitiment à leurs propres yeux, qu'elles fassent la doctrine de ce qui est, les moralistes, suivant les données de leur époque, catégorisent les différentes manières de donner la mort, condamnant les unes, légitimant les autres. C'est ce qu'on appelle la morale éternelle.

Tuer l'homme pour le manger, comme le faisaient nos ancêtres et comme font encore les peuplades qui sont demeurées dans l'état primitif, est certainement le meurtre le plus explicable. C'était la morale de ce temps-là, mais la morale barbare. Le progrès est venu.

Tuer l'homme pour le manger, fi donc! Quel sauvagerie! Mais l'asservir pour l'obliger à pourvoir aux

besoins de son maître : voilà la civilisation qui se lève. Tuait-on moins d'hommes par ce procédé que par l'autre? Ce n'est pas sûr. On les tuait autrement, voilà tout.

On distinguait l'état de guerre de l'état de paix : progrès immense.

L'état de guerre, c'était le retour pur et simple à l'état primitif, la satisfaction du besoin brutal de tuer. On n'avait plus l'excuse de la faim, mais l'instinct atavique était là qui voulait du sang. On tuait pour tuer, comme le tigre après qu'il est repu.

L'état de paix où, par l'asservissement méthodique de la créature humaine, on soumettait, on domptait, on broyait le corps pour la satisfaction des besoins du maître, cela nous paraît monstrueux aujourd'hui, c'était tout simple alors : c'était moral, étant admis.

Aujourd'hui, l'on veut raffiner jusqu'à la guerre, la soumettre à des règles précises, à des conditions déterminées, dans l'intérêt, dit-on, de l'humanité. L'Allemand von der Goltz prétend, lui, que dans l'intérêt de l'humanité, il faut que la guerre soit sauvage, impitoyable, parce qu'alors l'excès de la terreur la rend de courte durée. Ce barbare sentimental a peut-être raison.

En tout cas, le meurtre systématisé, de nos jours, ne choque personne, est même tenu pour légitime et glorieux. Et de fait, aussi longtemps que les hommes ne seront pas des anges, il faut bien admettre le cas de légitime défense, pour les nations comme pour les individus.

Seulement, si le meurtre du temps de guerre est demeuré brutal et sanglant — l'effort de la civilisation n'ayant abouti qu'à le multiplier dans d'incalculables

proportions — le meurtre du temps de paix s'est transformé, en se systématisant.

L'esclavage, qui est le premier degré de cette transformation, nous choque aujourd'hui. Mais il est d'hier aux États-Unis, où les personnages les plus cultivés, les plus raffinés, le défendaient excellemment. Dans les plantations du Sud que j'ai visitées, on me prouvait couramment que l'esclavage était dans la Bible, et il n'y a rien de plus vrai. La plus grande partie du continent africain n'est-elle pas encore aujourd'hui sous ce régime? Cette institution tue beaucoup plus que ne faisait autrefois le cannibalisme. Il y a la chasse à l'homme, la captivité avec ses souffrances, la misère, la faim, les maladies. Femmes, enfants, vieillards, tombent à l'envi. On laisse faire, quand on n'aide pas le négrier.

Nous autres, hommes blancs, nous avons — entre nous — dépassé cette forme arriérée de la servitude. La lutte pour la vie est demeurée. Elle est comme autrefois sans pitié, non pas dans les mots — car la charité, la fraternité fleurissent sur les inscriptions murales comme dans les livres — mais dans la brutale réalité du fait.

L'homme continue d'asservir l'homme, de le faire travailler à la satisfaction de ses besoins, de retenir pour son usage personnel une partie du gain de son semblable.

Si c'est la guerre, cinq milliards *d'indemnité*, et voilà une nation qui prélèvera annuellement sur son travail la rente de cinq milliards, pour en faire bénéficier une nation voisine qui n'aura que la peine de la regarder faire. C'est bien apparemment la forme moderne de l'esclavage antique.

Si c'est la paix, on fait *gratuitement* cadeau du bassin d'Anzin ou de Lens à certains personnages qui, sous l'aiguillon de la faim, y font descendre, avec l'aide des gendarmes et des juges, d'autres êtres humains. Ceux-ci extraient le charbon pour eux-mêmes, et pour les actionnaires qui n'extraient rien que la part de salaire qu'ils s'attribuent pour ne rien faire. La faim, la misère, la maladie, font leur œuvre et déciment les gens de la mine appauvris. Ainsi le veut la morale du temps. Hier, un mineur expulsé de la mine s'est fait sauter par la dynamite. On le plaint et on passe. C'est la fatalité, dit-on. Cette fatalité, qui la fait, sinon l'homme?

Et la révolte? Ah! la révolte prend toutes les formes possibles. On répond au meurtre par le meurtre : voilà le fond. Les méchants tuent, les bons aussi : c'est ce qu'il y a de terrifiant.

Tolstoï a prêché qu'il fallait vaincre la tyrannie par la soumission sans réserve. Cela n'est pas de l'homme. La violence est en lui. Oppresseur ou opprimé, mauvais ou bon, elle sort de lui. Saint Dominique commence par s'offrir comme esclave pour racheter un malheureux captif, et finit par l'Inquisition. Robespierre veut amener le règne de la vertu sur la terre. Son moyen? l'échafaud.

Seulement, toutes ces violences de guerres nationales ou sociales ont un but; elles s'expliquent. En tuant les hommes, on veut tuer les idées. C'est absurde, mais explicable. Tuer pour tuer, sans raison, voilà l'incompréhensible. Si Baudin est tué, c'est qu'il va aux barricades. Il aurait pu tuer.

Mais tuer, broyer des malheureux qui sont en dehors de la bataille apparemment, sans autre raison que le

besoin du meurtre pour le meurtre et du sang pour le sang, cela ne s'était pas vu depuis Néron. La dynamite fait du premier fou une machine de carnage plus dangereuse que Néron lui-même.

Et je dis fou, ce n'est pas même fou qu'il faut dire, car un fou, dans le délire de la persécution, sous l'empire d'une hallucination, tue en vertu d'une idée fausse sans doute, mais d'une idée.

L'homme de Barcelone? Cherchez l'idée. C'est le détraquement complet, absolu. Cela fait songer à la caronade du roman de Victor Hugo, battant éperdument l'entrepont du navire, écrasant, broyant tout, au hasard du roulis de l'Océan.

Ce sont des forces aveugles qui se déchaînent. L'écart entre le fait et l'idéal est trop grand. Tout équilibre est rompu dans ces misérables cerveaux. Il reste la bête, la bête meurtrière, affolée de sang, inexplicable même pour un Montluc, même pour un Galliffet.

Il faut se défendre assurément. Se défendre dans le présent, se défendre dans l'avenir. Mais comment? L'expérience ne dit-elle pas l'inefficacité de la répression violente?

Pour le présent, bien ou mal, la force sociale fera son œuvre.

Pour l'avenir, plus de justice, plus d'humanité!

VAILLANT

I

QUE LA DISCUSSION CONTINUE

L'odieux attentat dont la Chambre a été le théâtre va exciter toutes les indignations, réveiller toutes les colères. On n'en conçoit pas de plus criminel. Jeter la mort à l'improviste sur des êtres humains sans défense, tuer pour tuer, au hasard d'un geste qui détermine la zone de massacre, cela déconcerte l'imagination, frappe l'esprit de stupeur.

On se heurte à ce fait qu'un homme est là, dans l'ombre, avec l'apparence de la raison humaine, de sentiments humains, méditant le meurtre en masse, sans autre motif que celui-ci : « Je veux ». Rencontrant, en chemin, un enfant, un vieillard, une femme sur le point d'être écrasés, il eût risqué sa vie, qui sait? pour les sauver. Ayant suivi tranquillement sa route, il s'installe, paisible peut-être dans son effroyable folie, et, regardant ces hommes qui sont là — envoyés par le peuple, après tout — jetant les yeux sur les spectateurs, hommes, femmes, enfants, incons-

cients du danger, attentifs au spectacle qui se déroule, il se demande qui d'entre eux, tout à l'heure, va mourir par son fait. Il n'en sait rien, et cela, suivant toute apparence, ne lui importe guère.

Il ne se considère pas comme criminel, parce qu'il ne poursuit pas un avantage personnel. Non, il procède d'une idée : il le croit du moins. L'humanité souffre, il faut l'affranchir. Pour cela, tuer. Tuer, non pas des hommes qu'il jugerait bien ou mal dans sa conscience, mais qu'il aurait au moins la prétention de juger : non, tuer pêle-mêle, dans le tas, les vaincus avec les vainqueurs de la lutte pour la vie, ceux-là mêmes qu'il prétend, dans sa démence, sauver par sa tuerie.

En arriver là qu'un être humain, qui aime peut-être quelque chose, un vieillard, une femme, un enfant, un chien, prononce, dans le silence de sa méditation, cette irrévocable condamnation contre des êtres humains qu'il ne connaît pas, et qu'ayant prononcé, il exécute froidement la sentence ! La seule pensée d'une telle aberration est une torture pour la raison. Cela est pourtant. Cette incompréhensible énigme se pose à l'esprit humain.

Si c'est un fou, si c'est un criminel ordinaire, la force sociale est assez puissamment organisée pour venir promptement à bout d'un tel danger.

Mais si nos classifications, d'apparence scientifique, sont insuffisantes pour certaines catégories d'âmes que nous fournit la réalité, si un état d'esprit particulier apparaît dans certains êtres qui sont à la fois d'une mentalité inférieure et d'une émotivité exaltée, si, errant sur les limites de l'inconscience, prêts à céder à toutes les suggestions, disposés à subir la

contagion de l'acte qui les hante, et qui, hier, fut réalisé ailleurs, ces automates humains promènent, au hasard de leurs impulsions, les possibilités de mort que la science moderne enferme dans sa main, comment arrêter le hasard au passage, pour prévenir les épouvantables catastrophes que peut nous réserver l'avenir?

Si l'acte engendre l'acte, se saisir de l'auteur du crime n'est rien. Il faudrait prévenir. Essayez donc de pénétrer les premiers éléments du délire, qui est en voie de formation dans ce cerveau, dites donc au législateur de descendre dans cette âme affolée pour lui rendre la paix de la raison! La foule seule peut le faire, peut-être, par un état d'opinion réparateur, qui crée, pour tous les esprits inquiets, troublés, prêts à glisser sur la funeste pente, un milieu paisible et bienfaisant. Ainsi, par une action insensible et continue, pourrait peu à peu se rétablir l'équilibre en voie d'être rompu. Le gendarme et le juge sont impuissants. Il y faut tout le monde. Sur les êtres vibrants, émotifs, une bonne parole peut être déterminante. Combien efficace, combien décisive la grande suggestion de tous, imposant à ceux d'une mentalité vacillante, cette pensée, qu'il n'y a ni formule, ni coup de théâtre, qui puisse brusquement changer la destinée des hommes; que la part de souffrances qu'il peut nous être donné de restreindre, sera d'autant plus grande, que l'homme aura plus de respect pour l'homme et placera plus haut l'inviolabilité de la personne humaine!

Ce sera bien long, direz-vous. Sans doute, mais si d'avance vous vous découragez vous-mêmes, comment vous étonner que d'autres, d'esprit moins rassis,

perdent la tête, et souffrant d'un mal réel ou imaginaire, divaguant de pensée et d'action, se trouvent, du jour au lendemain, comme autant de machines de mort, sans frein, sans loi, lancées d'une course éperdue à travers les hommes ?

Travaillons donc à donner à tous le sentiment que la solidarité humaine va cesser d'être un mot pour devenir progressivement une réalité : la règle des rapports des hommes entre eux.

Donnons aux déshérités la conviction que les heureux du monde, abjurant leurs défiances, sont prêts à concourir, de tous leurs efforts, à faire plus de justice, plus d'équité.

Demain, des apeurés demanderont je ne sais quelles mesures sauvages. On m'a raconté qu'un journaliste, à la Chambre, après l'attentat, voulait fusiller socialistes, radicaux, et tout ce qui ne pense pas comme M. de Vogüé. C'est de la belle politique d'anarchiste : la bombe contre la bombe.

La seule parole raisonnable qui ait été prononcée hier à la Chambre, est sortie de la bouche de M. le président Dupuy. Après l'explosion, au milieu de la fumée, il a dit tranquillement : « Messieurs, la discussion continue ».

A ceux qui ont justement applaudi M. Dupuy pour son sang-froid, je conseillerai de l'imiter. La France, depuis vingt ans, tient de grandes assises, où tous les les Français délibèrent sur la République de justice et de liberté qu'ils ont la prétention de faire. Que la discussion continue !

II

VAILLANT

Pendant que M. Deibler aiguise son couperet, pendant que Vaillant, hagard, bande ses nerfs pour le suprême effort, se raidissant d'avance contre la fatalité déchaînée de ses mains, jugeons l'homme, avant de le tuer, ou, pour parler plus exactement, analysons le phénomène.

— Qu'est-ce que Vaillant? demandais-je hier à un de nos premiers aliénistes. — « Un *poseur*, me répondit-il sans hésiter, un *égoïste*, un *ambitieux*. Il n'aime ni ne hait les hommes. C'est un *raisonneur*, un *praticien* qui veut, à tout prix, par un éclat, mettre son nom dans toutes les bouches. S'il pouvait y arriver en présentant une fleur, il présenterait une fleur. Il faut jeter une bombe. Il jette la bombe. Je ne fais aucune différence entre lui et un politique qui, pour arriver au pouvoir ou pour y rester, provoque une émeute, fait un coup d'État, donne l'ordre de fusiller, non pour le plaisir de nuire, mais parce que le mal qu'il déchaîne n'est rien à ses yeux, en comparaison de son égoïsme satisfait. »

Ainsi parla le savant. Il faut bien reconnaître que Vaillant ne semble pas un impulsif, pas même un émotif. Point de sensibilité maladive, pas de rêves, aucun mysticisme, jamais de conceptions délirantes. C'est assurément un déséquilibré, mais ce n'est pas un être affolé de dévouement, à qui le besoin du sacrifice cache l'horreur du crime.

Bien qu'il participe de la nature des dégénérés, on ne peut absolument le classer parmi les régressifs. C'est un être obsédé par l'idée prodigieuse que ce qui est entré en lui de science et de philosophie lui a donnée de lui-même. La société d'un côté, lui de l'autre. N'ayant pas la possibilité d'écrire le livre qui doit modifier l'humanité, la refaire, il procédera par la foudre, comme Zeus. D'un coup de tonnerre, il va *décréer* d'abord, pour recréer ensuite. Et l'on dira : Vaillant a fait ces choses.

Ainsi *raisonne* le déséquilibré qui, sous l'obsession d'un *moi* monstrueux, perd le sens du principe à sauvegarder entre tous : le respect de la vie humaine.

Et puis, il faut bien le dire, où est-elle, pour lui, la leçon de choses qui lui enfonce dans la tête cette idée que la vie humaine est inviolable, intangible? Est-ce que nos passions, tous les jours, n'absolvent pas le crime, quand il ne leur arrive pas de le glorifier? Est-ce que Charlotte Corday n'est pas l'*ange de l'assassinat?* Ne l'a-t-on pas, avant et après Lamartine, célébrée à l'envi? Hier encore, un rédacteur du *Figaro* s'emportait en invectives contre un officier qui, au cours de la semaine de mai, ayant arrêté un fédéré dans son lit, ne l'avait pas fusillé sur le champ. Il y a plus, cet officier fut, pour ce fait, recherché par ses chefs.

On écrit tranquillement ces choses, et l'on n'y pense plus. Mais elles entrent dans certaines têtes, et n'en sortent pas, détruisant tout équilibre moral, suscitant les idées de violence, anéantissant le respect sacré du droit de vivre. Passe Érostrate, le temple d'Éphèse est là. Il aura plus tôt fait d'y mettre

le feu que de prendre modestement sa part du labeur humain.

L'histoire de Vaillant est, en somme, assez vulgaire et très bourgeoise. Il est déçu et rêve d'aller se reposer dans les pampas, à l'ombre des palmiers, comme il a vu dans les *Pirates de la Savane*. Il est propriétaire à son tour, et ne veut plus du tout faire le bonheur de l'humanité, malgré elle. Sans la mauvaise chance, il construirait peut-être, à l'heure actuelle, la villa algérienne qu'il voyait en rêve.

Il a remis le pied sur la vieille terre d'Europe, en travail d'on ne sait quoi, et l'idée fixe, l'idée maladive, l'a reconquis. Alors, c'est la préparation du crime, l'excès de vanité de la photographie, l'acte monstrueux, la tentative de fuite déjouée, et le besoin d'*épater* qui revient : le discours aux jurés, le prolongement de la moelle épinière, la cellule, l'astre, Herbert Spencer, Darwin, un chaos.

J'en étais là de ma tentative de reconstitution psychologique, lorsque frappa à ma porte un autre savant aliéniste, non moins distingué que le premier, son ami intime et le mien depuis plus de trente ans. Je lui soumets mon analyse.

« Comment, me dit-il, osez-vous juger *de chic*, d'après les journaux, le cas d'un homme que vous n'avez pas vu? Vous dites que ce n'est pas un impulsif. Assurément, il ne l'est pas de la même façon que les aliénés ou les épileptiques qui encombrent nos asiles. Mais si l'impulsion est intermittente chez lui, ne voyez-vous pas que le raisonnement intervient surtout *après* l'acte irrésistible, pour le déterminer, le classer, essayer de le légitimer? Il faudrait une longue et minutieuse enquête, pour se prononcer scientifi-

quement sur un tel cas. Pouvez-vous reconstituer la vie de cet homme, depuis le jour où, chassé tout enfant par sa mère, son père, le gendarme — soutien de l'ordre social — refusa de l'accueillir? Avez-vous suivi pas à pas le développement morbide de cette activité cérébrale? Si vous ne l'avez pas fait, croyez-moi, soyez réservé, et ne jugez pas à la légère. »

J'obéis.

Mais quelle que soit la psychologie véritable de Vaillant, un point est certain ; c'est qu'il faut le mettre hors d'état de nuire. La mort est sûrement, pour la société, le moyen le plus expéditif. Est-ce le plus juste? Qui nous a donné — à nous — ce droit que nous dénions à Vaillant : le droit de tuer?

Si jamais une prodigieuse bêtise a été triomphalement formulée, c'est bien par Alphonse Karr avec son : « Que les assassins commencent! »

Ainsi, tout ce que vous avez à dire aux assassins, vous, société, dépositaire de la sanction morale en ce monde, c'est de les inviter, eux, de moralité inférieure, à vous donner l'exemple, à vous qui prétendez dire et faire la justice supérieure.

Et si les assassins ne vous donnent pas le bon exemple que vous sollicitez d'eux, s'ils ne s'élèvent pas jusqu'à vous, c'est vous qui vous abaisserez jusqu'à eux.

Haute conception sociale assurément, et qui fait grand honneur à la civilisation que nous parons des pompeux mensonges d'humanité, sans réussir à cacher la réalité barbare.

III

LE DROIT DE TUER

M. Max Nordau, qui distribue libéralement des brevets de dégénérés à tous ceux qui ne sont pas de son avis, n'a rien dit de la peine de mort. Je le regrette vivement, car je ne connais pas de phénomène plus clairement régressif, que la sincère croyance où sont quelques hommes — d'ailleurs éclairés et bienveillants — que la société humaine, pour se maintenir, a besoin de verser le sang de ceux qui transgressent ses lois.

Il s'est fait, de tout temps, dans les sociétés barbares, une effroyable consommation de vies humaines, et l'on admet volontiers, dans la conversation courante, que le degré de civilisation d'un peuple se peut mesurer aux garanties données au premier de tous les droits: le droit de vivre. Seulement, les mêmes philanthropes, qui vous concèdent ce point, concluent aussitôt: la vie humaine étant sacrée, qui la prend doit mourir.

C'est la justice rudimentaire du talion, c'est-à-dire la justice embryonnaire, informe, telle qu'elle se manifesta, d'abord, il y a beaucoup de fois mille ans, dans les cavernes préhistoriques, où des silex taillés mêlés aux ossements des fauves, attestent que là nos pères ont vagi, ébauchant les premières luttes contre la planète, débrouillant vaguement des commencements de pensées, de mœurs, préparant inconsciemment Manou, Zoroastre, Çakya-Mouni, Moïse, le Christ,

saint Paul, Marc-Aurèle, et tous ceux par qui l'humanité a senti, pensé, vécu.

N'admirez-vous pas que les siècles se soient écoulés sans nombre, que tous les grands penseurs aient dit leur mot, faisant de l'anthropoïde inconnu ou de l'ancêtre de Cro-Magnon surgir Homère, Empédocle, Dante, Michel-Ange, Rembrandt, Shakespeare, Gœthe, Newton, Laplace, et que sur cette question primordiale : l'homme a-t-il le droit de prendre la vie de l'homme, le consentement des peuples policés, ou se disant tels, ne soit pas encore acquis?

Il n'y a pas un siècle que Joseph de Maistre proclamait le bourreau la clef de voûte de l'édifice social. Et tous les prétendus disciples du grand condamné à mort qui fut Jésus de Nazareth, applaudissaient à l'envi. Nous vivons encore là-dessus. La lâcheté sociale a besoin du bourreau pour se rassurer. Le droit, refusé à chaque individu, pris à part, de tuer son semblable, *le consentement commun* le donne à tous. On oublie seulement de dire où la collectivité a trouvé ce droit de vie et de mort, dont aucune parcelle n'existe dans chacun des membres qui la composent.

Peu importe. Si on n'a pas le droit, on a la force ; et depuis l'anthropoïde aux longs bras, l'homme continue, en la tempérant plus ou moins, l'œuvre de meurtre imposée à sa race par un atavisme qu'il n'a pas encore réussi à dompter.

Je ne dis rien de l'Afrique, le plus vaste champ de massacre de la planète. Je parle des civilisations raffinées. La Chine torture avec délices, coupe ses condamnés en morceaux. L'Indo-Chinois fait voler la tête d'un coup de sabre comme le Japonais, à qui la

vue du sang produit aussi des excitations délicieuses. L'Anglo-Saxon pend avec une conviction inexorable. Le Turc empale flegmatiquement. L'Espagnol, qui a dû renoncer, avec toute l'Europe, à torturer, à brûler, d'un tour de garrot écrase le cou. L'Allemand décapite d'une lourde hache, souvent malhabile. Le Français, progressif, se sert d'une machine, empruntée du moyen âge allemand, comme l'atteste une peinture murale de la salle des Maîtres chanteurs, à Nuremberg. Et ce qui est édifiant, c'est que tous, d'accord pour tuer, s'accusent réciproquement de barbarie

Il y a bien, chez nous, un tempérament : le droit de grâce. Mais on a découvert que ce serait insulter le jury que d'en faire usage. Notre Président qui ne tuerait pas un poulet, sans l'excuse de la faim, se fait sans doute ce raisonnement simpliste, que sa charge l'oblige à faire primer, en lui, le sentiment humain sur le devoir politique, ou plutôt par l'ensemble des préjugés ataviques qu'on dissimule sous ce nom.

Ce serait peine perdue, sans doute, que de lui parler de l'abolition de la peine de mort dans le royaume d'Italie, et de lui montrer, par cet exemple éclatant, que le prétendu devoir de tuer ne lui est vraiment imposé par aucune nécessité sociale.

Il y a plus de cent ans que le grand-duc de Toscane, Léopold, frère de Marie-Antoinette et de Joseph II, devenu plus tard empereur d'Allemagne, eut la gloire d'abolir la peine de mort dans son duché. Beccaria avait écrit ; Léopold agissait.

Oui, c'est un monarque qui se faisait gloire de suivre le mouvement de la pensée humaine, au lieu de lui résister stupidement, comme le tentent aujourd'hui des républicains abêtis. Et la peine de mort fut

si bien abolie, et cette idée que le législateur, pas plus que l'individu, n'avait le droit de détruire la vie humaine, s'ancra si bien dans les mœurs, que lorsque la Toscane s'annexa librement au royaume d'Italie actuel, elle mit pour condition que la peine de mort ne pourrait être rétablie. Et plus tard, en 1888, Humbert régnant, M. Crispi, pour unifier le code, dut faire, du régime toscan, la loi de toute la monarchie italienne. Haute leçon d'un monarque médiocre aux prétendus républicains humanitaires que nous sommes.

La peine de mort existe en Belgique, comme en France. Seulement, depuis son avènement au trône, le roi Léopold II *n'a jamais consenti* à mettre son nom au bas d'une sentence capitale, et, par conséquent, *aucune exécution n'a jamais eu lieu*, sous son règne, en Belgique.

Je dédie cette simple remarque à M. Antonin Dubost, garde des sceaux, à qui il appartiendra de proposer à M. le Président de la République le rejet de la grâce de Vaillant. Que pense ce fier républicain de ce monarque qui se permet de donner, du haut de son trône, un tel enseignement à nos démocrates?

Si la Belgique avait continué de faire partie de la France, la guillotine n'eût cessé d'y fonctionner, pour l'édification du peuple. C'est un roi qui a étendu la main entre le criminel et le bourreau, et sa volonté, plus humaine que la loi, a prévalu. L'ordre public n'en a pas souffert apparemment. Faudra-t-il donc qu'on dise que notre République, qui fait sonner si fort le grand mot de justice, en est là de ne pouvoir se hausser jusqu'à l'exemple d'un roi philanthrope?

Serait-il vrai que, pour oser bien faire, il faut se

trouver tout au-dessus de la foule, séparé du reste des hommes, indépendant de leur volonté?

Serait-il vrai que les prétendus démocrates, qui veulent faire surgir le progrès de la masse anonyme, n'aboutissent qu'à s'enliser dans la plus basse médiocrité, au point d'être incapables de résister aux préjugés ataviques, dont l'accumulation fait obstacle à tout mouvement en avant vers un ordre meilleur?

Serait-il vrai que la République, fondée sur le respect primordial de l'être humain, sur le libre développement de l'individu suivant une règle supérieure de justice, ne puisse sortir du peuple lui-même, et que ceux-là seront le plus près d'elle qui crieront : Vive le Roi?

La fortune donne à M. le Président de la République l'occasion de répondre.

IV

ENCORE VAILLANT

Vaillant arpente sa cellule, muet, sous l'œil morne d'un gardien.

Où va sa pensée? A ceux qu'il aime? A l'acte criminel qui l'a jeté là? A l'angoisse du réveil de demain? Car, c'est demain peut-être.

Des hommes entreront soudainement, au jour. Il comprendra. Le directeur s'approchera, et, d'une voix grave : « Vaillant, le Président de la République a

rejeté la proposition de grâce, c'est l'heure de l'expiation. Ayez du courage. » Quelle réponse? Il se raidira. Il affermira sa voix ; parlera de l'anarchie et de l'humanité; se donnera une bonne attitude. S'il a le vrai courage, il sera simple. S'il se sent faiblir, il s'aiguillonnera de forfanterie.

Et le condamné vit par la pensée toutes les scènes du drame, jusqu'au dénouement de l'horrible bascule. Le bourreau qui lui parle d'un ton bref; les aides qui le ligottent, échangeant à mi-voix les paroles nécessaires; le prêtre qui s'efforce de détourner son attention, lui présente l'image du grand supplicié qu'on s'acharne à supplicier encore, en le portant jusqu'à la guillotine pour en faire le complice du bourreau. Et puis la porte qui s'ouvre, la place lugubre, les soldats, la foule, les cris, la marche pénible à cause des liens. Enfin l'habit enlevé, le froid, la sangle, la bascule, la lunette qui étreint le crâne... et le reste.

Que de fois l'a-t-il vécue, cette scène, depuis qu'il est entré dans sa cellule? En dépit de lui-même, sa pensée s'y obstine et ne peut s'en détacher. Il s'interroge. Malgré sa volonté qui se raidit d'avance, la chair tremblera-t-elle? Les nerfs crieront peut-être. Qui serait sûr — même brave — de se dominer en un pareil moment?

Et l'angoisse du soir! Dormir! en attendant l'effroyable matin. C'est du supplice tout cela. Pour s'en distraire, quoi? Maudire les juges, la société? à quoi bon? Le temps, qui ne se laisse pas tromper, pèse sur l'homme à travers tout. Glorifier l'anarchie? Rêver du bonheur universel qui doit jaillir des mares de sang que font les bombes? Est-ce bien sûr? Quelle horrible question, à cette heure, en ce lieu! Si je m'étais

trompé; s'ils avaient raison, les autres; si le massacre ne menait pas au progrès; si, me croyant martyr, je n'étais qu'assassin? On se dit tout alors, et le doute affolant demeure et tenaille.

Et, pour surcroît de misère, je ne sais quelle espérance confuse, agitant sa lumière vacillante jusque dans l'obscur recoin des plus sombres rêves. Nouvelle torture qui fait sursauter l'être, empêche la volonté de se fixer, détend les nerfs, amollit le courage. Et pendant que le corps machinalement déambule, l'esprit, raffinant sa souffrance, va de l'extrême désespoir à l'espérance extrême, partout arrêté aux murs d'une prison.

De l'autre côté de ces murs, une foule grouillante, avinée, de filles et de souteneurs, passe la nuit en des chants immondes, attendant dignement la grande leçon de l'exemple que la République française, par M. Deibler, donne à son peuple.

Pendant ce temps, venez avec M. Auguste Marin, du *Journal*, au hameau d'Olizy, perdu dans la vallée de l'Aisne. Voyez-vous cette maison propre et bien tenue, la plus belle du village? Un petit perron. Une enseigne blanche : *Tabac*. C'est la recette buraliste, c'est aussi l'estaminet. Tout est propre, astiqué, rangé. Un joli feu flambant. Des visages gais. Une bonne causerie de campagne, le verre en main. Du haut d'un cadre, M. Carnot, sanglé d'un cordon rouge, regarde bienveillamment M. le receveur, brave gendarme qui fit les guerres d'Afrique, conquit ses galons de sergent, et fut récompensé de la petite place dans laquelle il vieillit doucement.

Voyez-le, attablé avec les rouliers qui passent, solide, bien planté, serré dans son veston boutonné

jusqu'au col, le visage frais, les yeux clairs, jeune encore sous sa moustache blanche. C'est sa femme, à côté de lui, toute gracieuse, avec le mouchoir corse noué sous le menton. Et puis sa fille, cette enfant de huit ans. — Allons, fait la mère d'une voix chantante, dis ton compliment, *pour le Monsieur*.

Et la petite bredouille gentiment, et l'on rit. N'est-ce pas charmant?

Eh bien, c'est la famille de Vaillant. C'est sa sœur, cette petite fille qui rit. C'est son père, cet homme qui lève gaiement son verre, promenant un regard attendri de sa femme à son enfant. C'est à cette table de famille que Vaillant serait assis aujourd'hui, si son père, quand il réclama sa place au foyer, ne l'avait mis dehors, avec cette seule recommandation : Va te faire pendre ailleurs. Vaillant y est allé.

La loi permet ces choses, la loi qui va couper le cou de Vaillant. Et ce Vaillant qui va mourir, n'a pas tué, malgré son intention criminelle. Et le père qui a tué — lui — car c'est vraiment lui qui tue son fils, prospère, honoré, dans une vieillesse heureuse, aimant les siens, aimé d'eux.

Il savait bien ce qu'il faisait, en mettant cet enfant dans la rue, en le jetant aux pires misères physiques et morales. La société fut-elle plus clémente que le père? Non. A-t-elle essayé de préserver l'enfant abandonné? Non. Elle ne s'est occupée de lui que pour achever l'œuvre si bien commencée. N'ayant pu en faire un bon citoyen, elle le tue.

Demain, tranquilles, ceux qui auront fait tomber le couteau, se consoleront avec le mot : devoir. Il y avait peut-être un devoir aussi, vis-à-vis de cet enfant, quand il est né. Seulement, personne ne s'étant pré-

senté pour le remplir, le mal, la rancune, la haine, ont fondu sur le misérable.

Si son père, au lieu d'une recette buraliste, avait obtenu, comme il arrive souvent, un poste de gardien de prison, ils seraient peut-être tous deux, à l'heure présente, dans la même cellule, l'un gardant l'autre pour l'échafaud, après l'y avoir poussé. Je voudrais entendre leur conversation.

V

ÉPILOGUE

Quel monstre admirable que l'homme ! Tous les contraires sont en lui et, sous l'illusion d'une apparente unité, s'y maintiennent tour à tour, ou même simultanément, souverains. Voulez-vous qu'il soit bon ou mauvais, plein de tendresse ou sans pitié? Son histoire vous le révélera tel, indifféremment. Esope l'a dit, y a longtemps, dans son apologue de la langue. Cela pourrait nous rendre circonspects en nos jugements. Mais le bourreau n'est pas philosophe : voilà pourquoi il a disposé sommairement de Vaillant, au nom d'un état social menacé.

Maintenant que le criminel est mort, si nous l'écoutions ? A quelques pas de la mort, n'ayant plus de recours, le voilà face à face avec son enfant. Il l'aime tendrement : on n'en peut pas douter. Il ne doit plus la revoir. Il veut lui dire une dernière parole,

par où se grave en elle le souvenir de celui qui lui a donné la vie, et qui meurt, jeté à l'échafaud infamant par l'obsession d'une idée qui le lui montre glorieux.

Cette lettre suprême est toute de sincérité, de simplicité, sans trace de pose ni d'effort. A l'extrême bord du néant, il donne à cette enfant — qui va le prolonger ici-bas, pendant l'éclair d'une vie humaine — tout ce qui fait, à ses yeux, sa justification, la raison de sa vie et de sa mort.

Et que trouve-t-il à dire? Ceci : « Ton père a toujours été *juste*... Il est mort pour ceux qu'il aimait... Donne un but à ta vie : le bonheur de l'humanité... *Le seul but de la vie doit être de ne pas faire de mal à son semblable*.... » Tout cela de bonne foi. L'homme n'avait pas peur de la mort, et la lettre, demeurée secrète de son vivant, ne pouvait le sauver.

Ainsi, c'est en partant de cette idée qu'il ne faut pas faire de mal à son semblable, que Vaillant a longuement prémédité le meurtre d'un grand nombre d'êtres humains qu'il laissait au hasard le soin de choisir. Et il ne craint pas que sa fille, quand elle pourra penser, ne demeure abîmée dans l'effroyable contradiction entre la parole et l'acte. Que voulez-vous? Il a fait comparaître l'humanité à sa barre, il a jugé, et sans se demander si son jugement n'était pas sujet à l'erreur, il a exécuté.

Ils sont redoutables, les hommes chez qui l'orgueil s'hypertrophie ainsi, en une végétation monstrueuse qui couvre tout, absorbe tout, jusqu'à la conscience du mal certain qu'ils vont faire, en vue du bien problématique qu'ils espèrent. Sensibles, jusqu'à la folie, aux souffrances dont ils ne sont pas responsables,

souverainement insensibles à celles qu'ils ont délibéré de produire.

N'est-ce pas l'histoire de tous les sauveurs qui, pour brusquer l'évolution trop lente, de la justice, et acceptant de bâtir le bonheur universel sur la souffrance d'un jour, n'ont pu conduire l'homme qu'aux chambres de torture, aux bûchers, aux échafauds? *Le processus* psychique de Saint-Dominique et de Robespierre ne diffère pas de celui de Vaillant.

Et si les malheureux, dont le cerveau endolori enfante peut-être je ne sais quel sinistre dessein à l'heure même où j'écris, voulaient regarder en eux, qu'y verraient-ils? Qu'ils sont eux-mêmes l'explication du problème qui les tourmente et les affole. Qu'en eux coexistent et l'infinie tendresse et la cruauté sauvage, et que toutes deux se donnent carrière à la fois, puisque c'est une des formes de notre égoïsme, de n'être vraiment sensibles qu'au mal qui ne vient pas de nous.

C'est ainsi que l'homme va, déchainant par un acte de sa volonté, le mal même qu'il prétend détruire.

La bombe de Vaillant, qu'a-t-elle fait, que du mal? C'est vrai, les cœurs ne s'ouvraient pas vite aux misères humaines. Ils sont un peu plus fermés maintenant. Une lutte sombre est engagée. Tuons, dit Vaillant. Tuons, répond le bourreau. Nous voulons faire peur, disent-ils tous deux. Hélas! Quel plus mauvais conseiller que la peur? Les cœurs s'irritent, les haines s'enveniment, la violence paraît le dernier mot de tout. On répond à la bombe par une loi contre la presse, maintes fois repoussée, dont personne ne voulait quelques jours auparavant. Les jeteurs de bombes ne font pas d'articles. Qu'importe! On empri-

sonnera préventivement pour délit de presse. Cela donne confiance aux trembleurs.

On dit : la presse excite par ses mauvaises paroles, Je ne suis pas sûr que de simples déclamations — même haineuses — suffisent à obscurcir la conscience, jusqu'à faire apparaître comme glorieux l'acte criminel. Les faits sont, à mon avis, de bien plus redoutables pervertisseurs. Ce n'est pas les articles que je redouterais dans les journaux, ce sont les faits divers, tous ces horribles récits de suicides, de violences, de malheurs immérités, qui sont le cortège du misérable, de la naissance à la mort.

C'est là que le législateur devrait regarder. C'est là l'enseignement funeste, la redoutable propagande par le fait. M. Raynal retarde de cent ans. On ne croit plus aux articles, aux opinions, aux idées. C'est le fait qu'on recherche, parce que le fait brutal et nu ébranle les nerfs, étreint les cœurs plus rudement que ne le saurait faire tout l'art du conteur. C'est un thermomètre social que la colonne des faits divers. Comptez-y les degrés de la misère agonisante, et voyez où nous en sommes de l'affreux drame social.

Ecartez donc les écrivains qui enjolivent ou dramatisent, pour aller droit au malheur humain qui fournit la matière.

C'est une parole impie, évocatrice de haines et de violences que de dire, comme l'ont fait vingt journaux, que la société ne devait rien à Vaillant, bâtard jeté à douze ans dans la rue. Lisant ces choses, les misérables disent : puisqu'on ne nous doit rien, que devons-nous, nous autres? Et c'est la violence qui répond à la barbarie.

Il faut leur enseigner qu'on leur doit, afin qu'ils

sachent qu'ils doivent aussi. Et l'apaisement, qui ne naît pas des condamnations, n'attendra pas, pour venir, le règne de la félicité universelle.

Non, il suffira de la bonne volonté de tous, sincèrement manifestée par des actes non équivoques, il suffira de la bonté des forts pour désarmer cet ennemi redoutable : les faibles. Cela pourrait être demain.

VI

TOHU-BOHU

La situation se précise tous les jours d'un trait plus net. On ne prend même plus la peine de mentir. « Il est parfaitement exact, dit le *Figaro*, que la République a fait son premier pas dans la voie de la réaction, en touchant si peu que ce soit à la liberté de la presse. Des mesures contre les abus de la liberté de réunion s'imposeront bientôt, etc. » On va enlever, paraît-il, la connaissance de certains crimes au jury devenu suspect. Nous en verrons bien d'autres.

Chacun dit son mot en cette aventure. Un rédacteur du *Journal des Débats* est allé consulter M. Zola. Voici la réponse de l'écrivain :

Ce qu'il faudrait, me demandez-vous ? Moi, qui ai tant combattu pour le positivisme, eh bien, oui, après trente ans de luttes, je me sens ébranlé dans mes convictions. La foi religieuse eût empêché de telles théories de se propager ; mais n'a-t-elle pas à peu près disparu aujourd'hui ? Qui nous donnera un idéal nouveau ?

J'avoue que cela m'achève. En sommes-nous là, vraiment, que M. Zola soit en quête d'un idéal nouveau ?

Quoi ! la foi religieuse eût empêché de telles théories de se propager ? Que ne l'a-t-elle fait, en ce cas ? Qu'est-ce donc qui lui a fait obstacle ? Q'est-ce qui peut jamais prévaloir contre la conscience humaine ? Les lois inappliquées contre lesquelles s'insurgent si bruyamment les pèlerins de Lourdes, n'ont fait que sanctionner l'incroyance universelle.

En dépit de l'apparente résurrection des formes, la foi est à bout de souffle. Pendant des siècles sans fin, elle a étendu sa domination sur le monde. Elle a maîtrisé, gouverné, possédé les peuples et les rois. A-t-elle fait la vie meilleure, les hommes plus justes, plus enclins à la mansuétude, plus ardents à la bonté ? Non, l'histoire de la foi catholique, dans les deux mondes, est une effroyable histoire de sang, de tortures et de bûchers, auprès desquels la bombe de Vaillant est une plaisanterie d'enfant.

Aujourd'hui, l'œuvre de violence a trouvé son exécrable refuge dans quelques misérables cerveaux perdus. Mais n'était-ce pas hier, qu'après la bataille, des hommes galonnés d'or, qui se promènent aujourd'hui flambants dans Paris, massacraient de sang-froid, pendant une éternelle semaine, des vieillards, des femmes, des enfants : trente mille, dit-on ? Et M. de Mun, le néo-socialiste, qui a vu ces choses, qui en a vécu sa part, se plaignait que les misérables osâssent mourir *avec insolence !*

Ah ! vous cherchez la leçon de violence et d'anarchie ! N'allez pas plus loin : elle est là, vivante dans la mémoire des hommes, et d'une puissance de pro

pagande autrement redoutable que toutes les ignominies du *Père Peinard*. Et, comme si la leçon n'était pas suffisante, on veut recommencer encore. Est-ce que les *classes supérieures* n'ont rien à apprendre aux *inférieures* que la violence, et faut-il que notre malheureux pays soit éternellement ballotté de répressions sanglantes en violences meurtrières?

Et pendant ce temps, où sont, dites-moi, les représentants de la foi, les hommes qui ont le dépôt de Dieu sur la terre? Quelle parole de paix ont-ils fait entendre aux forts? Quand sont-ils intervenus pour les vaincus? Hommes, ils l'auraient fait peut-être, prêtres, aux gages de l'État et des hautes classes, ils ont servi qui les paye. Le dogme? relégué dans l'ombre, impuissant. La foi? morte. Le culte? un simulacre.

Ce Vaillant, dont le crime fait déraisonner tout le monde, à Mézières, à Paris, fut élevé par les frères de la doctrine chrétienne. Est-ce l'école sans Dieu qui l'a perverti, celui-là? Les frères le font communier, restent en relations avec lui quand il a quitté l'école. Résultat: la bombe. Est-ce que j'accuse les frères? Je laisse à leurs amis les inepties de ce genre. Ce n'est pas leur faute si la parole qui fut de vie est aujourd'hui sans force et sans vertu, épuisée sans retour.

Ce que la mort a pris, elle ne le rendra pas. La foi en l'action divine a fait l'homme ce qu'il est. Aujourd'hui elle n'est plus: l'homme subsiste. Longtemps encore elle hantera les rêves de l'humanité, mais parmi les mobiles de ses actions, l'homme ne la comptera plus. Un ornement magnifique: soit. Un instrument d'action: non. Qu'on me montre un chrétien pratiquant la doctrine du Christ! Il y a long

temps que Tolstoï a porté ce défi, sans que personne l'ait relevé. Et de fait, si l'on veut appliquer la doctrine du Christ, c'est toute la société qui croule.

Ce résultat trouble aujourd'hui M. Zola, retour de Lourdes, et voilà qu'il lui vient des doutes, après la plus vaste enquête sur la société moderne, labeur de trente années. Qu'il ne se lamente pas sur lui-même : il a constaté plus qu'il n'a formulé. A-t-il toujours été aussi scientifique qu'il le croit ? ce n'est pas sûr. Mais la haute leçon qui se dégage de son œuvre est la meilleure réponse à ses soupirs inquiets d'aujourd'hui.

Quoi ! vous avez pris l'homme sociable à tous les degrés de l'échelle ; ouvrier, bourgeois, prêtre, soldat, paysan ; vous l'avez tourné, retourné, analysé, comparé ; vous avez déchiré tous les voiles, montré toutes les nudités, mis au grand jour toutes les plaies, toutes les hontes, toutes les misères, et vous avez dit : « C'est la vie. »

Oui, c'est la vie, qu'après dix-huit cents ans de pouvoir absolu sur les âmes, le christianisme nous a faite. Cette foi religieuse, dont vous pleurez la disparition, que vous appelez à votre aide, c'est elle précisément qui, ayant longuement pétri l'homme, nous l'a rendu tel que vous le décrivez. Comment lui demander de guérir le mal qui, malgré elle, vient d'elle-même ?

Un idéal nouveau pour remplacer l'idéal ancien, mort ? Mais vous le portez en vous, homme. Comment peut-on, à ce point, s'ignorer soi-même ? Si l'homme que nous avons reçu des siècles est tel que vous l'avez dit, à l'œuvre tous, romanciers, littérateurs, peintres, sculpteurs, charpentiers, tailleurs de pierres ou forgerons, tout ce qui travaille et tout ce qui pense, tout ce

qui, ennobli de la pensée française, rêve d'accroître le fier domaine et veut résolument prendre toute sa part de l'effort commun ! A l'œuvre pour refaire tout ce qui s'écroule, pour panser les misères, les plaies les douleurs, pour assainir l'homme, et par lui l'état social.

L'idéal n'est plus divin, il est de l'homme. Améliorer l'homme, le perfectionner, développer plus librement son action dans un milieu plus favorable, régler, atténuer l'horrible lutte pour la vie par des lois de justice et de paix, voilà le but de l'effort humain.

Prendre l'homme incomplet de Dieu, et l'accroître l'achever, n'est-ce donc rien ? Une pareille œuvre est-elle à dédaigner ? Que faut-il de plus ? Une récompense qui ne coûte rien à promettre, puisque les déçus seraient hors d'état de se plaindre ? Les cœurs hauts n'ont pas besoin de cette amorce. Et tous les hommes, où qu'ils soient nés, d'où qu'ils viennent, peuvent s'élever à ce désintéressement suprême, si, sous les yeux de leurs concitoyens, prenant bravement leur part du commun labeur, ils obtiennent la juste récompense d'ici-bas : la reconnaissance et l'estime de tous, ou, mieux encore, l'intime conscience du devoir accompli.

Cet idéal, plus haut que celui qu'il remplace, ne sera pas remplacé.

VII

LA RÉACTION

La réaction déchaînée, sévit. Ecoutez les conversations, lisez les journaux, il n'est question que de réprimer, de poursuivre, de condamner. « On ne peut plus tolérer que..., etc. » Chacun finit la phrase au gré de ses antipathies.

En ce qui me concerne, les lois qu'on a votées ne sont pas pour me gêner dans l'expression de ma pensée. Mais je ne puis partager l'opinion d'un journaliste radical, qui se plaint des *privilèges* dont jouissent les journalistes. A mon sens, la liberté de la presse est moins la liberté de tout écrire que la liberté de tout lire. En ce sens, c'est la liberté de tous les Français. Que cette liberté n'aille pas sans inconvénients, on le sait de reste, et nul n'ignore que la loi tolère une infinité d'actes que la morale réprouve. Mais les républicains avaient professé jusqu'ici que les inconvénients de la liberté sont amplement compensés par ses avantages.

Aujourd'hui, on s'en prend à la presse, du crime de quelques-uns. En réalité, il faut que les républicains sachent bien que c'est à la République elle-même qu'on fait un procès de tendance.

Je lis dans les journaux modérés que les anarchistes sont les élèves des socialistes, et je lis dans les journaux monarchistes que les socialistes sont les élèves des républicains.

Cette dernière accusation ne peut être réfutée. On

dit aux républicains : « Vous avez révélé aux malheureux l'horreur de leur misère. Vous avez suscité en eux des espérances que vous avez été impuissants à réaliser. »

Ce crime, il faut le dire hautement, est celui du parti républicain tout entier. C'est lui qui a soulevé les déshérités de ce monde, pour les conduire à l'assaut de l'ancien régime, où Dieu et le Roi tenaient les âmes et les corps paisiblement asservis. C'est lui qui a promis aux misérables le redressement de leurs torts, le règne de la justice. Si les républicains ont été impuissants à réaliser leurs promesses, qu'ils s'en prennent à eux-mêmes, et s'ils sont restés dignes de leur nom, qu'ils avancent dans la République, au lieu de reculer vers la Monarchie.

Depuis qu'il est au pouvoir, le parti républicain vit dans la crainte des idées qui l'y ont porté. Être républicain sous l'Empire, c'était facile : il suffisait de parler ou d'écrire. La République proclamée, il fallait agir : on ne l'a pas osé.

Appliquer les idées qu'ils avaient professées dans l'opposition, cela parut aux républicains une tentative au-dessus de leurs forces. Ils commencèrent donc par ajourner les réformes, pour en arriver vite à les répudier. Lisez ce livre de M. Jules Simon : *La politique radicale*, et vous y verrez développées, comme les principes fondamentaux de la République, des idées qui font aujourd'hui frémir d'horreur de vieux républicains comme MM. Spuller. Dubost et autres Danton.

Quand on a ruiné les croyances d'un peuple, quand on lui a prêché la révolte contre ses maîtres venus de Dieu, quand on lui a soufflé l'esprit d'indépendance

et de liberté, quand on lui a promis le droit, la justice, et quand, séduit par cette promesse, enivré de cette espérance, il a fait table rase du passé pour tenter la grande aventure, il n'est plus possible de le laisser en chemin, sous prétexte qu'on a des doutes ou qu'on est fatigué.

Vous avez parlé au peuple de droit, et maintenant il veut tout son droit. Au nom de quelle autorité prétendez-vous lui faire sa part, au nom de qui direz-vous : non?

Au nom de la peur, au nom de la force, votre dernier recours? Faites donc. Portez la main sur la liberté des écrits, l'orgueil de la République, la loi qu'aucune monarchie n'aurait osé faire, n'aurait pu maintenir. Faites des lois scolaires ce qu'elles sont aujourd'hui : un mensonge, puisqu'on ne les maintient qu'à la condition de ne pas les appliquer. Chargez-moi tous ces grévistes qui, sur la foi de la République, demandent un plus juste salaire. Refusez, quand ils sont vaincus, d'examiner, de discuter leurs réclamations. Et si un crime — qui est de tous les pays — vient effrayer l'opinion, profitez-en pour affoler, pour avilir les pouvoirs publics.

Et après? Après, la réaction, toujours insatiable, toujours en quête d'ordre et de silence à tout prix, se dira qu'elle n'a pas besoin des républicains pour une telle besogne, que Casimir-Perier est bien, mais que le comte d'Haussonville serait mieux. Que répondre?

Cavaignac a fait la réaction de juin, les orléanistes de l'Assemblée législative firent l'expédition de Rome à l'intérieur. Au profit de qui? Ils croyaient tenir la France. Ils étaient déjà sur le chemin de Mazas.

Je veux que l'histoire ne se répète pas toujours. Il

n'en est pas moins vrai que l'état d'opinion crée, par la politique opportuniste, se raidit de plus en plus dans une aveugle résistance aux revendications légitimes de l'esprit socialiste. La réaction déchaînée par les républicains les balayera déshonorés, pour se réfugier dans la force brutale, s'ils ne se hâtent de lui barrer la route quand il en est temps encore.

M. Jules Roche, qui est un plaisant homme, exprimait, l'autre jour, la crainte que la Chambre ne prît les les allures de la Convention. Ce péril sera, je crois, écarté.

La Convention eut sa gloire et ses hontes. Les lâchetés des assemblées, notre temps les a connues. Pour en revivre les grandeurs, il faudrait vouloir vouloir d'une volonté tenace, implacable, et, pour faire croire à la République, y croire d'abord.

ÉMILE HENRY

I

LA BOMBE

La destinée s'acharne contre nous. Vaillant jette sa bombe, et monte allègrement à l'échafaud, exhalant, avec la vie, son dernier cri de haine et de vengeance. Le cadavre du supplicié est à peine refroidi, que l'attentat de l'hôtel *Terminus* succède à l'attentat du Palais-Bourbon.

Cette fois, ce n'est pas même des députés qu'on vise, c'est-à-dire des hommes revêtus d'un pouvoir qui permet de leur attribuer, plus ou moins justement, une part de responsabilité dans les événements qui se déroulent. Non ! Comme à Barcelone, c'est à la foule irresponsable, inoffensive, qu'on s'en prend. Des hommes, des femmes, sont là, après une triste journée peut-être, venus pour s'engourdir de musique, rêvant, oubliant la vie. Parmi eux, un fanatique, abîmé dans je ne sais quelle vision de mysticité sanglante, médite l'effroyable massacre, et, le tenant en puissance dans le creux de sa main, lance la mort au

hasard de son geste, prêt à se targuer de son crime, comme d'un acte sublime pour l'humanité.

Quand j'ai vu ces pèlerinages à la tombe de Vaillant, ce défilé de solitaires muets succédant à des attroupements d'où sort un cri de violence, cet amas de petits bouquets d'un sou, et ces pierres tumulaires aux inscriptions latines, et cette sciure de bois déterrée pour y prendre, comme autant de reliques, les grumaux de sang qu'elle a gardés, j'ai compris qu'une contagion redoutable faisait son œuvre.

Aujourd'hui, voilà devant nous un attentat, un procès nouveau dont le dénouement est connu d'avance Aussi longtemps qu'on lancera des bombes, nous couperons des têtes, dit-on. C'est un défi qui répond à un défi. Une sinistre partie s'engage entre le fanatisme et le bourreau. Qui se lassera le premier?

Il n'est pas aisé de définir l'état d'esprit d'un homme qui a perdu la notion du bien et du mal, au point de méditer, de préparer et d'exécuter un tel crime, d'une volonté tendue vers un acte glorieux. Cela confond l'imagination, mais cela est. Raisonnez donc sur ce cas psychologique.

On tue pour tuer. On frappe au hasard, sans qu'il en puisse résulter un bien quelconque pour personne. Voulant jeter la terreur, on déchaîne la férocité de la foule qui trouve sa justification dans l'énormité du crime. Pour délivrer l'humanité de sa misère, on l'y enfonce plus profondément encore. On coalise toutes les forces de réaction sociale contre les revendications les plus légitimes, confondues dans la bagarre avec les prétendues tentatives d'émancipation qui se formulent par un attentat. L'acte est donc stupide autant que criminel.

Moins il y entre de raison, plus l'exaltation maladive de la sentimentalité y a de part, plus rapidement peut se propager le mal, si les circonstances s'y prêtent. Le premier devoir des gouvernants, c'est donc le sang-froid.

Un homme capable d'un pareil acte doit être mis hors d'état de recommencer : cela ne souffre pas de discussion. Mais, ce point réglé, y a-t-il rien de changé dans l'état de choses qui fait sourdre d'en bas ces fureurs criminelles? On se plaint des déclamations qui affolent de faibles esprits, qui détraquent des volontés instables. Cela est fâcheux, sans doute, mais les déclamations n'entament le pauvre esprit humain qu'aiguisées d'une pointe de vérité. Si vous voulez qu'elles soient inoffensives, enlevez-leur ce pénétrant aiguillon.

C'est de quoi l'on ne s'occupe guère. On a plus tôt fait, sans doute, de répondre à la violence par la violence, et les mauvais conseils ne manqueront pas. L'affolement dans la répression, après l'affolement dans le crime : voilà le train ordinaire des choses.

C'est l'occasion de profiter de l'horreur qu'inspirent d'abominables attentats, pour essayer de reprendre à la République les libertés péniblement conquises sur l'esprit de réaction. Nous ne pouvons, hélas! compter ni sur le bon sens du gouvernement ni sur l'esprit politique des Chambres, pour nous garder de ces entraînements.

D'instinct, chacun suit déjà sa pente. C'est la faute des écoles laïques, dit le *Figaro*, oublieux des frères de la doctrine chrétienne qui furent les maîtres et les éducateurs de Vaillant.

Le coupable c'est le socialisme, crie furieusement M. Yves Guyot, économiste : « Plus que jamais nous

considérons comme *une trahison* toute complaisance et toute faiblesse à l'égard des socialistes, *complices d'intention* des anarchistes ». Ah ! la *complicité d'intention*, la voilà revenue : je l'attendais. Il n'y a qu'un fougueux partisan de la liberté pour cette inquisition des consciences.

Socialiste, tout homme qui ne confesse pas le dieu d'Yves Guyot, lequel créa les hommes pour s'entre-dévorer suivant *des lois naturelles*, comme l'expliquait récemment un Gouthe-Soulard de l'économie politique. Et comme tout socialiste est, par définition, *complice d'intention* des jeteurs de bombes, c'est *trahison* que de ne pas frapper ces hommes d'estoc et de taille. Cela peut mener loin, sans doute, et la liste est longue de M. Jules Guesde à M. Cavaignac, avec son impôt progressif. Cognons toujours : le diable reconnaîtra les siens.

Pour de telles insanités, les monarchistes ont une excuse. Les républicains, non. Que ne regardent-ils en arrière, les malheureux affolés ? Que ne rappellent-ils le souvenir de ce qu'ils ont rêvé, voulu, promis ? Je les vois, à la Chambre et dans le ministère, oublieux du passé, inconscients du présent, artisans d'un redoutable avenir.

On les accuse de ne rien faire pour les misérables. Calomnie ! Ils n'oublient pas les pauvres. Demain, ils voteront le pain cher.

II

ÉMILE HENRY

Si Émile Henry, admissible à l'École polytechnique, avait gagné un ou deux points de plus à la seconde épreuve, il était pipo. Il ferait aujourd'hui des cigares dans quelque manufacture de l'État, où règnerait, grâce à lui, la plus sévère discipline. A moins que, sorti dans l'artillerie, il ne fût présentement occupé à bourrer de mélinite des engins qu'une réquisition soudaine, en cas d'émeute, l'eût mis dans le cas de lancer sur des révoltés. C'est de tels éléments que se compose notre libre arbitre.

Le hasard d'une question mal posée ou mal comprise a brusquement arraché l'homme au labeur quotidien conduisant, par des étapes déterminées, à la tranquillité d'une retraite bourgeoise, pour le jeter sur le chemin du crime et de l'échafaud. Et M. Carnot, qui lui aurait donné du *cher camarade*, signera, quelqu'un de ces jours, l'*exeat* du polytechnicien manqué.

Que s'est-il passé dans ce cerveau hanté de problèmes trop nombreux, trop confus? Par quelle série d'états a-t-il passé, pour en arriver à la frénésie terminale? Là-dessus toutes les hypothèses peuvent se donner cours. Il semble, à première vue, qu'on soit en face d'un intellectuel plutôt que d'un sentimental : Henry n'est point un de ces affolés d'altruisme, jetés dans un dévergondage de violences, par la révolte d'une impuissance désespérée contre nos misères.

L'impulsion de sentiment nécessaire à l'acte, paraît surtout dériver chez lui d'un *processus* de logicien.

Les mathématiciens, vivant dans l'absolu, sont des êtres simples et redoutables. La contingence humaine n'est point de leur fait. Où la rigueur d'un raisonnement bien construit les mène, ils vont, sans effroi ni remords, la conscience appuyée sur une donnée première qui a pour eux la valeur de l'axiome indémontrable de la mathématique. Partant de l'absolu, ils tracent une ligne droite. Comment s'étonner si quelque désastre est au bout? Le théologien, né bon allume ses bûchers, le politique fait tomber des têtes et l'anarchiste moderne, raffinant sur eux, préfère tuer au hasard.

Car Vaillant est dépassé. Après tout, c'était une sorte de Ravaillac. Il visait le souverain, et si la bombe remplaçait le poignard, c'est que le souverain avait cinq cents têtes. Au bout d'un mois, c'est déjà vieux jeu.

Le dernier mot de l'anarchie — quant à présent — c'est le crime sans cause et sans but. L'absolu du raisonnement conduit à la destruction de toute raison. L'acte est en l'air, ne reposant sur aucune construction de raison, bonne ou mauvaise. Écoutez plutôt les confidences d'un anarchiste à un reporter de la *Libre Parole* : « Mystérieux et seul, avec un sens attendri de l'éternelle douleur humaine, je crois pouvoir dire qu'Henry a frappé la foule du café Terminus *parce qu'*il ne lui plaisait pas *de donner à son acte une signification utilitaire... Il a frappé ceux qui lui répugnaient le plus*, non pas le bas peuple irresponsable, non pas les adroits coquins, non pas les dirigeants, mais *la masse complice, le troupeau des muets.* » Ainsi

Henry n'a pas même eu la prétention de faire un acte ayant un but déterminé, une *signification utilitaire.*

Non. Il y a une puissance de destruction en lui, il la déchaîne, et fait jaillir le sang autour de lui *avec un sens attendri de l'éternelle douleur humaine.* Il s'en prend à la *masse complice*, c'est-à-dire aux gens qui ne sentent pas comme lui. Et s'il a symbolisé le *troupeau des muets* dans la foule du café Terminus, c'est que le hasard de la promenade l'a conduit là, au lieu de le faire passer ailleurs. Tel est l'effondrement d'une pensée humaine, abîmée dans un rêve d'absolu.

Le cas est vieux comme le monde, mais la forme est nouvelle. Pour ce phénomène, il a fallu des temps comme les nôtres, où le passé détruit, le présent vide et noir torturent les rêveurs d'avenir. Toutes les croyances, toutes les idées, tous les actes de l'humanité soumis à la dissection d'une impitoyable analyse, tandis que, devançant le pénible labeur d'une synthèse toujours incertaine, l'imagination déchaînée s'élève et se perd — en horreur d'un temps d'impuissance — jusque dans le mysticisme des rêveries paradisiaques, où l'élu glisse dans le sang.

Le pis, c'est que la maladie gagne et se propage. Une tête n'est pas coupée qu'une autre se présente au bourreau. Il faut garder les cimetières pour empêcher un culte de se fonder. Que faire?

Le gouvernant a sa guillotine dont il fait le plus grand cas. S'il était capable d'enchaîner deux idées, il saurait que le fanatisme se nourrit de supplices, et qu'on ne terrorise pas l'homme qui, dans l'aberration de tous les sentiments humains, se fait un jeu de la mort.

La France s'ennuie, disait-on autrefois. La France

s'inquiète et se cherche, pourrait-on dire aujourd'hui. Les grands enthousiasmes sont éphémères. Ils passent sur un peuple, le soulèvent de terre, et parfois le laissent cruellement retomber. On ne peut que constater ces crises sans jamais les prévoir ni les provoquer. Il y faut d'ailleurs plus de foi naïve que nous n'en pouvons offrir au destin. Il serait donc hasardeux de nous abandonner à l'espérance de quelque grande passion commune s'emparant de tous les esprits, fixant les volontés, nous poussant, d'une irrésistible impulsion, vers le renouveau fébrilement attendu.

La sagesse serait peut-être de ne nous attendre qu'à nous-mêmes, au lieu de bayer à l'imprévu. Aux deux pôles opposés de l'opinion, monarchistes et révolutionnaires sont dans l'attente de ne sais quoi qui ne viendra pas. L'effort continu, le labeur lent et sûr, voilà ce qui nous fut promis, et jamais donné. Tandis que les uns s'hébêtent ou s'affolent dans le rêve, les autres s'empêtrent aux ornières : tous par incapacité vouloir.

Epris d'action, faibles de volonté : voilà notre mal. Quand la résolution nous viendra de vouloir, les imainations dévoyées seront du coup remises dans la droite route, et les esprits sains trouveront sans peine où s'employer.

Il suffirait d'un bon exemple pour encourager tout le monde.

Avis aux maîtres du Pouvoir.

III

AUTRE EXPLOSION

M. Octave Mirbeau, qui passe pour un philosophe de l'anarchie, maudit les bombes, dans le *Journal*, et constate qu'elles ne peuvent aboutir qu'à déchaîner la réaction. Pour la même raison, M. de Cassagnac les bénit, dans un accès d'effusion lyrique, ne trouvant pas, semble-t-il, le recul de l'opinion trop chèrement payé du sang répandu.

En même temps que l'esprit de réaction, déchaîné par de tels crimes, la sottise humaine se donne libre carrière. « Le plus grand danger de la bombe, dit M. Octave Mirbeau, est dans l'explosion de bêtise qu'elle provoque ; et la bêtise humaine fait des blessures qui ne guérissent jamais. » M. Mirbeau aurait pu ajouter que la bêtise individuelle la plus caracté risée n'est que jeu d'enfant, en comparaison des prodiges de la bêtise collective.

L'esprit humain se meut dans une atmosphère d'opinions médiocres, de conventions fondées sur l'intérêt personnel, de préjugés reçus des siècles, que le labeur de la pensée péniblement rectifie, détruit ou transforme. C'est dans ce mélange instable que se peuvent soudainement produire, les circonstances aidant, les furieux déchaînements qu'à connus l'histoire. Ainsi, l'éponge de platine changeant la disposition moléculaire des gaz, provoque une détonation soudaine.

Dans notre cas, c'est la bombe, la bombe stupide, criminelle, menaçant tout le monde, sans d'autre

résultat possible que le mal pour le mal, sans raison qui se puisse, non pas même discuter, mais apercevoir. En face de ce phénomène anti-social, anti-humain, devant la réprobation unanime, l'indignation, la colère trop légitime, hélas! toutes les passions se donnent carrière, et la sottise humaine, que rien ne retient plus, triomphe insolemment du bon sens intimidé de tant de bruit.

Ce n'est pas qu'elle se manifeste nécessairement, comme il est arrivé dans l'histoire, par les clameurs des foules réclamant l'élargissement de Barabbas ou le supplice des premiers chrétiens. Non, la sottise moderne a fort élevé son niveau. Instruite — je ne dis pas éclairée — elle a de la littérature, et cache sa hideur sous le masque d'une fausse bonhomie, qui lui permet de gémir sur les maux de l'humanité en les aggravant.

C'est un journaliste, libre de toute opinion personnelle, ami du pour et du contre, cherchant à dégager les banalités moyennes des conversations courantes, qui, négligeamment, après s'être apitoyé sur les misérables, et avoir recommandé aux heureux du monde la bonté, le désintéressement, l'esprit de sacrifice, conclura qu'en attendant le règne de ces vertus, la déportation en masse pour délit d'opinion, les exécutions sommaires ou le rétablissement de la torture ne seraient pas sans efficacité. Et nos gens de dresser l'oreille. Voilà qui s'appelle parler. Cela se colporte de salon en salon. Le grain semé germera.

— Avez-vous lu l'article d'hier? Tout le monde en parle. C'est la raison même. Guillotiner Vaillant, Henry, belle affaire. Les plus coupables sont ceux qui vont criant que la société est mal faite. En critiquant

l'ordre établi, ils inspirent aux misérables la haine de ce qui est. Anarchistes, socialistes, c'est tout un.

— Ajoutez-y les républicains, dit l'autre : tout cela se vaut. Ils nous ont enlevé Dieu, qui a eu bien tort de se laisser faire. C'est de là que vient tout le mal. Il est vrai qu'en Espagne, où il y a Dieu, on jette des bombes dans les théâtres. Commençons toujours par guérir notre mal.

Et tous en chœur : — il nous faut un sabre, l'état de siège, les commissions militaires. Transportons, fusillons, et que l'humanité soit heureuse.

Ne haussez pas les épaules. Je sais des salons politiques, où l'on a sérieusement discuté les avantages d'un petit fructidor. Des mouches de coche vont déjà bourdonnant : « Il faut bien espérer que nous ne serons pas obligés d'en venir là. » Naturellement, chacun prend bien soin de garer le parti dont il est, sans réfléchir que ses ennemis ne demandent qu'à le comprendre, à son tour, dans les mesures qu'il médite d'appliquer à autrui.

Les pouvoirs publics, malgré eux, subissent l'influence de ces propos, contre lesquels ils leur paraîtrait que c'est faiblesse de réagir. Qui sait à quelles criminelles folies nous pourrait entraîner un nouvel attentat !

Pour le moment, le déchaînement général est surtout contre l'instruction. Il faut, dans l'homme, cultiver les muscles qui en font une bête de somme, non le cerveau qui développe en lui la pensée, source de tout mal. Qu'il croie, et qu'il tire le licol : voilà sa destinée.

Ce fut son sort, en effet, pendant d'interminables siècles. Mais tout annonce que les choses sont en voie de changer.

On parle beaucoup des maux qu'entraîne la demi-instruction de certains artisans. Qui donc nous parlera du quart d'instruction des bourgeois dégénérés, qui prétendent faire ce procès? Que savent-ils de l'histoire? Que connaissent-ils de leur pays? Nourris d'ignorance, abreuvés au grand réservoir de la sottise humaine, ils n'ont su que se gonfler de mots, pour s'en soulager au hasard.

Oui, sans doute, les rudiments d'une instruction mal conçue, mal assimilée, peuvent détraquer un cerveau mal préparé. Mais le désordre qui s'ensuivra est, après tout, purement local, et s'il nuit au corps social, il ne sera pas malaisé d'en venir à bout.

Mais où sont-ils donc, ces êtres éclairés, qui, dirigeant le monde, ont le droit de le prendre de si haut avec la demi-science. Je regarde, et je vois l'ignorance crasse des uns, les examens des autres, et sur tout cela des formules toutes faites qui les gouvernent et par lesquelles ils nous gouvernent.

Que faire? Rendre l'humanité à l'inconscience primitive? Trop tard! Le besoin de savoir s'est emparé des hommes. Un seul recours est ouvert : répandre la connaissance à flots, pour submerger de savoir l'ignorance et la sottise.

Sans doute, il y aura, dans la lumière des accidents, comme dans l'obscurité, car l'homme peut trébucher partout. Mais le grand bienfait qu'on doit attendre de la clarté nouvelle, c'est d'éclairer les guides patentés qui, depuis longtemps, mènent d'une si belle assurance les nations aux fondrières.

La terreur et le mépris de la masse grouillante des misérables, la défiance de la justice, la haine de la liberté, le goût de l'arbitraire, la confiance en la force

comme arbitre suprême des choses, voilà les signes où se reconnaît non pas même la demi-science, mais la vaniteuse ignorance des empiriques maîtres du monde.

Plus de demi-science, nous dit-on. C'est notre mot aussi. La science plus complète, c'est la violence moindre dans l'humanité. A l'école, les hommes d'État!

IV

L'ÉPIDÉMIE

Cette épidémie de bombes survenue brusquement à propos de rien, ces criminels détraqués qui se délectent de l'absurdité dans le crime, ces solitaires qui se promènent sur nos boulevards, se demandant où ils jetteront la mort, pendant que le hasard d'un choc peut les broyer sur place comme l'anarchiste de Greenwich, tout cela pose des problèmes qui obsèdent.

D'abord, je ne vois pas du tout de lien nécessaire entre l'opinion anarchiste et le fait de tuer en masse de braves gens qui se reposent des travaux du jour, attablés dans un café. L'anarchie et le socialisme intégral sont les deux pôles entre lesquels se meut nécessairement toute société humaine, qui n'est jamais qu'un compromis de fait entre la liberté individuelle et l'autorité sociale. On accorde plus ou moins à l'une ou à l'autre, mais en Russie, comme en Nouvelle-Zélande, on aboutit toujours à faire une part à chacun des deux éléments.

Que dans ses investigations de science ou de rêve, l'esprit humain s'arrête à un idéal de liberté absolue, produisant spontanément la justice par l'effort de la seule bonté individuelle, ou à l'idéal contraire d'un rationnement total de justice par la cruauté souveraine, cela s'explique aisément.

Vers l'anarchie ou vers le communisme, l'esprit affamé d'absolu bifurque, suivant les tendances de chacun. Trop souvent, les hommes capables de développer l'énergie nécessaire pour se débarrasser des préjugés reçus, se délestent, en même temps, du grain de bon sens qui en fut quelquefois le noyau primitif, et, délivrés de tout contre-poids, s'élancent, d'un formidable bond, jusqu'aux extrêmes délires de l'imagination affolée.

Quel lien établir entre un pareil effort intellectuel et l'acte de violence le plus stupide, le plus éloigné du raisonnement ? D'où vient cette insouciance, sinon cet appétit, du sang versé. On s'explique les provocations à l'émeute, le recours à la violence qui est l'*ultima ratio* de la raison désespérée, la résistance à l'oppression ou à ce qu'on juge tel. Mais l'idée qu'une violence inexpliquée, inexplicable, déchaînera tout à coup les forces de justice et d'amour que recèle l'humanité, cela ne relève vraiment pas d'une opération normale de l'esprit humain. L'explosion de bonté universelle résultant de la détonation de la bombe, n'est qu'une vision de pur mysticisme surgie, dans des cerveaux débiles, du désir commun à tous les réformateurs de brusquer l'humanité.

Les imbéciles en concluent qu'il faut supprimer les réformateurs, étouffer l'esprit de réforme. Depuis des milliers d'années, ils s'acharnent stupidement

contre l'esprit humain, d'un effort éternellement impuissant.

Les imbéciles ont tort. En dépit des apparences, l'humanité ne se laisse pas brusquer. Elle résiste aussi bien à l'aveugle sottise qui prétend lui barrer la route, qu'à la généreuse hardiesse qui tente de l'entraîner d'un pas rapide dans les voies plus ou moins hasardeuses de l'avenir. Elle va lentement, suivant d'inflexibles lois inconnues. Nul encore n'a déterminé son orbite. Elle dispose des siècles, et nous n'avons qu'un jour : voilà ce qui fait le heurt entre l'homme et l'humanité. Ce qui nous est cahot, secousse horrible, perturbation destructive, se perd, dans l'ensemble, en un glissement facile.

Qui veut conduire l'humanité, trop souvent est conduit, ou se brise. Les vrais chefs des peuples, ce sont les penseurs qui débrouillent l'écheveau obscur où s'emmêle inextricablement le fil conducteur des destinées de la race humaine. Ce sont eux qui fournissent l'idée dont plus tard s'éprendra la masse, quand elle les aura tués, pour les punir d'avoir pensé pour elle. C'est d'eux que vient le mot d'ordre que les conquérants promènent sans le savoir à travers les batailles, que les rhéteurs, amplifient, paraphrasent, mais qui commande l'obéissance, enflamme la foule, et, on ne sait comment, l'entraîne on ne sait où.

Bien misérables, dans cette prodigieuse aventure, les conducteurs de peuples, depuis le Tzar de Russie, souverain des âmes et des corps, jusqu'à ces malheureux petits bourgeois qui barbottent je ne sais quoi dans le verre d'eau de la tribune, et qui, parlant, croient agir. Au moins les politiques pourraient-ils aider le penseur. Ils ont d'autres soucis. Pour tous ces pré-

tendus chefs, grands ou petits, ce qu'on appelle l'action politique, est plus souvent l'art de suivre que de diriger.

On s'étonne de certaines fortunes politiques. On a tort. La médiocrité suffit pour obéir à l'aveugle poussée des médiocrités bruyantes. Si l'homme peut mettre en phrases sonores ou en axiomes gourmés les banalités communes, il sera dieu. Pauvre misérable dieu que le fidèle fustige en l'adorant.

Miracle ! A travers tout, la vérité péniblement augmente son domaine, la science met sur le globe terrestre la main victorieuse de l'homme sorti de la terre, l'esprit s'élance au delà des mondes, la conscience s'éveille à la justice, à la solidarité de tous. Et M. Jules Roche qui se retourne, s'aperçoit émerveillé, que le Rothschild (du Ghetto) et le Larochefoucauld (des croisades) — c'est tout un — ont fait beaucoup de chemin depuis le temps où, dans les cavernes préhistoriques, leurs ancêtres tout nus déchiquetaient, d'une dent aiguë, des quartiers d'ours ou d'élan.

Que cette pensée nous encourage. Il y a encore des cavernes, des cavernes où manquent les quartiers d'ours et d'élan. Efforçons-nous d'en dégager les heureux du monde qui y sont en puissance, comme la statue qui dort dans le marbre, en attendant le ciseau du sculpteur. L'inexorable loi de l'homme veut que nous n'y puissions réussir sans faire beaucoup de mal en chemin. Tâchons d'en faire le moins possible, et pour cela, bornons-nous aux répressions nécessaires.

Il faut arrêter les criminels. Il faut aussi atténuer l'oppression qui, sous tant de formes, étreint les misérables. Pour enrayer l'épidémie, il faut agir par la bonté sur les cerveaux endoloris que guette l'esprit

de révolte et de haine. Tant de justice est toute prête pour la bonne volonté commune.

La politique nouvelle serait précisément d'abandonner l'aveugle résistance à la grande réparation attendue des misérables, pour y substituer le devoir de justice et de solidarité qui seul fondera la paix sociale.

V

LE CONDAMNE

Émile Henry est condamné à mort. M. Deibler l'attend. Rien ne peut le sauver.

Tous les journaux ayant jugé le crime de même façon, il reste à expliquer le criminel. L'appréciation de la presse est généralement sommaire. Bandit, scélérat, cynique, poseur : voilà le jugement rendu.

Il est certain qu'un homme qui peut préparer de sang-froid et commettre l'acte abominable du café Terminus, s'en vanter, et le revendiquer comme la conséquence naturelle de sentiments humanitaires, ne rentre dans le cadre d'aucun ordre social.

L'acte de Vaillant appartient à une catégorie connue. C'est la forme démocratique du régicide. Quand on cherche une analogie historique à l'attentat du Terminus, l'amour du meurtre pour le meurtre, tel que le personnifia Néron, se présente tout d'abord à l'esprit. Encore la brute impériale peut-elle invoquer le vertige du pouvoir absolu. Que peut dire Henry?

Voilà la question qui fait l'intérêt du procès, pour ceux qui ne croient pas qu'il soit aisé de régler d'un mot le compte moral d'un homme.

Le cas d'Henry me paraît beaucoup trop complexe pour être apprécié aussi sommairement. Qu'est-ce que ce gamin de vingt ans qui prétend froidement disposer, sur la foule des hommes, du droit de vie et de mort? Je sais bien qu'il y a de la bête féroce en nous, que la jeunesse est impitoyable, cruelle, que c'est la joie de certains enfants de torturer les animaux, et qu'il faut les souffrances de la vie pour disposer l'homme à la bonté. Mais Henry n'est pas un sanguinaire. Rien ne décèle en lui la délectation du meurtre, la jouissance de voir souffrir. Ce n'est pas davantage un sentimental, un homme que sa vie propre ou celle d'autrui torture, affole, jette dans la folie homicide.

C'est un impassible, un être que n'affectent ni la joie ni la douleur, pas plus la sienne que celle des autres. C'est un être non sentant. Il écrit au président des assises une lettre fort correcte sur l'inconvénient qu'il y aurait à laisser entrer sa mère pleurante au procès. A l'audience, il fait les mêmes objections, et pendant que la vieille femme bat de son front douloureux les portes derrière lesquelles des hommes décident de la vie et de la mort de son fils, celui-ci déduit logiquement les considérations qui doivent l'écarter du débat.

Pas un cri, pas un geste, pas un tressaillement ne dit le cœur torturé par l'arrachement des dernières fibres qui vont de la mère à l'enfant. Pas de fanatisme, pas d'exaltation, pas d'élan. Tout au plus, un adieu mélancolique à l'un de ses maîtres. On fait pas-

ser devant lui la procession lamentable des malheureux éclopés qui lui doivent d'horribles blessures. Il ne les connaît pas, il ne les a jamais rencontrés sur sa route, avant le crime, il ne sait rien d'eux, si ce n'est que ce sont des hommes comme lui, et que par lui ils sont horriblement mutilés. Un fanatique mis en contact avec la souffrance qu'il a causée, même en vue d'un bien rêvé, ne pourrait réprimer un sursaut de pitié, une lamentation, un cri de douleur et de bonté. Lui, non. D'un mot il écarte ses victimes. « Ce sont des bourgeois, dit-il. Un autre aurait senti : ce sont des hommes ». Henry ne sent point. Il a voulu tuer, il a tué, on le tue. C'est une sorte d'axiome mathématique. Il semble qu'il soit au tableau passant son examen, et refusant de se laisser détourner du sujet par une considération étrangère.

A l'école, ce n'est pas un révolté. Il n'y a pas d'élève plus discipliné, plus maniable. Ses maîtres sont unanimes à le coter : travailleur. Le condisciple à qui il disputait les honneurs de la classe, est entré le second à l'École polytechnique. Un de ses professeurs, qui l'aimait et causait volontiers avec lui, ne sut jamais rien de lui sur son père. Cette absence d'expansion, ce manque de confiance en un maître bienveillant, affectueux, n'est pas de la jeunesse, et témoigne de l'impassibilité qui devait si monstrueusement se développer plus tard.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, que l'insensibilité d'Henry est aussi complète envers lui-même qu'envers les autres. A cet égard, son attitude est vraiment déconcertante. Il se charge à plaisir. Vaillant, devant ses juges, eut un moment de faiblesse qu'il racheta devant l'échafaud. Il essaya de sauver sa tête en pré-

tendant qu'il n'avait point voulu tuer. Henry n'a point de ces mouvements qui attestent la dernière révolte de la chair contre le destin que l'homme s'est fait consciemment à lui-même.

Il a remplacé les clous de Vaillant par les balles mâchées, dans l'espérance de faire plus de mal. Il s'en vante. S'il s'est sauvé, c'est pour tuer encore : du moins c'est le seul mobile qu'il veuille donner de sa fuite. Il se charge certainement outre mesure dans l'explosion de la rue des Bons-Enfants. Quand le docteur Goupil essaye d'atténuer sa responsabilité en invoquant des troubles pathologiques antérieurs, Henry le réfute victorieusement, dans les termes mêmes où pourrait le faire l'accusateur public.

On croit tout expliquer en disant : c'est de la pose. Ne pose pas qui veut en face de la mort, de la mort infamante du criminel. Ici, nulle emphase, pas de rodomontade. Si l'homme se raidit, il n'en donne pas la sensation. Il paraît simple, tranquille, en pleine possession de lui-même, avec le dédain supérieur de l'homme qui domine tout. Jetez-le dans la tourmente révolutionnaire, il sera Saint-Just et sauvera Strasbourg. Dans le calme de nos jours, il s'abandonne à l'aberration criminelle qui le mène au Terminus.

N'ayant pas de nerfs, aucune sensibilité douloureuse ne l'a garanti contre les conséquences du déraillement intellectuel. Lisez son factum. C'est un morceau politico-littéraire d'où toute émotion sincère est absente. Il ne se propose pas *d'épater* le public, comme Vaillant avec son « *prolongement cérébro-spinal* ». Non, il fait une exposition aussi claire, aussi nette qu'il l'a pu concevoir, de ce qu'il pense être son cas psychologique. Les arguments y sont présentés en bon or[illegible]quement

déduits les uns des autres, aboutissant tous à cette conclusion que, *les brochures libertaires étant saisies*. « le droit de réunion étant prohibé », et M. Raynal ayant déclaré à la tribune que les mesures prises par lui *avaient jeté la terreur dans le camp anarchiste*. Henry ne pouvait faire autrement que de tuer au hasard les gens qui prenaient un moment de repos au café Terminus.

Voilà sa thèse, car ce n'est qu'une thèse. Et, si absurde qu'elle soit, pour une thèse il donne sa vie : ce qui, après tout, n'est pas vulgaire. Le terrible enjeu ne l'empêche pas, d'ailleurs, de polir soigneusement sa phrase et d'écrire par exemple : « La vie avec ses luttes et ses déboires, avec ses injustices et ses iniquités, se charge bien, l'*indiscrète*, de dessiller les yeux des ignorants et de les ouvrir à la réalité ». Trop de souci du style, pas assez d'émotion. Vous cherchez l'homme, vous trouvez un théorème. Il a bien fallu, cependant, que le *processus* intellectuel aboutisse au développement d'énergie nécessaire pour commettre le crime, mais l'émotivité en est absente, et l'être humain que nous avons devant nous est, par là, en dehors de l'humanité.

C'est pourquoi sans doute on le tue, mais tuer n'est pas répondre. On a tué Vaillant : Henry invoque la mort de Vaillant (qui n'avait pas tué) pour justifier son crime, dont il fait une représaille. Un autre peut-être un jour, fera de même, pour Henry.

Sans doute il faut le mettre hors d'état de nuire. Mais on eût enlevé à son crime la moitié de sa puissance de propagande, en lui ôtant le droit de se draper dans cet argument : « J'ai tué, vous me tuez. Nous nous combattons par les mêmes armes. C'est une bataille. »

Eh bien! non, ce n'est pas une bataille. Je refuse de déshonorer la société, en lui offrant, pour se défendre, les mêmes armes que l'assassin. Je la veux tout en haut, écrasant le criminel de sa supériorité morale, au lieu de s'abaisser jusqu'à lui. Nous n'en sommes pas encore là, dans la République française. Un grand cri part de la foule irresponsable : Tue! tue! Et le gouvernement ne résiste à la foule que lorsqu'elle demande la réforme des abus. Pourtant, plus de pitié des misérables, fatalement aboutirait à moins de besogne pour le bourreau.

VI

L'ÉCHAFAUD

Guillotinera-t-on en deçà ou au delà du mur de ronde de la Roquette ? Cette question passionne une demi-douzaine de philanthropes qui ont confié à M. Joseph Reinach, législateur, le soin d'enguirlander de rhétorique la généreuse réforme dont ils méditent de gratifier le peuple français.

Émile Henry dans sa cellule, attendant que les réformateurs du dix-neuvième siècle aient décidé de l'endroit précis où on lui coupera le cou, écrit à sa mère : « Si j'ai tué, c'est pour une grande idée. » Plus le forfait est exécrable, absurde, plus il est inquiétant qu'un gamin de vingt ans se rencontre pour le concevoir, l'exécuter, le justifier *au nom d'une idée*. Car il est bien sûr qu'Émile Henry n'a pas été

poussé par un instinct bas et vulgairement personnel. Que cela n'excuse pas son crime aux yeux de la loi, soit. Mais le législateur chargé de surveiller toutes les manifestations, bonnes ou mauvaises, de la vie sociale, de les analyser, de les interpréter pour en dégager les conclusions de réforme qu'elles peuvent contenir, ne ferait-il pas bien de diriger toute son attention sur cet inquiétant phénomène?

Qu'est-ce donc, dans notre état social, qui déchaîne de telles fureurs, sinon le ressentiment de l'iniquité humaine?

Dans tous les temps, à toutes les époques, il y a eu des sectaires, des fanatiques, des violents. Leur action, individuelle ou concertée, s'est exercée avec plus ou moins d'éclat, au milieu de l'exécration des uns et de l'enthousiasme des autres, dans la forme que commandaient les circonstances. On les a tués, toujours, sans réussir jamais à arrêter, dans les foules, le développement de la semence de justice et d'humanité dont la poussée désordonnée a chez eux produit le vertige criminel. C'est ce grain de vérité que l'homme qui légifère doit s'attacher à dégager de la gangue, pour faire un jour d'une végétation folle une moisson féconde.

Qu'on me dise en quoi les premiers chrétiens, qui ne reculèrent devant aucun acte violent, et contre qui s'exerça la pire violence, différaient psychologiquement de nos anarchistes modernes. Les conservateurs du temps ne pensaient pas autrement de Polyeucte que les nôtres d'Émile Henry. N'est-ce pas un acte de pur fanatisme, que de porter le désordre et la violence au milieu des fidèles assemblés dans un temple? Pourquoi glorieux chez le héros de Corneille, puisque nous le

jugeons, avec raison, criminel dans Pauwels? Le fanatisme et la violence de Polyeucte étaient pourtant une protestation de la liberté de conscience. Avec la reculée de dix-huit cents ans, nous voyons clairement la part de droit et de vérité contenue dans l'acte violent, condamnable. Les contemporains, Polyeucte lui-même, ne pouvaient voir ainsi.

A travers les prodigieux événements de l'histoire, malgré les bêtes du cirque et les débauches de sang des Césars, Polyeucte, violent, a vaincu la violence sociale qu'on lui opposait. Non comme il le croyait sans doute. Car, maître du monde, cet échappé du cirque romain s'est empressé d'inventer des tortures, et d'allumer les bûchers de l'Inquisition. Mais d'autres violences un jour se sont dressées devant lui, et de tous ces chocs, et de tous ces massacres, et de tous ces supplices, et de tout ce sang, la liberté de conscience a surgi.

De même pour Henry. L'ordre social, contre lequel sa révolte s'est manifestée d'une façon si odieuse, suit sa loi en se déchaînant à son tour contre lui. Nous avons beau crier : « Ne laissez pas faire un martyr, ne donnez pas un nouvel aliment à la redoutable propagande du sang! Joseph Reinach est sourd comme son prédécesseur Néron. » L'homme est de vue courte, et ne comprend pas que la sanglante éclaboussure de l'échafaud porte plus loin et fait plus de ravages que l'éclat de la bombe..

Ces cris de haine, cette révolte contre l'iniquité sociale, c'est le bouillonnement du récif, On s'en prend à l'écume au lieu de s'attaquer à l'écueil.

Ce qui explique, sans le justifier le crime d'Henry, c'est l'iniquité du désordre que vous dénommez ordre

social. L'anarchie est en lui parce qu'elle est en vous. Henry triomphera, comme Polyeucte, tout autrement que sa folie n'avait rêvé. Cette iniquité, que vous défendez avec tant d'acharnement, s'en ira lambeaux par lambeaux sous l'obstinée morsure de la dent populaire. Et par d'autres moyens que ceux d'Henry, un autre idéal que celui d'Henry triomphera quelque jour, qui contiendra, pour une part, quelque chose du rêve de cet obsédé d'absolu.

Ces préoccupations ne sont point celles de M. Joseph Reinach. Reculer de vingt mètres la guillotine et la mettre dans la cour de la Roquette, au lieu de la planter devant la porte, voilà ce qui absorbe toute l'attention de ce législateur des hommes.

L'imbécillité gouvernante ne s'est pas encore aperçue que la peine de mort, qu'elle croit terrifiante, attire et suggère. Elle continue de tuer, dans le même sentiment que le meurtrier lui-même, pour qui tuer c'est supprimer. En vain les faits crient que ce qu'on tue subsiste. On va, tuant. Seulement la grande théorie de l'exemple a dlsparu. L'échafaud, qui était une parade, est devenu une chose dont on a honte et qu'on cache.

Ce qui pourrait être un frein momentané dans le châtiment corporel — la douleur — a été éliminé de la peine. Le jour où on a supprimé la torture, qu'on ne pouvait plus garder sans honte, la peine de mort a été condamnée. On a voulu — et ce fut un grand progrès — gouverner l'homme autrement que par la crainte de la douleur physique. Cet élément de terreur éliminé, que reste-t-il? La cessation de la vie? Il est au moins douteux que ce soit un mal. Montrer la mort toute nue, c'est peu de chose, en effet. Et puisqu'on ne

peut plus tenailler, déchirer, griller les chairs palpitantes, puisqu'on ne peut plus faire hurler la bête torturée, pour qui la mort n'était plus qu'un soulagement dont l'art du bourreau retardait la venue, mieux vaut, en effet, cacher ce qu'on s'obstine à garder de l'antique barbarie.

On n'a pas attendu M. Joseph Reinach pour cela. Il n'y a plus de supplice de Damiens. Promené de la place de Grève à la barrière Saint-Jacques, en passant par la place de la Révolution, l'échafaud, tombé au ras du sol devant la prison de la Roquette, est présentement dérobé aux regards du public par un cordon de troupes. La réforme de M. Joseph Reinach, qui veut le reculer de quelques pas, ne changera rien à l'état de choses actuel. On cachait déjà le supplice. On continuera de le cacher. Voilà le progrès que nous devrons à la République opportuniste.

Il est vrai que M. le rapporteur de la Chambre des députés s'est avisé tout à coup que la vue de l'échafaud est sans terreur. Ce qui frappe les hommes d'effroi, paraît-il, c'est précisément de ne pas assister au supplice. « Voir mourir un homme est un spectacle, sentir passer la mort est une épouvante. » Quelle torture, à ce compte ne vont pas endurer le malheureux rapporteur et les malheureux députés? Ils feront mieux que de sentir passer la mort. Ils la décréteront Plaignons-les.

VII

LA GUILLOTINE

Quelqu'un me dit : « Il faut que vous voyiez ça, pour en pouvoir parler à ceux qui trouvent que c'est bien. » J'hésitais, cherchant des prétextes. Et puis, brusquement, je me décide. Partons.

Nous traversons le Paris d'après minuit, avec ses groupes de filles blafardes sous le gaz, ses flâneurs attardés en quête d'aventures. Déjà nerveux, je cherche un air étrange dans les choses. Rien. Un ciel ardoisé, moutonnant, d'une transparence blême. Un vent sec et dur qui nous glace.

Nous voici place du Château-d'Eau, devant la grande République au bonnet phrygien. Elle présente sa branche d'olivier apportant, dit-elle, la paix parmi les hommes. Et le couperet? Pourquoi ne tient-elle pas le couperet de l'autre main? Au fond de moi, je lui crie : « Menteuse! » Maintenant c'est Ledru-Rollin, théâtralement campé devant la mairie du Faubourg. D'un geste emphatique, il montre l'urne du suffrage populaire, disant : « Le salut est là. » — « Sans doute, ami, mais l'attente est longue pour une courte vie. Tu en as fait toi-même, pendant vingt ans, la cruelle expérience. »

Toutes les rues aboutissant à la place de la Roquette sont barrées. La place est occupée militairement. Il y a là mille hommes. C'est beaucoup pour en tuer un seul. Des barrières maintiennent le public au débouché de la rue de la Roquette. Il est impossible qu'il

voie quoi que ce soit du spectacle de tout à l'heure. M. Joseph Reinach se moque de nous. La place n'est plus qu'une grande cour de prison.

Devant la porte de la Roquette, nouvelles barrières pour les personnes munies de carte. Il y a bien là une soixantaine de journalistes dont une femme, une vieille dame grise qui fait l'objet de la curiosité générale, sans en éprouver la moindre gêne. Elle cause gaiement avec ses voisins, ou même avec les officiers de paix qui la plaisantent. Des sergents de ville passent, la cigarette ou la pipe à la bouche. Tout le monde fume. On cause à mi-voix. L'attitude est plutôt recueillie.

De la foule lointaine qui se compose de quelques centaines de personnes tout au plus, aucun bruit ne vient. Les deux Roquettes, mornes, se regardent. Leurs ouvertures noires n'ont rien à se dire. Dans le fond, une haute maison qui surplombe éclaire joyeusement ses fenêtres. On soupe, sans doute, pour tromper le temps. Il fait froid. Nous attendons. Henry dort.

Une lueur blanchâtre tombe d'en haut. Bientôt, c'est un peu de lumière. Un roulement cahoté, le pas lourd des chevaux sur le pavé, et je vois apparaître deux fourgons, semblables à ceux où la maison Potel et Chabot expédie en ville ses cuisiniers et ses victuailles. Des sergents de ville les accompagnent. Deux vigoureux gaillards en blouse conduisent l'attelage de l'air dont il porteraient du linge à la pratique.

Le fourgon qui porte les bois de justice se range le long du mur de la prison ; l'autre, qui va faire le voyage du cimetière d'Ivry, demeure près des quatre dalles où va se dresser la machine. Des hommes, avec des lanternes, vont et viennent, s'empressent autour

de la première voiture. Elle s'ouvre, et tout aussitôt commence un transport d'objets dont on ne saisit pas bien la forme. Ce sont des boîtes étranges, des pièces de fer ou de bois, des accessoires de toutes sortes, qui prennent place sur le trottoir, où on les dispose dans un ordre déterminé. Nous ne distinguons pas encore très bien ce que n'éclairent pas les lanternes. Un coup de pied renverse un seau : une boule ronde s'en échappe, qui roule sur la chaussée. On eût dit une tête, oubliée de la dernière exécution. Il paraît que c'est une éponge.

Trois hommes, en redingote avec chapeau haut de forme, dirigent trois ouvriers en costume de travail : bourgeron, pantalon de toile bleue. Les trois *bourgeois* sont le bourreau et ses deux aides. L'un d'eux est son gendre, me dit-on. L'un des valets de bourreau est son fils. On a soupé en famille, et puis l'on est parti bravement *pour le travail*, jetant un coup d'œil plein de caresses aux petits qui dorment, embrassant l'un sa mère, l'autre sa femme ou sa fille, qui font des recommandations affectueuses, en crainte du froid de la nuit.

J'ai mal vu M. Deibler, un petit vieux qui traîne la jambe. Etais-je prévenu ? Il m'a paru gauche, oblique et sournois. Un de ses aides, un jeune blond, gras, frais et rose, faisait contraste avec lui. Tout ce monde travaillait sans bruit, avec la bonne humeur décente de gens qui savent vivre.

Peu à peu, les pièces étalées sur le sol prennent une signification. Deux traverses, encastrées en croix, reposent sur les dalles. Elles sont dûment calées, et M. Deibler, avec son niveau d'eau, vient s'assurer qu'on fait à sa machine une base bien horizontale. On

me fait remarquer qu'on n'enfonce pas un clou. Rien que des vis. Pas un coup de marteau. C'est beau le progrè !

Les montants se dressent, surmontés d'une traverse où s'accroche une poulie. On monte le couteau, qu'on fait glisser dans sa rainure; on installe la bascule qu'on fait jouer. M. Deibler en personne place le baquet pour la tête, et l'enveloppe d'une sorte de petit paravent de bois qui arrêtera l'éclaboussure du sang. Le panier pour le corps gît tout ouvert à côté de la bascule, près du fourgon à destination d'Ivry.

Il fait jour maintenant, ou à peu près. On vient d'éteindre les becs de gaz. Je regarde la prison, et stupéfait, je lis au-dessus de la porte : « Liberté, Egalité, Fraternité. » Comment a-t-on oublié d'ajouter : « ou la mort »?

Tout est prêt. La machine attend. Elle est misérable à voir, avec son triste Deibler. L'aspect d'une de ces machines agricoles qu'on voit dans les concours. On ne sait pas bien si cela hache la paille ou les betteraves, mais c'est trop perfectionné pour inspirer la terreur. Les montants sont bas, la bascule est petite, touchant le sol. Comme nous voilà loin du haut échafaud dominant la foule, et du beau bourreau rouge avec la hache et le billot. A quand la réforme?

Tandis que je songe ainsi, l'équipe ne reste point inactive. Les ouvriers sont montés dans le fourgon pour quitter leur costume de travail. Ils reparaissent. tout de noir vêtus coiffés de chapeaux hauts de forme. M. Deibler, faisant d'un coup d'œil sa dernière inspection, aperçoit un balai posé en travers d'une échelle couchée le long du trottoir. Il traverse la place et remet le balai délinquant dans l'alignement. Cet

homme, évidemment, aime la belle ordonnance des choses.

Le soleil est levé, le bourreau suivi de ses hommes, franchit le seuil de la prison, où un prêtre l'a précédé tout à l'heure. Maintenant, c'est le réveil et l'horrible préparation. Il fait grand jour. La haute maison d'en face a ses balcons noirs de spectateurs. Sur le toit, des groupes d'hommes et de femmes avec des lorgnettes. Les conversations vont leur train. Les journalistes qui sont là ont vu d'autres exécutions! L'un d'eux n'en compte pas moins de dix-huit. Il fait des comparaisons, porte des jugements sur les suppliciés. On discute. Ce faux public de *professionnels* est comme la guillotine, sans grandeur. Ces gens sont là par fonction, comme le bourreau, comme le condamné. Si l'on nous rend le bourreau rouge avec son haut échafaud, il faudra retrouver aussi les belles foules naïves, passionnées d'autrefois, injuriant le condamné, lui jetant des pierres, ou chantant des cantiques comme au dernier bûcher de Valence. Autrefois, toutes ces choses avaient un sens. Elles n'en ont plus aujourd'hui.

Je songe au condamné qu'on tenaille moralement de l'autre côté du mur. L'instant fatal approche, l'anxiété croît. Un silence de mort. Des pierrots se poursuivent, piaillant, bataillant sur le pavé. Dans le silence de l'attente, c'est un événement. Un cheval hennit. Les gendarmes alignés devant la machine, ont mis sabre au clair.

Un mouvement! C'est un jeune homme en paletot clair qui sort de la prison, le cigare aux lèvres, et vient en riant, sous les regards de tous, à trois pas de la guillotine, conter une bonne histoire à un ami

qu'elle amuse bien. On m'a dit sa fonction. Je ne le désigne pas. Deux gendarmes sont livides; des novices, sans doute. Le petit soldat qui fait sa faction s'agite terriblement ; il se dandine, a des gestes saccadés, rit nerveusement, roule des yeux vagues. J'ai cru qu'il allait se trouver mal.

La petite porte vient de se fermer avec un gémissement aigu. On entend le bruit des barres de fer, qui tombent. La grande porte s'ouvre, et derrière l'aumônier courant à la bascule, Émile Henry paraît, conduit, poussé par l'équipe du bourreau. Quelque chose comme une vision du Christ de Munkacszy, avec son air fou, sa face affreusement pâle semée de poils rouges rares et tourmentés. Malgré tout, l'expression est encore implacable. Le visage blême m'aveugle. Je suis hors d'état de voir autre chose. L'homme ligotté s'avance rapidement à petits pas saccadés, à cause des entraves. Il jette un regard circulaire, et, dans un rictus horrible, d'une voix rauque mais forte, lance convulsivement ces mots : « Courage, camarades. Vive l'anarchie! » Et se hâtant toujours, il ajoute à mi-voix : « Ah ça! on ne peut donc pas marcher? » Puis arrivé à la bascule, un dernier cri : « Vive l'anarchie! »

Un aide a brusquement enlevé la veste noire jetée sur les épaules. J'aperçois la chemise blanche qui laisse le cou nu, les mains derrière le dos. Le corps sans résistance est poussé sur la bascule qui glisse. Tout ceci violent, précipité comme dans une apparition. Ici un temps d'arrêt, bref sans doute, mais, pour moi, démesuré. Quelque chose n'était pas au gré de M. Deibler. Il se penche, baisse la tête jusqu'au niveau de *l'autre*, il allonge le bras, semble hésiter. Cela

semble inexprimablement long, car Henry maintenu sur la planche, le cou dans la lunette, attend. Enfin, le bourreau se relève et se décide. Un bruit de craquements prolongés, comme d'os lentement écrasés, broyés. C'est fait.

Un mouvement de la bascule fait sauter le corps dégingandé dans le panier. M. Deibler y joint la tête, et projette, avec elle, la sciure sanglante du baquet. Le panier est déjà dans le fourgon, qui part au grand trot, suivi de la gendarmerie et de la voiture du bourreau. La machine, maintenant, luit, grasse du sang qui dégoutte.

L'horreur de l'ignoble drame m'envahit alors et m'étreint. Les nerfs détendus ne réagissent plus. Je sens en moi l'inexprimable dégoût de cette tuerie administrative, faite sans conviction par des fonctionnaires corrects.

Le crime d'Henry me paraît odieux. Je ne lui cherche pas d'excuses. Seulement, le spectacle de tous ces hommes associés pour le tuer, par ordre d'autres fonctionnaires, également corrects, qui, pendant ce temps dorment d'un sommeil paisible, me révolte comme une horrible lâcheté. Le forfait d'Henry est d'un sauvage. L'acte de la société m'apparaît comme une basse vengeance. Que des barbares aient des mœurs barbares, c'est affreux, mais cela s'explique. Mais que des civilisés irréprochables, qui ont reçu la plus haute culture, ne se contentent pas de mettre le criminel hors d'état de nuire, et qu'ils s'acharnent vertueusement à couper un homme en deux, voilà ce qu'on ne peut expliquer que par une régression atavique vers la barbarie primitive.

Que ne sont-ils tenus d'être témoins de l'acte qu'ils

ont voulu? J'emporte de leur boucherie une telle impression de dégoût et d'horreur, moi qui ai vécu six ans dans les hôpitaux, qu'aucun d'eux, me semble-t-il, ne pourrait résister à cette épouvantable leçon de choses. Ce n'est rien de lire dans les journaux : « Henry a été guillotiné ce matin. » Il faut avoir vu la scène de froide sauvagerie, pour que, de la révolte de l'inconscient barbare, jaillisse un peu d'humaine pitié.

Voilà ce que je rapporte de la place de la Roquette. J'ai raconté ce que j'ai vu, sans rien dramatiser, le simple récit des faits me paraissant supérieur en émotion vraie à tout artifice d'art. Que les partisans de la peine de mort aillent, s'ils l'osent, renifler le sang de la Roquette. Nous causerons après.

Au retour, je revois Ledru-Rollin, toujours fier de son urne, la République phrygienne triomphant de son rameau d'olivier, et ma pensée se reporte vers ce souverain qui, à nos frontières, abolissait, il y a cent ans, la peine de mort. Suffrage universel, République, ne sont que des moyens; l'humanité, c'est le but. Est-ce que la République française, si glorieuse de ses aspirations humanitaires, ne rougira pas, un jour, de la haute lecon d'un monarque ennemi?

CASERIO

I

REGICIDE

Caserio, c'est le régicide classique donnant à son impulsion criminelle la formule anarchiste, mais lancé contre le pouvoir social par un idéalisme — puisqu'il faut se servir de ce mot — qui ne diffère en rien de celui de Ravaillac, de Damien ou d'Alibaud. On n'en conviendra pas parce que cela est trop simple, et que la thèse réactionnaire se trouverait du coup privée de son meilleur appui. Il n'en est pas moins vrai que les régicides de la monarchie — pour ne s'être pas dénommés anarchistes — étaient d'une psychologie analogue à celle de Vaillant, d'Emile Henry, de Caserio.

Changer le nom, la forme, et même la réalité du gouvernement, ne saurait subitement apaiser l'explosion de violence que provoque en des âmes d'exception un monstrueux mélange de sentimentalité humanitaire et de barbarie atavique. Le phénomène s'observe depuis les premiers âges du monde. Les anciens torturaient, tuaient le criminel, ou l'acclamaient,

suivant les circonstances. Nous n'agissons pas très différemment. Seulement, nous fermons systématiquement les yeux aux abominables exemples de sauvagerie qui viennent d'en haut, aux abus de la force que la majorité légitime parce qu'elle croit en profiter.

En revanche, chaque parti prétend tirer argument de crimes qui révoltent l'universalité des Français pour ou contre sa thèse de gouvernement. Les uns ont déclamé contre l'école sans Dieu, bien innocente du crime du petit Saint-Jean-Baptiste de Motta-Visconti. Le *Soleil* affirme que Caserio est devenu assassin dès qu'il a quitté Dieu, et le *Journal des Débats* ne serait pas éloigné de croire qu'un bon mouvement préfectoral nous tirerait d'affaire. Si les cléricaux avaient été en majorité, ils nous rendaient l'école congréganiste. Les républicains ont simplement fait une loi de réaction. Sottises.

Quant aux mesures de précaution, sachez qu'elles sont inutiles, et que tout assassin résolu ne manquera pas sa victime. C'est M. le préfet du Rhône qui le proclame en plein prétoire, avec l'assentiment de M. le président des assises.

Voilà sûrement qui n'est pas fait pour décourager les criminels. Ainsi la police, d'avance, se proclame impuissante à résoudre une question qui est, par essence même, affaire de police. Caserio expulsé, comme il aurait dû l'être aux termes de la loi, point d'assassinat. Obtenez donc de l'administration qu'elle reconnaisse sa faute au lieu d'en faire pâtir la liberté.

Il était plus aisé, sans doute, d'invoquer de prétendues causes psychologiques, de créer des délits d'opinion et de faire le procès de la pensée, sous prétexte de prévenir le renouvellement d'un forfait qui est de

tous les temps et de tous les pays. « Il faut songer, dit le *Temps*, à *tout ce qui a rendu possible la conception* du meurtre de M. Carnot. » C'est là vraiment un problème de psychologie sociale du plus haut intérêt. Mais notre confrère ne peut se dissimuler qu'on entassera à loisir sur une telle matière les dissertations les plus contradictoires, sans en tirer une vue de législation, un acte de gouvernement. Quand chacun se sera donné carrière pour innocenter l'opinion qu'il représente, et rejeter le poids du crime sur les opinions adverses, en serons-nous plus avancés? Qu'aurons-nous fait, sinon d'aggraver l'anarchie morale, en surexcitant les haines par des accusations réciproques?

Établir de quels éléments se compose une *conception criminelle*, est-ce donc là un problème qu'un homme d'État, qu'une assemblée politique puisse scientifiquement résoudre? Quand on le serre de près, on se trouve bien vite en face du vieux dilemne : autorité ou liberté. C'est l'éternel procès.

Et quand vous l'aurez faite, cette redoutable analyse, quand vous aurez pesé dans je ne sais quelles balances les parcelles d'idées saines ou morbides dont se fait la mixture empoisonnée qui affole le cerveau, et transforme un appétit de liberté et de justice en un acte d'iniquité et de sang, que décréterez-vous? Direz-vous : telle pensée, telle tendance, tel sentiment, tel besoin sont supprimés de l'homme? Ou bien rationnerez-vous l'esprit humain? Permettrez-vous jusqu'ici, et non jusque-là, la culture de telles dispositions naturelles, l'assimilation d'une idée qui devra ou ne devra pas se combiner avec une autre? Et dans quelle mesure? Et comment?

Ne voyez-vous pas que c'est ce qu'on essaye de faire depuis des mille et des mille ans? Et que tous ceux qui ont prétendu déterminer, régler, conduire la vie humaine au nom d'une autorité supérieure ont définitivement échoué? Avez-vous donc oublié, vous qui apportez aujourd'hui cette prétention monstrueuse de faire ressortir les *responsabilités pénales* de la détermination *de tout ce qui a rendu possible la conception du meurtre*, que vous n'avez conquis le droit d'élever la voix que parce que vous avez, vous-mêmes, ruiné l'autorité imposée. Reléguée dans les hauteurs, l'autorité a dominé les siècles. Puis l'homme, ayant braqué sur elle ses instruments d'observation, d'analyse et de critique, n'y a plus vu que le reflet magnifié de lui-même, et il a décidé d'être libre. Cultivez tout l'homme, et la moisson sera de bien : voilà sur quelle idée se fonde la liberté avec ses hasards, ses tumultes. Tâchons de restreindre les phénomènes perturbateurs : nous ne les supprimerons pas.

Libres aussi — c'est-à-dire soumis à leurs lois — sont les éléments de la planète. Chaque atome est en soi honnête, inoffensif. Et de la rencontre de toutes ces honnêtetés, de toutes ces innocuités, surgit l'iniquité d'une avalanche, d'une inondation, d'un volcan. Efforçons-nous de prévoir et de nous garer. Mais nous savons bien que nous échouerons souvent. Et parce qu'il y a des avalanches n'abandonnons pas la montagne, et parce qu'il y a des inondations ne renonçons pas aux fleuves.

Si nous pouvions prévoir *tout ce qui rend possibles* les perturbations de l'ordre planétaire, nous régirions le cours du monde physique, et rien ne se produirait sur notre globe qui ne fût réglé d'avance par la

résolution des hommes. Cela paraît impossible, et cependant c'est un mince problème en comparaison de la prévision de *tout ce qui rend possible* une détermination morale. Quand nous serons en possession de cet absolu, quand nous pourrons, par un régime approprié, faire d'un criminel *en devenir* un homme de génie, infiniment juste, infiniment bon, la volonté sera vraiment supprimée en nous, et nous aurons tout l'intérêt d'une salade ou d'un chou.

En attendant la réalisation de ce desideratum du *Temps*, résignons-nous à la simple liberté fortifiée par l'éducation, garantie par la répression de *tous* les attentats. Et puisqu'on craint, non sans raison, le pouvoir de suggestion de la violence, commençons par faire que la répression soit égale pour tous, fusilleurs de guerre civile ou assassins vulgaires. Car de voir les uns glorifiés, tandis que les autres montent à l'échafaud, cela fait certainement partie de *tout ce qui rend possible* la conception d'un nouveau crime. Soyons justes, soyons humains, si nous voulons que le criminel effaré comprenne que nous avons vraiment le droit de parler au nom de la justice, au nom de l'humanité.

II

CRIMES ANARCHISTES

Le *Figaro* a reçu de M. Paul Reclus les notes quotidiennes de Vaillant, et il en publie une notable partie. Ce document, du plus haut intérêt pour qui sait le

comprendre, permet de saisir sur le vif l'évolution du crime anarchiste

Bien que nous ayons changé les noms des choses, l'état d'âme est aussi ancien que le monde, de l'homme qui rêve de sauver l'humanité au prix d'un forfait personnel. Sous les noms les plus divers, dans les conditions les plus dissemblables, nous retrouvons cette explosion de violence individuelle dès les premiers temps de l'histoire. Qu'importe le mot *anarchie*, si c'est toujours la bête sauvage, cachée au plus profond de l'âme humaine, qui rompt ses liens, et se rue dans le sang, excusant le meurtre par la sublimité d'un idéal entrevu.

Le succès? des couronnes. L'insuccès? Le suicide ou l'échafaud. Le tyrannicide antique va de l'un à l'autre pôle, accablé ou honni, sans que la morale de ces temps, qui parfois l'a glorifié, doctrinalement le réprouve. C'est la révolte de la force individuelle vaincue, contre la force sociale aux mains d'une individualité triomphante. Force contre Force. Le droit de Brutus valait sans doute celui de César. Par Shakespeare, par Voltaire, c'est encore aujourd'hui l'enseignement du théâtre, en dépit de la morale chrétienne : « tu ne tueras pas ». Morale toute de parade d'ailleurs, la société chrétienne donnant l'exemple de la tuerie par ses hécatombes de guerre civile, ou par son bourreau soutenu de la complicité muette d'un prêtre du Christ.

Tout cela est passablement anarchique. De longs siècles de christianisme officiel ne nous ont donné que des annales de violences, de meurtre et de carnage. La Révolution elle-même qui prétendit créer l'ordre nouveau, fondée sur l'idée du droit inviolable, fut de

sang et de massacres. C'est qu'il est plus aisé de changer l'idée que le fait atavique.

Nous vivons sur le droit maintenant, ou sur un rudiment de droit. Ce devrait être pour jamais l'élimination de la violence dans le gouvernement des hommes. Mais l'atavisme ne lâche pas sa proie. Les uns font des coups d'État et massacrent en grand pour dominer. D'autres, des isolés, veulent aussi sauver le monde à leur manière, car c'est un déchaînement de sauveurs. Les uns par la prédication : ce sont les grands. Les autres, ceux de mentalité pervertie, par le meurtre, par le coup de théâtre qui flatte la vanité maladive, et demande un moindre effort que le travail de culture intellectuelle qui en montrerait l'inanité.

L'histoire de tous les fanatismes se ressemble. Interrogez Ravaillac : « Je croyais délivrer le peuple en tuant le roi. » Damien : « Je l'ai fait pour Dieu et pour le peuple, parce que la France périt. » Passez à ceux qui les réprouvent : Judith est une héroïne. Charlotte Corday est l'ange de l'assassinat. Comment voulez-vous qu'un cerveau déséquilibré se retrouve dans cette anarchie.

Le récit de Vaillant montre bien, sinon la genèse de l'idée criminelle, du moins les sophismes sur lesquels elle s'étaye pour se justifier aux yeux des hommes. Mais si le raisonnement est disjoint, les sentiments sont sincères. Qu'est-ce qui oblige cet homme à donner sa vie? Pour lui, l'existence est pénible sans doute, mais elle n'est pas intolérable. Il aime sa compagne. Il aime son enfant. Avant de les quitter sans retour il les mène au théâtre, pour une communion de plaisir familial, gardant pour lui l'anxiété de savoir que c'est la dernière. Car il a résolu

de tuer. Il a résolu de frapper les délégués du peuple, frayant la voie à la logique d'Emile Henry qui poussera droit au peuple souverain lui-même.

Il ne peut pas rester *indifférent* au mal social, et l'idée ne lui vient pas qu'on puisse manifester sa *non-indifférence* autrement que par le meurtre. Détail à noter. Il n'a pas le respect de son acte. Il prend de l'argent d'un cambrioleur. A quoi bon lui parler du droit? Le droit qu'il réclame pour tous, c'est le droit de vivre, et pour le leur assurer, il faut qu'il tue. A cette condition, il mourra avec la satisfaction d'avoir fait ce qu'il a pu « *pour hâter l'avènement de l'ère nouvelle* ». Vraiment, s'il suffisait de tuer pour résoudre la question sociale, il y a longtemps que les hommes auraient installé le paradis sur la terre. Comment le meurtre amènera-t-il le bonheur humain, il ne le sait pas bien, et pourtant c'est ce qu'il importerait terriblement de savoir, car l'acte est irréparable, si le résultat est problématique. Il ne se croit pas sanguinaire. Il blâme l'appétit de sang des foules pour le plaisir de qui une dompteuse risque sa vie tous les soirs. Mais il est hanté de rêves maladifs. Il se réveille en sursaut. Il est au bout de sa résistance nerveuse. Il est mûr pour l'acte de sang.

N'est-ce pas l'histoire ordinaire de tous les meurtriers politiques? Qu'est-ce que l'anarchie ajoute à celui-là? Sa mère lui demande pourquoi il est devenu anarchiste. « C'est, répond-il, en voyant souffrir la grande majorité des êtres humains. » — « Mon principe, dit Damien, ce fut la misère qui est aux trois quarts du royaume. » Et il ajoutait : « Je l'exécutai seul, parce que seul je l'avais conçu. » C'est le cas de Vaillant, d'Emile Henry, de Caserio.

Au lieu de chercher des associations de malfaiteurs qui n'existent pas, ne peut-on comprendre que nous sommes en présence d'une véritable épidémie criminelle, comme on en a vu sévir dans d'autres pays, en Russie, notamment? De traitement, je n'en connais pas d'autre que la répression individuelle telle que nos lois l'assurent, et de bonnes mesures de police. Des lois d'exception, par la réaction qu'elles provoquent, ne font qu'aiguiser la haine et la soif du sang. Et puis, où s'arrêter dans la répression sauvage? Parce que nous sommes en présence de criminels rétrogrades, rétrograderons-nous, nous-mêmes, jusqu'à la barbarie primitive. Un criminologiste, M. Gabriel Tarde, en fait carrément la proposition dans un article des *Archives d'anthropologie criminelle* du 15 mai dernier.

Qu'opposons-nous à cette résurrection démesurément agrandie de la vendetta atavique. Nous persistons à appliquer notre dogme clément, chrétien, moderne, de la personnalité des fautes; nous punissons les anarchistes en détail, individuellement; relâchant ceux qui tout en adhérant à la secte n'ont encore commis ni attentat ni apologie publique des attentats. *L'idée d'incriminer et d'envoyer à l'échafaud des anarchistes encore inoffensifs, au lendemain d'une explosion dont l'auteur n'est pas découvert, ne vient à personne.* Personne même ne remarque ce que cette conduite a de *généreux* et aussi d'*anormal* . . . . . .

Comment s'étonner de l'incohérence des anarchistes, quand il reste tant d'anarchie dans l'esprit de ceux qui les combattent.

III

LES FUNÉRAILLES

Paris a fait au Président Carnot de belles funérailles. Tout ce que peuvent faire la pompe officielle et le concours populaire, la capitale l'a prodigué au chef de l'État, lâchement assassiné dans l'accomplissement de son devoir. Le cortège qui a défilé sous nos yeux ne se peut décrire. Sous les trophées tricolores drapés de deuil, au bruit des salves d'artillerie qui scandent les marches funèbres, la longue procession déroule ses spectacles. Derrière le char, le Président de la République — malgré le protocole — et successivement dans l'étincellement des uniformes, tous les corps de l'État groupés suivant la hiérarchie de Messidor, et puis les délégations innombrables, et enfin la foule, la foule pressée, haletante, qui veut rendre hommage au mort et qui, pour être témoin du spectacle, fait le spectacle lui-même dans sa sincérité comme dans sa grandeur. Une telle prodigalité de fleurs disposées d'un art si exquis, qu'il ne vit jamais rien de pareil : cela passe toute description.

Le *Temps* aurait voulu que ces dépenses inouïes fussent appliquées à quelque fondation humanitaire. Le *Temps* raisonne, la foule sent. Le bien qu'on ne voit pas, ce n'est pas son affaire. C'est du bien aussi, cette grande communion populaire dans la glorification d'un chef de peuple qui ne fut pas un homme de génie, mais qui simplement donna à son pays tout ce qui était en lui, y compris sa vie. Cet accord vivant

des âmes et des cœurs, comment le manifester sinon par des emblèmes qui frappent violemment les sens, charment l'esthétique des foules, arrachent l'homme à la lourde monotonie des jours pour le lancer en plein rêve d'idéal.

Par ce côté, la cérémonie a un caractère de fête naïve et touchante qui est encore une manière d'honorer les morts. Jamais cela ne se vit si bien peut-être qu'aux étonnantes funérailles, dépourvues de tout apparat officiel, que le peuple de Paris fit à Victor Hugo. Pendant une longue journée, les fleurs vinrent s'entasser sans relâche sur les marches du Panthéon en hommage à l'homme qui avait fait si fortement vibrer l'âme des foules. Ce peuple n'était point triste. Il recevait au seuil de la postérité son poète déjà consacré par la gloire, et l'acclamait dans l'humaine éternité de l'au delà.

La pompe d'aujourd'hui est d'un tout autre caractère. M. Carnot ne parlait pas à l'imagination populaire. On le savait simple et droit, d'un horizon un peu rétréci peut-être, mais animé d'un très haut sentiment du devoir. Au moment où cet homme, après sept années d'exercice honoré de la première magistrature de l'Etat, va rentrer dans la vie privée, voici qu'un misérable assassin le frappe à mort, atteignant en lui, comme l'image vivante de la commune patrie.

A la France de célébrer dignement les funérailles de l'homme qui fut désigné à la mort par le choix de ses concitoyens. Au peuple, en l'honorant de ses libres hommages, de s'honorer en lui.

La capitale a splendidement acquitté la dette de la France. Derrière le corps du citoyen qui hier était dans la foule, qui demain y serait rentré, Paris a vu

défiler Paris même, et les délégations, venues de tous les points de la France, et les couronnes fleuries des souverains étrangers. Cet unanime accord de la Patrie française, ces témoignages de déférente sympathie venus de tous les pays du monde sont une haute manifestation de la force intrinsèque, comme de la puissance du rayonnement de la conscience nationale. Après les plus terribles épreuves, après les plus cruels déchirements, voici la France debout, honorée de tous, dans son deuil imprévu.

De plus grands que M. Carnot ont eu, sans doute, de moindres honneurs. Combien sont morts dans l'isolement, dans l'oubli, sous les injures ou dans les supplices? Les pompes officielles vont indifféremment au crime ou à la vertu. Sans la guerre, Notre-Dame se fût tendue de noir pour Napoléon III. Pour lui le canon eût tonné, l'étincelant appareil des armes eût ébloui la foule accourue, l'archevêque de Paris eût discouru, officié, béni, et peut-être l'ingénieur Carnot lui-même eût été délégué par ses chefs pour représenter le corps des ponts et chaussées aux obsèques de l'homme de Décembre.

L'acclamation populaire est-elle un plus sûr témoignage? Pas toujours. Que de fois la foule n'a-t-elle pas acclamé le crime, insulté, hué, vilipendé la science et la vertu? Et cependant il arrive que la foule sente juste, et que les honneurs officiels entourent qui en est digne. Et le fait peut se produire d'un concours de toutes les forces vives de la nation par où s'affirme avec éclat la vitalité d'un peuple.

C'est justement ce phénomène qu'a produit chez nous la tragédie de Lyon. C'est la haute signification de la journée d'hier.

Il est vrai, quatre millions de fleurs, c'est beaucoup d'argent. Que de misères eût soulagées cette prodigalité folle. Combien ont donné des pièces d'or, qui auraient refusé cinq francs à un pauvre? Mieux vaudrait sans doute, une distribution de pain, que des salves d'artillerie qui s'en vont en fumée. Mais le jour n'est pas venu où les hommes comprendront qu'il n'y a pas de plus noble manière d'honorer un mort que d'attacher à sa mémoire le souvenir d'une bonne action, et de remplacer l'ostentation stérile des funérailles par l'acte de bonté qui prolonge au delà de la mort l'effort vers le bien de celui qui n'est plus.

Le peuple n'est pas philosophe. Il est avide des spectacles qui mettent un intérêt d'un jour dans sa fastidieuse vie. Pendant deux longues journées, des femmes, avec des enfants sur les bras, ont fait queue sous le soleil pour contempler des draperies noires dans la cour de l'Elysée. A minuit, avant-hier, la place de la Concorde et les Champs-Elysées avaient l'aspect d'un campement. Ce n'était qu'échelles, tréteaux, tables, petites voitures, restaurants improvisés, au milieu desquels a grouillé toute la nuit, en dehors de toute police, un peuple silencieux. Ce sont là comme les coulisses de la grande manifestation publique. Ce qu'il faut retenir, c'est l'acte lui-même du peuple accouru.

Des sentiments divers qui agitaient cette foule, depuis le patriotisme le plus exalté jusqu'à la curiosité. la plus vulgaire, s'est dégagée sous les yeux de l'Europe attentive, la notion d'un grand acte commun. attestant au monde, après cent ans de guerres civiles, l'unité toujours vivante de la Patrie française. De cela l'Europe se souviendra. Elle n'oubliera pas qu'en dé-

pit des tourmentes, en dépit des revers, la nation qui a contribué pour une si glorieuse part à la civilisation du monde, est plus vivace, plus ardente que jamais à la conquête d'une paix de justice et de liberté. Le sort nous a été cruel, il peut nous être dur encore, mais nous vivons, nous vivrons. L'imbécile assassin n'aura abouti qu'à grandir le nom de Carnot, et à nous donner, par le contre-coup de la catastrophe, une plus haute conscience de nous-mêmes, une plus noble ambition pour la Patrie, une passion plus active pour la cause de l'humanité.

LOIS DE RÉACTION

I

LOIS DE RÉVOLUTION

Un Italien ayant assassiné M. Carnot, ce sont les Français qui doivent pâtir. Un crime affreux ayant été commis, c'est la liberté qu'il faut condamner. L'acte ayant soulevé l'unanime réprobation de la presse, le moment est venu de punir la presse et la parole. Ainsi raisonne le gouvernement de M. Casimir-Perier, qui prétend ne nous laisser d'autre alternative que les bombes de l'anarchie ou les ineptes violences d'une réaction affolée. Cette mamière de penser n'est pas nouvelle, et chacun sait que le poignard de Louvel fut *emmanché d'une idée libérale.* Il eût été bien surprenant que les malheureux qui sont en train d'achever la France, laissassent échapper l'occasion de porter à la République un nouveau coup

Après le crime de Vaillant, M. Raynal, ministre de l'intérieur, se fit voter une somme de 800,000 francs pour réorganiser la police. Survint l'attentat d'Émile Henry. Quel emploi avait-on fait des 800,000 francs?

Ils avaient été dépensés en province, nous dit-on. C'est tout justement en province qu'on assassine M. Carnot, que le police avait négligé de protéger. Le vulgaire pourrait croire que des comptes vont être demandés à ceux qui sont responsables de cet état de choses. Pas du tout. Ce sont eux qui, sous prétexte de loi contre les anarchistes, s'en prennent maintenant à l'ensemble des citoyens, et prétendent les livrer sans contrôle à tous les excès de l'arbitraire.

On ne peut pas feindre de s'y tromper. Une loi qui permet de déporter un citoyen pour un simple délit d'opinion, une loi qui se contente d'une lettre trouvée, d'une conversation rapportée, d'une dénonciation payée, pour envoyer un homme mourir de fièvre sous l'équateur, une loi qui cache le juge, qui supprime toute garantie de justice et déshonore ainsi d'avance le jugement, est une loi de révolution.

La République, nous disait-on, est le règne du droit. On remplace aujourd'hui le droit par l'arbitraire. Eh bien! l'arbitraire portera ses fruits. Autrefois, l'arbitraire, c'était Louis XVI, Charles X, un Napoléon. Aujourd'hui, c'est Dupuy, c'est Guérin, c'est Lasserre. On en rirait, si ce Dupuy, ce Guérin, ce Lasserre ne profitaient de leur pouvoir d'un jour pour nous rejeter dans les agitations violentes que la République avait la prétention d'avoir à jamais supprimées.

Des mesures contre les criminels? Qu'on en propose! Des mesures sincères, efficaces! Et tous les bons citoyens concourront de tous leurs efforts à la défense commune contre des assassins.

Mais, sous le prétexte mensonger de prévenir le crime, mettre la liberté et la vie de tous les citoyens dans la main d'un pouvoir changeant livré à toutes le

tentations de l'arbitraire, c'est répandre partout le soupçon, c'est organiser la délation, c'est détruire la sécurité publique, bouleverser la vie sociale, provoquer de nouveaux attentats, jeter la République dans la révolution.

Réjouissez-vous, Vaillant, Émile Henry, Caserio. Vous avez bien visé. Vos coups ont porté juste. Vous vouliez, disiez-vous, affoler les bourgeois, leur faire détruire de leurs propres mains ces libertés civiles dont ils étaient si fiers, les précipiter dans des mesures de violence et de guerre. Eh bien! contemplez votre œuvre, et déclarez-vous satisfaits. Une méthodique répression individuelle eût vaincu le crime, impuissant contre l'évolution de justice, impuissant contre la liberté. Mais vous aviez condamné ces choses, et de leurs mains vos ennemis exécutent la condamnation que vous avez portée. Vous ne serez point morts en vain. Par vous, le désordre ancien de l'arbitraire remplace l'ordre nouveau qui, sur la justice, sur la liberté, devait fonder la paix entre les hommes.

Nous retournons aux abîmes. Avant même qu'on l'ait inauguré, le régime de réaction violente a déjà produit des résultats dignes d'être proclamés. N'a-t-on pas lu dans des feuilles républicaines des dénonciations anticipées? Un ancien conseiller d'État de la Commune n'a-t-il pas déclaré qu'il exigeait la déportation de Forain au Maroni? Doux pays, n'est-ce pas? Voilà Forain fauteur d'anarchie. A la Guyane, son complice Magnard! Tant de gens sont faits de rancunes et de haine! Va-t-on leur livrer la France?

Les crimes des anarchistes ne portent pas atteinte à la République car ils soulèvent tous les citoyens sans

distinction d'opinion contre un petit nombre d'odieux criminels. Mais le spectacle d'hommes qui n'étant rien que par la liberté, se font un instrument de règne de la délation organisée, de la justice secrète, de la déportation pour délit d'opinion, voilà ce qui soulève le dégoût, voilà ce qui poussera tôt ou tard aux résolutions violentes. On veut profiter du sentiment d'effroi suscité dans le pays par l'attentat de Lyon, pour faire voter des lois de compression destinées à refouler les revendications populaires au profit de l'oligarchie régnante. Vain espoir. Le torrent qui a balayé la royauté légitime ne rebroussera pas chemin devant Guérin, de Carpentras.

« Il faut que la République soit un gouvernement », gémit notre ministre. Hélas! qui aurait cru qu'elle dût attendre Guérin pour cela. Des gouvernements, nous en avons eu depuis un siècle et des plus divers. Qu'ont-ils fait de la France, et qu'est-il advenu des lois de répression en lesquelles ils avaient mis, comme Guérin, toute leur confiance?

Quand M. le ministre est à son banc, qu'il lève les yeux. Au-dessus de la tête du président Burdeau, il apercevra une grande tapisserie des Gobelins d'après Raphaël. Cela s'appelle l'*Ecole d'Athènes.* M. Dupuy, qui connaît l'histoire de chacun des personnages représentés, lui dira qu'il n'y a là aucune allusion au régime actuel. La chose fut mise là, il y a vingt ans, simplement parce qu'on n'osa pas figurer la République. Sous la tapisserie, un immense tableau représente le prince Louis Napoléon recevant le sénatus-consulte qui rétablit l'Empire. Soulevez la toile, en voici une autre : Louis-Philippe. Et sous celle-là : les Bourbons. Que de changements, Monsieur

Guérin. Autant de gouvernements, autant de catastrophes. Comme c'est bizarre !

Et tous avaient pourtant des lois de compression comme vous, et des ministres de réaction comme vous, sans comparaison d'éloquence. Comment Guizot perdit-il Louis-Philippe en voulant le sauver? Faites-vous donc raconter cette histoire par notre Président, dont le grand-père fut le maître de Guizot. Il vous dira qu'un jour, à Londres, après Février, on demandait à Guizot pourquoi il s'était obstiné à refuser l'adjonction des capacités. « Je ne pouvais pas céder, répondit-il, *ils auraient renversé Louis-Philippe.* »

Gravez ce mot-là dans votre mémoire, il vous servira pour le jour où vous aurez jeté la République sous la botte de quelque sabreur.

II

DÉCHAINES

La discussion a été singulièrement instructive. M. le garde des sceaux, invité à faire connaître ce qu'il entendait par délit de propagande anarchiste s'exerçant *par un moyen quelconque*, a donné les explications les plus complètes sur ce point. Il a déclaré nettement qu'il voulait faire rentrer dans cette catégorie les faits suivants : 1° les délits de provocation et l'apologie *qui ne se produisent pas publiquement ;* 2° les faits de propagande anarchiste qui ne prennent la forme *ni d'une provocation ni d'une apologie ;* 3° le

logement, l'assistance et le secours donnés aux anarchistes dans leurs pérégrinations ; 4° la distribution de brochures anarchistes *ne comportant pas la provocation ou l'apologie;* 5° l'organisation des souscriptions, les conciliabules privés, les soirées familiales où s'organise la propagande, la correspondance individuelle, etc., etc. On voit qu'il sera bien difficile d'avoir passé à côté d'un anarchiste sans tomber sous le coup de la loi.

Que le délit d'opinion soit rétabli, cela ne se peut plus nier, puisque la simple expression d'une pensée se trouve punie alors qu'*il n'y a ni provocation ni apologie*. Et lorsqu'on rencontrera trace de cette pensée dans une lettre, *dans un conciliabule privé*, *dans une soirée familiale*, il suffira de la dénonciation d'un agent provocateur pour expédier un homme aux fièvres du Maroni. Enfin, la seule communication d'un ouvrage ne contenant *aucun délit de provocation ou d'apologie*, le logement, l'assistance, les secours donnés à un malheureux dont parfois les opinions ne seront pas même soupçonnées, peuvent entraîner la déportation mortelle.

Je ne crois pas qu'il y ait dans aucun code de barbarie une législation plus abominable. Les crimes anarchistes me font horreur. La doctrine de l'anarchie n'est point du tout la mienne. Mais outre qu'il n'existe aucun lien nécessaire entre les crimes monstrueux commis par des hommes se disant anarchistes et une théorie philosophique de l'anarchie qui occupe un rang *légitime* dans l'ordre des conceptions humaines, de quel droit priver du logement, de l'assistance, de tout secours, un homme qui n'a commis d'autre délit que d'avoir une opinion de pure doc-

trine? Peut-on renouveler au XIXe siècle l'excommunication majeure des *Décrétales?* Je ne puis vraimen le croire.

Ériger chacun de nous en juge des opinions d'un malheureux qui demande secours est un trop gros contre-sens. La conscience individuelle se révoltera contre cette barbarie. Les braves gens continueront d'assister leurs semblables dans la détresse, sans s'inquiéter de savoir s'ils ne seraient pas d'avis, par malheur, que le meilleur gouvernement est de n'en pas avoir, ce qui est toute l'anarchie. Je serais curieux, quant à moi, de voir un chrétien refuser le pain et le sel à un pauvre diable dont les opinions, après examen attentif, lui auraient paru douteuses en ces matières.

Où s'arrêtera-t-on? C'est la fatalité qu'on ne puisse poursuivre une idée sans s'attaquer aussitôt à une autre. M. Dupuy a beau dire: « Je n'irai pas plus loin. » La logique de la répression ne permet pas de transiger. On a déporté pour une idée, il faut déporter pour une autre. Et les convois se succèdent, et le jour vient où le proscripteur va rejoindre le proscrit. C'est quelque tyran destiné plus tard par la vengeance de l'histoire à livrer la France à l'ennemi, qui tire ainsi la conséquence logique d'un premier attentat à la liberté.

Pas plus que ceux dont l'aveuglement a déjà causé tant de ruines, M. Dupuy ne consent à prévoir les malheurs où nous entraîne sa folie. Il en est arrivé, dans un couplet très médité contre l'anarchie, à débiter des phrases comme celle-ci: « La propagande anarchiste tend à ébranler dans les esprits les notions fondamentales et nécessaires *d'autorité et de hiérar-*

chie. » On croit rêver. Quoi! c'est l'anarchie qui tend à détruire le sentiment de l'*autorité et de la hiérarchie*. Détrompez-vous, Monsieur le ministre de la République, c'est la République elle-même. C'est la République qui, après une orageuse discussion avec l'Autorité, finit par lui porter, le 21 janvier 1793, un coup dont elle ne s'est pas relevée. Et le *Hiérarque* mort, la hiérarchie s'effondra. Et sur ses ruines, l'égalité des hommes, proclamée par le XVIIIe siècle, fut installée dans la République.

Or, cent ans après, vous faites subitement la découverte que l'autorité est compromise, que la hiérarchie est menacée. Croyez-vous? Comment se fait-il que vous ayez attendu d'être le chef de l'État pour vous en aviser? Simple citoyen, l'absence de hiérarchie qui vous a permis de vous hisser jusqu'en haut, ne vous a point choqué. Parvenu au sommet, vous voilà mécontent de ce grouillement qui monte, et vous secouez furieusement l'échelle, et vous sommez tous ces grimpeurs de rentrer au plus vite dans la bonne hiérarchie de nos pères. Ils n'en feront rien, je vous jure, et votre grande colère les fait rire. Pestez, tempêtez, c'est en vain. Ou, si vous êtes sincère, allez-vous-en d'abord, et le parti républicain avec vous, car rien n'est si parfaitement incompatible avec *la notion fondamentale et nécessaire de l'autorité et de la hiérarchie*, que la présidence de Dupuy, même étayée de celle de Casimir-Perier avec ses trois ancêtres.

Au nom de quoi parlez-vous? Au nom des désordres de 1789, de 1792, de 1793, de 1830, de 1848, insurrections triomphantes faites d'insurrections vaincues. Pourquoi respecterais-je ce que vous n'avez pas respecté, ce dont la violation vous a fait ce que

vous êtes. Vous avez violé l'autorité, la hiérarchie. Je les viole à mon tour. Et la preuve que vous ne représentez rien de tout cela, c'est qu'après vous avoir parlé de la sorte, je coucherai ce soir tranquillement dans mon lit.

Si vous voulez vraiment, comme le divin Spuller, restaurer l'*autorité fondamentale* et la *hiérarchie nécessaire*, il faut aller chercher le seul détenteur authentique de cette panacée, Philippe VII, comte de Paris, et abdiquer entre ses mains. Faites donc, si vous voulez qu'on vous croie. Et sans attendre qu'on vous applique votre loi, déportez-vous à Cayenne pour expier vos fautes. Vous avez, dit-on, du goût pour l'enseignement. Si vous retrouvez la descendance de ces fameux perroquets à qui Billaud-Varennes apprit à crier : *Vive la nation*, vous changerez leur leçon ; et plus tard les fils des royalistes, déportés à leur tour, entendant dans les arbres le cri de : *Vive l'autorité*, se diront tout réconfortés : « Dupuy a passé par là. »

Car il y passera. Écoutez plutôt M. Magnard. « Si l'on avait le loisir de philosopher, si l'on était moins pressé par les événements, il serait intéressant d'établir la faillite de la liberté pour laquelle on combat depuis si longtemps : les fruits sont tels que les républicains eux-mêmes demandent à couper l'arbre par le pied. C'est la justification éclatante de toutes les monarchies et même de toutes les tyrannies passées. »

Dédié aux républicains s'il en reste.

PROCÈS ET POURSUITES

I

UN LIVRE

La loi contre la presse fonctionne, à la grande satisfaction de M. Raynal. C'est maintenant le tour de M. Jean Grave, coupable d'avoir écrit un livre intitulé : *La Société mourante et l'anarchie.*

Je ne connais pas M. Jean Grave. Je ne sais de lui que ce qu'en a dit M. Octave Mirbeau, dans un article du *Journal.* C'est un ouvrier cordonnier dont l'âme s'est émue, dont l'esprit s'est ouvert au spectacle des misères et des déchéances humaines.

« Tout seul, dit M. Mirbeau, sans guide, conduit dans le labyrinthe de la science et de l'histoire par la force de sa volonté, il se fit une éducation complète et qu'envieraient bien des savants reconnus. Contrairement à ce qui arrive en pareil cas, Grave, peu à peu, classa avec méthode dans son cerveau toutes ces connaissances acquises aux moments de loisir, et durant les nuits passées au travail, dans quelle fièvre!... Ce n'est pas un demi-savant un demi-lettré, dont la cul-

ture trop hâtive, imparfaite et disparate, mêle toutes les sciences dans un chaotique désordre. C'est un des plus clairs cerveaux et en même temps un des mieux meublés que je sache. » Voilà l'homme qui va passer aujourd'hui en cour d'assises en vertu d'une loi que, sous le coup de la peur, les députés de M. Casimir-Perier ont votée sans la lire.

Le livre de M. Jean Grave a paru il y a plus d'un an. Personne n'y vit, alors, de matière à poursuites. Pendant toute une année, il s'est impunément étalé à la vitrine de tous nos libraires.

Survient l'épidémie de bombes. M. Raynal profite de l'affolement des députés, pour leur faire voter, dans les transes, une loi de réaction politique, qui ne peut arrêter le bras d'aucun jeteur de bombes, mais qui, en haine d'une répression stupide, lancera peut-être, un jour, quelque détraqué dans une violence criminelle.

D'habitude, il est convenu que les lois n'ont pas d'effet rétroactif. M. Antonin Dubost ne s'arrête pas à ces misères. En écrivant son livre, il y a deux ans, M. Jean Grave aurait dû prévoir le règne de M. Casimir-Perier. Le livre est saisi, M. Jean Grave est arrêté. Il a déjà fait *un mois de prison préventive pour délit de presse*. Cela seul eût soulevé les protestations les plus violentes, quand il y avait un parti républicain.

Ce livre, je viens de le lire, et mon jugement sur l'écrivain ne diffère pas très sensiblement de celui de M. Mirbeau. La langue est simple, claire et forte tout à la fois. La puissance de critique est vraiment terrible. Que tous ceux qui vivent d'idées toutes faites, reçues de la foule, se gardent d'ouvrir un pareil livre. Il ne peut que les heurter violemment, sans faire

jaillir en eux aucune lumière, faute d'éléments appropriés. Pour ceux, au contraire, qui pensent par eux-mêmes, qui ont des idées à eux — quelles qu'elles soient — qui ne craignent pas de soumettre à la critique la plus impitoyable, à la révision la plus radicale, leurs principes — tous leurs principes, — leurs doctrines — toutes leurs doctrines, — ce livre est bon, car il fait penser. Toutes les idées reçues y sont passées au crible, analysées, disséquées, déchiquetées sans merci. La vigueur de l'effort ne peut être niée.

En revanche, la puissance de synthèse est nulle. On assiste à une formidable explosion de critique, qui fait tout voler en éclats : conservation bourgeoise, libéralisme, réforme démocratique, radicalisme ou socialisme collectiviste, tout saute, et, la première stupeur dissipée, il reste un sol bouleversé, jonché des débris de tout. M. Grave nous annonce que l'anarchie mène tout droit au communisme, sans nous initier aux mystères de cette évolution surprenante, sans dire, surtout, comment la souveraine puissance d'une communauté pourvoyant aux besoins de tous, est compatible avec le déchaînement de l'individu dans la liberté totale.

Ce qui échappe absolument à notre auteur — qui cependant se réclame de la doctrine de l'évolution — c'est que cet état social, qu'il maudit avec tant de violence, a historiquement cette légitimité: d'être. Il est sorti du cerveau humain au même titre que la conception sociale de M. Grave lui-même. Il a été un progrès, et si je conçois sa tranformation, dans le sens de la justice et de la liberté, j'aperçois difficilement comment les forces qui se sont combinées pour le pro-

duire, s'entre-détruiraient soudainement pour faire place à un arrangement tout contraire. Rien ne me paraît moins scientifique.

Et puis, qu'on me dise pourquoi les hommes se résoudraient à tenter une pareille aventure, à abandonner de propos délibéré le peu de justice et de liberté qu'ils ont péniblement conquis, pour se lancer dans la brusque aventure d'un état social absolument nouveau dont on ne prend même pas la peine de leur indiquer l'organisation ni le fonctionnement. Ce simple raisonnement, qui est à la portée de tous, me paraît beaucoup plus redoutable, pour les idées de M. Jean Grave, que toutes les condamnations de cour d'assises.

Au fait, pourquoi veut-on le condamner? Il n'est pas douteux que son livre contient des parties d'une violence vraiment déconcertante, que la plupart des hommes se refuseraient à écrire, non par peur des lois de M. Raynal, mais parce qu'elles répugnent à leur manière de sentir et de penser.

Comment M. Jean Grave, homme paisible et doux, qui vit en ascète et qui a conquis, paraît-il, l'admiration de bourgeois endurcis, peut-il, après le grand effort de méditation qu'il s'est imposé, s'égarer en des propos inacceptables pour la simple conscience des hommes. C'est qu'un esprit capable de faire sincèrement, sur toutes choses, la table rase de Descartes, de s'affranchir absolument de toutes les idées reçues, pour se refaire, après critique, une mentalité nouvelle, court le risque de perdre, dans l'immensité de l'effort, non seulement les préjugés, les idées fausses avec les sentiments qui les accompagnent, mais en même temps la part de simple bon sens, de droite

raison et de sentiment humain que nos ancêtres ont inconsciemment enfouie sous cette gangue.

Douze braves gens vont être invités à se prononcer sur le cas de M. Jean Grave. Il est fort à craindre qu'ils n'aient pas lu son livre et ne le jugent que sur des extraits habilement choisis. Avec un pareil procédé, il n'y a pas un livre de médecine qui ne pût être condamné pour outrage à la pudeur. Or, c'est de la médecine sociale que l'auteur a prétendu faire. Je ne suis pas du tout pour sa thérapeutique. Mais dans le siècle où nous sommes, il n'est pas une institution pas une idée, qui ne doive être en état d'affronter la critique, toute la critique.

Somme toute, la bousculade intellectuelle qui nous vient de M. Grave nous est salutaire, en ce qu'elle éprouve notre faculté de résistance et nous met dans le cas d'assurer nos jugements.

Si les jurés lisent d'un bout à l'autre le livre de M. Grave, ils le blâmeront certainement. Mais ils se diront en même temps que la moindre réfutation sera d'un effet plus utile que des mois ou des années de prison.

II

LE PILON

Le livre de M. Jean Grave sera mis au pilon. En 1894, en France, des juges décident qu'une pensée humaine sera supprimée, et la puissance de l'atavisme est telle que personne n'en témoigne aucune surprise.

De fait, pourquoi s'étonner? C'est un progrès. La mort paraissant aux simplistes un argument sans réplique, on a commencé par tuer les hommes qui pensaient autrement que les médiocrités gouvernantes. Si bien que l'histoire de la peine de mort, c'est l'histoire même de l'humanité. On sévissait en même temps, bien entendu, contre les écrits. Si l'on tuait le corps, c'était apparemment pour tuer l'esprit, pour supprimer la parole propagatrice de ce poison d'enfer : la pensée.

Mais cette invention diabolique de l'écriture ne perpétuait-elle pas l'idée à travers le temps, et cet autre artifice démoniaque de l'imprimerie ne la répandait-il pas à travers le monde? Guerre donc au papier. Au feu les feuilles volantes souillées de la pensée de l'homme. En morceaux, les presses. Voilà le fondement, encore actuel, du gouvernement des nations.

Un homme vient qui dit : la terre tourne. Le bras séculier s'abattra sur cet homme. Et ses écrits seront détruits. Et, ce qui est mieux encore, on les lui fera désavouer, renier, démentir. On ne peut pas aller plus loin, n'est-ce pas? Et après? Est-on plus avancé? Le reste de l'histoire est connu.

Comme nous sommes un peuple civilisé, comme nous avons la double gloire de la Révolution française et de son avortement, nous ne tuons plus pour le seul fait d'une pensée qui déplaît. Nous emprisonnons les gens, par grande bonté! Et puis, nous ne brûlons plus les livres : nous les mettons au pilon. C'est beau le progrès.

La République française a élevé une statue à Etienne Dolet, place Maubert, là même où il fut pendu, puis brûlé *avec ses livres*. Cet hommage rendu à la

liberté de penser suffit, paraît-il, à l'esprit républicain. Et vraiment, on n'a pas brûlé M. Grave, on n'a détruit que son livre.

C'est cette destruction de la pensée imprimée qui me hante comme la plus prodigieuse absurdité qui se puisse commettre. Qu'est-ce qu'ils peuvent bien avoir dans la tête, les braves gens qui, entre deux cigarettes, se coiffent d'un bonnet carré pour dire qu'une pensée de l'homme, parce qu'elle est contraire à l'ordre établi, sera supprimée de l'histoire de l'esprit humain? Ils ont bien entendu dire que les *Lettres philosophiques* de Voltaire furent brûlées par la main du bourreau, et il leur suffit d'ouvrir les yeux, pour les voir étalées sur les quais en petites brochures à trois sous. Est-ce qu'il n'y a pas là, pour eux, matière à réflexions? Est-ce qu'ils se figurent que les juges qui prononcèrent cette belle sentence, eurent d'autres sentiments pour ce diable d'Arouet qu'eux-mêmes pour M. Grave? N'ont-ils pas vu mettre au pilon, sous l'Empire, le livre de Proudhon : *La Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*, qu'on trouve partout aujourd'hui? Est-ce que le sentiment ne leur viendra pas du ridicule et de l'impuissance d'une pareille mesure?

Il y a, sans doute, des idées mauvaises, funestes, condamnables. Qui le nie? Ce sont les idées fausses. Comment les combattre? En démontrant leur fausseté. Ne cherchez pas d'autres moyens, il n'y en a pas. Prétendre rayer une pensée de l'esprit humain, amoindrir une des manifestations de l'évolution mentale, c'est imbécillité pure, surtout quand on ne peut exhiber aucun titre à cette odieuse prétention.

Car enfin, je comprends le pape avec sa congréga

tion de l'*Index*, si je ne l'approuve pas. Son système a un sens. Sa théorie se tient. Détenteur de la vérité absolue, il a reçu d'en haut le pouvoir de la dire, le devoir de la garder. Tout ce qui est hors de sa vérité est tenu, par lui, pour nul et non avenu, frappé d'interdit, détruit, supprimé. Accordez le point de départ, et tout le reste s'enchaîne logiquement.

Mais Carnot, mais Casimir-Perier, que sont-ils, sinon les descendants abâtardis d'une longue suite de révoltés contre l'autorité de cette conception tyrannique, écrasante mais grandiose? Comment sont-ils arrivés là, sinon portés par le flot montant de l'esprit humain? Au prix de combien de révoltes, de massacres, de supplices, de sang répandu? Au nom de quoi, sinon de la liberté souveraine de l'esprit, du droit imprescriptible, inviolable, de la pensée humaine? Et jetés en haut par l'imprévue rencontre de hasards qui fait l'ironie de l'histoire, ils se mettent à payer des juges pour jouer au pape, comme des enfants se coiffent d'un shako de carton et s'arment d'un sabre de bois pour jouer à la guerre. Je ne puis pas concevoir de spectacle plus ridicule.

Il n'ont pas le droit de condamner la liberté humaine, d'où ils sont sortis. Et surtout, ils n'en ont pas le pouvoir. A quoi aboutissent-ils? Il y a deux parts, dans le livre de M. Grave. Une partie de critique qui n'est point nouvelle, mais qui est présentée dans toute sa puissance. A côté de cela, des violences, nées sans doute de l'échauffement d'un cerveau solitaire, qui me répugnent et me révoltent. Ce sentiment serait sans doute celui de la presque unanimité des Français. Comment le manifester, quand l'auteur est livré aux tribunaux, frappé dans sa liberté, quand son livre est

mis en pâte? Quel esprit élevé voudrait s'abaisser à une telle collaboration?

La tendance naturelle de chacun serait de le prendre à partie, cet écrivain, ce penseur, d'essayer de le faire rentrer en lui-même, de lui demander compte de paroles que réprouve la morale humaine la plus élémentaire. Mais les robins se lèvent, et, au lieu de nous laisser venir à bout de cet homme par la puissance souveraine de la raison, prétendent triompher de lui par la violence, l'emmurer, détruire matériellement son œuvre, pour atteindre sa pensée. Qu'arrive-t-il? C'est que tout ce qui pense se révolte, et que ceux-là mêmes qui condamneraient M. Grave sans merci, dès qu'ils prennent la plume, cherchent, sinon à l'excuser, du moins à expliquer, à atténuer son acte. Belle victoire, n'est-ce pas? et dont la République a le droit d'être fière.

M. Grave fait appel, dites-vous, aux pires violences. Il est vrai. Mais est-il donc le seul? Pourquoi deux poids et deux mesures? N'est-ce pas dans un des premiers journaux de Paris que je lisais, il y a deux jours, la proposition — sérieusement faite — de déporter en masse des citoyens français pour délit d'opinion? Et un autre journal s'empressait de surenchérir, proposait la déportation *au delà du Styx*.

La puissance de propagande de ces écrits dans les bas-fonds d'en haut est bien autrement redoutable que celle de M. Grave. Le bourgeois, cédant à sa pente, s'habitue à l'idée du recours à la violence. Le misérable, devant ces menaces, s'ancre dans l'idée de révolte.

Pendant ce temps, le royaume de Belgique, où s'imprime le livre de M. Grave, le lit paisiblement ou ne le

lit pas. En tout cas, le pays n'en est pas troublé. Si la Belgique était encore française, elle aurait l'honneur d'être en République, et la tristesse d'être soumise au régime du pilon de M. Raynal. Indépendante, elle a l'infortune d'être sous un roi et la gloire de pratiquer la liberté. Le républicain la plaint, l'homme lui porte envie.

III

LE PROCÈS DES TRENTE

La loi nouvelle fonctionne enfin pour l'édification de tous. Déjà deux journaux belges ont été saisis à la frontière : l'*Indépendance belge* et le *Petit Bleu*. Nous voilà revenus aux beaux jours de l'Empire où l'on nous envoyait de Bruxelles, sous pli cacheté, la coupure interdite.

L'idée qu'il y a des choses dont la lecture est inoffensive pour les sujets du roi Léopold, de l'empereur Guillaume ou de la reine Victoria, mais dont M. Dupuy ne saurait permettre la lecture aux libres citoyens de la République Française, me paraît si grotesque que je n'en puis prendre mon parti.

En Russie, l'étranger reçoit chaque matin son journal maculé de grandes taches noires. C'est qu'il y a des nouvelles et des faits qui ont paru subversifs à la police du Tsar. Un de mes amis qui avait dans sa malle une paire de pantoufles enveloppée d'un vieux journal, vit à la frontière pomponner de noir le *Figaro*

de l'année précédente. C'est choquant, mais pourquoi s'étonner? Les Russes n'ont pas la prétention d'avoir révolutionné le monde et proclamé les droits de l'homme et du citoyen à tous les carrefours de l'univers. Ils ne se targuent pas d'avoir fondé un gouvernement libre, ils n'assourdissent pas leurs contemporains du bruyant étalage de leurs titres à l'admiration, à la reconnaissance du genre humain.

Mais nous, avec nos révolutions, nos républiques, nos Camille et nos Danton, aboutir à protéger notre liberté républicaine contre les excès de liberté des monarchies voisines! Quel aveu! Quelle chute!

Et pourtant cela n'est rien encore. L'effort de réaction s'épuise, et la liberté amoindrie se refait. Ce qui m'effraye, c'est la justice à huis clos, la justice secrète ou demi-publique comme celle dont M. l'avocat général Bulot nous a gratifiés hier. Voilà un procès qui n'est pas ordinaire. Trente inculpés sont devant les juges. Il y a de tout. Des théoriciens de l'anarchie, des écrivains, un poète, un orateur, et puis des violents, et jusqu'à des cambrioleurs qu'on a fourrés là pour essayer de déshonorer les doctrinaires.

Ces hommes sont accusés de former une association de malfaiteurs. La plupart d'entre eux ne se connaissent pas, ne se sont jamais rencontrés, jamais vus. Des lettres, dont on ne peut indiquer ni l'auteur ni le destinataire, sont parfois tout le fondement de l'accusation. Depuis le procès des treize, *condamnés pour être plus de vingt,* suivant le mot de Laurier, jamais on ne vit cause si incohérente, association si mal établie.

« Que tous ces hommes aient formé une association, ourdi un complot, le ministère public ne pour-

rait essayer de le soutenir en s'en tenant aux faits matériels. Pour conspirer ensemble, la première condition est de se connaître. Suffit-il d'avoir obéi à une idée commune, d'avoir isolément prêché, écrit ou volé, pour réaliser ce que Caserio appelait l'idéal anarchiste? C'est cette théorie qu'on soutiendra sans doute, car, autrement, la prévention ne tiendrait pas debout. L'accusation n'en reste pas moins artificielle. et, en face d'individus dangereux à divers titres, il eût été plus logique, plus équitable, d'intenter des procès individuels : chacun, en bonne justice, ne devant répondre que de ce qu'il a fait. » Ainsi parle le *Figaro.*

On lit l'acte d'accusation où sont résumés et présentés dans la donnée du réquisitoire, tous les faits, toutes les inductions, toutes les hypothèses à la charge de chaque inculpé. On va procéder à l'interrogatoire. Le ministère public demande que les réponses de deux accusés, Jean Grave et Sébastien Faure, soient soustraites à la publicité. Étrange état d'esprit d'un magistrat qui produit publiquement ses accusations, et prétend dérober à l'opinion publique — qui juge les juges — les réponses qui peuvent y être faites. Étrange conception de la Justice, se déclarant incapable de subir la contradiction de l'accusé sous les regards de tous. Étrange aveu de l'accusation qui accepte la publicité des débats au regard de certains accusés seulement, quand elle les présente tous indistinctement comme unis d'un même lien en vue d'une action commune. Il serait tout aussi raisonnable d'autoriser la publication de certaines réponses des accusés, et de supprimer les autres, ou de couper leurs phrases en deux et de ne livrer au public que les parties qui

ne contrediraient pas le juge. Qu'est-ce qu'un tel maquillage de vérité peut avoir de commun avec l'idée d'impartiale justice ?

Beaucoup de gens, voyant ces choses, se disent : « Qu'est-ce que cela nous fait? Nous ne sommes pas anarchistes. Ces lois-là ne sont pas faites pour nous. » On ne sait jamais. La justice, qui n'est juste que pour quelques-uns, n'est pas la justice. Quand les règles de l'équité sont violées au détriment d'un seul, la communauté tout entière est atteinte. On commence par dire : « Qu'importe le droit lésé, si c'est seulement une catégorie déterminée de personnes qui en peut souffrir. » Et puis l'idée du droit unique, égal pour tous, se corrompt dans les âmes et chacun pense : « Puisque la loi d'exception nous profite contre les uns, pourquoi pas contre les autres? » Et la tentation vient d'étendre la catégorie d'exception aux autres adversaires qu'on a devant soi. On dénomme anarchiste tout opposant qui gêne. Ceux qu'on frappe violemment, alors ne vivent plus que pour la revanche violente. Ainsi se fait la propagande de haine. Ainsi se crée dans la masse cet état d'esprit révolutionnaire qui tôt ou tard amène les grandes perturbations de la rue. Ainsi se fomente l'anarchie, qu'on a prétendu réprimer, prévenir.

M. Francis Magnard approuve fort qu'on ait fait ce procès, parce qu'il le trouve UTILE. Mot frappant qui marque d'un trait notre état d'âme. Un procès *utile*! Autrefois on eût dit un procès *juste*. Maintenant ce qu'on cherche, ce n'est pas à faire justice, c'est à terrifier. Il est *utile*, croit-on, de condamner beaucoup de gens à beaucoup d'années de prison. L'histoire, en vain, démontre que cela n'est d'aucun effet. L'antique

coutume est de condamner, et l'on condamne en conscience. On condamne dans le demi-jour d'une publicité d'arbitraire, excusant, justifiant ainsi rétrospectivement, sous la République, les violences dont pâtirent autrefois les républicains, sous la monarchie.

M. Magnard, pourtant, regrette l'interdiction du compte rendu d'une partie des débats, parce que rien n'eût mieux montré, pense-t-il, « *l'inanité criminelle de la doctrine anarchiste* ». Le simple exposé d'une doctrine absurde fait plus, en effet, pour redresser les esprits, que tous les *attendus* d'un juge. Pourquoi faut-il que nos républicains reçoivent cette leçon d'un monarchiste ?

Mais ce n'est que la moitié du problème. Quand on aura prouvé cent fois l'inanité de l'anarchie, une question demeurera, qui tient les esprits en suspens : Quelle est notre loi de progrès et quelle application en veut-on faire ? L'anarchie est impuissante, soit. Qu'est-ce qui est puissant? Qu'est-ce qui nous donnera la paix sociale, la paix heureuse, la paix de justice et de liberté ?

Il n'y a qu'une manière de détruire les thèses d'imagination, c'est l'action, l'action féconde qui, sans rhétorique, se justifie par ses résultats. Si nos hommes d'État nous avaient donné d'utiles réformes, on s'occuperait moins du compagnon Sébastien Faure et de ses prédications échevelées. On nous dérobe ses paroles. Demain les journaux étrangers qui les auront rapportées seront saisis. Sur quoi, de braves gens s'imagineront que sa doctrine est redoutable, et qu'on en a peur.

Il serait plus sage de prouver *par des actes* qu'on

peut très bien, sans Sébastien Faure et sa doctrine, tenir, après vingt ans, les promesses de la République.

Seulement ce n'est rien de le dire. Il faudrait le faire.

IV

DEUX ANARCHISTES

La loi de délation commence à porter ses fruits. Toutes les animosités, toutes les rancunes, toutes les basses haines dont le changeant équilibre fait l'ordre social, sollicitées par l'appât d'une facile vengeance, se sont ruées dans la traîtrise des dénonciations anonymes.

C'est M. Lenepveu, de Colombes, qui a ouvert la danse. On sait que ce conservateur endurci a été victime d'une dénonciation anonyme. Il poursuit au civil son dénonciateur devant le juge de paix, et parle de le mener jusqu'en police correctionnelle. Je ne le lui conseille pas. Sa vie est bouleversée depuis qu'il a reçu la visite de la police, sa femme est encore malade d'une crise nerveuse provoquée par l'irruption de M. Fédée et de ses agents. S'il demande justice aux tribunaux français, il s'expose à la catastrophe dernière. Tenez-vous coi, bonhomme. Nous sommes en République : demandez plutôt à M. Casimir-Perier, Comment, vous avez été soupçonné et vous n'êtes pas

déjà embarqué pour le Maroni? Et vous vous plaignez?

Cependant il faut tout dire. On n'a pas encore arrêté les douze jurés qui ont rendu un verdict d'acquittement dans le procès des anarchistes. On s'est borné, par clémence, à demander qu'ils soient simplement *étripés*. Si cette règle pouvait s'établir chez nous, il y aurait en effet moins d'acquittements. Cela rassurerait M. Yves Guyot, qui a entrepris une campagne en règle contre l'institution du jury. On sait que le mérite de l'invention revient à M. Edmond Lepelletier. C'est dans les termes suivants qu'il expose son idée : « *Ah! que je serais donc heureux si, pour célébrer joyeusement la rentrée victorieuse de Faure, de Fénéon dans Paris, leur bonne ville, quelque obscur adepte faisait, demain, sauter la boutique et la bedaine de l'un de ces bons jurés! Il n'y aura rien de fait, tant que la matière à jurés ne sera pas touchée. Saute donc, bourgeoisie froussarde et stupide, puisque tu ne songeras à te défendre que lorsque tu te verras les tripes en l'air!* »

La sincérité de l'écrivain ne saurait être mise en doute, et c'est justement ce qui fait le charme de ce morceau. Comment s'étonner de la fureur homicide des révolutionnaires, quand le journalisme bourgeoisant leur donne l'exemple des extravagances meurtrières? Et n'est-ce pas une spirituelle réponse du hasard aux sottises ministérielles, que le premier article de journal qui tombe clairement sous le coup de la loi de proscription, y échappe de toute nécessité en raison de l'intention dans laquelle il est écrit. Si bien que jusqu'ici la nouvelle loi n'a abouti qu'à faire arrêter des innocents, et à innocenter le seul coupable dont la faute soit nettement caractérisée.

Cela n'empêche pas nos bons proscripteurs de persévérer dans l'espoir qu'ils verront bientôt partir pour de lointains rivages tous ceux qui refusent d'abriter les destinées de la France sous *l'arbre généalogique des Perier*, dont le *Figaro* nous a fourni la ridicule image.

La Nouvelle-Calédonie n'inspire pas confiance au gouvernement. C'est un « *Paradis* », mais un paradis d'où l'on s'évade, ce qui paraît contradictoire, et ce qui est surtout funeste au bon sommeil de nos frères opportunistes. Le *Journal des Débats* s'est mis en quête d'un autre lieu de déportation, et il a trouvé les *îles Kerguelen*, dans le voisinage du pôle austral. L'endroit paraît convenir. Cook qui découvrit ces îles, les nomma *Terre de la Désolation*. Ce n'est donc pas un paradis.

Pas d'habitants. Jean Grave y pourra distribuer ses brochures aux pingouins qui abondent. Il aura en même temps l'occasion d'étudier sur place la question de l'origine de la propriété. Pourquoi la *Terre de la Désolation* est-elle à nous? Parce que nous l'avons prise le 2 janvier 1893. Qu'il trouve donc un meilleur titre. Seulement, il y a une difficulté. Le droit international ne reconnaît, pour effective, que l'occupation qui se manifeste par la présence des occupants. Il faudrait expédier au plus vite un premier colon. Pourquoi ne pas faire d'abord une expérience sur M. Lenepveu qui mène une vie bien agitée à Colombes, et qui vivrait bien tranquille dans un pays sans lettres anonymes. On y vit de cormorans, de pingouins, d'algues et autres friandises de la mer. « *Le climat est rude.* » Mais quoi de plus sain qu'une bonne gelée? Il y a du charbon, ce qui est bien com-

mode pour chauffer les poêles. A la vérité, on ne peut pas l'extraire à cause de l'extraordinaire dureté des roches, et les Anglais qui ne se découragent pas facilement ont dû y renoncer. Mais je suis sûr qu'en donnant un bon pic au bourgeois de Colombes, il aurait bientôt fait de ramasser de quoi faire cuire un émincé de pingouin dans une succulente purée de varech.

Un M. Boissière a déjà obtenu la concession de la pêche pour cinquante ans. Il n'a pas dû payer cela très cher. Il cherche des pêcheurs. Les douze jurés de Fénéon, avec leur famille, me semblent tout désignés. Comme on ne peut pas s'échapper, ils coloniseront vite, et alors l'affaire devient immense. Avec une station de charbon dans cette partie de l'océan Indien, une fois le canal de Suez fermé, « on peut, des Kerguelen, couper toutes les communications entre l'Europe, l'Australie et l'Asie, *au moyen de hardis croiseurs* ». Il ne nous restera plus qu'à trouver les croiseurs de grande vitesse, car chacun sait que nos constructions navales ne tiennent pas cet article-là.

Voilà comment de nouvelles chances de fortune dans le monde peuvent surgir, pour la France, d'une prudente mesure de conservation sociale. Qu'on se le dise à Colombes.

Ecoutez maintenant l'histoire de l'anarchiste du Loiret :

Le 26 juillet dernier, un honorable cultivateur de Saint-Aignan, M. Girard, fermier de l'hospice de Sully, vit arriver chez lui le commissaire central d'Orléans, accompagné de deux gendarmes. On le soupçonnait de tendances anarchistes. Perquisition,

interrogatoire et le reste. Ce n'est pas une petite affaire qu'une perquisition à la campagne. Les locaux sont vastes. Une brochure qui ne se peut cacher dans un garni, se dissimule aisément dans une meule de foin. Il faut tout bouleverser, tout retourner, tout saccager. On eut beau fouiller partout, aussi bien dans les meubles de Girard que dans ceux de sa mère, de son frère et de sa sœur, on ne trouva rien que des papiers de famille.

Cependant Girard et son frère avouaient s'être occupés de politique. Sous la République, cela n'est pas clair. Il fallait pousser l'affaire à fond. Tout le personnel de la ferme est mandé, interrogé, enquêté. Pas de bombe, pas de *Père Peinard*, Jean Grave inconnu, aucun poète pour mettre l'anarchie en vers, comme dans le procès des Trente, rien que des ouvriers des champs avec les outils de la moisson.

Mais un commissaire central et deux gendarmes ne se dérangent pas pour rien. Ils étaient venus pour prendre un anarchiste, la population du village était en émoi, on se moquerait d'eux s'ils s'en retournaient les mains vides. D'ailleurs un homme qui s'occupe de politique est bien près d'être anarchiste. Voilà Girard arrêté. On lui met les menottes, et nos deux gendarmes le traînent en laisse à travers Saint-Aignan, de là à Sully, puis à Gien, où la prison le garde. Sur tout le parcours on devine les commentaires : « Tiens, c'est Girard. Qu'est-ce qu'il a fait ? — On dit qu'il avait une bombe dans son écurie. — Non, il faisait de la politique, il était du comité. — C'est bien fait, ça lui apprendra. Qu'il s'occupe donc de ses blés, etc. » Il n'y a pas de meilleure propagande pour la réaction.

Girard est interrogé par le juge d'instruction et par un autre personnage qu'on croit être le sous-préfet. Il est accusé d'avoir dit au cabaret, que sous la présidence de M. Carnot, les grains ne se vendaient pas. Quelle relation établissait-il entre ces deux faits, je n'en sais rien, ni lui non plus, peut-être. Le juge d'instruction, aidé du sous-préfet, ne le découvrit pas davantage, car après avoir gardé Girard douze jours au frais dans sa cellule, il lui donna la clef des champs en lui recommandant bien de ne par recommencer.

L'homme rentre chez lui un peu meurtri de l'aventure, et très désireux de n'avoir plus rien à faire avec *ces Messieurs de Gien* qui, au nom de la liberté et de la justice ont le droit d'arrêter les citoyens paisibles sans raison, et de les garder douze jours enfermés sans avoir de comptes à rendre à qui que ce soit. Il paraît que la politique de Girard, aux dernières élections, avait déplu à Messieurs de l'administration. Il s'en doutait peut-être. Il en est certain maintenant.

Est-il guéri de l'envie de faire encore de la peine à de si puissants seigneurs? je ne serais pas éloigné de le croire. S'il s'obstine, la loi de réaction fournira le moyen de le mâter. Car s'il est dit que le juge *condamnant* n'appliquera la loi nouvelle qu'aux anarchistes, ou à ceux qu'on voudra bien désigner de ce nom, il demeure entendu que le juge *instruisant* peut, grâce à la prison préventive, en faire un instrument de terreur et de torture contre qui il lui plaira.

C'est ce qu'auront très bien compris, *à vue de nez*, les braves cultivateurs qui, accoudés sur leur bêche, ont vu passer Girard entre ses deux gendarmes. De quoi il retourne exactement, il ne leur importe guère. La leçon de cette histoire est très simple et très claire.

Elle se résume en trois mots : « Pas d'opposition au gouvernement ». Il vient des gens des villes qui vous tiennent mille propos sur la Révolution, sur les libertés publiques, sur le droit qu'ont les hommes de se gouverner eux-mêmes, sur le suffrage universel, les réformes et autres sottises. On se laisse embaucher. On donne son temps et même un peu de son argent. Et le résultat?

Le résultat c'est que le sous-préfet n'est pas du tout content, c'est que l'administration vous cherche querelle à propos de tout, et qu'un jour le commissaire de police vient vous rendre visite avec une paire de menottes. Sans doute il ne vous garde que douze jours en prison — il ne tiendrait qu'à lui de vous y garder davantage — mais, outre qu'on passerait aussi bien son temps ailleurs, quand on sort de la geôle on est pour jamais marqué d'un trait indélébile. « Girard? Lequel? Ah! celui qui a été en prison. — Conclusion : ne faites pas de politique. Surtout, défiez-vous des gens qui viennent vous parler de la République et de ses libertés. Laissez le gouvernement gouverner à sa guise, et le sous-préfet, et la police, et la gendarmerie faire leurs quatre volontés. Et si malgré cela, vous êtes *perquisitionné* comme M. Lenepveu, au moins n'irez-vous pas en prison comme M. Girard. Telle est la leçon de choses que le gouvernement républicain donne aux libres citoyens de la République.

Il ne faut pas s'y tromper. Tout cela c'est la préparation, la manipulation de la matière électorale. Il s'agit d'encourager l'esprit d'abandon, de détruire l'esprit d'opposition. C'était la politique de la monarchie, et nous ne nous en étonnions guère. C'est au-

jourd'hui la politique des républicains qui se disent de gouvernement, pour se distinguer de la plèbe gouvernée. Après avoir abandonné une à une toutes les idées qui les ont portés au pouvoir, où trouveraient-ils un refuge sinon dans les procédés de gouvernement de la monarchie?

14 JUILLET

N'est-il pas piquant de célébrer la prise de la Bastille, tombeau des folliculaires, au moment où la République, surgie de cette grande victoire populaire, se prépare à expédier ses journalistes aux pestilences mortelles de l'équateur? Dans la fête lugubre d'hier qu'animaient seuls quelques bals de guinguette, j'essayais de revivre cette prodigieuse journée, vieille déjà de plus d'un siècle, et je comparais ce jaillissement inouï d'espérances, cet affolement d'enthousiasme, ce tressaillement du monde civilisé, avec les déceptions, les colères, les haines, les guerres, les massacres qui sont l'histoire des cent ans écoulés. Qui ne se rappelle la page endiablée de Carlyle, l'apostrophe enflammée aux assiégeants de la forteresse : « En avant donc, vous tous Français, qui avez un cœur dans le corps ! Vociférez avec vos gosiers de cartilage et de métal, fils de la Liberté ! Réveillez en sursaut toutes les facultés qui sont en vous, âme, corps et esprit, car voici l'heure ! Frappe, toi, Louis Tournay, charron du Marais, vieux soldat du régiment de Dauphiné ; frappe sur la chaîne du pont-levis extérieur, à travers la grêle de feu qui siffle autour de toi. Jamais sur moyeu ou sur jante ta hache n'a frappé de coups pareils ! Frappe, mon brave ! à bas ! à bas !

jusqu'aux enfers! Que tout le maudit édifice s'écroule! Que toute la tyrannie soit engloutie à jamais! Monté, les uns disent sur le toit du corps de garde, d'autres sur des baïonnettes fichées dans les joints du mur, Louis Tournay frappe, secondé par le brave Aubin Bonnemère (lui aussi un vieux soldat) : la chaîne cède, se brise, le gigantesque pont-levis tombe avec fracas Quelle gloire !... »

Oui, vraiment quelle gloire si c'était autre chose qui tombe que le seul pont-levis de la seule Bastille du faubourg Saint-Antoine. Il suffit pour cela du charron Louis Tournay qui brise de sa hache la dure chaîne des siècles. Et le pont-levis s'abat, et la Bastille est prise, et les murailles croulent, et sur l'emplacement des cachots : « Ici l'on danse. » On ne danse pas longtemps.

On a dit : « La Bastille est effacée de la terre, et avec elle la féodalité, le despotisme, et aussi l'oppression et tout abus de l'homme sur ses frères en humanité. » « Hélas! l'oppression et l'abus ne sont pas aussi aisément effacés! » Voilà le mot cruel et vrai. Les pierres sont tombées de la sombre tour qui dominait Paris. Mais il tient toujours, le réduit de haine et de violence où l'atavisme enferme le trésor ancestral d'égoïsme meurtrier, et contre la chaîne de cette impénétrable Bastille, le bras de Louis Tournay retombe impuissant.

Carlyle s'écriera : « La forteresse de la Bastille, comme la cité de Jéricho fut renversée par des *sons miraculeux* » ; Gœthe à Valmy dira : « D'aujourd'hui date un monde nouveau ». Et pour miracle, pour nouveauté grande, un tel massacre d'hommes commence qu'il ne s'en est pas vu de pareil. Finie, la

danse du faubourg Saint-Antoine. On se tue à Paris, en Bretagne, en Vendée, à Lyon, dans le midi ; et pendant vingt années, partout où l'Europe dispose d'une plaine ou d'une vallée pour le laboureur, Napoléon, y conduit les hommes pour s'entre-massacrer.

Depuis ces temps, la Bastille de l'an VIII a défié tous les assauts. Ni émeutes ni révolutions n'ont entamé le dur chaînon. Regardant sa hache ébréchée, Louis Tournay pense avec son ami Carlyle : « Avez-vous inscrit parmi les droits de l'homme, que l'homme ne doit pas mourir de besoin, quand il y a du pain moissonné par lui? Ceci est inscrit parmi les forces de l'homme. »

C'est que l'usine s'est dressée, allumant ses fourneaux, martelant de son monstrueux pilon la pâte de fer, tordant l'acier, asservissant la matière par l'homme asservi. C'est que le libéré de la Bastille s'est vu forger d'autres chaînes qu'une émeute triomphante ne suffit plus à faire tomber.

Il s'agit désormais de tout autre chose que d'abattre un pont-levis. La meilleure hache ne peut que détruire; il faut organiser. Et comme on agit sur 'homme vivant, mouvant, sur l'homme venu des siècles avec ses ignorances, ses préjugés, ses passions, ses enthousiasmes de bonté et de férocité contenus ou réglés par son âpre souci de l'intérêt immédiat, la réforme d'ensemble se complique de tant de réformes individuelles que le plus prodigieux effort d'éducation générale semble d'abord se briser inutile contre une masse atone, inerte, immuable.

La poussée n'est pas perdue, cependant. Mais il faut la reculée du temps pour en apprécier l'effet. L'homme prétend voir, avant de disparaître, le résul-

tat de son effort, tandis que l'humanité simplement l'enregistre. Et le Temps, qui compte les cris de douleur avec autant d'indifférence que les rochers qui s'écroulent ou les gouttes d'eau qui tombent, fera surgir de tant d'efforts accumulés quelque grande métamorphose que ne verront point ceux qui l'auront causée

Sous d'autres formes, dans des conditions différentes, l'homme se débat, comme autrefois, contre l'égoïsme des classes. Le bien-être conquis sur l'ancien régime a créé d'impérieux besoins mal satisfaits. Le paysan de La Bruyère était sans doute en grand progrès de confort sur l'homme des cavernes. Faute de pouvoir faire la comparaison, il ne sentait pas son bonheur. Ainsi de notre mineur qui n'éprouve aucun soulagement à entendre parler des serfs du moyen âge. Il sent son mal, peu lui importe le reste. La Bastille a été prise, lui dit-on. C'est bien possible. Laquelle?

Une oppression pèse sur l'homme du travail manuel qu'aucune violence, qu'aucun triomphe de la force ne peut du jour au lendemain détruire. S'il pouvait obtenir du moins que la force sociale, qu'on lui avait annoncée libératrice, ne fût pas employée de parti pris contre lui. S'il pouvait la trouver devant lui, bienveillante ou même impartiale. Si quelque soulagement d'impôt lui était accordé. Si les associations qu'il forme pour défendre ses intérêts n'étaient pas de cent façons traquées, désorganisées, brisées, sous prétexte qu'elles ne conduisent pas la lutte comme le souhaiteraient ceux qu'elles sont chargées de combattre. Il prendait confiance. Il ferait effort sur lui-même. L'espoir lui viendrait d'assurer aux siens un avenir meilleur.

Mais que voit-il? Les pouvoirs publics acharnés à

détruire les syndicats ouvriers en les privant de leurs chefs librement choisis, les lois ouvrières depuis dix ans ajournées, les réformes d'impôt vainement discutées.

Et maintenant, parce que des criminels ont commis de monstrueux attentats, voici que la liberté politique elle-même, instrument de conquête de la justice sociale, menace de sombrer dans la grande banqueroute de la bourgeoisie républicaine. On avait dit à l'ouvrier : tu seras souverain, tes droits seront garantis contre la surprise des majorités, la liberté te sera maintenue, la liberté, condition primordiale de ta souveraineté. Et hier, à Lyon, un juge interrogeant un accusé coupable du seul crime d'avoir eu dans sa poche un couteau, lui demandait cyniquement son opinion sur des questions d'organisation politique et sociale qui n'avaient rien à faire avec le délit supposé. « Prenez garde, ajoutait-il : de votre réponse dépendra le jugement que je vais rendre ». Et comme l'autre avait la candeur de répondre qu'il ne différait d'avec le juge que sur une question d'organisation militaire : six mois de prison. Voilà ce qu'on peut faire aujourd'hui. Que fera-t-on demain?

Et cependant la Bastille fut prise par nos pères, il y a cent ans passés. Sur l'emplacement qu'elle occupa, les Parisiens, hier encore, ont dansé.

Que faisais-tu, Louis Tournay?

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

DE BAS EN HAUT

EN BAS

EN HAUT

Pages.

DANS LES MINES

LES GRÈVES

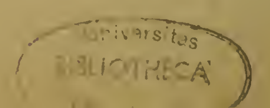
LES ANARCHISTES

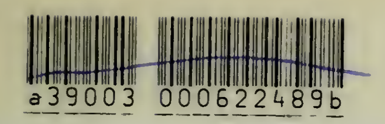
L'ATTENTAT DE BARCELONE

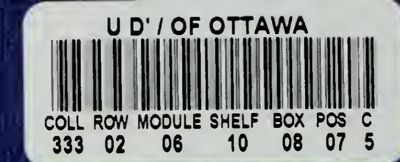
VAILLANT

ÉMILE HENRY

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.




a39003 000622489b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 06 10 08 07 5